



Université de Montréal

**Les adolescents auteurs d'agression sexuelle pris en charge par le système judiciaire  
québécois entre 2005 et 2010 : lien entre la délinquance et la victimisation**

par Janick Coutu

Département de Psychologie  
Faculté des Arts et des Sciences

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures et postdoctorales  
en vue de l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (Ph.D.)  
en Psychologie  
option Recherche et intervention en psychologie clinique

Avril, 2019

© Janick Coutu, 2019

## Résumé

Certaines questions demeurent sans réponse lorsqu'il est question des adolescents auteurs d'agression sexuelle (AAAS) et des débats se poursuivent notamment en ce qui concerne leurs ressemblances avec les autres délinquants juvéniles ainsi que la pertinence d'élaborer une typologie basée sur l'âge de la victime. De plus, bien qu'il soit reconnu que la maltraitance survienne dans l'enfance de plusieurs AAAS, son ampleur demeure à clarifier. Les études actuelles comportent des limites méthodologiques telles que la taille des échantillons et l'absence de groupes de comparaison. Afin d'y pallier, cette thèse dresse le portrait de 1429 AAAS québécois reconnus coupables d'un ou plusieurs délits sexuels entre 2005 et 2010. Cette cohorte a été extraite d'une recherche financée par le FRQSC intitulée « La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, sept ans plus tard ». Les données proviennent de la banque de données informationnelles des Centres Jeunesse.

La première étude a pour objectif de décrire la délinquance et la maltraitance officielles des jeunes. Les résultats obtenus montrent le caractère hétérogène des AAAS. Les paramètres de la délinquance étudiés (intensité, variété, persistance, fréquence) se distribuent de façon très asymétriques. Par exemple, 30,4% des AAAS n'a commis qu'un seul délit (ou plus d'un délit, mais lors d'un même événement), alors que 10% en a commis plus de onze. De plus, 81,6% des AAAS ont été signalés à la Direction de la Protection de la Jeunesse pour divers motifs. Leur parcours de maltraitance s'avère également hétérogène.

La deuxième étude vise à comparer les AAAS à 1429 adolescents auteurs de délits non sexuels à partir de variables de maltraitance. Les premiers se distinguent par une maltraitance plus sévère. Dans un deuxième temps, les AAAS ont été divisés en deux sous-groupes : ceux ayant commis seulement des délits sexuels (AAAS-S) et ceux ayant commis aussi des délits

non sexuels (AAAS+). Ces groupes ont été comparés aux auteurs de délit non sexuels sur les mêmes variables de maltraitance. Les AAAS-S se sont révélés similaires au groupe de comparaison, alors que les AAAS+ présentaient un passé de maltraitance plus sévère que les auteurs de délit non-sexuels. Cette étude a également permis d'identifier les antécédents d'abus sexuels subis comme étant la variable la plus prédictive de l'appartenance au groupe des AAAS.

La troisième étude a pour objectif d'élaborer une typologie basée sur des variables de maltraitance pour l'ensemble des AAAS, les AAAS-S ainsi que pour les AAAS qui ont commis au moins deux délits sexuels (avec ou sans délits non-sexuels). Dans tous les cas, deux classes ont été identifiées, soit les AAAS-maltraités et les AAAS-non maltraités. Ainsi, la présence de maltraitance s'avère plus importante que sa nature et ce, peu importe le groupe d'AAAS étudié. Les AAAS-maltraités et les AAAS-non maltraités ont été comparés sur les différents paramètres de délinquance. Les jeunes qui ont des antécédents de maltraitance avant la commission de leur premier délit tendent à avoir une délinquance plus précoce, variée, intense et persistante que les AAAS-non maltraités

Les résultats globaux de la thèse permettent d'apporter un éclairage nouveau quant au modèle abusé-abuseur ainsi qu'au degré de spécialisation des délits commis par les AAAS.

**Mots-clés** : adolescents auteurs d'agression sexuelle, maltraitance, abus sexuels, typologie, délinquance juvénile, agression sexuelle, victimisation, spécialiste/généraliste

## **Abstract**

Several questions remain unanswered and debates persist with regard to adolescent sexual offenders (ASO). Their similarities to other juvenile offenders and the relevance of a victim's age-based typology are among them. Furthermore, although it is recognized that many ASO were victims of maltreatment as children, the proportion has to be clarified. Current literature has methodological limitations such as insufficient sample size and lack of control groups. To overcome these constraints, this thesis evaluates 1,429 ASO who have committed one or more sexual offenses between 2005 and 2010. This cohort was extracted from research funded by the FRQSC entitled "The Implementation of the Youth Criminal Justice Act, Seven Years Later". The data comes from the "Centre jeunesse" database.

The first study aims to describe the ASO's official delinquency and childhood experience of maltreatment. Results show the heterogeneity of the ASO population and identify three main profiles of delinquency. The parameters of delinquency studied (intensity, variety, persistence, frequency) are distributed very asymmetrically. For example, 30,4% of ASO have committed only one offense (or more than one, but during the same event), while 10% have committed more than eleven. In addition, 81.6% of ASO were reported to the Direction of Youth Protection for a variety of reasons. Their profile of maltreatment during childhood is also heterogeneous.

The second study aims to compare the ASO to 1,429 adolescents who have committed non-sexual offenses using various forms of abuse. Results indicate ASO are distinct from other juvenile offenders, their history of maltreatment being more severe. Secondly, ASO

were divided into two sub-groups: those who committed only sexual offenses (ASO-O) and those who also committed non-sexual offenses (ASO+). These groups were compared to non-sexual offenders on the basis of the same variables of maltreatment. ASO-O were similar to the comparison group, while ASO + differed with a more severe history of abuse than non-sexual offenders. This study also identified the history of sexual abuse as the most predictive factor for the inclusion of an adolescent to the ASO group.

The third study aims to develop a typology based on maltreatment variables for all ASO, ASO-O and ASO+, who have committed at least two sexual offenses (regardless of non-sexual offenses). In all cases, two classes were identified: ASO-maltreated and ASO-non-maltreated. In fact, the presence of maltreatment itself is more important than its nature, regardless of the group of ASO studied. The ASO-maltreated and ASO-non-maltreated have been compared on the different delinquency parameters. The ones who had antecedents of maltreatment before committing their first offense have a tendency to have an earlier, more varied, intense and persistent delinquency than the ASO-non-maltreated.

The overall results of the thesis bring additional information on the abused-abusive model and the degree of specialization of ASO.

**Keywords** : adolescent sexual offenders, maltreatment, victimization, sexual abuse, typology, juvenile delinquency, juvenile sex offenders, specialist/versatile

# Table des matières

<b>Résumé .....</b>	<b>i</b>
<b>Abstract.....</b>	<b>iii</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>v</b>
<b>Liste des tableaux.....</b>	<b>vii</b>
<b>Liste des abréviations .....</b>	<b>x</b>
<b>Remerciement.....</b>	<b>xi</b>
<b>1. Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>1.1 Les taux, les jeunes auteurs et leurs victimes.....</b>	<b>1</b>
1.1.1. Ampleur du phénomène selon les données officielles.....	1
1.1.2 Les jeunes auteurs.....	2
1.1.3 La délinquance sexuelle et non sexuelle : antécédents et récidive .....	5
1.1.4 Les victimes.....	9
<b>1.2. Le milieu familial et les antécédents de maltraitance .....</b>	<b>10</b>
1.2.1. Le milieu familial des AAAS.....	10
1.2.2 Les antécédent d’abus sexuels .....	12
1.2.2 Les explications potentielles du lien entre les abus sexuels subis et les agressions sexuelles commises.....	16
1.2.3. Les autres formes de maltraitance.....	18
1.2.4. Les explications avancées du lien entre les diverses formes de maltraitance et les agressions sexuelles commises : l’attachement.....	20
<b>1.3. Les typologies .....</b>	<b>22</b>
1.3.1. Les AAAS sur des enfants et les AAAS sur des pairs ou des adultes.....	23
1.3.2. Les typologies basées sur la trajectoire .....	25
1.3.3. Les profils dits « spécialistes » et « généralistes ».....	27
<b>1.4. Limites des études et objectifs de la thèse.....</b>	<b>30</b>
<b>2. Méthodologie.....</b>	<b>36</b>
<b>2.1. Base de données .....</b>	<b>37</b>

2.1.1. Système PIJ .....	38
2.1.1.1. <i>Les données saisies</i> .....	38
2.1.1.2. <i>La formation des intervenants</i> .....	39
2.1.1.3. <i>Le processus de signalement</i> .....	40
2.1.1.4. <i>Limites des données</i> .....	43
<b>2.2 Cohorte utilisée pour la thèse .....</b>	<b>44</b>
<b>2.3. Définitions des différents concepts.....</b>	<b>47</b>
2.3.1. Définition du concept de maltraitance .....	47
2.3.2. Définition des paramètres de la délinquance.....	49
2.3.3. Description des catégories de délits.....	51
<b>3. Premier article.....</b>	<b>53</b>
<b>4. Deuxième article .....</b>	<b>96</b>
<b>5. Troisième article.....</b>	<b>144</b>
<b>6. Discussion .....</b>	<b>184</b>
<b>6. Conclusion.....</b>	<b>219</b>
<b>7. Bibliographie.....</b>	<b>i</b>



## Liste des tableaux

### Article 1 :

Tableau 1. Les paramètres de délinquance.....67

Tableau 2. Âge au premier délit officiel.....68

Tableau 3. La variété des délits.....70

Tableau 4. Nombre d'agressions sexuelles.....73

Tableau 5. Nombre de formes de maltraitance (excluant les TC).....75

### Article 2 :

Tableau 1. Les paramètres de délinquance pondérés des deux groupes.....113

Tableau 2. Nombre de formes de maltraitance.....115

Tableau 3. Comparaison des deux groupes sur les divers types de maltraitance.....115

Tableau 4. Paramètres de maltraitance prédisant l'appartenance au groupe des AAAS.....116

Tableau 5. Comparaison des moyennes sur les indicateurs de maltraitance pour les trois groupes de délinquants.....119

Tableau 6. Comparaison des formes de maltraitance de chacun des sous-groupes d'AAAS avec les AADNS.....120

Tableau 7. Paramètres de maltraitance prédisant l'appartenance aux groupes d'AAAS-S et AAAS+.....121

Article 3:

Tableau 1 : Analyse de classification des types d'AAAS selon les paramètres de maltraitance.....161

Tableau 2. Comparaisons des types d'AAAS sur les variables de délinquance (cohorte).....162

Tableau 3. Analyse de classification des types d'AAAS selon les paramètres de maltraitance (AAAS-S).....163

Tableau 4. Comparaisons des types d'AAAS sur les variables de délinquance (AAAS-S)...164

Tableau 5. Analyse de classification des types d'AAAS selon les paramètres de maltraitance (AAAS+1).....165

Tableau 6. Comparaisons des types d'AAAS sur les variables de délinquance  
(AAAS+1).....166

## Liste des abréviations

AAAS: Adolescent auteur d'agression sexuelle

AAAS-S : Adolescent auteur d'agression sexuelle seulement

AAAS+ : Adolescent auteur d'agression sexuelle et de délit(s) non-sexuel(s)

AAAS+1 : Adolescent auteur d'au moins deux agressions sexuelles avec ou sans la présence de délit non-sexuel

AADNS : Adolescent auteur de délit non sexuel

*ASO : Adolescent sexual offender*

BDI : Banque de donnée informationnelle

CJ : Centre Jeunesse

DPJ : Direction de la Protection de la Jeunesse

*DYP : Direction of Youth Protection*

E-T : Écart-type

LPJ : Loi sur la protection de la jeunesse

LSJPA : Loi sur le système de justice pénale pour adolescents

*M : Mean*

Méd : Médiane

Moy : Moyenne

PIJ : Projet Intégration Jeunesse

*S-D : Standard deviation*

## Remerciement

En remettant ma thèse aujourd'hui, je m'apprête à conclure quatorze années d'université. De nombreuses personnes ont croisé ma route au cours de ce long parcours. Je voulais prendre le temps de remercier certaines d'entre elles.

Je commencerai par remercier ma directrice, Dominique Meilleur de m'avoir accueillie dans son labo avec un thème de recherche qui me donnait envie d'investir temps, patience et détermination. Merci de m'avoir souvent rappelé que ce jour arriverait et m'avoir aidée à me rendre à destination. Merci particulièrement de m'avoir permis de m'accomplir en clinique et en enseignement en parallèle de ce projet. Sans cela, je n'y serais probablement pas arrivé.

Merci également à Denis Lafortune pour l'accès à cette banque de données d'une richesse incroyable et à ce projet aux possibilités infinies. Je voulais également vous remercier pour votre confiance, votre accompagnement et votre temps.

Mon jeune parcours professionnel m'a également permis de rencontrer des personnes formidables qui m'ont donné l'opportunité de travailler en clinique malgré la fin de cette thèse qui n'arrivait jamais. Merci Chantal de m'avoir accueillie comme interne et comme doctorante. Merci pour ta confiance et ton soutien. Merci Pierre d'être tellement humain et de faire de ta clinique un endroit familial où l'on se sent si bien.

Étant loin de ma famille, ce sont mes amis qui ont été ce soutien quotidien nécessaire à ce cheminement doctoral. Merci Valérie, merci tellement pour tout : de tes corrections en ces nombreuses journées de travail à nos soirées de plaisir en passant par ton écoute et... juste la personne que tu es. Merci Yannick pour nos fous rires et la légèreté que tu sais m'apporter. Merci de m'avoir poussée sur la balançoire le soir où j'en avais tellement besoin. Merci

Catherine d'être une collègue en qui j'ai autant confiance professionnellement que personnellement. Merci à ma troupe de théâtre de m'avoir fait une place dans vos productions et dans vos vies. Merci Maxime pour nos conversations quotidiennes à propos notre besoin de caféine, des matchs de hockey et... de la vie, tout simplement. Merci Yan de m'avoir accompagnée et supportée dans les derniers mois avant mon second dépôt. Ta présence et ta patience ont été des alliés d'une grande importance.

Merci maman de m'avoir appris que l'école était importante et qu'il fallait aller au bout de ce que l'on entreprenait. Merci de m'avoir transmis la force et le courage dont tu sais faire preuve. Merci papa d'avoir voulu que j'aie ce que tu n'avais pas eu la chance d'avoir. Tu ne le sais peut-être pas, mais tu m'as appris la résilience. Je pense qu'aujourd'hui tu dois être encore plus content que moi que ce soit terminé... c'est pas peu dire !

Je voulais terminer mes remerciements avec mon petit frère, l'être humain que j'aime le plus sur la terre. Si tu ne le savais pas, c'est maintenant immortalisé dans la littérature scientifique, tu ne pourras jamais le remettre en question! Merci pour ton humour et ton intelligence. Merci pour tout plein de choses que je ne saurais exprimer. Je te souhaite ce que j'ai trouvée : une voie qui fera de ton travail une passion.

*« C'est le temps que tu as perdu pour ta rose qui fait ta rose si importante »*  
*– Antoine de Saint-Exupéry*

# **1. Introduction**

Les agressions sexuelles commises par des adultes ont été largement étudiées dans la littérature scientifique au cours des 40 dernières années. Certaines études rétrospectives conduites auprès d'hommes délinquants sexuels ont eu une influence marquante sur celles menées auprès des adolescents (Groth, Longo et McFadin, 1982; Longo et Groth, 1983; Abel, Mittelman et Becker, 1985). En effet, sous le couvert de l'anonymat, 50% de ces hommes ont admis avoir commis un premier délit sexuel à l'adolescence. Depuis, les écrits scientifiques portant sur les adolescents auteurs d'abus sexuels (AAAS) se sont multipliés, visant d'abord à décrire cette population méconnue. Certains auteurs considèrent aujourd'hui que les AAAS se distinguent des adultes qui ont commis des délits sexuels sur des aspects développementaux et criminologiques (Chaffin, Létourneau et Silvosky, 2002). Par exemple, Miranda et Corcoran (2000) rapportent que les AAAS répondent mieux au traitement, qu'ils font moins de victimes et présentent des comportements moins agressifs que les adultes. Il importe donc d'étudier de plus près les AAAS, leurs victimes, leurs milieux familiaux et leurs différents profils ou types.

## **1.1 Les taux, les jeunes auteurs et leurs victimes**

### **1.1.1. Ampleur du phénomène selon les données officielles**

Au Canada, 15 à 30% des agressions sexuelles ont pour auteurs des individus âgés de moins de 21 ans (Lafortune, Proulx, Tourigny et Metz, 2004). Cette proportion se situe à près de 50% lorsque l'on étudie uniquement les abus commis à l'égard des enfants (Barbaree et Marshall, 2006). Ces tendances sont observées tant pour le Canada, qu'aux États-Unis et cela demeure vrai lorsque les études se concentrent sur le territoire québécois. Par ailleurs, en



2008, au Québec, 21% des agressions sexuelles rapportées aux autorités avaient été perpétrées par des adolescents alors qu'ils ne représentaient que 8% de la population générale (Ministère de la Sécurité Publique, 2010). La surreprésentation des mineurs au sein des individus reconnus coupables de délits sexuels par le système de justice québécois est observable depuis plusieurs années selon les données colligées par le Ministère de la Sécurité Publique du Québec (Ministère de la Sécurité Publique du Québec, 2004, 2010, 2012, 2015).

Les statistiques officielles (c'est à dire provenant de sources policières ou judiciaires) concernant la prévalence et l'incidence des crimes à caractère sexuel sont à nuancer puisqu'elles n'incluent pas ce qu'on appelle le chiffre noir de la criminalité (soit l'ensemble des infractions non déclarées aux autorités). Selon Tourigny et Dufour (2000), 75 à 90% des agressions sexuelles ne sont pas rapportées aux autorités. L'Enquête sociale canadienne de 2014 établit à seulement 5% le taux d'agression sexuelle déclaré qu'elle soit perpétrée par un adolescent ou un adulte (Perreault, 2015). Ainsi, la majorité des agressions sexuelles demeurent inconnues des autorités. Il est donc possible d'affirmer que les statistiques officielles ne reflètent pas les taux réels, demeurant une source d'informations pertinente, mais imparfaite. De manière générale, dans ce champ d'études, la distinction entre les données officielles, celles révélées par l'auteur du délit ou rapportées par la victime pose un défi.

### 1.1.2 Les jeunes auteurs

Les premières études dans le domaine ont permis de décrire les adolescents auteurs d'abus sexuels, jusque-là très peu connus des scientifiques. La majorité des études descriptives ont été conduites dans les années 90 et demeurent des références pertinentes à ce jour (p. ex. Becker, 1998; Jacob, McKibben et Proulx, 1993). Elles portent sur les

caractéristiques sociodémographiques, symptômes et diagnostics présentés, habiletés sociales, habitudes de consommation de pornographie et intérêts sexuels (p. ex. Becker, Harris et Sales, 1993; Laforest et Paradis, 1990; Lagueux et Tourigny 1999). Leurs résultats montrent d'abord que les AAAS sont, pour la quasi-totalité d'entre eux, de sexe masculin (90 à 100%) (Davis et Leitenberg, 1987; Jonson-Reid et Way, 2001; Laforest et Paradis, 1990; Lagueux et Tourigny 1999; Vizard, Hickey, French et McCory, 2007). D'autres études suggèrent qu'entre 33 à 50% des AAAS auraient présenté un trouble du comportement dès l'enfance (Tidefors, Goulding et Arvidsson, 2011; Vizard et coll., 2007). Selon d'autres auteurs, plusieurs AAAS auraient des antécédents psychiatriques de diverses natures, tels que le trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (46,2% dans Auclair, Carpentier et Proulx, 2012; Joyal, de Chanterac et Tardif, 2015) ou présenteraient des symptômes dépressifs (Becker, Harris et Sales, 1993; Tidefors et coll., 2011; Righthand et Welch, 2001). Les AAAS connaîtraient également des difficultés sur le plan des apprentissages (65,4 % dans Auclair et coll., 2012; Becker et coll., 1993; Fehrenbach, Smith, Monastersky et Deisher, 1986) qui entraîneraient des retards académiques (84,5% dans Auclair et coll., 2012) et des arrêts prématurés de scolarisation (Auclair et coll., 2012; Lafortune, 1996). Dans une étude effectuée auprès d'un échantillon clinique de 45 AAAS, 51% auraient présenté des difficultés sur le plan intellectuel (Tidefors et coll., 2011). Quant à la proportion des jeunes qui aurait consommé de l'alcool ou des drogues au moment de l'agression sexuelle, elle varie beaucoup d'une étude à l'autre (Madrigano, Robinson et Rouleau, 1997; de 3 à 72% selon Tourigny et Dufour, 2000).

Plusieurs études décrivent les AAAS comme des jeunes isolés socialement et ayant des déficits sur le plan des habiletés sociales (Awad et Saunders, 1989; Laforest et Paradis, 1990;

Seto et Lalumière, 2010; Van Wijk, Van Horn, Bullens, Bijleved et Doreleijers, 2005b). Par ailleurs, dans une étude de Fehrenbach et ses collègues (1986) portant sur un échantillon de 305 AAAS, 34% d'entre eux rapportent ne pas avoir d'amis proches, alors que 32% mentionnent ne pas avoir d'amis du tout. Un nombre important d'AAAS possèderaient une faible estime d'eux-mêmes (19% des AAAS contre les pairs et 68,4% des AAAS contre les enfants pour une moyenne de 39,5% des AAAS dans Gunby et Woodhams, 2010) et 62% auraient été victimes d'intimidation par leurs pairs (Tidefors et coll., 2011).

Les jeunes qui ont commis des délits sexuels consommeraient davantage de pornographie que les autres délinquants juvéniles (Beauchemin et Tardif, 2005; Seto et Lalumière, 2010) et auraient été exposés de façon plus précoce à ce type de matériel (Beauchemin et Tardif, 2005; Leguizamo, 2000). Ils se distingueraient également par le contenu pornographique visualisé. En effet, selon une étude conduite par Ford et Linney (1995), les AAAS (n = 35) auraient eu accès à des images plus « hardcore » que les autres délinquants juvéniles (n = 47) (42% versus 29%). Par contre, selon certains auteurs, les caractéristiques de la pornographie à laquelle les jeunes sont exposés (p. ex. niveau de violence, images pédophiliques) ne seraient pas liées aux caractéristiques des gestes d'abus posés par l'agresseur (âge au moment de l'agression, nombre de victimes, sévérité de l'abus) (Burton, Leibowitz et Howard, 2010).

L'une des présomptions ayant été longtemps entretenues au sujet des AAAS concerne la présence marquée d'intérêts sexuels déviants chez eux (Worling, 2013). Pourtant, les résultats de recherches ne permettent pas d'établir de conclusions claires à cet égard (Worling,

2013). Dans les études de Worling (2004) et de Worling, Bookalam et Littlejohn (2012), les cliniciens ont évalué le taux d'intérêts sexuels déviants des AAAS à 36% (de n = 136) et 39% (n = 191) respectivement. Dans l'échantillon d'Auclair et ses collaborateurs (2012) portant sur 293 jeunes évalués dans un centre spécialisé, les AAAS qui ont agressé des enfants rapportent avoir eu des fantasmes déviantes dans une proportion de 57,7%. Par contre, selon un autre groupe d'auteurs, ces statistiques ne s'appliqueraient pas à l'ensemble de la population d'AAAS. En effet, Murphy, DeLillo, Haynes et Steere (2001) rapportent que les AAAS qui entretiendraient exclusivement des fantasmes déviantes seraient minoritaires et se distingueraient des autres par des antécédents de victimisation sexuelle ainsi que par le choix de victimes de sexe masculin.

### 1.1.3 La délinquance sexuelle et non sexuelle : antécédents et récidive

Les délits sexuels commis par les AAAS sont variés, mais certaines tendances peuvent être dégagées. Les attouchements sexuels sont les gestes les plus souvent posés par les AAAS (Lévesque, 2001; Lafortune et coll., 2004), surtout auprès de victimes prépubères (Fehrenbach et coll., 1986). L'utilisation de la contrainte physique et/ou d'une arme lors de l'agression diffère selon l'âge de la victime : les AAAS qui agressent des enfants ont moins recours à ces moyens (Becker, 1998; Gunby et Woodhams, 2010). Le niveau de violence utilisé varie également selon que l'information soit rapportée par la victime ou par l'AAAS (Boissonneault et Cloutier, 1990; Davis et Leitenberg, 1987). En effet, selon certains auteurs, les agresseurs auraient tendance à minimiser la contrainte utilisée (Boissonneault et Cloutier, 1990; Davis et Leitenberg, 1987).

Il existerait plusieurs trajectoires délinquantes au sein de la population des AAAS. D'abord, en ce qui concerne les **antécédents**, certains jeunes ont commis d'autres délits sexuels par le passé, mais ils sont minoritaires dans les études portant sur des données de délinquance officielle (2% dans Auclair et coll., 2012; 10,5% dans Becker, Cunningham-Rathner et Kaplan, 1986). Les proportions tendent à être plus importantes lorsque l'information provient de sources non officielles, telle qu'illustrée par l'étude de Burton (2000) conduite auprès de 243 AAAS. Au sein de cet échantillon, près d'un jeune sur deux (46%) a admis avoir commis un premier délit sexuel avant l'âge de 12 ans. Cette proportion est de 25% dans l'étude de Ryan, Miyoshu, Metzner, Krugman et Fryer (1996) conduite auprès de 1600 AAAS référés pour une évaluation ou un traitement spécialisé.

Le taux de **récidive** des AAAS varierait selon le type de délits, mais également d'une étude à l'autre. Selon Carpentier (2009), les taux de récidive sexuelle rapportés dans les études oscillent entre 0 et 30% alors que celui de la récidive non-sexuelle se situe entre 30 et 72%. Cinq ans après la commission d'un premier délit sexuel, 10 à 15% des AAAS auraient commis une autre infraction de cette nature (Caldwell, 2002; Worling et Långström, 2006). Le taux de récidive sexuelle des AAAS étudiés jusqu'à l'âge adulte est estimé, quant à lui, à 20% (Långström et Grann, 2000). Dans l'échantillon de Rubinstein, Yeager, Goodstein et Lewis (1993) portant sur 19 AAAS, 37% d'entre eux avaient commis un autre délit sexuel neuf ans après leur première arrestation. Dans leur revue de la littérature, Reitzel et Carbonnell (2006) concluent à un taux de récidive sexuelle moyen de 7,37% lorsque les AAAS complètent un traitement. Ces statistiques mènent à la question des facteurs de risque associés à la récidive.

Une étude québécoise a identifié quatre variables permettant de prédire la *récidive sexuelle* chez 351 AAAS évalués par un centre spécialisé, soit : l'abandon parental, la victimisation sexuelle durant l'enfance, la fréquentation d'amis plus jeunes et le fait d'avoir agressé sexuellement une victime inconnue (Carpentier, 2009). Dennison et Leclerc (2011) ont étudié deux sous-groupes d'AAAS sur des enfants : 80 n'avaient pas de récidive sexuelle alors que 27 d'entre eux avaient récidivé en commettant une autre agression sexuelle. Ces auteurs rapportent que les récidivistes ont davantage été abusés sexuellement durant l'enfance comparativement aux autres (Dennison et Leclerc, 2011). Dans une méta-analyse conduite sur 11 études regroupant 1542 AAAS, Malie, Vilijoen, Mordell, Spice et Roesch (2011) concluent que ce lien est faible. Les intérêts sexuels déviants (Kenny, Keogh et Seidler, 2001; Worling et Curwen, 2000; Worling et Långström, 2006), la précocité de l'agir sexuel (Christiansen et Vincent, 2013), les antécédents de délinquance de nature non sexuelle (Christiansen et Vincent, 2013; Nisbet, Wilson et Smallbone, 2004), les difficultés relationnelles (Kenny et coll., 2001; Worling et Långström, 2006), l'abandon scolaire (Christiansen et Vincent, 2013) et la non complétion d'un traitement (Worling et Långström, 2006) sont également identifiés comme des facteurs de risque de la récidive sexuelle chez les AAAS. Les antécédents de délinquance sexuelle sont identifiés par des auteurs comme un facteur de risque de récidive sexuelle (Worling et Långström, 2006), alors que Christiansen et Vincent (2013) sont arrivés à la conclusion qu'il existerait plutôt un lien inverse entre ces deux variables. Ce dernier groupe d'auteurs souligne toutefois que le faible taux de récidive sexuelle de leur échantillon (4%) et la proportion moins importante d'AAAS ayant commis des délits sexuels sans contact (155 versus 642) pourrait expliquer ce résultat peu intuitif.

D'autres auteurs se sont intéressés aux caractéristiques des victimes les plus souvent associées à la *récidive sexuelle* chez les AAAS (Miner, 2002; Rasmussen, 1999; Smith et Monastersky, 1986). Certains arrivent à la conclusion que les délits sexuels commis à l'égard des garçons seraient associés à un plus grand risque de récidive (Smith et Monastersky, 1986), alors que d'autres concluent le contraire (Miner, 2002; Rasmussen, 1999). Il n'y aurait pas de consensus quant au lien entre l'âge de la victime et le risque de récidive sexuelle. Dans l'étude de Smith et Monastersky (1986) portant sur l'analyse de 112 dossiers judiciaires d'AAAS, ceux ayant agressé des enfants plus âgés étaient plus à risque de récidiver, alors que dans l'échantillon de Miner (2002) portant sur 86 AAAS en traitement spécialisé, le risque de récidive sexuelle était plus grand lorsque les victimes étaient plus jeunes. Dans tous les cas, les AAAS sur des enfants seraient plus susceptibles d'être arrêtés de nouveau pour une agression sexuelle que les AAAS sur des pairs/adultes (Christiansen et Vincent, 2013). Les AAAS ayant commis leur délit auprès d'une victime inconnue seraient également plus à risque de récidiver sur le plan sexuel (Worling et Långström, 2006).

Différentes études ont permis de dégager que plusieurs AAAS auraient aussi des antécédents de *délits non-sexuels* ou de délinquance *générale* (18,4% à 90% : Auclair et coll., 2012 ; 50% : Akakpo et Burton, 2014). Ainsi, plusieurs d'entre eux auraient eu des contacts avec la justice des mineurs avant de poser un geste de violence sexuelle. Dans l'échantillon de Ford et Linney (1995), les deux tiers d'entre eux avaient des antécédents de délits contre les biens. En fait, selon certaines études, les AAAS récidiveraient davantage en commettant des délits d'autres natures (Christiansen et Vincent, 2013; Spice, Viljoen, Latzman, Scalora et Ullman, 2013).

Un autre groupe d'auteurs a conclu que le risque de récidive le plus élevé serait associé aux délits contre la personne excluant ceux à caractère sexuel (entre 31 et 41%, p. ex : comportements violents) (Waite et coll., 2005). Des résultats similaires ont été obtenus auprès d'un échantillon québécois d'AAAS sur des enfants : 23% des AAAS avaient récidivé en commettant un délit d'une autre nature alors qu'ils n'étaient que 3% à avoir perpétré une autre agression sexuelle (Côté, 2011). Différents auteurs se sont penchés sur l'identification des facteurs associés à la récidive *non sexuelle*. Dans une étude d'importance menée par Carpentier (2009) regroupant 351 AAAS, le retard scolaire, la fréquentation de pairs délinquants et le trouble déficitaire de l'attention étaient les trois prédicteurs de la récidive générale. Bien que d'autres auteurs aient identifié des variables disparates (faible estime de soi, difficultés financières : Worling et Curwen, 2000) comme étant corrélées à la récidive générale (violente ou non), ce sont celles associées à la délinquance et aux traits antisociaux (p.ex. antécédents de délits non sexuels) qui semblent davantage liées à la propension à récidiver (Carpentier et Proulx, 2015; McCann et Lussier, 2008). L'étude des facteurs de risque associés à la récidive soulève la question des antécédents de maltraitance vécue par les jeunes auteurs d'agression sexuelle et de leur spécificité lorsqu'on les compare à ceux rapportés par les jeunes délinquants en général.

#### 1.1.4 Les victimes

Les études ont permis d'identifier que les victimes des AAAS seraient majoritairement des personnes de l'entourage de l'agresseur (90% : Dozois, 1994; 91,45% : Way et Urbaniak, 2008), voire des membres de sa famille (70% : Miranda et Corcoran, 2000; 42,11% : Way et



Urbaniak, 2008). Dans un échantillon québécois d'AAAS sur des enfants, 71,7% des victimes étaient des membres de la fratrie de l'agresseur (Côté, 2011). Certains auteurs mettent en évidence la préférence des AAAS pour les victimes de sexe féminin (Côté, 2011; Righthand et Welch, 2004; Veneziano et Veneziano, 2002) alors que d'autres nuancent le propos en identifiant une variable modératrice d'importance, soit l'âge de la victime (Groth, 1977; Lagueux et Tourigny, 1999; Sioui, 2008). Ainsi, certains résultats indiquent que la proportion de garçons abusés est plus élevée lorsque la victime est en bas âge, bien que le nombre de filles victimisées demeure toujours supérieur à celui des garçons (Groth, 1977; Lagueux et Tourigny, 1999; Sioui, 2008; Van Ness, 1985). Les victimes des AAAS sont principalement des enfants (Becker, Cunningham-Rathner et Kaplan, 1986; Davis et Leitenberg, 1987; Veneziano et Veneziano, 2002). Wasserman et Kapel (1985) rapportent que les deux tiers des victimes sont âgés de moins de 10 ans.

## **1.2. Le milieu familial et les antécédents de maltraitance**

### **1.2.1. Le milieu familial des AAAS**

Les AAAS auraient grandi dans des familles présentant d'importants indices de dysfonctionnement. Une proportion non négligeable de leurs parents aurait été aux prises avec des problèmes de consommation de drogue (43% des mères et 62% des pères dans Graves Openshaw, Ascione et Ericksen, 1996; 19,1% des mères et 25% des pères dans Way et Urbaniak, 2008) et d'alcool (36% des mères et 55% des pères dans Graves et coll., 1996; 20,4% des mères et 36,8% des pères dans Way et Urbanikak, 2008) et/ou des antécédents psychiatriques (20% des mères et 12% des pères dans Graves et coll., 1996; 41% des parents dans Jacob, McKibben et Proulx, 1993). Ils seraient également nombreux à rapporter des

démêlés avec la justice par le passé (49% dans Jacob et coll., 1993; 12,5% des mères et 40,1% des pères dans Way et Urbaniak, 2008). Ce n'est qu'une minorité d'AAAS qui auraient grandi auprès de leurs deux parents (27% dans Auclair et coll., 2012 ; Dozois, 1994; Tardif, Hébert et Béliveau, 2007). En effet, les situations de séparation, d'abandon et de placements seraient nombreuses (86% dans Jacob et coll., 1993; Lafortune, 1996; Tardif, 2015).

Selon certaines études, les parents des AAAS auraient eux-mêmes vécu différentes formes de maltraitance au cours de leur vie (Tardif et Hébert, 2009 cité dans Tardif et Forouzan, 2015). Par exemple, dans l'échantillon de Tardif et Hébert (2009 cité dans Tardif et Forouzan, 2015), ce sont 78,4% des mères et 44,3% des pères qui rapportaient avoir été négligés ou abusés durant leur enfance. Dans l'échantillon de New, Stevenson et Skuse (1999) composé de 29 mères d'AAAS, 72% d'entre elles ont rapporté avoir subi de la violence conjugale.

Dans l'étude de Ryan et coll. (1996), ce serait 50% des AAAS qui auraient été témoins de violence conjugale. Les difficultés présentées par les parents d'AAAS constitueraient probablement des limites dans leur capacité d'offrir le soutien, l'encadrement et la supervision nécessaires au bon développement de leur enfant (Barbaree et Langton, 2006; Righthand et Welch, 2004). Ainsi, les lacunes présentes sur le plan de l'éducation sont identifiées par plusieurs auteurs comme un autre facteur de risque présenté par les AAAS (80% des AAAS sur les pairs et 27,8% des AAAS sur les enfants pour une moyenne de 48,8% dans Gunby et Woodhams, 2010; 49% dans Vizard et coll., 2007). De plus, ces familles seraient souvent isolées socialement, limitant la possibilité pour ces jeunes de développer des liens positifs avec

leurs pairs ou d'autres figures d'autorité ainsi qu'un sentiment de compétence sociale (Tardif et Forouzan, 2015). Un milieu familial dysfonctionnel et des parents dont les enjeux personnels les rendent peu disponibles pourraient augmenter le risque pour les enfants d'être victimes d'une forme ou l'autre de maltraitance que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la famille.

### 1.2.2 Les antécédent d'abus sexuels

La proportion d'AAAS ayant vécu un abus sexuel au cours de leur développement diffère considérablement d'une étude à l'autre. Les études rétrospectives concluent qu'une proportion importante des AAAS aurait des antécédents de victimisation sexuelle (30% : Lafortune, 1996; 56% : McMackin, Leisen, Cusack, LaFratta et Litwin, 2002; 32% : Rimel 2014; 71% : Vizard et coll., 2007; 42,76% : Way et Urbaniak, 2008). Selon une méta-analyse de Burton et Schatz (2003) basée sur 50 études, ce taux serait en moyenne de 40,3%. Les études prospectives rapportées par Wright, Lussier, Sabourin et Perron (1998) avancent que 5 à 10% des garçons qui ont été victimes d'abus sexuels commettront à leur tour un délit de cette nature.

Pour Burton, Miller et Shill (2002), les antécédents de victimisation sexuelle seraient une variable contribuant à la distinction entre les AAAS et les autres délinquants juvéniles. Dans leur méta-analyse portant sur 59 études (n = 3855 AAAS et 13393 AADNS), Seto et Lalumière (2010) avancent que les AAAS rapportent avoir vécu jusqu'à trois fois plus d'abus sexuels durant leur enfance que les autres délinquants juvéniles. Ces mêmes auteurs concluent que la présence d'antécédents de victimisation sexuelle augmenterait de cinq fois la

probabilité pour un jeune d'avoir commis une agression sexuelle (versus être dans le groupe des AADNS). La méta-analyse de Paolucci, Genuis et Violato (2001) inclut 37 études (n = 25367) comparant des individus ayant subi un abus sexuel à des individus sans antécédent de cette nature au sein de la population générale. Les résultats de cette méta-analyse ont conclu que le fait d'avoir été abusés sexuellement augmenterait de 8% le risque de commettre une agression sexuelle au cours de sa vie. L'étude de DeLisi, Koloski, Vaughn, Caudill et Trulson (2014) a, quant à elle, tenté d'évaluer ce risque au sein d'un échantillon composé de 2520 délinquants juvéniles. Ces auteurs ont ainsi montré qu'au sein d'un groupe de délinquants juvéniles, le fait d'avoir été abusés sexuellement augmenterait de 467% le risque de commettre à son tour un délit de cette nature.

La variation importante dans les taux obtenus d'une étude à l'autre peut notamment s'expliquer par les différentes définitions « d'abus sexuels » utilisées par les auteurs (Hummel, Thömke, Oldenbürger et Specht, 2000; Seto et Lalumière, 2010). Par exemple, certains auteurs incluent dans la définition « d'abus sexuel » les délits sans contact, alors que d'autres les excluent. De plus, Worling (1995) a démontré que les AAAS seraient plus enclins à rapporter les abus dont ils ont été victimes une fois qu'ils ont complété leur traitement. Les études portant sur les AAAS placés en institutions tendent à rapporter des taux de victimisation sexuelle plus importants que celles étudiant des jeunes dans la communauté (Rightand et Welch, 2004; Vandiver et Kercher, 2004; Zakireh, Ronis et Knight, 2008). En effet, ces derniers auraient habituellement un historique de délinquance moins sévère ce qui serait associé avec une histoire de vie moins dysfonctionnelle.

À la lumière des résultats de plusieurs recherches, la victimisation sexuelle durant l'enfance augmenterait le risque de commettre une agression sexuelle à l'adolescence. Pourtant, d'autres auteurs concluent que les abus sexuels subis seraient plutôt en lien avec le risque de commettre un délit *violent* qu'il soit ou non de nature sexuelle (DeLisi et coll., 2014). Il n'y aurait pas, à l'heure actuelle, de consensus à ce propos. Ce constat viendrait appuyer l'idée voulant que l'agression sexuelle ne se distinguerait pas des autres délits contre la personne, mais s'inscrirait plutôt dans une trajectoire délinquante et antisociale. Cette conclusion serait cohérente avec les similarités identifiées entre les AAAS sur des pairs/adultes et les délinquants juvéniles violents (Lewis, Shanok et Pincus, 1981; Van Wijk et coll., 2005a) et entre les AAAS violents et les délinquants juvéniles violents (p. ex. victimisation durant l'enfance, fréquentation de pairs délinquants et le manque de supervision parentale ; Van Wijk et coll., 2005a).

Il importe de souligner que la présence d'antécédents d'abus sexuels durant l'enfance n'est pas une caractéristique exclusive aux AAAS. En effet, des adolescents ayant commis d'autres types de délits rapportent avoir subi cette forme de maltraitance au cours de leur développement (Seto et Lalumière, 2010). Ce facteur de risque ne serait donc pas associé spécifiquement aux adolescents qui commettent des délits sexuels. De plus, tous les jeunes garçons abusés ne commettront pas une agression sexuelle à leur tour. D'autres facteurs sont donc à considérer pour comprendre a) la spécificité des gestes posés par les AAAS notamment en termes de gravité, usage de la force, nombre de victimes ou précocité et b) le passage du rôle de victime à celui d'agresseur (comment l'expliquer ?)

Les études s'étant intéressées à la première question ont comparé les abus sexuels subis par les AAAS à ceux d'autres délinquants juvéniles. Ces études ont conclu que les abus sexuels subis par les AAAS présenteraient davantage d'indices de gravité (Burton et coll., 2002; Hunter et Figueredo, 1995, cité dans Becker et Hunter, 1997). En effet, les résultats d'études dégagent que les AAAS étaient plus jeunes lorsqu'ils ont été abusés sexuellement (Hunter et Figueredo, 1995, cité dans Becker et Hunter, 1997), ont subi plus d'épisodes de victimisation (Hunter et Figueredo, 1995, cité dans Becker et Hunter, 1997), les abus sexuels dont ils ont été victimes se sont étendus sur une plus longue période (Burton et coll., 2002) et comportaient davantage de comportements de pénétration (Burton et coll., 2002). Les abus subis par les AAAS étaient aussi caractérisés par l'usage d'une force physique plus grande (Burton et coll., 2002). Les AAAS ayant des antécédents d'abus sexuels subis durant l'enfance se distingueraient également des autres délinquants juvéniles abusés quant au lien qui les unit à leur agresseur : ils seraient plus souvent agressés par une personne connue (Burton et coll., 2002). Les AAAS abusés sexuellement rapportent aussi un plus faible soutien lors du dévoilement (Hunter et Figueredo, 1995, cité dans Becker et Hunter, 1997). La période entre l'abus sexuel subi et la dénonciation serait également plus longue chez ce groupe de jeunes (Hunter et Figueredo, 1995, cité dans Becker et Hunter, 1997).

Les AAAS qui ont été victimes d'abus sexuel (ou «abusés-abuseurs») se distingueraient des autres AAAS sur diverses variables. Ils seraient plus susceptibles d'avoir agressés davantage de victimes et seraient plus nombreux à avoir agressé des victimes de sexe masculin (Rimel, 2014). Dans l'échantillon de Cooper, Murphy et Haynes (1996) comparant des AAAS abusés sexuellement et/ou physiquement à des AAAS non-abusés, les premiers avaient

commis leur premier délit sexuel plus tôt et étaient plus susceptibles d'avoir agressé des enfants de sexe féminin et de sexe masculin. Les AAAS qui ont été victimes d'abus sexuels et/ou physiques auraient également agressé plus de victimes et cumuleraient moins d'antécédents délictuels non sexuels (Cooper et coll., 1996).

Enfin, la victimisation sexuelle des AAAS est aussi associée à des variables de délinquance générale. Les résultats de l'étude de Burton, Leibowitz, Eldredge, Ryan et Compton (2011b) suggèrent que l'abus sexuel serait la forme de maltraitance la plus associée à la délinquance non-sexuelle des AAAS. Il existerait également un lien entre la victimisation sexuelle des AAAS et la gravité des délits non-sexuels commis à l'adolescence. En somme, plusieurs études avancent la probabilité d'un lien entre le fait d'avoir été victime d'un abus sexuel durant l'enfance et celui de commettre une agression sexuelle plus tard, bien que les mécanismes sous-jacents fassent toujours l'objet de débat.

### 1.2.2 Les explications potentielles du lien entre les abus sexuels subis et les agressions sexuelles commises

Par rapport à la deuxième question (c.-à-d. : l'explication du passage du rôle de la victime à celui de l'agresseur), selon le modèle de l'apprentissage social, les abus sexuels subis durant l'enfance influenceraient ceux commis par ces jeunes à l'adolescence (Burton, 2003). En effet, les AAAS tendraient à reproduire, dans les agressions qu'ils commettent, certains aspects associés aux situations des abus qu'ils ont subis. Par exemple, les AAAS auraient tendance à agresser une victime ayant le même âge qu'ils avaient au moment de leur agression (Veneziano, Veneziano et Legrand, 2000), du même genre qu'eux (Burton 2003; Veneziano et coll., 2000), à utiliser un « modus operandi » similaire à celui qu'ils ont subi

(Burton 2003) et à poser des gestes similaires à ceux dont ils ont été victimes (Burton, 2003; Veneziano et coll., 2000). Burton (2003) explique que les AAAS reproduiraient les abus par « modeling » et conditionnement. Selon cet auteur, il y aurait donc un pairage entre le plaisir sexuel et l'agression, mais également un apprentissage de croyances et d'attitudes sous-tendant les relations intimes entre les adultes et les enfants. Pour Burton (2003), ce modèle s'applique davantage aux AAAS sur des enfants. Toutefois, il n'y a pas de consensus clair quant à la reproduction de la relation victime-agresseur (Veneziano et coll., 2000). Plus récemment, Rimel (2014) n'a pas été en mesure de trouver une relation entre les caractéristiques de l'abus sexuel subi et les gestes d'agression posés.

D'autres auteurs ont proposé des théories relevant davantage de l'approche psychodynamique. Pour O'Brien (1991), l'adolescent, ayant été victime d'abus sexuel, prendrait la place de l'agresseur afin de retrouver un certain contrôle sur le cours de sa vie. Le jeune passerait donc d'une position de victime impuissante à celle d'agresseur qui reprendrait le pouvoir dans sa relation à l'autre. Cet auteur parle alors d'un « syndrome du vampire ». Dans le même ordre d'idées, dans son étude qualitative, Dorais (1997) a identifié différents types de jeunes abusés : ceux qui adopteraient un rôle de « passeur » et d'autres qui seraient plutôt les « vengeurs », notamment. Les AAAS dits passeurs choisiraient des victimes possédant des caractéristiques similaires à celles qu'ils présentaient lorsqu'ils ont été victime d'abus. Ainsi, ils reproduiraient une scène tragique de leur passé, tout en adoptant un rôle leur permettant de reprendre le contrôle sur leur trauma. Pour les AAAS dits vengeurs, l'agression sexuelle serait motivée par le désir de voler le bonheur à un enfant dans l'objectif de rétablir une impression de justice.



### 1.2.3. Les autres formes de maltraitance

L'abus sexuel n'est pas la seule forme de maltraitance subie et rapportée par les AAAS. La négligence, les abus physiques, les abus psychologiques caractériseraient le passé d'une très grande majorité de ces jeunes. Selon Leibowitz, Burton et Howard (2012), les AAAS abusés sexuellement seraient également plus nombreux à rapporter des épisodes de victimisation d'autres natures (abus psychologiques, négligence, abus physique), et ce, comparativement aux AAAS n'ayant pas été victimes d'abus sexuels. Dans une étude portant sur les AAAS sur des enfants, ceux ayant été abusés avaient vécu diverses pertes durant leur développement (p. ex. la mort d'un parent, l'absence d'un des parents) ainsi que des placements en famille d'accueil (Hummel et coll., 2000). Une étude de Skuse et ses collègues (1998) révèle que les AAAS ayant été abusés se distinguaient des AAAS non-abusés par la présence d'au moins une autre forme de maltraitance dans leur histoire. En effet, les premiers auraient davantage été témoins de violence intrafamiliale que les seconds. Salter et ses collègues (2003) ont obtenu des résultats similaires dans leur étude longitudinale menée auprès de 224 enfants abusés sexuellement parmi lesquels 26 avaient commis un délit à caractère sexuel plus tard dans leur vie. Ces abusés-abuseurs se distinguaient des autres par la présence d'autres formes de maltraitance au cours de leur développement (p. ex. négligence physique, négligence sur le plan de la supervision, témoins de violence intrafamiliale).

Dans une étude regroupant 300 AAAS recrutés au sein d'un centre de traitement spécialisé pour ce type de délit, 9,4% d'entre eux avaient subi des abus physiques, 22,4% des abus sexuels et 11,8% rapportaient avoir été victimes de ces deux formes de maltraitance

(Cooper et coll., 1996). Kenny, Keogh, Seidler et Blaszczyński (2000) ont analysé 70 rapports présenticiels d'AAAS et ont identifié que 24,28% d'entre eux avaient été victimes d'abus physiques, 22,85% d'abus émotionnels et 22,85% de négligence. Plus récemment, l'étude de Joyal, Carpentier et Martin (2016) effectuée auprès d'un échantillon de 351 AAAS, a rapporté que 32,3% d'entre eux avaient été victimes d'abus physiques et 56,6% de négligence. Plusieurs autres études se sont intéressées au lien entre les antécédents d'abus physiques et la commission de gestes sexuels abusifs. Les résultats d'une étude mentionnent qu'entre 25 et 50% des AAAS rapporteraient avoir été victimes de violence physique au cours de leur enfance (Becker et Hunter, 1997; Kenny et coll., 2000 ; Joyal et coll., 2016; Way et Urbaniak, 2008). La présence d'abus physique durant l'enfance constituerait une autre variable distinctive entre les AAAS et les autres délinquants juvéniles (Ford et Linney, 1995; Seto et Lalumière, 2010). Toutefois, cette différence ne s'avère plus significative lorsque les AAAS sont comparés à un sous-groupe de délinquants juvéniles qui présentent une délinquance violente (Lewis et coll., 1981). Ainsi, la présence d'abus physiques (dans l'enfance) serait corrélée avec la commission de délits violents qu'ils soient ou non à connotation sexuelle. La victimisation sur le plan physique pourrait également constituer une variable qui distinguerait les AAAS sur des enfants des AAAS sur des pairs ou des adultes. Les résultats des études à ce jour ne permettent pas encore de statuer définitivement sur la question.

Par ailleurs, selon des études, la plupart des AAAS auraient été victimes de plus d'une forme d'abus au cours de leur développement, ce qui constituerait une caractéristique qui les distingue des autres délinquants (Jonson-Reid et Way, 2001; Rasmussen, 2013). Parmi 40 AAAS recrutés au sein d'un centre de traitement spécialisé, trois jeunes sur quatre (77,5%)

auraient été exposés à au moins trois catégories d'abus (p. ex : abus sexuels, abus physiques, témoin d'abus sexuels dans la famille, témoin d'abus physique dans la famille) (McMackin et coll., 2002). Dans un échantillon composé de 70 AAAS, 63% d'entre eux avaient été victimes d'au moins deux formes de maltraitance ; 4,3% des AAAS cumulaient six types d'abus (Kenny et coll., 2000). Dans l'étude de Vizard et ses collègues (2007) conduite auprès de 280 AAAS, 25% des jeunes rapportaient les cinq formes de maltraitance étudiées (témoin de violence conjugale, présence d'abus sexuels, d'abus physiques, d'abus psychologique et de négligence physique). Par ailleurs, pour Knight et Sims-Knight (2004) qui ont étudié des AAAS sur des pairs ou des adultes, les antécédents d'abus sexuels seraient très souvent associés à la présence d'autres types d'abus durant l'enfance ainsi qu'à la présence de variables caractéristiques d'un milieu familial chaotique.

#### 1.2.4. Les explications avancées du lien entre les diverses formes de maltraitance et les agressions sexuelles commises : l'attachement

Selon certains auteurs, les nombreux placements vécus par les AAAS et visant à les protéger, de même que les expériences traumatiques énumérées ci-haut ainsi que les pertes subies au cours de leur développement sont des facteurs susceptibles d'entraîner une instabilité dans les liens d'attachement entre les AAAS et leurs figures parentales (Tardif et Forouzan, 2015). Cette fragilité des relations est identifiée comme un facteur de risque à la commission de comportements d'agression sexuelle (Smallbone, 2005). D'autres auteurs concluent qu'un attachement sécuritaire avec la figure maternelle pourrait constituer un facteur de protection permettant d'éviter la reproduction du trauma sexuel comme dans le modèle abusé-abuseur (Kobayashi, Sales, Becker, Figueredo et Kaplan, 1995).

Plusieurs auteurs se sont penchés sur des explications possibles du lien entre les relations d'attachement et la délinquance sexuelle. Smallbone (2006) suggère que la présence d'un attachement insécuré entraînerait un manque d'empathie et des déficits de régulation émotionnelle chez l'individu. Ces difficultés pourraient augmenter la propension à user de coercition dans les relations sociales, ce qui constituerait un facteur de risque de commettre une agression sexuelle (Smallbone, 2006). Rich (2011), pour sa part, émet l'hypothèse que certaines conséquences relatives aux difficultés sur le plan des relations d'attachement pourraient constituer des facteurs de risque au passage à l'acte soit un développement déficitaire de la métacognition, du sentiment d'efficacité personnelle, de la moralité et de l'empathie. De plus, des abus commis par des figures significatives (p. ex. un parent) pourraient venir perturber le développement de relations d'attachement positives (Harrelson, Alexander, Morais et Burkhart, 2017). Dans de telles situations, un même individu serait à la fois la source de sécurité et d'affection ainsi que la menace et l'agresseur, ce qui pourrait générer une importante confusion pour l'enfant (Tardif et Forouzan, 2015). Bien qu'il soit établi que les déficits dans les relations d'attachement constitueraient un facteur de risque pour des comportements antisociaux et délinquants, Tardif et Forouzan (2015) rappellent que les données empiriques actuelles ne permettent pas de trouver de différences significatives entre les AAAS et les autres délinquants juvéniles à ce sujet.

En somme, les nombreuses études descriptives permettent d'établir que les AAAS représentent une population hétérogène d'adolescents, qui se distinguent sur de nombreuses variables relatives à la délinquance générale et sexuelle ainsi que sur d'autres caractéristiques

d'intérêt (p. ex. maltraitance, traits de personnalité) (Becker, 1998; Hunter, Hazelwood et Slesinger, 2000; Ward, Polaschek et Beech, 2006). La grande variabilité des résultats obtenus dans les diverses études et les différents échantillons témoigne également de ce fait (p. ex : taux de victimisation sexuelle variant de 0 à 90%, taux de récurrence sexuelle entre 0 et 30%). Ceci met en lumière l'intérêt de poursuivre l'étude des AAAS et de tenter d'identifier une typologie pour cette population.

### **1.3. Les typologies**

Plusieurs auteurs (Guay et Gaumont-Casias, 2015; Heighes, 2014; Olivas, 2012) ont souligné l'importance d'identifier une typologie valide et pertinente sur les plans théoriques et cliniques pour les adolescents qui commettent des agressions sexuelles. L'absence de classification nuit notamment à la généralisation des résultats lorsque les AAAS sont étudiés comme une population homogène. En effet, lorsqu'une population hétérogène est étudiée de la même façon qu'une population homogène, les tendances observées ne tiennent pas compte des résultats qui diffèrent d'un sous-groupe à l'autre. Les typologies présentent aussi un grand intérêt dans la construction de modèles explicatifs et dans l'élaboration d'interventions efficaces puisque celles-ci peuvent s'appuyer sur les caractéristiques des différents types identifiés (Guay et Gaumont-Casias, 2015; Hunter, Figueredo, Malamuth et Becker, 2003). Guay et Gaumont-Casias (2015) identifient plusieurs limites aux typologies actuelles, telles que l'absence d'accord interjuge pour les classifications cliniques, la taille réduite des échantillons sur lesquels elles ont été élaborées ou le manque de contre validation par d'autres études. Ces mêmes auteurs rappellent qu'à l'heure actuelle, il n'existe pas de typologie qui fasse consensus.

### 1.3.1. Les AAAS sur des enfants et les AAAS sur des pairs ou des adultes

L'une des distinctions les plus communes dans la littérature portant sur les AAAS est empruntée des écrits concernant les délinquants sexuels adultes. Basée sur l'âge de la victime (enfant versus adolescent ou adulte), cette typologie ne fait toutefois pas l'unanimité auprès des chercheurs s'intéressant à la population adolescente. Certains auteurs rapportent la présence de résultats contradictoires lorsque les AAAS sur des enfants et les AAAS sur des pairs ou des adultes sont comparés sur certaines variables d'importance tel que décrit plus bas (Fanniff et Kolko, 2012; Zeng, Chu, Kohn et Teoh, 2015). En 1995, Worling souligne que le sexe de la victime est une variable confondante dans la distinction basée sur l'âge. Les différences obtenues lors des comparaisons entre les deux groupes pourraient également s'expliquer par le lien entre l'agresseur et la victime : les AAAS sur des enfants agresseraient généralement des victimes connues alors que les victimes des AAAS sur des pairs ou des adultes seraient souvent inconnues des agresseurs (Joyal et coll., 2016). D'autres auteurs soulignent la présence à considérer d'AAAS dits mixtes, c'est-à-dire un sous-groupe de délinquants qui commettent des délits sexuels auprès des enfants, mais également auprès de pairs ou d'adultes (Fanniff et Kolko, 2012; Leroux, Pullman, Motayne et Seto, 2014; Worling, 1995).

Malgré certaines critiques soulevées, Aebi, Vogt, Plattner, Steinhausen et Bessler (2012) soutiennent qu'il s'agit de la classification la plus valide à ce jour. En effet, des différences semblent être identifiées entre ces deux sous-groupes. Les AAAS sur des enfants agresseraient davantage des victimes de sexe masculin (Fanniff et Kolko, 2012; 55% vs 11% dans Hendriks et Bijleveld, 2004) ainsi que des victimes qui sont dans leur entourage (Auclair

et coll., 2012; 90,5% vs 31,8% dans Gunby et Woodhams, 2010; Keelan et Fremouw, 2013; 62,3% vs 32% dans Hunter et coll., 2003). Sur le plan développemental, ils seraient plus à risque d'avoir été abusés sexuellement durant l'enfance (Awad et Saunders, 1991; Keelan et Fremouw, 2013; O'Brien, 1991). Ils seraient plus nombreux à avoir des difficultés sur le plan de l'estime de soi (68,4% vs 19,0% dans Gunby et Woodhams, 2010; Hendriks et Bijleveld, 2004), à avoir été victimes d'intimidation (61,9% vs 9,1% dans Gunby et Woodhams, 2010; Hendricks et Bijleveld, 2004) et à présenter des symptômes anxieux (Fanniff et Kolko, 2012; 75,7% vs 22,9% dans Glowacz et Born, 2013; Ueda, 2017). Les AAAS sur des pairs ou des adultes présenteraient des ressemblances avec les autres délinquants juvéniles (Glowacz et Born, 2013). Une majorité d'entre eux auraient des antécédents d'autres natures telles que vandalisme et voies de fait (Jacob et coll., 1993) et ils présenteraient davantage de troubles de comportements (Fanniff et Kolko, 2012; Glowacz et Born, 2013). Ils seraient plus nombreux à avoir des problèmes de consommation (Fanniff et Kolko, 2012; 42% vs 24% dans Hsu et Starzynski, 1990; Ueda, 2017), à présenter des traits antisociaux et/ou un trouble oppositionnel (Joyal et coll., 2016) et à fréquenter des pairs délinquants (Richardson, Kelly, Bhate et Graham, 1997).

Des études comparatives entre ces deux groupes (AAAS sur des enfants et AAAS sur des pairs ou des adultes) ont obtenu des résultats contradictoires (Ueda, 2017). Fanniff et Kolko (2012) concluent même, à partir des résultats de leur étude, qu'il existerait plus de similarités que de différences entre ces deux types de jeunes. En effet, dans leur échantillon de 176 jeunes participant à un programme de soins spécialisés dans la communauté pour les personnes ayant commis des agressions sexuelles, les AAAS sur des enfants ne se

distinguaient pas significativement des AAAS sur des pairs ou des adultes sur des caractéristiques d'importance liées à la délinquance soit : leurs antécédents sexuels et non sexuels, le risque de récidive et les taux de récidive sexuelle. Hendricks et Bijleveld (2004) n'ont pas non plus été en mesure de différencier les deux groupes quant aux antécédents non sexuels. Ces mêmes auteurs ont comparé 58 AAAS sur des enfants à 54 AAAS sur des pairs, et ils n'ont pas trouvé de différences significatives quant à l'exposition à la violence conjugale, les antécédents de négligence et les antécédents d'abus sexuels. Dans l'étude de Joyal et ses collègues (2016) portant sur 351 AAAS provenant d'un centre de traitement spécialisé, la présence d'abus sexuel durant l'enfance ne permet pas non plus de distinguer ces deux groupes. Dans une revue de la littérature portant sur cette classification, Keelan et Fremow (2013) soulèvent aussi de nombreuses contradictions quant aux résultats portant sur les caractéristiques familiales identifiées chez les deux groupes soit les AAAS sur des enfants et les AAAS sur des pairs ou des adultes.

### 1.3.2. Les typologies basées sur la trajectoire

D'autres auteurs ont basé leur typologie sur la trajectoire de délinquance des AAAS. Seto et Barbaree (1997) se sont inspirés de la théorie de la délinquance de Moffitt (1993) pour proposer leur propre catégorisation. Ainsi, ils ont suggéré un modèle incluant deux trajectoires selon l'âge de la première offense. La première trajectoire est composée de jeunes AAAS qui auraient débuté leur délinquance précocement et présenteraient un risque élevé de récidive. Les auteurs ont qualifiés ce premier groupe d'« antisociaux persistants » (Seto et Barbaree, 1997). Ces jeunes commettraient une variété de délits, entretiendraient des valeurs antisociales et auraient une sexualité déviante caractérisée par une précocité des comportements sexuels et



la présence de plusieurs partenaires. La deuxième trajectoire se compose des jeunes ayant une délinquance qui serait « limitée au moment de l'adolescence ». Selon les auteurs, leur agression sexuelle serait généralement commise dans un contexte d'opportunisme où la victime serait une adolescente connue de l'agresseur. Les auteurs soulignent que l'histoire de développement de ces jeunes comprendrait très peu d'éléments antisociaux (Seto et Barbaree, 1997).

De leur côté, Vizard et ses collègues (2007) ont analysé les dossiers de 213 jeunes ayant commis des agressions sexuelles. Ils ont distingué ceux qui avaient commis leur premier délit sexuel avant l'entrée dans l'adolescence (soit avant 11 ans) (n = 93) et les autres (n = 120). Ils ont noté que les premiers présentaient des comportements agressifs durant l'enfance. Ils étaient plus nombreux à avoir été victimisés sur l'ensemble des formes de maltraitance étudiées (abus sexuels, abus physiques, abus émotionnels, négligence physique) et à avoir grandi dans un milieu familial qualifié de dysfonctionnel et chaotique. Les auteurs ont trouvé que les AAAS ayant commis leur première agression sexuelle après 11 ans étaient eux plus susceptibles d'avoir des problèmes de consommation. Par contre, les auteurs n'ont pas été en mesure d'identifier des différences entre les deux groupes quant à des variables en lien avec la récurrence sexuelle, la récurrence violente et générale.

En 2011, Carpentier, Leclerc et Proulx ont comparé 69 AAAS ayant commis une première agression sexuelle avant l'âge de 12 ans à 282 AAAS ayant commis leur premier délit sexuel après cet âge. Les AAAS précoces étaient plus nombreux à présenter des comportements violents tôt durant l'enfance (65,2% versus 50%) ainsi qu'à l'adolescence

(76,1% versus 65,3%). Ils manifestaient aussi des comportements sexualisés avant leur premier geste délictuel (53,6% versus 30,9%). Les résultats de l'étude ont aussi soulevés que les AAAS précoces étaient plus susceptibles d'avoir été négligés sur les plans physiques et éducatifs (69,6% versus 53,9%) et à avoir été abusés sexuellement (43,5% versus 30,5%). Aussi, les parents de ces jeunes étaient plus nombreux à rapporter des antécédents d'abus sexuels durant leur enfance (18,8% versus 9,2%). Quant à eux, les AAAS ayant commis leur premier délit sexuel après l'âge de 12 ans étaient plus enclins à être en situation de décrochage scolaire (4,5% versus 15,2%).

### 1.3.3. Les profils dits « spécialistes » et « généralistes »

L'une des questions les plus discutées dans la littérature au sujet des AAAS est celle de leur appartenance ou non à un groupe distinct de délinquant. En effet, les auteurs ont d'abord pris pour acquis que les jeunes qui commettaient des agressions sexuelles constituaient un groupe différent des autres types de délinquants, possédant leurs propres facteurs étiologiques (Nisbet, 2009). Ainsi, selon cette conception, il devenait donc à propos de leur offrir un traitement spécialisé pour la délinquance sexuelle (Van Wijk et coll., 2005a; Van Wijk et coll., 2006; Nisbet, 2009). Par contre, Fanniff, Schubert, Mulvey, Iselin et Piquero (2017) rappellent que les conclusions de certaines études n'ont pas soutenu cette prémisse puisque les AAAS présenteraient de nombreuses similarités avec les autres délinquants. Les ressemblances entre les deux groupes étaient d'autant plus grandes lorsque les auteurs comparaient les AAAS sur des pairs ou des adultes aux délinquants juvéniles violents (Lewis, Shanok et Pincus, 1979; Van Wijk et coll. 2005a; Wanklyn, Ward, Cormier, Day et Newman, 2012). L'absence de résultats clairs n'a donc pas permis de clore le débat de façon définitive. Pourtant, cette

question demeure pertinente dans l'élaboration d'un modèle de compréhension de la délinquance de ces jeunes car elle pourrait avoir une influence sur l'orientation des interventions qui leur seraient offertes (axées spécifiquement sur le délit sexuel ou non).

Les études portant sur le degré de spécialisation de la délinquance de ces jeunes tendent à démontrer la présence de deux types de jeunes au sein de la population d'AAAS : les jeunes dits « spécialistes » et ceux dits « généralistes » (Butler et Seto, 2002 ; Van Wijk, Mali et Bullens, 2007). Les jeunes dits « généralistes » présenteraient davantage de caractéristiques antisociales que les jeunes dits « spécialistes ». En effet les auteurs ont identifié une présence supérieure de problèmes de comportement durant l'enfance, de croyances et d'attitudes antisociales, d'antécédents de délinquance, et d'abus de substances chez les premiers (Aebi et coll., 2012; Butler et Seto, 2002; Murphy, Page et Hoberman, 2016). Les résultats soulignent également que les généralistes auraient plus d'antécédents de maltraitance, de placements et de consultations antérieures pour un problème de santé mentale (Way et Urbaniak, 2008).

Toutefois, les études n'ont pas trouvé de différences entre les AAAS et les autres délinquants juvéniles sur diverses variables. Par exemple, dans l'étude de Butler et Seto (2002), les deux groupes étaient similaires quant à la présence de problèmes de conduite durant l'enfance, les attitudes et croyances délinquantes et la présence de problèmes externalisés. Dans leur méta-analyse basée sur 59 études regroupant 3855 AAAS et 13 393 autres délinquants juvéniles, Seto et Lalumière (2010) concluent plutôt à la présence de facteurs à la fois communs et distinctifs entre les AAAS et les autres délinquants juvéniles. Selon ces auteurs, ces deux groupes partageraient une propension à l'impulsivité et à la

recherche de sensations fortes, des attitudes et croyances soutenant l'agir délinquant et ils fréquenteraient tous deux des pairs délinquants (Seto et Lalumière, 2010). Toutefois, les AAAS se distingueraient quant à la présence dans leur histoire développementale d'abus sexuels ainsi que de difficultés sur le plan des relations d'attachement et interpersonnelles. Pour Fanniff et ses collègues (2017), les AAAS présenteraient davantage de similarités que de différences avec les autres jeunes (sur des variables telles que par exemples les problèmes d'humeur et d'anxiété, les croyances antisociales), bien que certaines distinctions semblent claires (p. ex : les problèmes de substances, les comportements antisociaux). Ainsi, pour certains auteurs, les différences identifiées entre les groupes, appuieraient le fait qu'il existerait des AAAS dits spécialistes et des AAAS dits généralistes au sein de la population d'AAAS. La proportion de jeunes qui présenteraient une délinquance uniquement basée sur les délits sexuels serait toutefois moins importante que les autres (Van Wijk et coll., 2007). Pour plusieurs auteurs, la distinction spécialistes – généralistes constituerait une typologie valide et pertinente sur le plan clinique (Pullman et Seto, 2012).

Les interventions proposées aux AAAS sont influencées par les résultats de recherches et donc par la présence de plus en plus documentée de jeunes dits spécialistes et d'autres dits généralistes au sein de ce groupe. Autrement dit, si les spécialistes commettent presque exclusivement des délits à caractère sexuel, ils nécessiteraient un traitement axé sur la spécificité des actes qu'ils commettent (Leroux et coll., 2014). Si les généralistes ont une délinquance qualifiée de versatile, c'est-à-dire qu'elle se compose de délits de différentes natures incluant des délits sexuels, alors les interventions proposées devraient être similaires à celles offertes aux autres délinquants juvéniles (Leroux et coll., 2014; Murphy, Page et

Hoberman, 2016). Les études effectuées jusqu'à présent à ce propos concluent que les bénéfices associés à la thérapie de groupe spécialisée sont peu élevés (Lagueux, 2006; Viens, Tourigny, Lagueux et Étienne, 2012). Dans une étude quasi-expérimentale portant sur 54 AAAS, les jeunes ayant accès à une thérapie de groupe spécialisée ne se sont pas améliorés davantage que ceux participant au traitement habituellement offert dans les centres jeunesse (Lagueux, 2006). Une étude similaire a été conduite par Viens et ses collègues en 2012 auprès de 51 AAAS (groupe expérimental : 29 AAAS ; groupe contrôle : 22 AAAS). Les jeunes ayant participé à la thérapie spécialisée se sont améliorés davantage que les autres sur un nombre restreint de variables (7/33). Par contre, les auteurs suggèrent de poursuivre les recherches dans ce domaine. En effet, les interventions étudiées sont basées sur les connaissances acquises auprès d'adultes agresseurs sexuels (Olivas, 2012), alors que ces derniers se distingueraient significativement des AAAS (Chaffin et coll., 2002; Miranda et Corcoran, 2000). De plus, les jeunes qui commettent des délits sexuels représenteraient une population très hétérogène. La présence de plusieurs profils d'AAAS appuierait la pertinence d'adapter les cibles d'intervention à leurs différentes caractéristiques personnelles identifiées par les dits profils. Ainsi, une intervention personnalisée pourrait s'avérer plus pertinente, ce qui appuie l'importance de poursuivre les recherches auprès des AAAS.

#### **1.4. Limites des études et objectifs de la thèse**

Les premières limites identifiées quant aux études citées se rapportent aux échantillons étudiés. En effet, la plupart des études ont été effectuées auprès de petits groupes d'individus auteurs d'agression(s) sexuelle(s). De plus, les résultats des études sont souvent très variables d'un groupe à l'autre (p. ex : taux d'antécédents de délits non-sexuels variant de 18,4% à 90%,

risque accru de récidive associé à la victimisation sexuelle variant de 8% versus 467% selon la population étudiée (générale versus délinquante)). Ce constat est encore plus marqué lorsque les études sont réalisées au Québec où les échantillons d'AAAS proviennent généralement de centres d'intervention spécialisés ou de centres de détention. Plusieurs auteurs rappellent que les adolescents qui sont en centres de détention présentent davantage d'antécédents d'abus de toutes formes (Burton, Duty et Leibowitz, 2011a), de comorbidités et des fiches délictuelles comportant un plus grand nombre d'infractions (Burton, 2008; Righthand et Welch, 2004). Les caractéristiques identifiées à leur propos ne peuvent donc pas être généralisées à l'ensemble de cette population. Certaines recherches québécoises se sont déjà penchées sur la description des AAAS (Lafortune et coll., 2004), toutefois très peu d'auteurs se sont intéressés aux jeunes qui ont commis des délits sexuels mais qui sont demeurés dans la collectivité et n'ont pas été exposés à un traitement spécialisé. Pourtant, ces adolescents présentent probablement des particularités d'importance pouvant apporter un éclairage nouveau au sujet des AAAS. En effet, ces jeunes qui ont obtenu des peines moins lourdes (p. ex : probation) ont possiblement commis des délits de moins grande sévérité et possèdent possiblement des caractéristiques qui les distinguent des AAAS détenus en centres de réadaptation (p. ex : moins ou absence de récidive, moins d'aspects antisociaux). Il serait donc pertinent de pouvoir mieux documenter ce groupe d'adolescents.

Étant donné le caractère hétérogène des AAAS, l'analyse de ces jeunes comme un groupe homogène constitue une deuxième limite méthodologique de bons nombres d'études puisque les résultats obtenus ne s'appliquent pas à tous les AAAS (Knight et Sims-Knight, 2004).

Troisièmement, Zakireh et ses collègues (2008) mentionnent le nombre limité d'études offrant une comparaison entre les AAAS et d'autres groupes de délinquants juvéniles. Ils ajoutent que sans cette comparaison, il est impossible d'identifier les variables (facteurs de risque, facteurs explicatifs) liées à la délinquance générale et celles associées exclusivement à la délinquance sexuelle.

De plus, dans plusieurs études, les informations en lien avec les abus subis durant l'enfance proviennent généralement de données auto-rapportées (p. ex. Driemeyer, Spehr, Yoon, Richter-Appelt et Briken, 2013; Harrelson et coll., 2017). Bien que cette source d'informations possède des avantages, elles présentent également des limites (p. ex : exagération de la victimisation pour obtenir des bénéfices, déni des abus, subjectivité). À notre connaissance, aucune étude portant sur les antécédents de maltraitance des AAAS n'a été conduite sur la base de données officielles obtenues dans le cadre de l'application d'une Loi sur la Protection de la Jeunesse.

L'intérêt des auteurs pour les antécédents de victimisation des AAAS a généré un nombre considérable d'études à ce propos (Grant, Indermaur, Thornton, Stevens, Chamarette et Halse, 2009; Salter et coll., 2003). Toutefois, la plupart d'entre elles n'offrent pas de comparaison avec d'autres groupes de délinquants juvéniles (Grant et coll., 2009; Zakireh et coll., 2008). Les résultats obtenus soulèvent également des questions qui n'ont toujours pas trouvé réponse, par exemple : « pourquoi certains garçons qui ont été victimes d'abus sexuels commettent des agressions sexuelles alors que d'autres ne poseront jamais de tels gestes ? ».

En effet, tel que souligné par Duane et Morrison (2004), la relation entre l'abus subi et l'agression commise est complexe et non élucidée, certaines variables étant possiblement susceptibles de modérer cet effet (p. ex : durée et nature de l'abus). Aussi, la grande variabilité des résultats obtenus par les différents auteurs plaide en faveur de la poursuite des études à ce propos.

Malgré l'importance soulevée par de nombreux auteurs quant à l'identification d'une typologie valide d'AAAS, il n'en existe aucune qui fasse l'unanimité dans la littérature actuelle (Olivas, 2012; Ronis et Borduin, 2007). La classification la plus utilisée, celle basée sur l'âge de la victime, rencontre plusieurs critiques et soulève des interrogations (Fanniff et Kolko, 2012; Heighes, 2014; Joyal et coll., 2016; Keelan et Fremovw, 2013; Leroux et coll., 2014). Guay et Gaumont-Casias (2015) proposent des variables à considérer pour l'élaboration de futures typologies, telles que l'environnement familial problématique et les traumatismes vécus pendant l'enfance.

### **Objectifs de la thèse**

La présente étude a pour objectif général d'étudier les AAAS afin d'approfondir nos connaissances à leur sujet. Elle vise à pallier certaines limites présentes dans la littérature scientifique. La présente étude fait partie d'un projet de recherche de plus grande envergure intitulé *La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), sept ans plus tard : portrait des jeunes, des trajectoires et des pratiques*. Cette action concertée a été menée à l'aide d'une base de données constituée de 47 211 adolescents pris en charge par la LSJPA entre 2005 et 2010. La base de données a été construite à partir des Banques de



données informationnelles (BDI) de tous les centres jeunesse du Québec (CJ). Dans l'ensemble de ces jeunes, 1429 avaient été reconnus coupables ou avaient assumé la responsabilité d'une agression sexuelle entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le 31 décembre 2010 ou avaient été reconnus coupables d'un délit non sexuel durant cette même période tout en ayant un antécédent sexuel entre avril 2003 (date qui représente le moment d'entrée en vigueur de la LSJPA) et le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Dans la présente thèse, l'agression sexuelle est définie par les articles du Code criminel combinant toutes les infractions sexuelles avec contact. Ce sont ces 1429 jeunes qui constitueront la cohorte étudiée.

La présente thèse sera divisée en trois articles couvrant plusieurs objectifs. Le premier objectif sera de décrire une cohorte regroupant tous les adolescents ayant commis une agression sexuelle officielle sur le territoire québécois entre 2005 et 2010. À ce jour, aucune n'étude n'a fait le portrait de l'ensemble des jeunes ayant commis des délits à caractère sexuel dans une population donnée. Cette façon de procéder protège contre les risques de biais de sélection et autres problèmes d'échantillonnage. Le premier article permettra donc de décrire la délinquance officielle de 1429 AAAS (p. ex : âge au premier délit, nombre de délits de toute catégorie) ainsi que leur parcours dans le système de la protection de la jeunesse.

Le deuxième article de la thèse poursuivra deux objectifs. Les AAAS seront d'abord comparés à un groupe de délinquants juvéniles n'ayant commis aucun délit sexuel (AADNS) sur des variables liées à la maltraitance. Ainsi, il sera possible de vérifier s'il existe ou non des distinctions entre ces deux groupes quant aux antécédents de victimisation. Ensuite, nous séparerons les AAAS en deux sous-groupes : ceux ayant commis seulement des délits sexuels

(AAAS-S) et ceux ayant commis des délits sexuels et des délits non-sexuels (AAAS+) afin de les comparer au groupe des AADNS sur les variables de maltraitance. Nous identifierons également la ou les variables pouvant prédire l'appartenance d'un jeune au sein du groupe des AAAS ainsi qu'aux sous-groupes des AAAS-S et des AAAS+.

Le troisième article de la thèse a pour objectif de proposer une typologie des AAAS basée sur des variables de maltraitance. Cette typologie sera appliquée à tous les AAAS ayant une durée d'observation d'au moins deux années (730 jours et demi) et validée auprès de deux sous-groupes d'AAAS : les AAAS ayant commis seulement des agressions sexuelles (AAAS-S) et les AAAS ayant commis plus d'une agression sexuelle (récidive) qu'ils aient ou non commis des délits non-sexuels (AAAS+1). La typologie proposée sera validée en comparant les divers types d'AAAS obtenus sur différents facteurs associés à la délinquance (p.ex. la précocité et la variété).

## **2. Méthodologie**

Le prochain chapitre fera état de la méthodologie générale utilisée pour effectuer la présente étude. Il décrit comment les données utilisées ont été extraites des bases de données existantes et comment elles permettent de répondre aux objectifs de la thèse. Ainsi, la provenance des données sera explicitée le plus précisément possible, permettant, par le fait même, d'identifier certaines forces et limites des résultats présentés dans chacun des articles. De plus, les variables utilisées dans les analyses de l'ensemble de la thèse seront décrites avec précision. Ainsi, le lecteur devrait être plus à même d'apprécier la portée des résultats de la présente thèse.

## **2.1. Base de données**

La population de la présente étude est composée de tous les jeunes ayant fait l'objet d'une intervention dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA)<sup>1</sup> entre 2005 et 2010 sur l'ensemble du territoire québécois. Elle provient d'une base de données constituée dans le cadre de l'Action concertée : « *La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), sept ans plus tard : portrait des jeunes, des trajectoires et des pratiques* ». Cette base de données a été construite à partir des Banques de données informationnelles (BDI) de l'ensemble des centres jeunesse du Québec (CJ). Les informations (se rapportant au jeune) qu'elle contient sont disponibles à partir de la date du premier contact du jeune avec une Loi pour mineur (que ce soit la Loi sur la Protection de la Jeunesse (LPJ) ou celle sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)) jusqu'au jour du 31 mai

---

<sup>1</sup> Soit parce qu'ils ont été reconnus coupables d'un délit ou qu'ils ont fait l'objet d'une sanction extra-judiciaire

<sup>2</sup> Dans le reste du texte, par « jeunes auteurs d'agression sexuelle », il faut entendre à la fois les jeunes reconnus

2012 OU jusqu'à la date de sa majorité OU jusqu'à la date de son décès, selon celle qui survient en premier. L'accès à ces données a été autorisé par l'ensemble des Directions des services professionnels des Centres jeunesse (en février 2011) et par un juge de la Chambre de la Jeunesse (en mai 2012). Les certificats d'éthique ont été attribués par le comité d'éthique de la recherche de la Faculté des Arts et des Sciences de l'Université de Montréal et le comité d'éthique de la recherche de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal.

### 2.1.1. Système PIJ

#### 2.1.1.1. *Les données saisies*

Les données se rapportant aux jeunes proviennent du Projet Intégration Jeunesse (PIJ), un système informatique permettant la collecte et la gestion des informations au sein de chaque « Centre Jeunesse » du Québec (aujourd'hui : « Centre de Protection de l'Enfance et de la Jeunesse »). Cette interface informatique est dotée d'une convention de saisie et de sens rigoureuse, deux facteurs d'importance dans l'évaluation de la validité des données (Lacerte, Nadeau et Tremblay-Roy, 2014). En effet, la formation offerte aux cliniciens qui utilisent PIJ permet que l'information saisie ait le même sens pour tous (convention de sens). Un guide de définitions destiné aux intervenants dans le but de soutenir leurs efforts de saisie a été élaboré. De plus, des données non obligatoires, mais pertinentes cliniquement sont également saisies par les cliniciens (convention de saisie) (p. ex. lorsqu'un jeune contrevenant a reçu une sanction extrajudiciaire et que l'organisme de justice alternative lui a proposé un processus de médiation, la position de la victime face à ce processus (qu'elle accepte ou refuse) peut être saisie). Le processus de saisie des informations est assez protocolaire. Les informations sont

entrées dans les différents champs et onglets par des intervenants spécialisés après chaque étape prévue par les dispositions de la LPJ, c'est-à-dire : la **rétenion des signalements**, **l'évaluation/orientation** et **l'application des mesures**.

#### 2.1.1.2. *La formation des intervenants*

Les intervenants responsables des étapes de la rétenion des signalements et de l'évaluation et de l'orientation avaient, à l'époque de la collecte des données (2005 – 2010), une formation collégiale en intervention sociale (p. ex. une technique en travail social), ou une formation universitaire (p. ex. : un baccalauréat en criminologie). Ces intervenants avaient tous reçu une formation institutionnelle portant sur la LPJ ainsi que sur le « cadre normatif ». Celui-ci est un guide ou document de référence supportant la saisie d'une information normalisée dans un système tel que PIJ. Son contenu vise à identifier les éléments d'information à saisir, la manière de les codifier, ainsi que les principaux rapports qui peuvent en être tirés.

Au Québec, le système PIJ regroupe des informations relatives aux services rendus aux jeunes et aux familles dans le cadre de l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse (L.P.J.), de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) et de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS). Lorsque la LPJ est appliquée, la plupart de ces services concernent le signalement, son évaluation et les mesures à mettre en place au besoin.

### 1.1.3. *Le processus de signalement*

Lorsqu'une personne a observé une situation où la sécurité ou le développement d'un enfant âgé entre 0 et 18 ans pourrait être compromis, elle peut contacter la DPJ pour faire un signalement. L'intervenant attribué à la rétention des signalements recueille les informations pertinentes auprès de la personne qui fait le signalement (« personne signalante ») afin de déterminer s'il y a un motif de compromission. Pour ce, elle évalue les aspects suivants :

1. Les faits, leur nature et leur gravité ;
2. La vulnérabilité de l'enfant (p.ex. son âge, la présence ou non d'un handicap) ;
3. Le milieu familial, soit la capacité et la volonté des parents de corriger la situation ;
4. Le milieu externe, soit les ressources disponibles pour aider les parents.

À partir de son évaluation de la situation, l'intervenant doit décider si il retient ou non le signalement. Le cas échéant, le signalement est retenu sous l'un ou plusieurs des alinéas de la LPJ (p. ex. pour négligence sur le plan de la santé et abus physique). Dans le cas où plusieurs signalements pour un même jeune sont retenus, l'un est identifié dans le système PIJ comme principal et les autres sont qualifiés de secondaires. C'est l'intervenant qui évalue quel motif du signalement est le « principal motif ». À la lumière des informations recueillies, l'intervenant attribue un code d'urgence au dossier. Ce code à trois niveaux détermine le délai à l'intérieur duquel une évaluation de la situation devrait être faite par un intervenant de l'équipe d'évaluation et d'orientation. Le code 1 réfère à une situation urgente qui nécessite une évaluation immédiate ; le code 2 signifie qu'une évaluation est nécessaire dans les 24 prochaines heures ; le code 3 implique qu'une évaluation devrait être effectuée au cours des 3

ou 4 jours suivants. Il arrive toutefois que, faute de ressources (intervenants), un dossier classé niveau 3 soit évalué après plusieurs semaines ou mois.

Une fois le signalement retenu, un intervenant de l'équipe d'évaluation/orientation doit évaluer la situation de l'enfant visé par le signalement. Les résultats de cette évaluation peuvent être résumés en quatre catégories potentielles qui seront codés conséquemment dans le système PIJ soit :

1. Les faits sont non fondés, la sécurité ou le développement de l'enfant n'est pas compromis, donc il y a fermeture du dossier.
2. Les faits sont fondés, mais la sécurité ou le développement de l'enfant est non compromis selon les critères de la DPJ. Des références à d'autres services de santé publique comme le CLSC sont données, puis le dossier est fermé.
3. Les faits sont fondés, la sécurité ou le développement de l'enfant est compromis, le dossier est alors fermé après une intervention terminale, soit une mesure utilisée lorsque quelques rencontres avec l'intervenant de l'évaluation/orientation peuvent suffire à rétablir la situation (la sécurité ou le développement n'est plus compromis).
4. Les faits sont fondés, la sécurité ou le développement de l'enfant est compromis, le dossier est transféré à l'étape de l'orientation.

L'intervenant qui effectue l'évaluation du signalement d'un jeune va donc indiquer, dans le système PIJ, le résultat de son évaluation selon un système de codes précis qui correspond aux quatre différentes possibilités énoncées plus haut.



Les informations données dans les paragraphes précédents permettent d'avoir un aperçu de la manière dont les données sont saisies pour chaque jeune qui est évalué par un intervenant dans le cadre de la loi sur la LSJPA ou la DPJ et que ces données sont saisies selon un système de codes précis et consensuel pour l'ensemble de la province de Québec.

Les données utilisées dans le cadre de cette thèse ont donc été extraites des bases de données PIJ. Les variables utilisées comprennent les motifs de compromission principaux (le motif évalué cliniquement comme principal par l'intervenant) et secondaires des évaluations où les faits sont considérés fondés, que la sécurité ou le développement soit considérés compromis ou non (catégories 2, 3 et 4).

Un point important à noter par rapport à la gestion des dossiers est que, tout au long du processus de traitement de la plainte, les intervenants de la **rétenction des signalements** et ceux de **l'évaluation et l'orientation** peuvent changer la nature et la priorité des motifs de compromission. Par exemple, le signalement d'un jeune peut être retenu à la première étape pour abus physiques, mais, à la lumière des informations obtenues lors de son évaluation, le motif retenu à l'étape d'évaluation/orientation peut être modifié pour « négligence ». De plus, l'intervenant de l'application des mesures peut, au cours de son évaluation, communiquer avec le service de rétenction des signalements pour faire ajouter un motif dans le système PIJ s'il observe une situation nouvelle. Cette nouvelle saisie peut faire en sorte que le motif principal soit révisé et changé.

#### 2.1.1.4. *Limites des données.*

Malgré le désir d'objectivité des évaluations faites par les différents intervenants dans ces conditions, il n'y a pas de vérification effectuée des accords inter-juges quant aux motifs retenus et celui identifié comme étant le « motif principal ». Aussi, Lacerte et ses collègues (2014) rappellent que malgré un effort d'uniformisation des données saisies dans le système PIJ, certains champs de saisie du système comportent des définitions non adéquates cliniquement, tel que, par exemple, l'origine ethnoculturelle. En effet, si l'intervenant ne remplissait pas la donnée d'origine ethnique, une valeur par défaut était inscrite, soit « Francophone du Québec ». Certains champs de saisie comporteraient également beaucoup de données manquantes (Lacerte et coll., 2014). Par exemple, dans l'étude de Lafortune et coll., (2015) dans 41% des cas, il manquait des information à propos du régime de garde l'enfant (p. ex : parents qui vivent ensemble, régime de garde partagée, tuteur, etc.). Lacerte et ses collègues (2014) mentionnent également que les principales critiques soulevées sur la validité des données du système PIJ impliquent des informations sur les services professionnels rendus par les intervenants, données qui ne sont pas utilisées dans la présente thèse.

2.1.1.5 *Les données LSJPA.* Toutefois, lorsque c'est plutôt la LSJPA qui est mise en application dans la situation présentée par un jeune, le processus est bien différent. Globalement, l'intervention est alors faite dans deux contextes distincts : les mesures ainsi que les sanctions extrajudiciaires d'une part, les peines spécifiques d'autre part. En ce qui concerne les premières, le contexte en est un de déjudiciarisation, la loi prévoyant des modalités particulières d'exercice du pouvoir discrétionnaire des policiers. En effet, lorsqu'il y

a des motifs raisonnables de croire qu'un jeune a commis une infraction (généralement non violente), l'agent de la paix peut régler le cas de façon non judiciaire, par exemple, en le raccompagnant à la maison, en lui donnant un avertissement ou en le renvoyant à un organisme communautaire. À la suite du travail des policiers, l'intervention extrajudiciaire peut aussi se faire au moyen de « sanctions » (p. ex : réparation envers les victimes, envers la communauté ou développement des habiletés sociales) dans lesquelles les jeunes s'engagent volontairement. Cela signifie, en principe, qu'ils ont reconnu une responsabilité dans le délit qui leur est reproché, qu'ils manifestent un désir de réparation et qu'ils présentent un profil criminogène plutôt faible.

Du côté des peines, on trouve celles qui sont purgées en communauté (p. ex. : essentiellement travaux bénévoles et probation avec suivi) et les autres, exécutées dans le cadre d'un placement sous garde. Les articles 38 et 39 de la LSJPA préconisent que les premières soient privilégiées (Ministère de la Justice du Canada, 2018).

Considérant que les jeunes contrevenants sont davantage soumis à des peines spécifiques dans la communauté, il s'ensuit que les intervenants ont à assumer la surveillance dans la collectivité d'adolescents qui présentent un profil d'engagement délinquant élevé et, en conséquence, un niveau de risque de récidive important.

## **2.2 Cohorte utilisée pour la thèse**

La base de données initiale (extraite à partir des données du système PIJ dans

l'ensemble des régions du Québec) regroupe 47 211 jeunes contrevenants qui ont été en contact avec le système de justice pour les adolescents. De cette cohorte générale, deux groupes ont été constitués. Le premier groupe (n = 1429) est celui des AAAS de sexe masculin. Il comprend tous les jeunes Québécois ayant été reconnus coupables ou ayant assumé la responsabilité d'une agression sexuelle<sup>2</sup> entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le 31 décembre 2010 OU ayant été reconnus coupables d'un délit non sexuel durant cette même période tout en ayant un antécédent d'acte sexuel commis entre avril 2003 (date qui représente le moment d'entrée en vigueur de la LSJPA) et le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les adolescents devaient être âgés entre 12 et 18 ans au moment du délit. Dans la présente étude, l'agression sexuelle est définie selon les articles du code criminel correspondant aux délits suivants : agression sexuelle (simple, grave, avec lésions corporelles, ou armée); attentat à la pudeur auprès d'un mineur; attouchements; inceste et/ou exploitation sexuelle.

La base de données constituée de l'ensemble des AAAS (n= 1429) a été utilisée pour effectuer une description détaillée de cette cohorte. Cette description est le premier article de la présente thèse. Pour l'article 2 de la présente thèse, le groupe des AAAS a été divisé en deux sous-groupes : le premier sous-groupe est composé des AAAS-S, soit ceux qui n'ont commis que des délits à caractère sexuel (n = 749) et le second sous-groupe est composé des AAAS+, c'est-à-dire ceux qui ont commis au moins un délit sexuel ainsi qu'un ou plusieurs délits d'autres natures (p. ex. vol simple) (n = 680). Dans le but de comparer les deux sous-groupes d'AAAS à d'autres jeunes, un deuxième groupe (qui devient un troisième groupe

---

<sup>2</sup> Dans le reste du texte, par « jeunes auteurs d'agression sexuelle », il faut entendre à la fois les jeunes reconnus coupables (peines) et ceux ayant fait l'objet d'une sanction extra-judiciaire

lorsque les deux sous-groupes sont comparés à celui-ci) a été constitué à partir de la base de données regroupant toutes les données du système PIJ. Ce deuxième groupe est composé de jeunes Québécois de sexe masculin ayant été reconnus coupables ou ayant assumé la responsabilité d'un ou plusieurs délits non-sexuels (adolescents auteurs de délits non-sexuels ci-après; AADNS) (p. ex. voie de fait, vol simple). Ces jeunes étaient âgés de 12 à 18 ans au moment de leur(s) délit(s). Un seul critère d'exclusion a été retenu dans la constitution de ce groupe, soit la présence de délits à caractère sexuel dans le parcours du jeune. Afin d'obtenir des groupes de taille équivalente, 1429 d'entre eux ont été sélectionnés de façon aléatoire dans la base de données générale à l'aide du logiciel SPSS. Le choix de la taille du groupe a été fait dans l'objectif de favoriser la puissance des analyses (limitée par le groupe le plus petit, soit  $N = 1429$ ) et leur robustesse (favorisée par des tailles d'échantillon équivalentes) (Rusticus et Lovato, 2014). Ce deuxième groupe sera utilisé pour les comparaisons effectuées dans le deuxième article de la thèse uniquement.

Pour l'article 3, un sous-échantillon de la cohorte des AAAS a été sélectionné afin de pallier aux variations de la durée d'observation des sujets ( $n = 1076$  ayant été observés durant au moins deux ans). De ce sous-échantillon, deux sous-groupes ont été constitués. Le premier est composé des AAAS ayant commis uniquement un ou des délits sexuels (AAAS-S ;  $n = 507$ ). Le deuxième est constitué des AAAS ayant commis au moins deux délits sexuels avec ou sans la présence de délits non-sexuels (AAAS+1 ;  $n = 441$ ).

## 2.3. Définitions des différents concepts

### 2.3.1. Définition du concept de maltraitance

Dans le cadre de cette étude, les concepts de victimisation et de maltraitance sont considérés comme équivalents. Au Québec, ils sont étroitement associés à l'article 38 de la LPJ qui énonce que : « la sécurité ou le développement d'un enfant est considéré comme compromis lorsqu'il se retrouve dans une situation d'abandon, de négligence, de mauvais traitements psychologiques, d'abus sexuels ou d'abus physiques ou lorsqu'il présente des troubles de comportement sérieux. » (Éditeur officiel du Québec, 2019). Par contre, afin de permettre la comparaison des résultats de notre étude avec les résultats d'études précédentes (citées dans le premier chapitre de la thèse), la présence de troubles de comportement sérieux dans le parcours d'un jeune, même s'il s'agit d'un motif de compromission du développement, est exclue dans la définition de la maltraitance ici considérée. Dans le cadre de la LPJ, le terme enfant inclut les jeunes de 0 à 18 ans. De plus, les données de maltraitance utilisées dans les articles 2 et 3 comprennent uniquement celles des évaluations fondées entre la naissance et l'âge au premier délit (outre la variable « nombre de signalements retenus »).

Les variables de maltraitance sont définies de la manière suivante :

1. **Nombre de signalements retenus** : tous les signalements retenus à l'étape de l'évaluation sommaire de la situation et qui ont été reçus entre la naissance et la date au premier délit.
2. **Nombre d'évaluations fondées** : toutes les évaluations considérées fondées à l'étape de l'évaluation/orientation et qui ont été faites entre la naissance et la date du premier délit. A cette étape, trois issues sont possibles : a) les faits sont jugés fondés et l'enfant est considéré en besoin de protection ; b) les faits sont jugés fondés sans toutefois que

l'enfant ne soit considéré en besoin de protection ; c) les faits sont jugés non fondés. Seules les deux premières sont ici retenues.

3. **Nombre de formes de maltraitance** : nombre de différentes formes de maltraitance parmi les alinéas de la LPJ (négligence, abus physiques, abus sexuels, mauvais traitements psychologiques et abandon). L'évaluation doit être considérée fondée pour que la forme de maltraitance soit comprise dans cette variable. Le minimum est de 0 et le maximum de 5. Ainsi, un enfant dont la situation aurait été jugée fondée pour l'alinéa de négligence à 3 ans et à l'alinéa d'abus physiques à 6 ans obtiendrait la valeur « 2 » à la variable « nombre de formes de maltraitance ». Par contre, un enfant dont la situation a été jugée fondée pour négligence à 3 ans et de nouveau à 6 ans, obtiendrait la valeur « 1 ».
4. **Nombre de placements** : tous les placements volontaires ou ordonnés sous la LPJ entre la naissance et la date au premier délit. La variable comprend donc les placements pouvant survenir à toutes les étapes du processus prévu dans la LPJ (p.ex. un placement en urgence pendant l'évaluation et un placement ordonné à l'étape de l'application des mesures).
5. **Durée des placements** : temps cumulatif de tous les placements sous la LPJ volontaires et ordonnés entre la naissance et la date au premier délit.
6. **Abandon** : présence ou absence d'une évaluation fondée dont le motif principal est « abandon » entre la naissance et l'âge au premier délit. Ce motif de compromission comprend des situations comme l'absence d'un parent, l'incapacité d'un parent pour cause de problèmes de santé mentale ou l'incapacité d'un parent à être présent parce qu'il est décédé, par exemple.

7. **Négligence:** présence ou absence d'une évaluation fondée dont le motif principal est « négligence » entre la naissance et l'âge au premier délit. Ce motif de compromission comprend des situations comme l'absence de soins éducatifs, le rejet affectif ou un milieu de vie non sécuritaire, par exemple.
8. **Abus physiques:** présence ou absence d'une évaluation fondée dont le motif principal est « abus physiques » entre la naissance et l'âge au premier délit. Ce motif de compromission implique des situations telles que des sévices corporels, des méthodes éducatives déraisonnables ou des blessures inexplicables, par exemple.
9. **Abus sexuels:** présence ou absence d'une évaluation fondée dont le motif principal est « abus sexuels » entre la naissance et l'âge au premier délit. Ce motif de compromission implique des situations telles que des abus sexuels sans contact, des abus sexuels avec contacts ou des gestes à caractère sexuel sans contact, par exemple.
10. **Mauvais traitements psychologiques:** présence ou absence d'une évaluation fondée dont le motif principal est « mauvais traitements psychologiques » entre la naissance et l'âge au premier délit. Ce motif de compromission implique des situations telles que les conflits de séparation, l'exposition à de la violence conjugale ou le contrôle excessif de la part d'un ou des parents, par exemple.

### 2.3.2. Définition des paramètres de la délinquance

Dans le cadre de cette étude, la délinquance sera mesurée à l'aide des paramètres de la délinquance proposés par Fréchette et Leblanc en 1987. Ces paramètres seront définis de la manière suivante :



1. La **précocité** de la délinquance qui réfère à l'âge du premier délit commis. Dans la présente étude le minimum est de 12 ans et le maximum de 17 ans, 11 mois et 30 jours.
2. La **variété** de la délinquance fait référence au nombre de différents types de délits selon 6 catégories : les délits contre la personne, les délits contre la propriété, ceux relatifs aux drogues, les délits relatifs aux armes à feu, les manquements à une ordonnance, et les autres. Le minimum est donc de « 1 » et le maximum de « 6 ».
3. La **persistance** de la délinquance est calculée selon le nombre de jours ou de mois écoulé entre le premier et le dernier délit. En d'autres termes, il s'agit de la durée de la délinquance. Le minimum est de « 0 » si un adolescent n'a commis qu'un seul délit ou plusieurs délits au sein du même évènement (p.ex. introduction par effraction et agression sexuelle au cours du même évènement).
4. La **fréquence** désigne le nombre moyen de délits commis par mois de délinquance active, excluant les manquements à une condition. Le minimum est de « 0 » pour les situations où l'adolescent n'a commis qu'un seul délit ou plusieurs délits au sein du même évènement.
5. L'**intensité** de la délinquance réfère au nombre de délits commis.
6. La **gravité** de la délinquance a été calculée selon un indice développé par Statistique Canada. Le poids de chaque infraction est le résultat de la multiplication de la durée moyenne de l'incarcération et du taux de l'incarcération de cette même infraction. Il est calculé en prenant en compte l'ensemble des décisions des tribunaux canadiens, que ce soit pour les causes criminelles adultes ou au Tribunal de la jeunesse. Le poids varie entre 1 et 7000, correspondant à la gravité la plus faible et la plus grande.

7. La **durée totale** d'observation réfère au nombre de jours pour lequel un AAAS se retrouve dans la base de données. La date d'entrée dans la base de données correspond à celle du premier contact de l'adolescent avec un Centre jeunesse (que ce soit en vertu de la LPJ ou de la LSJPA). La date de fin d'observation est variable : soit le 31 mai 2012 (date d'extraction des données) ou la date de leur majorité ou la date de leur décès, selon laquelle survient en premier. La durée moyenne d'observation est de 1090,48 jours (É-T : 522,18). L'étendue varie entre 1 et 2192 jours.

### 2.3.3. Description des catégories de délits

Il existe différentes sortes de délits potentiellement commis par les délinquants. Les délits contre la personne peuvent prendre plusieurs formes. Ils sont divisés selon les sous-catégories suivantes : homicide, agression sexuelle, autres crimes sexuels (p.ex. exhibitionnisme, voyeurisme), voies de fait, harcèlement/intimidation/menace, séquestration/prise d'otage/enlèvement, autres crimes contre la personne (comprend uniquement « infractions contre la personne »).

Les délits contre la propriété incluent plusieurs sous-catégories : vol, vol qualifié, introduction par effraction, recel, fraude, méfait, incendie, autres crimes contre la propriété (comprend uniquement « infractions contre la propriété »).

Les infractions liées aux armes à feu ne sont pas sous-divisées en catégories. Elles incluent plusieurs crimes dont les suivants : trafic d'arme, usage d'une fausse arme au cours d'un crime et port d'une arme dissimulée.

Les infractions relatives aux drogues ne comprennent pas de sous-catégories. Les crimes de cette catégorie peuvent impliquer : trafic de stupéfiants, possession simple et

possession en vue de trafic.

Les infractions de manquement à une ordonnance/condition incluent les défauts de se conformer à une ordonnance/condition et la liberté illégale.

La catégorie « autre infraction » comprend les sous-catégories suivantes : méfait public, entrave à l'administration de la justice, conduite avec facultés affaiblies, autres infractions liées à la conduite automobile, complot/tentative/complicité, crimes contre les animaux, autres (p.ex. autres lois fédérales).

### **3. Premier article**

#### **La délinquance et la victimisation officielle caractérisant une cohorte de 1429 adolescents auteurs d'agression sexuelle**

Coutu, J<sup>1</sup>., Meilleur, D<sup>1</sup>. et Lafortune, D<sup>2</sup>.

Première version publiée dans : Revue de psychoéducation, 2015, 44(2), 405-424.

1. Département de psychologie, Université de Montréal, C.P. 6128, Succ. Centre-Ville,  
Montréal (Québec), H3C 3J7

2. École de criminologie, Université de Montréal, C. P. 6128, Succ. Centre-ville, Montréal  
(Québec), H3C 3J7

## Résumé

Plus de la moitié des délinquants sexuels adultes admettent avoir commis un premier délit de nature sexuelle avant l'âge de 18 ans. De plus, comme les adolescents sont responsables de près de 30% des agressions sexuelles déclarées, il importe de mieux connaître leurs caractéristiques. La présente étude a pour objectif de décrire une cohorte regroupant tous les adolescents québécois reconnus coupables d'un délit sexuel entre 2005 et 2010 (n= 1429). Des analyses descriptives (moyennes, médianes, écarts-types) ont été effectuées à partir de données portant sur les caractéristiques sociodémographiques, les comportements délinquants et les actes de maltraitance subis. Les résultats indiquent qu'en moyenne les adolescents auteurs d'agression sexuelle (AAAS) québécois ont commis un premier délit sexuel à l'âge de 14,5 ans (E-T = 1,6). Les paramètres de la délinquance sont distribués de façon très asymétrique et sont influencés par le tiers des jeunes (30,4%) qui n'a commis qu'un seul délit. Ce sont 58,2% des AAAS qui ont commis une seule agression sexuelle. De plus, les AAAS commettent principalement des délits à caractère violent (Moy = 2,6 délits violents par jeune; E-T : 2,6). Sur le plan de la victimisation, un peu plus de huit jeunes sur dix (81,6%) ont été signalés à la Direction de la Protection de la Jeunesse (DPJ). Ce portrait a été tracé à l'aide des délits et des signalements répertoriés dans la base de données des Centres Jeunesse. Ces données ne peuvent rendre compte de la délinquance cachée ou de la maltraitance qui ne sont pas portées à l'attention des intervenants sociaux.

*Mots-clés* : agression sexuelle, délinquance, adolescent, victimisation

*Title:* Official delinquency and victimization of a cohort of 1429 adolescent sexual offenders

*Abstract:* More than half of adult sexual offenders admitted committing their first sexual crime before turning 18 years of age. Thirty percent of reported sex crimes are committed by teenagers. It is therefore crucial to better understand this population. The present study will allow a description of a cohort of adolescent sexual offenders (ASO) who committed a sexual offence between 2005 and 2010 (n=1429). A descriptive analysis (Average, median and standard deviation) will be presented identifying socio-demographic characteristics, history of delinquency and childhood experience of maltreatment. Results indicate that the ASO committed their first sexual offence at an average age of 14,5 years (S-D= 1,6). The parameters of juvenile delinquency are distributed very asymmetrically and are influenced by the third of the offenders (30,4%) who have committed only one offence. It is 58,2% of the ASO who committed a single sexual offense. Moreover, ASO are primarily committing offences involving a degree of violence (M= 2,6 violent offenses per ASO; S-D= 2,6). With regards to the population's victimization history, more than 8 out of 10 adolescents (82%) have been reported to the "Direction de la Protection de la Jeunesse" (DPJ). This description is based on offences and victimization history listed in the database of "Centres Jeunesses". This portrait does not include the hidden and unreported offences and victimization.

*Keywords:* sexual abuse, adolescent, delinquency, victimization

## Introduction

L'intérêt des chercheurs pour les AAAS n'a cessé de croître depuis les années 1980. Toutefois, plusieurs questions demeurent sans réponse et de nombreuses contradictions sont soulevées quant aux résultats obtenus. Les écrits sur le sujet ont néanmoins réussi à dégager quelques consensus. D'abord, tant aux États-Unis qu'au Canada et au Québec, les études rapportent que les adolescents représentent entre 15 et 30% des auteurs d'agressions sexuelles (Lafortune, Proulx, Tourigny et Metz, 2004; Lagueux et Tourigny, 1999). La proportion d'individus âgés de moins de 18 ans qui ont commis une agression sexuelle augmente jusqu'à 50% lorsque les auteurs s'intéressent plus particulièrement aux abuseurs d'enfants (Barbaree et Marshall, 2006; Vizard, Hickey, French et McCrory, 2007). Au Québec, la proportion des agressions sexuelles commises par des adolescents est demeurée stable depuis la dernière décennie, oscillant entre 19 et 22% (Ministère de la Sécurité publique du Québec, 2013).

Les échantillons des études portant sur les AAAS sont composés de 90 à 100% de garçons (Fehrenbach, Smith, Monastersky et Deisher, 1986; Laforest et Paradis, 1990; Lagueux et Tourigny, 1999). Finalement, une majorité d'auteurs s'entend pour dire que les AAAS constituent un groupe hétérogène d'individus qui se distinguent sur plusieurs critères dont : l'âge et le sexe des victimes, le lien entretenu avec celles-ci (extra ou intrafamilial), les caractéristiques familiales et psychologiques et la présence ou non de maltraitance subie durant l'enfance (Becker, 1998; Grant et coll., 2009; Hunter, Figueredo, Malamuth et Becker, 2003; Righthand et Welch, 2004). Sous l'angle des conduites délinquantes, des études ont montré que certains AAAS avaient des antécédents judiciaires au moment de leur

condamnation : certains pour des délits sexuels, d'autres pour des délits d'une nature différente. Ainsi, dans un échantillon québécois d'AAAS suivis à l'Institut Philippe-Pinel de Montréal, 11% des jeunes avaient des antécédents de délits contre les biens, 27% reconnus coupables d'un délit économique, 8% de délits contre la personne et près de 41% pour un délit de nature sexuelle (Jacob, McKibben et Proulx, 1993).

Ces résultats sont préoccupants puisque la délinquance sexuelle des AAAS semble perdurer dans le temps. Des études effectuées auprès de préadolescents ayant commis une agression sexuelle établissent que la précocité est un élément important dans la trajectoire délinquante des AAAS (Burton, 2000; Lagueux et Tourigny, 1999). Lorsque la confidentialité des réponses est assurée aux participants à la recherche, Ryan, Miyoshi, Metzner, Krugman et Fryer (1996) rapportent que 25% des adolescents ont commis un premier délit à caractère sexuel avant l'âge de 12 ans. Dans l'étude de Burton (2000), effectuée auprès d'un échantillon de 243 jeunes ayant commis un geste de nature sexuelle, cette proportion est de 46%. Des études rétrospectives portant sur les délinquants sexuels adultes ont montré que plus de la moitié d'entre eux avaient des intérêts sexuels déviants depuis leur adolescence (Abel et Rouleau, 1990). Interrogés sous le couvert de l'anonymat, la majorité des délinquants sexuels adultes ont admis avoir commis une première infraction à caractère sexuel avant d'atteindre la majorité (Abel et coll., 1987; Groth, Longo et McFadin, 1982). Néanmoins, des études prospectives rapportent que moins de 5% des AAAS ayant suivi un traitement commettent une récidive sexuelle à l'âge adulte (Nisbet, Wilson et Smallbone, 2004; Vandiver, 2006; Waite et coll., 2005) ce qui montre l'importance à accorder à la mise en place d'un suivi efficace.



Les taux de récidive déclarés par les AAAS varient d'une étude à l'autre selon la population étudiée (p. ex : adolescent en centre spécialisé en agression sexuelle ou non), la durée du suivi et la définition de l'agression sexuelle (p. ex : inclusion ou non des agressions sans contact). En effet, Carpentier (2009) note des écarts de 0 à 30% pour la récidive sexuelle et de 30 à 72% pour la récidive non sexuelle. D'autres travaux concluent que a) les taux de récidive sexuelle sont inférieurs aux taux de récidive générale (Caldwell, 2007; Carpentier, 2009; Nisbet et coll., 2004; Vandiver, 2006), b) les taux de récidive les plus élevés sont de nature violente (Côté, 2011; Waite et coll., 2005), c) les AAAS qui ont complété un traitement sont significativement moins à risque de commettre un autre délit sexuel (Löseul et Schmucker, 2005 ; Worling et Langstrom, 2006). Selon une méta-analyse portant sur 3 189 AAAS, 53% récidivent et 12% commettent un autre délit à caractère sexuel (McCann et Lussier, 2008). Des variables telles que l'âge au premier délit sexuel, la présence de comportements sexuels inadéquats durant l'enfance, le polymorphisme (délits de diverses natures, tels qu'un vol et une agression sexuelle) et le fait d'avoir été abusé sexuellement durant l'enfance sont associées à la récidive sexuelle chez les adolescents ayant déjà commis une infraction de ce genre (Carpentier, 2009; Dennison et Leclerc, 2011; Mallie, Viljoen, Mordell, Spice et Roesch, 2011). Dans une étude réalisée en 2001, Kenny et ses collègues se sont intéressés à la récidive sexuelle des AAAS. Ils arrivent à la conclusion que les fantasmes sexuelles déviantes et les faibles habiletés sociales sont directement associées à la récidive, tandis que les problèmes d'apprentissage, les expériences d'abus sexuels et les distorsions cognitives y sont indirectement liés (Kenny, Keogh et Seidler, 2001).

Les études sur la récidive sexuelle des AAAS montrent qu'une minorité seulement est déclarée coupable d'une autre agression sexuelle. Par contre, ces données doivent être nuancées par les faibles taux de dénonciation. Par exemple, au Québec, moins d'une victime sur 10 déclare avoir été agressée sexuellement aux autorités policières. Selon Tourigny et Dufour (2000), entre 75 à 90% des agressions sexuelles ne sont pas portées à l'attention des tribunaux. Plusieurs délits sont non déclarés, soit parce que la victime ne porte pas plainte ou que l'agresseur n'est pas reconnu coupable. Les données dites « officielles » n'incluent pas ces gestes non judiciairisés, ce qui peut avoir comme conséquence de sous-estimer les taux de délits et de récidives rapportés (Tourigny et Dufour, 2000).

Malgré le fait que de nombreuses études se soient penchées sur cette population, il n'y a toujours pas de consensus quant à la pertinence d'accorder un statut particulier aux AAAS. Certains auteurs les considèrent comme des délinquants juvéniles qui commettent une panoplie de délits (Butler et Seto, 2002; Pullman et Seto, 2012; Righthand et Welch, 2004). Pour eux, ces jeunes manifestent plusieurs attitudes ou comportements antisociaux et sont des « généralistes ». D'autres affirment que les AAAS se distinguent des autres délinquants en fonction de plusieurs caractéristiques telles que l'intérêt sexuel déviant, la victimisation subie durant l'enfance et les aléas du développement psychosexuel (p. ex : exposition à de la pornographie en bas âge) L'agression sexuelle serait, pour ces auteurs, un délit de nature spécifique, commis par des adolescents « spécialistes » qui présentent un problème particulier. Enfin, Butler et Seto (2002) arrivent à la conclusion que ces deux statuts ne sont pas mutuellement exclusifs et pourraient constituer la base d'une typologie d'AAAS. Cette idée est soutenue par d'autres auteurs (Nisbet, Smallbone et Wortley, 2010) dont certains ajoutent

qu'adolescents généralistes et spécialistes se distinguent par des trajectoires différentes (Pullman et Seto, 2012).

De manière plus générale, Fréchette et Leblanc (1987) proposent d'étudier l'engagement dans la délinquance à l'aide de paramètres qui sont inter reliés soit : la précocité (âge au premier délit officiel), la gravité, la durée ou la persistance (nombre de mois d'activité délinquante), la fréquence (nombre de délits officiels par mois, excluant les manquements), le volume ou l'intensité (nombre de délits différents) et la variété (nombre de types de délits différents). Ainsi, un jeune posant des actes délinquants en bas âge serait plus susceptible de manifester un nombre élevé de délits à l'adolescence, une délinquance qui perdure et qui prend diverses formes. Par ailleurs, Seto et Barbaree (1997) ont différencié deux types de trajectoire délictuelle : l'agression sexuelle survenant dans un parcours délictuel limité à l'adolescence et celle qui relève d'un parcours précoce et d'une délinquance plus active.

Tel que mentionné précédemment, les AAAS ne constituent pas un groupe homogène d'individus. Malheureusement, il n'existe pas de typologie des AAAS qui soit validée empiriquement et qui puisse rendre compte de cette hétérogénéité. La classification la plus utilisée est empruntée à l'étude des délinquants sexuels adultes et sépare les adolescents qui ont commis une agression sexuelle auprès d'enfants de ceux dont la victime est un pair ou un adulte (Skubic-Kemper et Kistner, 2010; Lafortune, 1996). Certains auteurs ont relevé qu'une telle classification ne distinguait pas les AAAS sous l'angle de variables importantes telles que l'âge de la première infraction, le nombre d'antécédents délinquants sexuels et non sexuels, le risque de récidive et la présence de sévices durant l'enfance (Fanniff et Kolko, 2012; Hunter,

Hazelwood et Slesinger, 2000; Skubic-Kemper et Kistner, 2010). Vizard et ses collègues (2007) proposent quant à eux de classer les AAAS sur la base de l'âge à la première infraction. D'autres auteurs ont suggéré une typologie basée sur la présence ou non de maltraitance vécue durant l'enfance (Burton, Duty et Leibowitz, 2011). Le lien entre le fait d'avoir été victime et auteur d'une agression sexuelle a fait l'objet de plusieurs études.

L'hypothèse de la transmission de la violence («lien abusé-abuseur»), pertinente pour tenter de comprendre une partie du phénomène de la délinquance sexuelle chez les mineurs a motivé de nombreux auteurs à s'intéresser à la victimisation sexuelle des AAAS (Burton, 2008; Burton, Miller et Shill, 2002; Glasser et coll., 2001; Salter et coll., 2003). Dans les faits, le taux de victimisation sexuelle rapporté varie entre 30 et 70% (Auclair, Carpentier et Proulx, 2012; Beauchemin et Tardif, 2005; Dennison et Leclerc, 2011; Jacob et coll., 1993; Lagueux, 2006; Lagueux et Tourigny, 1999). Une méta-analyse effectuée à partir de 50 études rapporte un taux de victimisation des AAAS de 40,3% (Burton et Schatz, 2003). Une autre établit que les AAAS sont près de trois fois plus à risque d'avoir été abusés sexuellement durant l'enfance que les délinquants juvéniles qui n'ont pas commis d'agression sexuelle (Seto et Lalumière, 2010). Ces résultats suggèrent que tous les AAAS n'ont pas été victimes d'une agression à caractère sexuel avant de commettre leur délit, bien qu'il s'agisse d'un facteur de risque à considérer. Une étude a montré que l'abus sexuel et les sévices physiques subis durant l'enfance permettaient de classer correctement 83% des jeunes dans le groupe des AAAS ou des délinquants non-sexuels (Leibowitz, Laser et Burton, 2010). Cependant, il importe de mentionner que les symptômes dissociatifs se sont avérés les plus forts prédicteurs de cette distinction (90,5%) (Leibowitz et coll., 2010).

D'autres auteurs ont élargi la définition d'abus durant l'enfance pour inclure d'autres types de maltraitance : sévices physiques, abus sexuels, psychologiques, négligence, environnement familial problématique, manque d'encadrement et abandon (Auclair et coll., 2012; Burton et coll., 2011; Kenny, Keogh, Seidlet et Blaszczyński, 2000; MacMackin, Leisen, Cusack, LaFratta et Litwin, 2002; Rasmussen, 2013; Vizard et coll., 2007). Les taux de maltraitance durant l'enfance sont alors très élevés. Dans une étude de Cooper, Murphy et Haynes (1996) effectuée auprès de 300 AAAS, 9,4% avaient subi des sévices physiques durant l'enfance, 22,4% des abus sexuels et 11,8% avaient été victimes d'abus physiques et sexuels. Dans une étude réalisée auprès d'un échantillon de 40 AAAS, le taux d'abus physiques durant l'enfance s'élevait à 80% (McMackin et coll., 2002). Dans l'échantillon d'Auclair et ses collaborateurs (2012), 64,8% des AAAS avaient connu au moins un placement et 40% n'avaient plus de contact avec leur père biologique. Certains auteurs ont trouvé que plus de 75% des AAAS ont été victimes de plus d'une forme de maltraitance durant l'enfance (McMackin et coll., 2002; Rasmussen, 2013).

Il convient ici de rappeler une particularité québécoise, à savoir l'intégration des troubles de comportements sérieux (TC) parmi les motifs de compromission de la sécurité ou du développement traités par la Loi sur la Protection de la Jeunesse (LPJ). En effet, dans plusieurs régions du monde, de pareils comportements seraient plutôt traités dans le cadre d'une loi portant sur la délinquance des mineurs (Esposito et coll., 2013). Cela a évidemment une incidence directe sur les rapports entre la protection de la jeunesse et le système pénal au Québec.

En somme, bien que les auteurs ne s'entendent pas sur les variables permettant de différencier les AAAS, ils s'accordent pour dire que ceux-ci constituent un groupe hétérogène. Certains ont commis un délit sexuel de façon isolée, alors que d'autres ont une trajectoire caractérisée par une diversité de délits. Souvent, la victimisation apparaît comme un facteur explicatif de la délinquance, bien qu'il soit difficile d'en identifier l'ampleur et la nature exacte.

Certaines limites peuvent être observées concernant la majorité des études portant sur le sujet. La première concerne la taille des échantillons, qui regroupent habituellement quelques dizaines d'AAAS, tout au plus. La seconde limite se rapporte aux milieux particuliers d'où proviennent les participants dans les études. En effet, ceux-ci sont principalement recrutés dans des cliniques spécialisées ou des centres de détention; des lieux de traitements habituellement réservés aux adolescents ayant commis des délits graves et ayant fait l'objet de victimisation sévère (Burton, 2008; Righthand et Welch, 2004). Pour ces raisons, il est difficile de généraliser les résultats obtenus à l'ensemble des AAAS.

## **Objectifs**

Le premier objectif de cette étude est de dresser un portrait détaillé de délinquance officielle des adolescents auteurs d'agression sexuelle qui ont été pris en charge en vertu de la Loi sur le Système de Justice Pénale pour Adolescents (LSJPA) entre 2005 et 2010. En s'intéressant à une cohorte de telle ampleur, cette étude permet de pallier les limites des travaux basés sur des échantillons restreints (voir section méthodologie). Dans cette étude, les variables utilisées pour décrire la délinquance sont : la précocité, la fréquence totale, la variété,

la persistance, la gravité, ainsi que la fréquence individuelle des différents types de délits. Ces variables permettront de dresser un portrait global et objectif, s'appuyant sur des données répertoriées dans un registre officiel. Le second objectif de cette recherche est d'identifier les antécédents de maltraitance vécue et de troubles du comportement sérieux manifestés par ces adolescents par le biais des signalements effectués à la Direction de la Protection de la Jeunesse. Il est à noter que chez les jeunes qui transitent d'une loi vers l'autre, les services reçus en vertu de la protection de la jeunesse peuvent précéder, succéder ou être concomitants aux services reçus en vertu de la justice pénale (Lafortune et coll., 2015). Ces trois trajectoires dans les services (du social vers le pénal, du pénal vers le social et prise en charge simultanée) n'ont évidemment pas la même signification. À ce jour, aucune étude effectuée auprès d'une population d'AAAS québécois ne s'est appuyée sur des données officielles de maltraitance et troubles du comportement de la Direction de la Protection de la Jeunesse. L'histoire personnelle de victimisation des AAAS sera décrite en fonction du motif du premier signalement, du nombre de signalements retenus, du nombre d'évaluations fondées et des mesures prises pour mettre fin à la situation de compromission identifiée.

## **Méthode**

### **Base de données**

Les données de cette étude proviennent d'une base de données constituée dans le cadre d'une recherche d'une plus grande envergure, soit l'Action concertée : *La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), sept ans plus tard : portrait des jeunes, des trajectoires et des pratiques*. La base de données a été construite à partir des Banques de données informationnelles (BDI) de l'ensemble des centres jeunesse du Québec (CJ). L'accès

à ces données a été autorisé par l'ensemble des Directions des services professionnels des Centres jeunesse (février 2011) et par un juge de la Chambre de la Jeunesse (mai 2012).

L'Action concertée a permis de constituer une cohorte de 47 211 jeunes contrevenants desservis par la LSJPA pour tous types de délits entre 2005 et 2010 sur l'ensemble du territoire québécois. De cette cohorte générale ont été extraites toutes les données se rapportant aux jeunes Québécois ayant été reconnus coupables et ayant assumé la responsabilité d'une agression sexuelle<sup>1</sup> entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2010 ou reconnus coupables d'un délit non sexuel durant cette même période tout en ayant un antécédent sexuel entre avril 2003 (date qui représente le moment d'entrée en vigueur de la LSJPA) et le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Pour être considérés comme un AAAS dans cette étude, les jeunes devaient avoir commis un abus sexuel avec contact, c'est-à-dire soit une agression sexuelle (simple, armée, avec lésions corporelles, grave), un attentat à la pudeur auprès d'un mineur, des attouchements, un inceste et/ou une exploitation sexuelle. Ces catégories de délits sont celles utilisées par le système d'information des CJ du Québec et elles s'appuient sur les infractions inscrites au Code Criminel Canadien. Les données décrivant l'ensemble de ces jeunes sont disponibles à partir de la date de leur premier contact avec un Centre jeunesse (que ce soit en vertu de la Loi sur la Protection de la Jeunesse (LPJ) ou de la LSJPA) jusqu'au jour du 31 mai 2012 ou jusqu'à la date de leur majorité ou jusqu'à la date de leur décès, selon laquelle survient en premier. La durée de la période d'observation varie de 1 à 2192 jours (6 ans), pour une moyenne de 1090,48 jours (3 ans), un écart-type de 522,18 jours et une médiane de 1111 jours (3,04 ans).

---

<sup>1</sup> Dans l'article, par « jeunes auteurs d'agression sexuelle », il faut entendre « à la fois les jeunes reconnus coupables (peines) et ceux ayant fait l'objet d'une sanction extrajudiciaire »



## **Analyses**

Les analyses effectuées sont de type descriptif. Par conséquent, des distributions de fréquences et pourcentages ainsi que des mesures de tendances centrales des variables sociodémographiques (p. ex. : sexe, ethnie), de victimisation (p. ex. : type de signalements, mesures prises en LPJ), d'antécédents de troubles du comportement sérieux et d'infractions criminelles (p. ex. : nombre de crimes, indice de gravité) sont présentées.

## **Résultats**

### **Données sociodémographiques**

La cohorte regroupe 1 429 adolescents de sexe masculin. Une majorité importante d'entre eux sont nés au Québec (91%). Les informations concernant le milieu de vie des AAAS sont disponibles pour 77,6% de l'échantillon à l'étude. Au moment où les données ont été extraites, un peu plus du tiers des AAAS (37,4%) vivaient avec leur mère, 19,0% habitaient avec leurs deux parents et 16,1% étaient sous la responsabilité du père. Une faible proportion des AAAS habitait chez les deux parents sous la modalité d'une garde partagée (2,4%) et une proportion moindre était sous la responsabilité d'une autre personne (1,9%) ou d'un tuteur (0,8%). Par ailleurs, cette information n'est pas disponible pour 22,4% des AAAS.

## Données de délinquance officielle<sup>2</sup>

### Les paramètres de la délinquance.

La précocité réfère à l'âge de l'adolescent au moment de son premier délit répertorié dans la BDI, peu importe sa nature. Parmi les AAAS de la cohorte 24,1% présentent une délinquance dite tardive (c'est-à-dire qui a débuté à l'âge de 16 ans et plus), 34,1% ont commis un premier délit au début de leur adolescence (soit vers l'âge de 12 ou 13 ans) et 41,8% ont commis leur premier délit entre 14 et 15 ans. (voir tableau 2)

Tableau 1. Les paramètres de délinquance

Variables	N	Minimum	Maximum	Moyenne	Écart-type	Médiane
Précocité (ans)	1429	12	18	14,32	1,52	14
Persistance (mois)	1429	0	69	10,84	16,22	0
Fréquence (nbr moyen délit/mois)	1429	0	5	1,49	1,77	0
Variété (sur 6)	1429	1	6	1,71	1,06	1
Intensité (nbr délits)	1429	1	104	4,99	7,54	2
Gravité	1429	17,67	1216,50	172,64	96,25	211

L'analyse des données montre que les AAAS québécois sont reconnus coupables de leur première agression sexuelle à un âge moyen de 14,5 ans (E-T= 1,6 an). Ils sont 152 (10,6%) à avoir commis leur première agression sexuelle à l'âge de 12 ans, 284 (19,9%) à 13

<sup>2</sup> Dans le présent article, toutes les données sont officielles c'est-à-dire qu'elles incluent uniquement les délits, récidives, antécédents dont l'adolescent s'est rendu coupable ou a été reconnu coupable selon la LSJPA. Ces données sont répertoriées dans la Banque de données de la DPJ. Les données officieuses font référence aux délits non rapportés aux autorités, donc non répertoriés, elles ne sont donc pas prises en compte.

ans, 311 (21,8%) à 14 ans, 267 (18,7%) à 15 ans, 215 (15,0%) à 16 ans et finalement 200 (14,0%) à 17 ans.

*Tableau 2. Âge au premier délit officiel*

Âge (ans)	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage cumulé
12	174	12,2	12,2
13	314	22,0	34,1
14	331	23,2	57,3
15	266	18,6	75,9
16	187	13,1	89,0
17	154	10,8	99,8
18	3	0,2	100
total	1429	100	

La persistance ou la durée de la délinquance réfère à l'étendue des actes délinquants commis au fil du temps. En d'autres termes, il s'agit du nombre de mois écoulé entre le premier et le dernier délit officiel. Dans la présente cohorte, la persistance moyenne est de 10,8 mois (E-T= 16,2 mois) alors que la durée moyenne de la période d'observation est de 36 mois. Par contre, il faut noter que le nombre médian est de 0<sup>3</sup> ce qui signifie que pour de nombreux adolescents, l'activité délictuelle s'est limitée à un seul évènement. Pour certains, cet évènement ne concerne qu'un délit alors que pour d'autres il y en a plus d'un (p. ex. : à une même date, avoir été reconnu coupable de voie de fait et d'agression sexuelle). D'autre part, 13,8% des jeunes de l'échantillon ont une délinquance qui a persisté pendant moins d'un an,

<sup>3</sup> Dans la présente base de données, lorsque les paramètres de délinquance sont à « 0 », cela signifie que l'adolescent n'a qu'un seul délit répertorié à son actif.

10,9% ont une délinquance qui s'est étendue entre 13 et 24 mois, 9,3% pendant 25 à 36 mois et finalement 11,1% des AAAS ont une délinquance qui a persisté pendant plus de trois ans.

La fréquence de la délinquance désigne ici le nombre moyen de délits par mois en excluant les manquements à une condition. Ces derniers ont été retirés afin de dresser un portrait plus juste des nouvelles infractions. D'une part, les manquements sont directement liés à la mesure imposée et, d'autre part, ils peuvent être de gravité très différente (ex. : évasion de garde légale et non-respect d'un couvre-feu). Les nouveaux délits commis durant la période d'imposition d'une mesure légale sont toutefois inclus dans les résultats. Les AAAS de l'étude ont une moyenne de 1,49 délit par mois (E-T= 1,77). Encore une fois, il faut prendre en compte le nombre médian de 0 qui signifie que la majorité des AAAS n'ont commis qu'un seul délit officiel.

Le volume de la délinquance représente le nombre de délits officiels (répertoriés) total (incluant les manquements, cette fois). Les AAAS de cette cohorte ont très peu de délits officiels à leur actif (Moy = 5; E-T= 7,5). En effet, 30,4% d'entre eux n'en ont commis qu'un seul, soit l'agression sexuelle pour laquelle ils ont été sélectionnés dans cette étude. La majorité d'entre eux, soit 45,6%, ont commis entre deux et cinq délits. Certains AAAS se distinguent significativement des autres, car ils ont commis un nombre impressionnant de délits (entre 30 et 104), mais ils ne constituent qu'une très faible minorité (1,3%). Il est important de mentionner que les délits répertoriés sont constitués d'infractions de natures diverses (ex. : vol, trafic de stupéfiants, introduction par effraction), mais également de différentes formes de manquement aux conditions ou encore d'évasions.

La gravité moyenne des actes de délinquance commis a été calculée selon un indice développé par Statistique Canada. La gravité d'une agression sexuelle simple est évaluée à 211, celle de l'agression sexuelle armée ou causant des lésions est évaluée à 678 et l'agression sexuelle grave à 1047. Afin de permettre la comparaison, il importe de noter que la gravité maximale est de 7042 (meurtre) et la gravité minimale est de 6 (autres affaires de prostitution). À l'intérieur de ces limites se situent par exemple, la possession d'armes à 88, la négligence criminelle entraînant des lésions corporelles à 399 et l'homicide involontaire à 1822. La gravité moyenne des délits commis par les AAAS de cette cohorte est de 172,6 (E-T= 96,3) avec une médiane de 211. Notons qu'un leurre d'enfant par ordinateur est évalué à 172. Ainsi, outre l'agression sexuelle pour laquelle ils ont été sélectionnés, les AAAS ont commis des délits de gravité moindre.

*Tableau 3. La variété des délits (6 catégories)*

Nbr de catégories	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage cumulé
1	868	60,7	60,7
2	271	19,0	79,7
3	158	11,1	90,8
4	100	7,0	97,8
5	29	2,0	99,8
6	3	0,2	100
Total	1429	100	

Finalement, la variété de la délinquance a été calculée en combinant divers types de délits en 6 catégories : les délits contre la personne, les délits contre la propriété, ceux relatifs aux drogues, les délits relatifs aux armes à feu, les manquements à une ordonnance, et les

autres. Plus d'un jeune sur deux (60,7%) n'a qu'un seul type de délit à son actif, alors que 132 (9,2%) en ont quatre et plus. Parmi les 1 429 AAAS de la cohorte, ils sont 749 (52,4%) à n'avoir commis qu'un ou des délits de type sexuel (une ou plusieurs agressions sexuelles), alors qu'ils sont 680 (47,6%) à avoir commis au moins un autre type de délit. Il importe de mentionner que parmi ces 680 jeunes, 10 (1,8%) ont commis uniquement des agressions sexuelles et des délits sexuels sans contact (ex.: exhibitionnisme) ou avec des animaux (ex.: zoophilie). (voir tableau 3)

**La fréquence des délits.** Dans cette section, la fréquence des différents délits commis par les AAAS de la cohorte sera présentée. Ceux-ci ont été reconnus coupables en moyenne de 2,6 délits contre la personne (E-T= 2,6), incluant les agressions sexuelles commises. Par ailleurs, près de la moitié (41,6%) de ces AAAS n'ont commis qu'un seul délit contre la personne, 25,5% en ont commis deux, et 10% en ont commis trois. Un jeune sur cinq (20%) a trois ou quatre délits contre la personne à son actif. Une très faible minorité (2,6%) des AAAS a été reconnue coupable de plus de dix infractions de ce type.

Les délits contre la personne dont les AAAS sont le plus souvent reconnus coupables sont les voies de fait (p. ex. : asséner un coup à un autre individu): 19,6% en ont commis au moins une. Trois individus (0,2%) se démarquent pour avoir été reconnus coupables de dix voies de fait et plus. Aussi, 13,9% de la population comptent un délit de menaces, de harcèlement ou d'intimidation (p. ex. : communiquer à outrance avec une victime) à son dossier. Un nombre moins important d'AAAS (1,3%) ont commis un autre délit à caractère sexuel notamment l'exhibitionnisme ou la bestialité. Finalement, deux individus (0,1%) ont

commis un homicide avant l'atteinte de la majorité.

Dans l'échantillon, on trouve 35 adolescents (2,5%) qui ont commis au moins un délit lié aux armes à feu. La majorité d'entre eux (n = 27; 1,9%) n'ont commis qu'un seul délit de cette nature, sept (0,5%) en ont commis 2 et un seul individu a trois délits liés aux armes à feu à son actif.

La prévalence de délits contre la propriété est très faible (0,9% du total des infractions). Les AAAS ayant commis un délit de cette nature constituent une proportion minoritaire de la cohorte à l'étude. En effet, près des trois quarts d'entre eux (73,8%) n'ont jamais été trouvés coupables de ce type de délits. Ils sont 22,3% à avoir perpétré de une à cinq infractions contre la propriété.

La majorité des délits contre la propriété commis par les AAAS sont des vols : 224 adolescents (13,7%) ont été reconnus coupables d'une telle infraction. Plus de la moitié d'entre eux (n = 121; 8,5%) ont commis un seul délit de cette nature. Encore une fois, certains adolescents se démarquent par le nombre élevé de vols : sept jeunes (0,5%) en ont commis dix et plus, le maximum identifié chez un participant étant de 18. En ce qui concerne les vols qualifiés, 59 (4,1%) ont été reconnus coupables. Parmi eux, un peu plus de la moitié (n = 32; 2,2%) a commis une seule infraction. Un AAAS de la population se distingue des autres, car il a été reconnu coupable de vingt vols qualifiés. Les introductions par effraction ont été commises par 9,4% (n = 135) des AAAS de la cohorte. Plus de la moitié d'entre eux (n = 78; 5,5%) ont été reconnus coupables d'un seul chef de cette nature. Le maximum observé chez

un participant est 27.

En ce qui concerne le nombre d'agressions sexuelles commises par les adolescents, les résultats vont dans le même sens. Ainsi, 58,2% des AAAS de la population à l'étude n'ont commis qu'une seule agression sexuelle. Peu nombreux à être plus actifs sur le plan délictuel, ils ne sont que 8,5% à avoir commis plus de quatre agressions à caractère sexuel (voir tableau 4). Au sein de la cohorte étudiée, les AAAS ont commis en moyenne 1,78 agressions sexuelles (É-T = 1,41).

*Tableau 4. Nombre d'agressions sexuelles*

Nbr d'agression sexuelle	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage cumulé
1	831	58,2	58,2
2	362	25,3	83,5
3	114	8,0	91,5
4	62	4,3	95,8
5	24	1,7	97,5
6	15	1,0	98,5
7 à 9	16	1,1	99,6
10 à 12	3	0,2	99,7
13 à 15	1	0,1	99,9
16 à 18	1	0,1	100
Total	1429	100	

Concernant le manquement à une ordonnance ou une condition, les données officielles suggèrent que les AAAS respectent l'administration de la justice et les conditions qui leur sont



imposées. En effet, malgré une moyenne de 1,1 manquement (E-T = 3,7), 77% des jeunes de la cohorte n'ont jamais été trouvés coupables d'un manquement à une ordonnance ou à une condition. Le nombre médian étant de 0, ces résultats suggèrent qu'une faible proportion d'AAAS commet plusieurs manquements. Par ailleurs, un individu a manqué à son ordonnance ou à une condition à 42 reprises, alors qu'un autre a fait de même à 68 reprises.

### **Données relatives à la maltraitance officielle et aux troubles du comportement sérieux**

Un nombre important d'AAAS (n= 1 166, soit 81,6%) a été signalé à la Direction de la Protection de la Jeunesse (DPJ). Le signalement a été retenu pour 67% des AAAS et une évaluation a considéré la compromission fondée pour 61,3%. En somme, ce sont 876 adolescents dont la sécurité et le développement ont été considérés compromis par un intervenant des services sociaux avant l'âge de 18 ans.

La majorité de ceux-ci (n = 438; 30,7%) ont été pris en charge pour la première fois par la DPJ pour des troubles de comportement sérieux. Les autres motifs à l'origine de la première évaluation fondée sont la négligence (35,7%), les abus physiques (7,7%), les abus sexuels (3,6%), l'abandon (1,7%) et les mauvais traitements psychologiques (1%). Bien que les motifs des premières évaluations fondées puissent informer sur le type de maltraitance dont ont été victimes les AAAS, ces derniers ont souvent été pris en charge pour plus d'un motif au cours de leur enfance et de leur adolescence. En effet, lorsqu'on analyse l'ensemble des motifs, 61% des AAAS de la cohorte ont un signalement retenu pour trouble de comportement sérieux, 41,1% pour négligence, 18,7% pour abus ou risques sérieux d'abus physiques, 14,7% pour abus sexuels ou risques sérieux d'abus sexuels. Finalement, avant l'atteinte de leurs 18 ans,

ces adolescents ont en moyenne 2,3 types de signalements reçus (E-T = 1,1) comprenant abus sexuels, abus physiques, abandon, mauvais traitements psychologiques, négligence et troubles sérieux du comportement. Ce sont 28,5% des AAAS qui ont subi plus d'une forme de maltraitance officielle (excluant les TC) (voir tableau 5).

*Tableau 5. Nombre de formes de maltraitance (excluant les TC)*

Nbr formes	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage cumulé
0	747	52,3	52,3
1	275	19,2	71,5
2	260	18,2	89,7
3	114	8,0	97,7
4	33	2,3	100
Total	1429	100	

Les AAAS de la cohorte ont été signalés en moyenne 3,31 fois (E-T = 2,6) que ce soit pour un motif de maltraitance ou de troubles sérieux du comportement. Chaque AAAS a en moyenne 1,7 signalement retenu (E-T = 1,6) et 1,4 évaluation fondée (E-T = 1,3). Par contre, la moyenne du nombre de mesures mises en place est seulement de 0,7 (E-T = 0,4) par AAAS.

**Troubles de comportement.** Comme il a été mentionné précédemment, les AAAS de la cohorte sont nombreux à avoir été signalés à la DPJ parce qu'ils présentaient des troubles de comportement sérieux et que leurs parents n'étaient pas en mesure de rétablir la situation. Certains jeunes ont été évalués pour plus d'un motif. Près d'un jeune sur trois (30,7 %) a reçu la visite d'un intervenant de la DPJ pour avoir manifesté des comportements considérés dangereux pour autrui. De tous les AAAS de la cohorte, 25,6 % ont été signalés pour avoir usé

de violence verbale ou physique. Plusieurs d'entre eux (18,6%) ont été évalués parce qu'ils entretenaient des relations conflictuelles avec une ou des figures d'autorité (p. ex. : parents). Un peu plus d'un jeune sur 10 (13,3%) a été rencontré afin d'évaluer s'il présentait des problèmes importants de toxicomanie. Finalement, 190 (13,3 %) AAAS ont été signalés pour avoir commis une ou plusieurs infractions contre les biens telles qu'un vol, de la pyromanie ou du vandalisme.

Le trouble de comportement le plus fréquent chez les AAAS de la cohorte est de nature sexuelle. En effet, 41,8% des AAAS de cette cohorte ont été signalés à la suite de manifestation de comportements sexuels violents et/ou inappropriés. Ces jeunes cumulent plus de 1 215 signalements pour un trouble de comportement de cette nature. Ce type de signalement représente près du deux tiers (65,3%) des signalements pour troubles de comportement de l'ensemble de la cohorte d'AAAS. Par contre, ces résultats sont à nuancer, car parmi ces signalements, 59,7% sont fort probablement des cas de doubles prises en charge. En effet, ces signalements ont été enregistrés 30 jours avant ou après une agression sexuelle judiciairisée. Ainsi, parmi les 598 jeunes AAAS ayant été signalés pour troubles de comportements sexuels, 369 ont été pris en charge par les deux lois simultanément, soit la LPJ et la LSJPA. Il ne s'agit donc ni de récidive, ni d'antécédent. De plus, 32 AAAS ont été signalés dans les 30 jours précédents ou suivant l'agression sexuelle judiciairisée, mais pour un trouble de comportement d'une autre nature. Il est possible que cela représente une erreur d'entrée de données par les intervenants ou un réel cas de troubles de comportements d'une autre nature. Bref, la présence de troubles du comportement sexuels représente avec certitude un antécédent ou une récidive pour 197 AAAS (13,8%) de la cohorte.

**Mesures LPJ.** Lorsque la sécurité et le développement sont considérés compromis à la suite d'une évaluation de la DPJ, deux choix sont possibles : 1) le recours aux tribunaux ou 2) une entente sur mesures volontaires qui doit être signée par l'intervenant, les parents et le jeune (s'il est âgé de plus de 14 ans).

Les AAAS ont connu bon nombre de placements en vertu de la LPJ afin d'assurer leur protection parce que leur développement et/ou leur sécurité étaient jugés compromis. D'abord, 11,3% d'entre eux ont été placés en urgence, c'est-à-dire que leur situation a été jugée suffisamment précaire pour qu'un intervenant des services sociaux prenne la décision de les retirer de leur milieu naturel sans l'accord d'un juge. Près du quart des AAAS (23,3%) ont été placés en centre de réadaptation sous la LPJ; la durée moyenne de ces placements étant de 780 jours (E-T = 630 jours). Aussi, 14,5% des adolescents ont été placés en famille d'accueil, et ce, pour une période moyenne de 1001 jours (E-T = 864,6). Lorsque tous les types de placements sont pris en compte (famille d'accueil, centre de réadaptation, foyer de groupe, confié à un tiers), 32,1% des AAAS sont concernés. Plusieurs d'entre eux ont connu plus d'un placement, soit une moyenne de 2,8 placements non consécutifs (E-T = 2,1). Ceci signifie que plusieurs adolescents ont fait des allers-retours entre leur foyer familial et les milieux de placement. Par ailleurs, 9,2% des AAAS ont connu 4 placements ou plus non consécutifs.

Outre les placements, d'autres mesures ont été imposées par les Tribunaux pour mettre fin à la situation de compromission des AAAS dont le développement et/ou la sécurité ont été jugés compromis. La mesure imposée la plus fréquente est la présence d'un intervenant de la

DPJ auprès de la famille pour apporter aide et assistance (33%). Ensuite, 28,1% des AAAS québécois et leurs parents ont été dans l'obligation de participer activement à des mesures imposées alors que 7,6% ont reçu l'ordre de se présenter régulièrement à la DPJ. Le quart des adolescents (25,1%) s'est vu imposer des services de santé auxquels ils s'étaient opposés. Puis, 17,1% des parents d'AAAS ont perdu certains droits inhérents à leur autorité parentale. Les AAAS ont reçu une interdiction d'entrer en contact avec un individu dans 5% des cas. Aussi, 3,6% des parents d'AAAS ont été dans l'obligation de faire respecter un interdit de contact entre leur fils et un individu en particulier (probablement une victime). Finalement, dans quelques cas, une autre personne a été désignée afin de s'assurer que les mesures ordonnées soient respectées (1,8%), l'enfant a été dans l'obligation de fréquenter un milieu d'apprentissage autre que l'école (0,3%) et des procédures ont été prises afin qu'un tuteur soit nommé (0,1%).

Un nombre important d'AAAS et de leurs parents (43%) ont également consenti à signer des mesures sur ententes volontaires au moins une fois durant leur parcours dans le système de protection de l'enfance. Dans 24,1% des cas, les partis se sont mis d'accord pour recevoir l'aide et l'assistance d'un intervenant de la DPJ. Plus d'un AAAS sur 7 (14,8%) a été maintenu dans son milieu familial. Les autres mesures (enfant et parents doivent participer activement aux mesures, l'enfant doit recevoir des soins de santé, les partis doivent se présenter à la DPJ lorsque requis) concernent respectivement 21,9%, 9,5% et 3,8% des adolescents de l'échantillon. Finalement, les parents des AAAS se sont engagés à faire respecter l'interdit de contact avec leur enfant et une autre personne dans 0,8% des cas alors que l'enfant s'est lui-même engagé à respecter un interdit de contact dans 2,1% des cas.

Les AAAS québécois sont donc nombreux à avoir eu recours aux services de la protection de la jeunesse pour un motif ou un autre. Les durées de service sont assez variables : 13,9% ont eu des services pendant 1 à 6 mois, 5,4% pendant 7 à 11 mois et 22,6% pendant 1 à 2 ans. La proportion d'AAAS suivie en vertu de la LPJ pendant plusieurs années est importante. En effet, un jeune sur cinq (20%) a reçu des services pendant 3 à 5 ans, 14,4% pendant 6 à 8 ans et 16,6% pendant 9 à 13 ans. Finalement, 47 (3,3%) AAAS de la cohorte ont été suivis en vertu de la LPJ pendant plus de 14 ans.

### **Discussion**

Les résultats présentés dans cet article décrivent l'ensemble des AAAS québécois pris en charge en vertu de la Loi sur le Système de Justice Pénale pour Adolescents (LSJPA) entre 2005 et 2010. Ces informations répondent aux deux objectifs principaux de l'étude et permettent de dresser un portrait sociodémographique de ces jeunes.

Les données sur l'origine ethnique des AAAS de la cohorte vont dans le sens de ceux rapportés par Auclair et ses collègues (2012) puisque la quasi-totalité d'entre eux est née au Québec. Par ailleurs, les résultats montrent que la situation familiale des AAAS est diversifiée : la plupart d'entre eux (34,4%) vivent chez leur mère, mais une proportion non négligeable habite chez les deux parents (19,0%) ou principalement chez le père (16,1%). Des études précédentes ont identifié l'absence du père comme un facteur de risque de délinquance présent chez une majorité d'AAAS. Dans l'étude d'Auclair et ses collègues (2012), 27% des AAAS vivaient avec leurs deux parents, alors que 40% n'avaient aucun contact avec leur père.

Près d'un adolescent sur deux (44%) avait connu un abandon parental. Dans la présente étude, si l'on tient compte des jeunes qui habitent principalement chez leur père ou dont la garde est partagée ou dont les parents vivent toujours ensemble, plus d'un adolescent sur 3 a des contacts réguliers, voire journaliers, avec leur père. Il faut toutefois nuancer les résultats étant donné la quantité de données manquantes (22,4%).

Le premier objectif de l'étude visait à décrire la délinquance des jeunes AAAS québécois. Les âges moyens au premier délit (Moy = 14,3 ans, E-T= 1,5 an) et au premier délit sexuel (Moy = 14,5 ans, E-T= 1,6 an) sont distribués normalement. Aucune tendance ne semble se dégager à ce niveau.

Les paramètres d'intensité, de persistance et de fréquence se distribuent tous de façon très asymétrique, ce qui met en lumière une importante hétérogénéité de la délinquance. Près du tiers des jeunes de la cohorte (30,4%) n'ont commis qu'un seul délit (ou plus d'un délit, mais lors d'un même événement). Pour ces jeunes, le délit sexuel représenterait un agir isolé : ils n'ont ni antécédent, ni récidive. Ces AAAS forment donc un premier groupe de délinquants significativement différents des autres et peuvent difficilement être comparés aux échantillons d'études précédentes en termes d'antécédents et de récidives (sexuels et non sexuels). En effet, les études basées sur des échantillons recrutent principalement dans les centres de détention ou dans les centres de traitements spécialisés (p. ex. Auclair et coll., 2012; Jacob et coll., 1993) où les jeunes AAAS ont déjà une fiche délictuelle relativement importante. Ces études ont donc peu accès aux AAAS dont la délinquance se limite à un seul événement délictuel et qui représentent pourtant une proportion importante de ces jeunes. La médiane indique également

que la moitié (51,5%) des AAAS étudiés ont commis 1 ou 2 délit(s) lors de la période d'observation. Ainsi, pour la majorité des jeunes de la cohorte le volume de délinquance officielle peut être qualifié de faible.

Toutefois, un jeune sur quatre (24%) a une fiche délictuelle variant entre 3 et 5 délits. Un autre quart des AAAS étudiés a commis entre 5 et 104 délits. Parmi ces derniers, ils sont 10% à avoir commis plus de 11 délits officiels au cours de la période d'observation. Leurs caractéristiques ont pour effet d'augmenter les moyennes pour la population complète dans la mesure où leur récurrence est élevée. Pour ces jeunes, l'agression sexuelle semble inscrite dans une trajectoire délictuelle intense et persistante. Ce sont probablement ces AAAS qui présentent des similitudes avec les autres délinquants juvéniles comme le rapporte certains auteurs (Butler et Seto, 2002; Pullman et Seto, 2012).

La même tendance se dessine lorsque l'on s'intéresse spécifiquement au volume de délinquance sexuelle. En effet, plus de la moitié des AAAS (58,2%) a commis un délit sexuel, alors qu'un jeune sur quatre (25,3%) a récidivé sexuellement à une reprise. Une proportion similaire d'adolescents (16,5%) cumule de trois à 18 délits sexuels. Ces grands récidivistes sexuels sont probablement comparables à ceux des études portant sur des échantillons cliniques. Par contre, leur proportion au sein de la cohorte surprend lorsque l'on compare avec les taux de récurrences sexuelles d'autres études (Carpentier, 2009). Il pourrait être intéressant d'étudier ce dernier sous-groupe d'AAAS afin d'identifier lesquels ont une délinquance exclusivement sexuelle, ceux ayant une délinquance polymorphe ainsi que leurs ressemblances et différences avec les autres délinquants juvéniles



Des conclusions similaires peuvent être apportées à propos de la persistance et de la fréquence de la délinquance. Dans les deux cas, les médianes de zéro témoignent que pour une majorité d'AAAS, la délinquance s'est limitée à un seul événement durant la période d'observation, appuyant l'idée d'un faible taux de récurrence et d'antécédents au sein de cette cohorte. Toutefois, un peu plus d'un jeune sur 10 (10,2%) a une délinquance qui a persisté pendant plus de quatre ans. Enfin, sous l'angle de la fréquence, pour une minorité d'AAAS (8,2%), elle est très élevée, au moins un délit ayant été commis par mois de délinquance active.

Les résultats de notre étude font ressortir deux conclusions quant à la variété des délits commis. De façon générale, les AAAS de la cohorte ont une délinquance non polymorphe et donc peu généralisée (Moy = 1,7, E-T = 1,1). Trois jeunes sur cinq (60,7%) ont commis un seul type de délit. Cette tendance est toutefois influencée par la majorité d'AAAS n'ayant commis qu'un seul délit. Lorsque ces derniers sont retirés des analyses, la variété moyenne des types de délits passe à 2,5 (E-T = 1,1). Ces résultats convergent avec ceux de Seto et Lalumière (2010) qui ont établi que 25 à 50% des AAAS commettaient des infractions non sexuelles avant ou après l'infraction sexuelle. D'une part, nos résultats semblent donc aller dans le sens de Butler et Seto (2002) qui suggéraient la présence de généralistes et de spécialistes au sein de la population d'AAAS. D'autre part, la fréquence de délits contre la personne commise par les AAAS de la présente cohorte est la plus élevée, tous types de délits confondus (Moy = 2,6, E-T = 2,6). À cet égard, les délits contre la personne regroupent majoritairement des délits de violence (p. ex : agression sexuelle de tous les types, voies de

fait, tentative de meurtre et meurtre). Outre l'agression sexuelle, le délit le plus souvent commis par les jeunes de la cohorte est une voie de fait. Ainsi, il semble que les AAAS commettent principalement des délits violents et que certains d'entre eux sont à caractère sexuel. Ce constat appuie les auteurs qui suggèrent que les AAAS présentent plusieurs caractéristiques similaires à celles que l'on retrouve chez des adolescents violents. Les résultats de notre étude vont également dans le sens de ceux de Caldwell (2007) ainsi que ceux de Waite et ses collègues (2005) qui établissent qu'après une première agression sexuelle, les AAAS qui récidivent le font en commettant principalement des délits de nature violente. Il serait donc intéressant de comparer les AAAS de cette cohorte avec des adolescents ayant commis principalement des délits de violence non sexuelle, afin de vérifier l'hypothèse voulant qu'ils aient un profil comparable.

En somme, les résultats quant aux paramètres de délinquance permettent d'appuyer l'idée que les AAAS ne constituent pas une population homogène en termes de délinquance sexuelle et non sexuelle, d'antécédents et de récidives. En effet, certains ont commis un premier délit précocement alors que d'autres ont une délinquance plus tardive. Une proportion importante des AAAS a commis un seul délit, alors qu'un nombre non négligeable possède une fiche délictuelle plus abondante. Pour certains, le délit sexuel précède la délinquance générale, alors que la situation inverse est observée pour les autres. Finalement, pour certains adolescents de la cohorte, le délit sexuel s'inscrit dans un parcours polymorphe dont la délinquance est majoritairement non sexuelle, alors que pour d'autres, les délits sont majoritairement de nature sexuelle.

La délinquance cachée de ces adolescents, c'est-à-dire les actes et délits de délinquance commis et non répertoriés à aucun endroit, apporterait peut-être un éclairage différent. La présence de troubles de comportement sérieux chez la majorité des jeunes de l'échantillon permet d'émettre l'hypothèse que le nombre de délits répertoriés ne rend pas compte avec exactitude du portrait de la délinquance de certains adolescents. En effet, les données concernant les signalements à la DPJ indiquent une proportion importante de comportements violents et/ou délinquants qui n'apparaissent pas dans les données judiciaires. Cette situation peut être expliquée par de multiples facteurs : aucune plainte n'a été déposée par la victime, le jeune était âgé de moins de 12 ans au moment du geste délinquant, la décision de ne pas judiciariser le délit a été prise par une figure d'autorité, une prise en charge par la DPJ semblait plus appropriée à la situation de l'adolescent ou le comportement déviant ou violent ne constituait pas un acte criminel (p. ex. : violence verbale envers la fratrie).

Les résultats de l'étude indiquent un taux important de troubles sérieux du comportement (61%) chez les AAAS québécois. Ainsi, plusieurs de ces jeunes ont inquiété les intervenants de la DPJ, soit parce qu'ils manifestaient de la violence et des comportements dangereux pour les autres, soit parce qu'ils ne respectaient pas l'autorité ou avaient des problèmes de toxicomanie. Pour ces jeunes, on peut avancer que l'agression sexuelle n'est pas une manifestation isolée et qu'elle s'inscrit dans une trajectoire caractérisée par plusieurs manifestations déviantes. Un signalement retenu de trouble de comportement chez ces jeunes renseigne également sur le fait que le milieu familial n'a pas réussi à mettre en place des mesures pouvant contrôler suffisamment la situation. Autrement dit, une intervention extérieure s'est avérée nécessaire. Dans le même ordre d'idée, une proportion importante de

jeunes (41,8%) de la cohorte a été signalée parce qu'ils avaient commis des actes sexuels violents et/ou inappropriés. Certains ont été signalés à la suite d'un délit sexuel pour lequel ils ont également été reconnus coupables (25,8%), alors que pour d'autres, ce signalement correspond à un autre acte sexuel non judiciairisé (13,8%).

Le deuxième objectif visait à décrire le parcours des AAAS québécois dans le système de la protection de la jeunesse, mais également tracer un profil de maltraitance basé sur les signalements à la DPJ. Avant d'atteindre leur majorité, 41,1% d'entre eux ont été signalés pour négligence, 18,7% pour abus physiques et 14,7% pour abus sexuels. Aussi, ce sont plus d'un AAAS sur quatre (28,5%) qui avaient été signalés pour plus d'une forme de maltraitance. Nos données appuient donc celles trouvées dans la littérature qui soulignent le taux important de victimisation et de polyvictimisation des AAAS (Auclair et coll., 2012; Burton et coll., 2011; Kenny et coll., 2000; McMackin et coll., 2002; Rasmussen, 2013; Vizard et coll., 2007).

Il est possible de formuler l'hypothèse que les taux de signalements reçus, de signalements retenus et d'évaluations fondées ne correspondent pas avec exactitude au taux de maltraitance vécue par ces jeunes. En effet, il faut rappeler que la Protection de la Jeunesse n'intervient que dans les situations graves, soit celles où il y a effectivement maltraitance, mais également où l'enfant est considéré comme vulnérable face à cette victimisation et que ses parents ainsi que son milieu n'ont pas la capacité de mettre un terme à la situation. Tous les abus sexuels rapportés commis envers les enfants doivent être signalés à la DPJ. Par contre, dans les cas où l'agresseur est inconnu ou que les parents mettent en place des mesures de sécurité jugées suffisantes afin qu'un autre abus ne se produise, le signalement n'est pas

retenu ou l'évaluation est non fondée.

Les résultats de l'étude se rapportant aux mesures mises en place auprès des jeunes indiquent que les AAAS ont bénéficié des services de la LPJ (p. ex. : présence d'un intervenant social dans la vie de la famille, placements) pendant une longue période. Les intervenants, et bien souvent les juges, ont évalué que la situation de compromission de ces jeunes nécessitait dans plusieurs cas des interventions à moyen et à long termes. Ainsi, les mesures mises en place à court terme avaient été jugées insuffisantes pour rétablir des conditions de vie et de développement adéquates pour ces jeunes. Il est possible que les parents ou le jeune n'aient pas collaboré de façon adéquate et/ou que la situation de compromission ait été d'une gravité ou d'une chronicité telle que des interventions à court terme étaient insuffisantes.

Finalement, le nombre d'AAAS ayant connu un placement en vertu de la LPJ est beaucoup moins élevé que ce qui est rapporté dans l'étude québécoise d'Auclair et ses collaborateurs (2012), mais demeure tout de même significative. Cette différence peut probablement s'expliquer par la nature de l'échantillon. En effet, ces auteurs ont trouvé un taux particulièrement élevé de placement (63%) chez les AAAS recrutés dans une clinique spécialisée. Les jeunes recrutés dans un milieu aussi spécialisé se comparent probablement aux AAAS les plus criminalisés de la présente étude.

### **Forces et limites de l'étude et orientations futures**

Suite à l'analyse des données sociodémographiques, et des données relatives à la délinquance et à la maltraitance, le présent article a permis de dresser un portrait détaillé des

AAAS québécois pris en charge en vertu de la Loi sur le Système de Justice Pénale pour Adolescents (LSJPA) entre 2005 et 2010. La principale force de cette étude est qu'elle repose sur une cohorte de grande taille. À notre connaissance, aucune étude québécoise jusqu'à présent n'a pu décrire de façon aussi détaillée la délinquance répertoriée d'un nombre aussi important d'AAAS. Les résultats de cette étude nous permettent de mieux connaître cette population. Par contre, les résultats sont limités par la nature des informations liées aux variables colligées dans la base de données des Centres Jeunesses. De plus, les données traitées dans le présent article incluent les délits dont l'adolescent s'est reconnu coupable ou a été retrouvé coupable ainsi que les maltraitances connues par la DPJ. Les victimisations non signalées ne sont pas dans la base de données et, n'ont donc pas pu être prises en compte. La même restriction s'applique aux données liées à la délinquance. D'un autre côté, le caractère officiel des données constitue une force. En effet, il permet de pallier certaines limites pouvant être liées aux données autorévéloées, dont les mensonges, les omissions et les biais induits par la désirabilité sociale. L'accès aux données du système des Centres Jeunesses permet aussi une uniformité des informations ainsi qu'une définition claire des variables (p. ex. : maltraitance selon l'article de loi de la LPJ). Les données portant sur la maltraitance étant habituellement difficilement accessibles, les résultats de notre étude permettent de donner un éclairage nouveau quant à la victimisation vécue par les AAAS. Finalement, il importe de prendre en compte la durée d'observation qui varie d'un jeune à l'autre. Cette variation a certainement influencé les résultats obtenus quant à la délinquance des AAAS, particulièrement au niveau du volume, de la variété et de la persistance.

Quelques pistes de recherche future peuvent être dégagées des résultats. Tout d'abord,

il serait intéressant de comparer la maltraitance officiellement répertoriée dans la vie des AAAS à celle d'autres groupes de délinquants juvéniles, afin de savoir s'ils se distinguent sur cet aspect. De plus, il serait pertinent de connaître, la séquence du ou des signalement(s) retenu(s) et celle du ou des délit(s) commis. Finalement, il pourrait être intéressant d'effectuer des entretiens auprès d'un échantillon d'AAAS recrutés aléatoirement parmi les jeunes de cette cohorte. Ainsi, des jeunes ayant divers parcours délictuels (p. ex : non récidivistes, récidivistes) pourraient partager leur récit de maltraitance ainsi que leur perception de l'impact des abus subis sur leur trajectoire de délinquance.

## Références

- Abel, G. G. et Rouleau, J. L. (1990). The nature and extent of sexual assault. Dans W. L. Marshall, D. R. Laws et H. E. Barbaree (dir.), *Handbook of sexual assault: Issues, theories and treatment of the offender* (p. 9-21). New York, NY : Plenum Press.
- Abel, G. G., Becker, J. V., Mittelman, M., Cunningham-Rathner, J., Rouleau, J. L. et Murphy, W. D. (1987). Self-reported sex crimes of nonincarcerated paraphiliacs. *Journal of Interpersonal Violence*, 2(1), 3-25.
- Auclair, N., Carpentier, J. et Proulx, J. (2012). Une étude descriptive d'un échantillon d'adolescents auteurs d'abus sexuels référés en clinique psychiatrique externe. Dans M. Tardif, M. Jacob, R. Quenneville et J. Proulx (dir.), *La délinquance sexuelle des mineurs : Approches cliniques* (p. 25-57). Montréal, Québec : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Barbaree, H. et Marshall, W. (2006). *The juvenile sex offender* (2<sup>e</sup> éd.). New York, NY : Guilford Press.
- Beauchemin, A. et Tardif, M. (2005). L'influence de l'adaptation psychosociale chez des adolescents ayant commis ou non des abus sexuels dans l'expression de leur sexualité. Dans M. Tardif (dir.), *L'agression sexuelle : Coopérer au-delà des frontières* (p. 181-193). Montréal, Québec : CIFAS. Repéré à [http://www.cifas.ca/PDF\\_livreCifas/11-CompetencesSocialePP\\_181-193.pdf](http://www.cifas.ca/PDF_livreCifas/11-CompetencesSocialePP_181-193.pdf)
- Becker, J. V. (1998), What we know about the characteristics and treatment of adolescents who have committed sexual offenses. *Child Maltreatment*, 3(4), 317-329.
- Burton, D. et Schatz, R. (2003). *Meta-analysis of the abuse rates of adolescent sexual abusers*. Communication présentée au 8th International Family Violence Conference, Portsmouth, NH.



- Burton, D. L. (2000). Were adolescent sexual offenders children with sexual behavior problems?. *Sexual Abuse : A Journal of Research and Treatment*, 12(1), 37-48.
- Burton, D. L. (2008). An exploratory evaluation of the contribution of personality and childhood sexual victimization to the development of sexually abusive behavior. *Sexual Abuse : A Journal of Research and Treatment*, 20(1), 102-115.
- Burton, D. L., Duty, K. J. et Leibowitz, G. S. (2011). Differences between sexually victimized and nonsexually victimized male adolescent sexual abusers: Developmental antecedents and behavioral comparisons. *Journal of Child Sexual Abuse*, 20(1), 77-93.
- Burton, D. L., Miller, D. L. et Shill, C. T. (2002). A social learning theory comparison of the sexual victimization of adolescent sexual offenders and nonsexual offending male delinquents. *Child Abuse & Neglect*, 26(9), 893-907.
- Butler, S. M. et Seto, M. C. (2002). Distinguishing two types of adolescent sex offenders. *Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry*, 41(1), 83-90.
- Caldwell, M. F. (2007). Sexual offense adjudication and sexual recidivism among juvenile offenders. *Sexual Abuse : A Journal of Research and Treatment*, 19(2), 107-113.
- Carpentier, J. (2009). *Adolescents auteurs d'abus sexuels : carrière criminelle et facteurs associés* (Thèse de doctorat, Université de Montréal). Repéré à <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/6532>
- Cooper, C. L., Murphy, W. D. et Haynes, M. R. (1996). Characteristics of abused and nonabused adolescent sexual offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 8(2), 105-119.

- Côté, C. (2011). *Caractéristiques personnelles, traitement et récidive chez les adolescents agresseurs sexuels* (Mémoire de maîtrise, Université de Montréal). Repéré à <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/6043>
- Dennison, S. et Leclerc, B. (2011). Developmental factors in adolescent child sexual offenders a comparison of nonrepeat and repeat sexual offenders. *Criminal Justice and Behavior*, 38(11), 1089-1102.
- Esposito, T., Trocmé, N., Chabot, M., Shlonsky, A., Collin-Vézina, D., et Sinha, V. (2013). Placement of children in out-of-home care in Québec, Canada: When and for whom initial out-of-home placement is most likely to occur. *Children and Youth Services Review*, 35(12), 2031-2039
- Fanniff, A. M. et Kolko, D. J. (2012). Victim age-based subtypes of juveniles adjudicated for sexual offenses comparisons across domains in an outpatient sample. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 24(3), 224-264.
- Fehrenbach, P. A., Smith, W., Monastersky, C. et Deisher, R. W. (1986). Adolescent sexual offenders: Offender and offense characteristics. *American Journal of Orthopsychiatry*, 56(2), 225-233.
- Fréchette, M. et Leblanc, M. (1987). *Délinquances et délinquants*. Montréal, Québec : Gaétan Morin.
- Glasser, M., Kolvin, I., Campbell, D., Glasser, A., Leitch, I. et Farrelly, S. (2001). Cycle of child sexual abuse: Links between being a victim and becoming a perpetrator. *The British Journal of Psychiatry*, 179(6), 482-494.
- Grant, J., Indermaur, D. W., Thorton, J., Stevens, G., Chamarette, C. et Halse, A. (2009). Intrafamilial adolescent sex offenders: Psychological profile and treatment. *Trends and Issues in Crime and Criminal Justice*, 375, 361-380.

- Groth, A. N., Longo, R. E. et McFadin, J. B. (1982). Undetected recidivism among rapists and child molesters. *Crime & Delinquency*, 28(3), 450-458.
- Hunter, J. A., Figueredo, A. J., Malamuth, N. M. et Becker, J. V. (2003). Juvenile sex offenders: Toward the development of a typology. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 15(1), 27-48.
- Hunter, J. A., Hazelwood, R. R. et Slesinger, D. (2000). Juvenile-perpetrated sex crimes: Patterns of offending and predictors of violence. *Journal of Family Violence*, 15(1), 81-89.
- Jacob, M., McKibben, A. et Proulx, J. (1993). Étude descriptive et comparative d'une population d'adolescents agresseurs sexuels. *Criminologie*, 26(1), 133-163.
- Kenny, D. T., Keogh, T. et Seidler, K. (2001). Predictors of recidivism in Australian juvenile sex offenders: Implications for treatment. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 13(2), 131-148.
- Kenny, D. T., Keogh, T., Seidler, K. et Blaszczynski, A. (2000). Offence and clinical characteristics of Australian juvenile sex offenders. *Psychiatry, Psychology and Law*, 7(2), 212-226.
- Laforest, S. et Paradis, R. (1990). Adolescents et délinquance sexuelle. *Criminologie*, 23(1), 95-116.
- Lafortune, D. (1996). *Antécédents et caractéristiques psychologiques des adolescents ayant commis un abus sexuel* (Thèse de doctorat inédite). Université de Montréal, Montréal.
- Lafortune, D., Proulx, J., Tourigny, M. et Metz, K. (2004). Recension des études empiriques québécoises s'intéressant aux adolescents auteurs d'agression sexuelle. *Revue de Psychoéducation et d'Orientation*, 33(2), 449-472.

- Lafortune, D., Royer, M.N., Rossi, C., Turcotte, M.E., Boivin, R., Cousineau, M.M., ... Trépanier, J. (2015). *La loi sur le système de justice pénale pour les adolescents sept ans plus tard : portrait des jeunes, des trajectoires et des pratiques* (FQRSC 2011-TA-144097). Rapport de recherche remis au FRQSC Programme Actions concertées.
- Lagueux, F. et Tourigny, M. (1999). *État des connaissances au sujet des adolescents agresseurs sexuels*. Québec : Ministère de la Santé et des Services Sociaux.
- Lagueux, F. (2006). *Évaluation des effets d'un programme de traitement de groupe pour adolescents agresseurs sexuels* (Thèse de doctorat inédite). Université de Montréal, Montréal.
- Leibowitz, G. S., Laser, J. A. et Burton, D. L. (2010). Exploring de relationships between dissociation, victimization, and juvenile sexual offending. *Journal of Trauma & Dissociation*, 12(1), 38-52.
- Lösel, F. et Schmucker, M. (2005). The effectiveness of treatment for sexual offenders: A comprehensive meta-analysis. *Journal of Experimental Criminology*, 1(1), 117-146.
- Mallie, A. L., Viljoen, J. L., Mordell, S., Spice, A. et Roesch, R. (2011). Childhood abuse and adolescent sexual re-offending: A meta-analysis. *Child & Youth Care Forum*, 40(5), 401-417.
- McCann, K. et Lussier, P. (2008). Antisociality, sexual deviance, and sexual reoffending in juvenile sex offenders: A meta-analytical investigation. *Youth Violence and Juvenile Justice*, 6(4), 363-385.
- McMackin, R. A., Leisen, D. M. B., Cusack, J. F., LaFratta, J. et Litwin, P. (2002). The relationship of trauma exposure to sex offending behavior among male juvenile offenders. *Journal of Child Sexual Abuse*, 11(2), 25-40.

- Nisbet, I. A., Smallbone, S. W. et Wortley, R. (2010). Developmental, individual and family characteristics of specialis, versatile, and short-duration adolescent sex offenders. *Sexual Abuse in Australia and New Zealand*, 2(2), 85-96.
- Nisbet, I. A., Wilson, P. H. et Smallbone, S. W. (2004). A prospective longitudinal study of sexual recidivism among adolescent sex offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 16(3), 223-234.
- Pullman, L. et Seto, M. C. (2012). Assessment and treatment of adolescent sexual offenders: Implications of recent research on generalist versus specialist explanations. *Child Abuse & Neglect*, 36(3), 203-209.
- Rasmussen, I. A. (2013). Young people who sexually abuse: A historical perspective and future directions. *Journal of Child Sexual Abuse*, 22(1), 119-141.
- Righthand, S. et Welch, C. (2004). Characteristics of youth who sexually offend. *Journal of Child Sexual Abuse*, 13(3-4), 15-32.
- Ryan, G., Miyoshi, T. J., Metzner, J. L., Krugman, R. D. et Fryer, G. E. (1996). Trends in a national sample of sexually abusive youths. *Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry*, 35(1), 17-35.
- Salter, D., McMillan, D., Richards, M., Talbot, T., Hodges, J., Bentovim, A., ... Skuse, D. (2003). Development of sexually abusive behaviour in sexually victimised males: A longitudinal study. *The Lancet*, 361(9356), 471-476.
- Seto, M. et Lalumière, M. (2010). What is so special about male adolescent sexual offending? A review and test explanations through meta-analysis. *Psychological Bulletin*, 136(4), 526-575.

- Seto, M. C. et Barbaree, H. E. (1997). Sexual aggression as antisocial behavior: A developmental model. Dans D. Stoff, J. Breiling et J. D. Maser (dir.), *Handbook of antisocial behavior* (p. 524-533). New York, NY : Wiley.
- Skubic-Kemper, T. S. et Kistner, J. A. (2010). An evaluation of classification criteria for juvenile sex offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 22(2), 172-190.
- Statistiques Canada (2009). *La mesure de la criminalité au Canada : présentation de l'Indice de gravité de la criminalité et des améliorations du Programme de déclaration uniforme de la criminalité*. Repéré à [www.statcan.gc.ca/pub/85-004-x/85-004-x2009001-fra.pdf](http://www.statcan.gc.ca/pub/85-004-x/85-004-x2009001-fra.pdf)
- Tourigny, M. et Dufour, M. H. (2000). *La consommation de drogues ou d'alcool en tant que facteur de risque des agressions sexuelles envers les enfants : une recension des écrits*. Repéré sur le site du Ministère de la Santé et des Services Sociaux : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/biblio/CPLT/publications/0400agres.pdf>
- Vandiver, D. M. (2006). A prospective analysis of juvenile male sex offenders characteristics and recidivism rates as adults. *Journal of Interpersonal Violence*, 21(5), 673-688.
- Vizard, E., Hickey, N., French, L. et McCrory, E. (2007). Children and adolescents who present with sexually abusive behaviour: A UK descriptive study. *Journal of Forensic Psychiatry and Psychology*, 18, 59-73.
- Waite, D., Keller, A. McGarvey, E. L., Wueckowski, E., Pinkerton, R. et Brown, G. L. (2005). Juvenile sex offender re-arrest rates for sexual, violent nonsexual and property crimes: A 10-year follow-up. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 17(3), 313-331.
- Worling, J. R. et Langstrom, N. (2006). Risk of sexual recidivism in adolescents who offend sexually. Dans H. Barbaree et W. Mashall (dir.), *The juvenile sex offender* (2<sup>e</sup> éd., p. 219-247). New York, NY : Guilford Press.

## **4. Deuxième article**

### **Expériences de victimisation des adolescents auteurs d'agression sexuelle : comparaison avec d'autres délinquants juvéniles**

Coutu, J<sup>1</sup>, Meilleur, D<sup>1</sup>. et Lafortune, D<sup>2</sup>.

1. Département de psychologie, Université de Montréal, C.P. 6128, Succ. Centre-Ville,  
Montréal (Québec), H3C 3J7

2. École de criminologie, Université de Montréal, C. P. 6128, Succ. Centre-ville, Montréal  
(Québec), H3C 3J7

## Résumé

Certains auteurs émettent l'hypothèse que les adolescents auteurs d'agression sexuelle (AAAS) se distinguent des autres délinquants juvéniles (AADNS) quant à la présence de maltraitance au cours de leur développement. La présente étude compare 1429 AAAS à 1429 AADNS. Les données proviennent du projet de recherche « *La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, sept ans plus tard : portrait des jeunes, des trajectoires et des pratiques* ». Des analyses comparatives (Test-t et chi-deux) ont été effectuées sur diverses variables de maltraitance, telles que le nombre de formes de maltraitance et les motifs d'évaluations fondées. Globalement, les AAAS présentent un historique de victimisation plus sévère que les autres délinquants juvéniles : davantage d'abus sexuels et physiques ainsi que de négligence, par exemples. Les AAAS ont également une histoire de maltraitance plus variée et intense. Deux sous-groupes d'AAAS (ceux ayant uniquement commis des délits sexuels (AAAS-S) et ceux ayant commis des délits sexuels et non sexuels (AAAS+)) ont été comparés aux AADNS. Les AAAS-S ont présenté davantage de similitudes avec le groupe de comparaison. Finalement, deux régressions ont permis d'identifier l'abus sexuel subi dans l'enfance comme étant le meilleur prédicteur de l'appartenance d'un jeune au groupe des AAAS. L'abus sexuel est donc la forme de maltraitance la plus associée à la commission de délits sexuels à l'adolescence chez le groupe à l'étude. Les différences identifiées entre les AAAS-S et les AAAS+ quant à l'histoire de maltraitance appuient l'hypothèse voulant qu'il existe des spécialistes et des généralistes au sein de la population d'AAAS.

**Mots-clés** : adolescent ; agression sexuelle ; maltraitance ; délinquance ; adolescents auteurs d'agression sexuelle



## **Introduction**

Selon plusieurs études, les comportements inappropriés présentés par les adolescents auteurs d'agression sexuelle (AAAS) sont à risque de perdurer à l'âge adulte (Carpentier 2009, Vandiver, 2006; Nisbet, Smallbone et Wortley, 2010), ce qui montre déjà l'importance d'approfondir nos connaissances à leur sujet. Plusieurs études menées dans les années 80 et 90 se sont centrées sur la description des AAAS (Becker 1998; Lafortune, Proulx, Tourigny et Metz, 2004). Leurs résultats demeurent pertinents, dans la mesure où ils sont toujours cités actuellement (p. ex. dans Langton et Worling, 2016). Cela dit, bien que certaines caractéristiques des AAAS fassent consensus (p. ex. hétérogénéité, genre principalement masculin) deux aspects importants, soit le degré de spécialisation des délits et l'identification de facteurs de risque spécifiques, se doivent d'être approfondis pour permettre une compréhension plus juste de la problématique de la délinquance sexuelle chez les mineurs (Gamache, 2010; Grant, Indermaur, Thorton, Stevens, Chamarette et Halse, 2009; Leverage, 2014).

### **Groupe spécifique ou sous-groupe spécifique ?**

L'intérêt d'étudier les AAAS de façon distincte des adolescents qui commettent d'autres types de délits ne fait pas l'unanimité auprès des auteurs s'intéressant à la délinquance sexuelle des mineurs. Toutefois, l'hypothèse voulant que les jeunes qui commettent des délits sexuels constituent un groupe différent des autres délinquants juvéniles est avancée depuis les premiers travaux publiés à ce sujet et a longtemps été considérée comme vérifiée (Harris, Mazerolle et Knight, 2009; Nisbet, 2009). Si cette prémisse s'avérait exacte, a) les AAAS

présenteraient des caractéristiques distinctives, b) leur trajectoire développementale comporterait certains facteurs de risque qui leur sont propres (p. ex. la victimisation sexuelle, le manque d'habiletés sociales, un développement sexuel différent) (Harris et coll., 2009; Pullman, Leroux, Motayne et Seto, 2014; Nisbet, 2009; Simon, 1997). Le cas échéant, c) les AAAS pourraient potentiellement bénéficier d'un traitement spécialisé et ajusté aux facteurs de risque spécifiques en rapport avec leur délinquance sexuelle (Van Wijk, Vermeiren, Loeber, Hart-Kerkhoffs, Doreleijers et Bullens, 2006; Nisbet, 2009). Or, les résultats de plusieurs études portant sur la spécialisation délictuelle de ces jeunes n'ont pas corroboré l'hypothèse de leur spécificité en tant que groupe.

D'abord, lorsque les AAAS sont comparés à d'autres délinquants juvéniles, il n'est pas possible de les distinguer par rapport à plusieurs variables d'importance telles que les traits de personnalité, la présence d'antécédents de troubles de comportements, les capacités cognitives et les caractéristiques familiales (Milloy, 1994; Van Wijk et coll., 2006). Sur le plan de la récidive, selon une méta-analyse portant sur 3189 adolescents auteurs d'agression sexuelle (AAAS), 53% d'entre eux seront reconnus coupables d'une autre infraction, tous types de délits confondus, comparativement à 12% qui commettront un autre délit à caractère sexuel (McCann et Lussier, 2008). De plus, les AAAS-violents partagent plus de points communs que de différences (p. ex. présence d'un trouble des conduites, plusieurs partenaires sexuels, pauvre communication au sein de la famille) lorsqu'ils sont comparés aux délinquants juvéniles qui commettent des délits *violents* (Van Wijk, Loeber, Vermeiren, Pardini, Bullens et Doreleijers 2005a). La présence marquée d'antécédents de délinquance non-sexuelle dans leur histoire (entre 40 et 90% dans Auclair, Carpentier et Proulx, 2012; 50% dans Akakpo et

Burton, 2014) et la plus grande proportion de récidive non-sexuelle (versus récidive sexuelle) semblent également infirmer l'hypothèse voulant que les AAAS constituent une population distincte des autres délinquants juvéniles (Caldwell, 2010; Långström, 2002; Nisbet, Wilson et Smallbone, 2004; Righthand et Welch, 2004; Worling et Curwen, 2000).

Pourtant, certaines études arrivent à la conclusion que les AAAS possèdent des caractéristiques qui leur sont propres (p. ex. antécédents de délinquance plus rares, moins de problèmes de consommation, meilleures performances scolaires) (Miner et Crimmins, 1995; Milloy, 1994). Une méta-analyse récente basée sur 59 études a tenté de clarifier la question du degré de spécialisation des AAAS (Seto et Lalumière, 2010). Les auteurs concluent qu'il existe des variables communes aux AAAS et aux autres délinquants juvéniles (p. ex. présence de problèmes de communication au sein de la famille et un faible lien d'attachement aux figures parentales), mais que d'autres aspects diffèrent entre ces deux groupes (p. ex. les AAAS sont plus nombreux à présenter des intérêts sexuels déviants et ont été exposés plus précocement à la pornographie). Par ailleurs, la présence de certaines formes de maltraitance est identifiée par Seto et Lalumière (2010) comme des facteurs de risque significativement associés à la délinquance sexuelle. En effet, les AAAS ont été davantage exposés à la violence sexuelle durant leur enfance (p. ex : témoin d'un abus sexuel dans la famille), ils ont été victimes de négligence et d'abus physiques <sup>4</sup> dans une plus grande proportion (auto rapportés : 59% AAAS versus 49% non-AAAS ; autres sources d'informations : 37% versus 30%) et ils ont près de trois fois plus de risque d'avoir été abusés sexuellement que les autres délinquants

---

<sup>4</sup> La présence d'abus physiques distingue significativement les AAAS des non-AAAS seulement dans le cadre des études où l'information était obtenue de façon auto rapportée.

juvéniles (Seto et Lalumière, 2010). Il importe de mentionner que plus de la moitié des études (32 sur 59) ont été conduites dans des centres de détention ou de traitement *exclusivement* et seulement cinq portent sur des échantillons composés de plus de 100 AAAS.

Les résultats divergents des études portant sur la nature spécifique des délits commis par les AAAS pourraient s'expliquer par la présence de deux sous-groupes de jeunes (Nisbet et coll., 2010; Van Wijk et coll., 2005a; Van Wijk, Van Horn, Bullens, Bijleveld et Doreleijers, 2005b; Van Wijk et coll., 2006). En effet, des auteurs ont proposé de classer les AAAS en deux catégories distinctes soit : ceux qui commettent uniquement des délits à caractère sexuel, nommés les spécialistes, et ceux qui possèdent une fiche délictuelle comportant des délits sexuels et non sexuels, appelés les généralistes (Butler et Seto, 2002; Nisbet et coll., 2010; Pullman et Seto, 2012). Ces derniers présenteraient des similarités avec les autres délinquants juvéniles (Butler et Seto, 2002; Pullman et Seto, 2012). Cela dit, il reste à identifier la prévalence des spécialistes et des généralistes ainsi que leurs caractéristiques distinctives à partir d'une étude populationnelle, car la majorité des résultats disponibles à ce jour proviennent d'échantillons issus d'établissements spécialisés tels que des centres d'intervention ou des milieux de détention (p.ex. Auclair et coll., 2012; Burton, Duty et Leibowitz, 2011a).

### **Facteurs de risques associés à l'agression sexuelle**

Une majorité d'études a permis d'identifier la présence de victimisation sexuelle durant l'enfance comme une variable distinguant significativement les AAAS des autres délinquants juvéniles (Beauchemin et Tardif, 2005; Milloy, 1994; Seto et Lalumière, 2010;

Van Wijk et coll., 2005a; Wanklyn, Ward, Cormier, Day et Newman, 2012). Par ailleurs, parmi les facteurs explicatifs de la délinquance sexuelle des mineurs, celui qui avance que les AAAS auraient été victimes d'abus sexuels durant l'enfance est le plus étudié et cité (Salter et coll., 2003). Les résultats des études rétrospectives sur cette question sont assez variables : dépendamment des études, entre 30 à 70% des AAAS auraient un passé de victimisation sexuelle (Auclair et coll., 2012; Beauchemin et Tardif, 2005; Dennison et Leclerc, 2011; Jacob, McKibben et Proulx, 1993; Lagueux, 2006; Lagueux et Tourigny, 1999). Les études prospectives quant à elles, arrivent à la conclusion que 5 à 30% des jeunes garçons abusés sexuellement auront des comportements sexuels délictueux à l'adolescence (Wright, Lussier, Sabourin et Perron, 1998). Paolucci, Genius et Violato (2001) ont effectué une méta-analyse portant sur 37 études regroupant 25 367 individus de sexe féminin et masculin, dont 9230 avaient été agressés sexuellement durant l'enfance. Ces auteurs concluent que le fait d'avoir été victime d'un abus sexuel augmente de 8% la probabilité de commettre un délit de cette nature au cours de sa vie.

L'ampleur de la victimisation sexuelle au sein de la population des adolescents qui ont commis des agressions sexuelles demeure toutefois imprécise et peut varier considérablement d'une étude à l'autre. Cette variabilité s'explique notamment par la définition d'abus sexuels utilisée par les auteurs (p. ex. avec ou sans contact) (Hummel, Thömke, Oldenbürger et Specht, 2000; Seto et Lalumière, 2010), les caractéristiques des échantillons étudiés (p. ex. en traitement spécialisé pour délit sexuel ou en centre de détention) et les méthodes de collecte de données (p. ex. questionnaire auto-rapporté ou source officielle) (Rightand et Welch, 2004; Vandiver et Kercher, 2004; Zakireh, Ronis et Knight, 2008).

Par ailleurs, Duane et Morrison (2004) rappellent que la relation entre l'abus subi et l'agression commise est complexe. En effet, le lien n'en est pas un de causalité directe puisque la majorité des garçons abusés sexuellement ne commettra pas d'agression sexuelle à l'adolescence et que tous les AAAS n'ont pas été victimes d'abus sexuels. Des auteurs se sont donc penchés sur les variables permettant de distinguer les AAAS qui ont été abusés sexuellement et/ou physiquement durant l'enfance des AAAS non abusés (Cooper, Murphy et Haynes, 1996). De manière générale, les auteurs concluent que les AAAS ayant été abusés sexuellement et/ou physiquement présentent une délinquance sexuelle plus sévère (p. ex : plus précoce, un nombre plus élevé de victimes, des abus de gravité supérieure) et plus spécialisée (moins de délits non sexuels) (Cooper et coll., 1996). Aussi, selon certaines études, les AAAS d'enfants qui ont été abusés seraient plus nombreux à avoir vécu diverses pertes durant l'enfance (Hummel et coll., 2000) comparativement aux AAAS d'enfants qui n'ont pas été victimisés sur le plan sexuel.

D'autres auteurs (Burton, Miller et Shill, 2002; Hunter et Figueredo, 1995, cité dans Becker et Hunter, 1997) ont étudié deux groupes d'adolescents ayant été abusés sexuellement dans leur enfance : ceux qui ont reproduit ce même type de délits et ceux qui ont commis des délits de nature non-sexuelle. Leurs résultats suggèrent que les premiers se distinguent par un passé de victimisation sexuelle plus sévère dans la mesure où ils ont été abusés sexuellement plus tôt dans leur enfance (Hunter et Figueredo, 1995, cité dans Becker et Hunter, 1997) et durant une période plus longue (Burton et coll., 2002). Riser, Pegram et Farley (2013) suggèrent donc que les recherches futures devraient se concentrer sur les caractéristiques de l'abus subi dans le passé afin de mieux comprendre le lien entre le fait d'avoir subi un abus

sexuel dans l'enfance et de commettre un abus sexuel par la suite, ce que plusieurs appellent communément le modèle de l'abusé-abuseur.

Dans le cadre de leur étude longitudinale, Salter et ses collègues (2003) ont aussi comparé deux groupes d'enfants ayant été abusés sexuellement : ceux ayant commis des agressions sexuelles au cours de leur vie et ceux qui n'ont jamais reproduit ce type d'abus. La trajectoire développementale des premiers se distingue par le risque accru d'avoir été victime d'une autre forme de maltraitance durant l'enfance telle que l'exposition à de la violence conjugale, la négligence et la négligence sur le plan éducatif. Dans sa revue de la littérature, Rasmussen (2013) relève que la majorité des AAAS a vécu au moins un épisode de maltraitance pouvant être de différente nature (sexuelle ou non) avant de commettre leur acte délinquant. En ce sens, plusieurs études arrivent à la conclusion que près de 75% d'AAAS ont une histoire de victimisation multiple (McMackin, Leisen, Cusak, Lafratta et Litwin, 2002; Rasmussen, 2013). Dans une étude de Cooper et ses collègues (1996) effectuée auprès de 300 participants adolescents, 22,4% des AAAS ont été victimes d'abus sexuels durant l'enfance, 9,4% d'abus physiques, et 11,8% ont subi ces deux formes de maltraitance. Dans l'échantillon de McMackin et ses collègues (2002), 77,5% des AAAS ont été exposés à 3 catégories ou plus de maltraitance. Jonson-Reid et Way (2001) concluent que plus de 40% des AAAS seraient victimes de plus d'une forme d'abus au cours de leur développement, ce qui les distinguerait des autres délinquants juvéniles.

Plusieurs des études portant sur les AAAS comportent trois lacunes méthodologiques importantes qui limitent la portée des résultats, mais auxquelles la présente étude tentera de

pallier. Tout d'abord, Zakireh et ses collègues (2008) reprochent à certains auteurs de ne pas inclure de groupe de comparaison dans leur étude et ainsi, de ne pas être en mesure de distinguer ce qui appartient à la délinquance sexuelle ou à la délinquance générale. Dans l'objectif de faire cette distinction, la présente étude inclut un groupe de comparaison de taille notable ( $n = 1429$ ) et d'une provenance identique au groupe d'AAAS (soit : les jeunes judiciairisés dans l'ensemble du Québec entre 2005 et 2010). Dans la méta-analyse de Seto et Lalumière (2010), seulement 12 des 59 études rapportées portaient sur des groupes contrôles de plus de 100 délinquants juvéniles. Par ailleurs, l'étude des AAAS comme un groupe homogène soulève également les critiques d'autres auteurs qui rappellent l'importante hétérogénéité de cette population (Grant et coll., 2009; Van Wijk et coll., 2005a). Ainsi, dans le cadre de cette étude, des comparaisons seront effectuées sur deux sous-groupes d'AAAS : un premier groupe composé d'adolescents qui ont commis seulement des délits sexuels (AAAS-S) et un second groupe constitué d'adolescents qui ont commis plus d'un type de délit (AAAS+). Enfin, une majorité des AAAS des études citées provient de cliniques spécialisées en intervention pour la délinquance sexuelle ou d'institutions/milieus de garde (p.ex. Auclair et coll., 2012; Burton et coll., 2011a; Seto et Lalumière, 2010). Ces lieux de traitement reçoivent principalement des jeunes ayant commis plusieurs délits sexuels ou des agressions sexuelles d'une gravité objective supérieure à celle que l'on retrouve chez les jeunes qui ne sont pas en institutions, ce qui restreint la généralisation des résultats. En effet, différents auteurs rappellent que ces jeunes présentent des difficultés plus marquées (Rightand et Welch, 2004), ont des histoires de victimisation plus importantes (Burton, 2008) et présentent une délinquance plus sévère (Vandiver et Kercher, 2004) comparativement à l'ensemble des AAAS qui sont dans la collectivité. Les résultats de ces études pourraient donc



être biaisés ou ne s'appliquer qu'à un groupe spécifique de jeunes AAAS, ce à quoi la présente étude tente de répondre en s'intéressant à une cohorte entière.

En somme, une proportion importante d'AAAS a été victime d'abus sexuels durant l'enfance. L'ampleur de la victimisation sexuelle au sein de la population des jeunes qui ont commis des agressions sexuelles demeure toutefois imprécise et peut varier considérablement d'une étude à l'autre. Certaines études suggèrent que la présence de victimisation sexuelle serait un facteur de risque de la délinquance sexuelle des adolescents (Burton, 2003; Veneziano, Veneziano et Legrand, 2000). Par contre, selon les résultats de la méta-analyse de Seto et Lalumière (2010), 16% des délinquants juvéniles non-sexuels rapportent eux aussi avoir été victimes d'un abus de cette nature (8% selon des sources officielles dans Seto et Lalumière, 2010). Ainsi, d'autres auteurs ont formulé l'hypothèse que ce sont certaines caractéristiques (p. ex. précocité de la victimisation, présence concomitante d'une autre forme de maltraitance, fréquence) de ces abus sexuels qui permettraient de distinguer les AAAS des autres délinquants juvéniles (Burton et coll., 2002; Jonson-Reid et Way, 2001; Knight et Sims-Knight, 2004). Plus récemment, bon nombre d'auteurs ont mis en lumière la polyvictimisation des AAAS. Pour eux, l'accumulation de traumatismes (sexuels et non sexuels) et leur sévérité constitueraient des variables potentiellement explicatives de la délinquance sexuelle des mineurs (Jonson-Reid et Way, 2001; Rasmussen, 2013). Les conclusions à ce sujet restent à préciser et à être appuyées par des études conduites sur des échantillons plus vastes et diversifiés ainsi qu'auprès de groupes de comparaison. C'est précisément l'objectif de la présente étude.

## Objectifs

Le premier objectif de cette étude est de comparer différents paramètres de la maltraitance (p. ex. : nature de la victimisation, nombre de signalements à la DPJ) vécue par un groupe d'AAAS québécois (n = 1429) à ceux de la maltraitance vécue par un groupe d'adolescents auteurs de délits non sexuels (AADNS; n = 1429). Il est attendu que l'historique de maltraitance des AAAS comporte davantage d'évaluations fondées et de formes de maltraitance. Il est également anticipé que les AAAS aient davantage d'antécédents d'abus sexuels que le groupe de comparaison. Ensuite, l'objectif est d'identifier les variables de maltraitance (p. ex. nombre de formes de maltraitance, nature de la maltraitance) qui sont susceptibles de prédire l'appartenance d'un jeune au groupe des AAAS. Il est attendu que la présence d'abus sexuels ainsi que les caractéristiques d'intensité de la maltraitance (variété et nombre d'évaluations fondées) permettent cette prédiction.

Le second objectif est de comparer les AAAS qui ont commis uniquement des délits à caractère sexuel (AAAS-S; n = 749) et les AAAS ayant commis des délits de différentes natures (AAAS+; n = 680) aux AADNS sur ces mêmes paramètres de maltraitance. Il est attendu que les AAAS-S se distinguent significativement du groupe de comparaison (AADNS) quant aux antécédents d'abus sexuels et que la force de l'effet soit supérieure à celle observée lors de la comparaison entre les AAAS et les AADNS. Il est pressenti que le sous-groupe d'AAAS qui ont commis des délits de plusieurs natures (AAAS+) présente davantage de similitudes avec le groupe de comparaison quant aux différentes variables de maltraitance que lors des comparaisons précédentes. Le dernier objectif de cette étude est d'identifier les variables de maltraitance (p. ex. : nombre de formes de maltraitance, nature de

la maltraitance) pouvant prédire l'appartenance d'un jeune au groupe des AAAS-S et des AAAS+. Il est attendu que la présence d'une évaluation fondée pour un motif d'abus sexuels soit la variable ayant le plus grand poids dans cette prédiction et ce, tant pour les AAAS-S que pour les AAAS+.

## Méthodologie

### Base de données

L'échantillon de la présente étude est composé de jeunes ayant fait l'objet d'une intervention dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA)<sup>1</sup> entre 2005 et 2010 sur l'ensemble du territoire québécois. L'échantillon provient d'une base de données constituée dans le cadre de l'Action concertée : « *La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), sept ans plus tard : portrait des jeunes, des trajectoires et des pratiques* ». Celle-ci a été construite à partir des Banques de données informationnelles (BDI) de l'ensemble des centres jeunesse du Québec (CJ). Les informations qu'elle contient sont disponibles à partir de la date du premier contact du jeune avec un Centre jeunesse (que ce soit en vertu de la Loi sur la Protection de la Jeunesse (LPJ) ou de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)) jusqu'au jour du 31 mai 2012 OU jusqu'à la date de sa majorité OU jusqu'à la date de son décès, selon celle qui survient en premier. L'accès à ces données a été autorisé par l'ensemble des Directions des services professionnels des Centres jeunesse (février 2011) et par un juge de la Chambre de la Jeunesse (mai 2012). Les certificats d'éthique ont été attribués par le comité d'éthique de la recherche de la Faculté des

---

<sup>1</sup> Soit parce qu'ils ont été reconnus coupables d'un délit ou qu'ils ont fait l'objet d'une sanction extra-judiciaire

Arts et des Sciences de l'Université de Montréal et le comité d'éthique de la recherche de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal.

La base de données initiale regroupe 47 211 jeunes contrevenants qui ont été en contact avec le système de justice pour les adolescents. De cette cohorte générale, deux groupes ont été constitués. Le premier groupe (n = 1429) est celui des AAAS de sexe masculin. Il comprend tous les jeunes Québécois ayant été reconnus coupables ou ayant assumé la responsabilité d'une agression sexuelle<sup>2</sup> entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2010 OU ayant été reconnus coupables d'un délit non sexuel durant cette même période tout en ayant un antécédent d'acte sexuel commis entre avril 2003 (date qui représente le moment d'entrée en vigueur de la LSJPA) et le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Ils devaient être âgés entre 12 ans et 17 ans, 11 mois et 30 jours au moment du délit. Dans la présente étude, l'agression sexuelle est définie selon les articles du code criminel correspondant aux délits suivants : agression sexuelle (simple, grave, avec lésions corporelles, ou armée), attentat à la pudeur auprès d'un mineur, attouchements, inceste et/ou exploitation sexuelle.

Par la suite, les AAAS seront divisés en deux sous-groupes : les AAAS-S, soit ceux qui n'ont commis que des délits à caractère sexuel (n = 749) et les AAAS+, c'est-à-dire ceux qui ont commis au moins un délit sexuel ainsi qu'un ou plusieurs délits d'autres natures (p. ex. vol simple) (n = 680).

---

<sup>2</sup> Dans le reste du texte, par « jeunes auteurs d'agression sexuelle », il faut entendre à la fois les jeunes reconnus coupables (peines) et ceux ayant fait l'objet d'une sanction extra-judiciaire

Le deuxième groupe est composé de jeunes Québécois de sexe masculin ayant été reconnus coupables ou ayant assumé la responsabilité d'un ou plusieurs délits non-sexuels (adolescents auteurs de délits non-sexuels ci-après; AADNS) (p. ex. voies de fait, vol simple). Ils étaient âgés de 12 à 17 ans, 11 mois et 30 jours au moment de leur(s) délit(s). Un seul critère d'exclusion a été retenu dans la constitution de ce groupe, soit la présence de délits à caractère sexuel dans le parcours du jeune. Afin de favoriser la puissance des analyses statistiques et leur robustesse (Rusticus et Lovato, 2014), un groupe de taille équivalente a été sélectionné de façon aléatoire dans la base de données générale à l'aide du logiciel SPSS.

### **Définition du concept de maltraitance**

Dans le cadre de cette étude, les concepts de victimisation et maltraitance sont considérés comme équivalents. Ils seront basés sur l'article 38 de la Loi sur la Protection de la Jeunesse qui énonce que : « la sécurité ou le développement d'un enfant est considéré comme compromis lorsqu'il se retrouve dans une situation d'abandon, de négligence, de mauvais traitements psychologiques, d'abus sexuels ou d'abus physiques ou lorsqu'il présente des troubles de comportement sérieux. » (Éditeur officiel du Québec, 2019). Par contre, afin de permettre la comparaison avec les études précédentes, la présence de troubles de comportement sérieux, même s'il s'agit d'un motif de compromission, n'est pas incluse dans la maltraitance ici considérée. Dans le cadre de la LPJ, le concept d'enfant inclut les jeunes de 0 à 17ans, 11 mois et 30 jours.

Les variables de maltraitance utilisées dans la présente étude ne comporteront que les données provenant des situations de maltraitance survenues avant le premier délit commis

(qu'il soit ou non de nature sexuelle).

Lorsqu'un enfant est signalé à la DPJ, plusieurs étapes suivent. La première est d'évaluer si les informations permettent de retenir le signalement (p. ex. faits permettant de croire à une maltraitance, enfant qui présente une vulnérabilité). Le cas échéant, la situation est évaluée afin de confirmer ou non la présence d'une situation pouvant compromettre la sécurité et/ou le développement. Dans le cas affirmatif, l'évaluation est dite fondée. Dans la présente étude, seulement les cas d'évaluation fondée seront pris en compte, sauf si mentionné dans le texte (p. ex. comparaison du nombre de signalements retenus).

### **Définition des paramètres de la délinquance**

Dans le cadre de cette étude, la délinquance sera mesurée à l'aide des paramètres de la délinquance proposés par Fréchette et Leblanc en 1987. Ces paramètres seront définis de la manière suivante : 1) La *précocité* réfère à l'âge du premier délit commis, 2) La *variété* fait référence au nombre de différents types de délits selon 6 catégories : les délits contre la personne, les délits contre la propriété, ceux relatifs aux drogues, les délits relatifs aux armes à feu, les manquements à une ordonnance, et les autres; 3) La *persistance* est calculée selon le nombre de mois écoulé entre le premier et le dernier délit. En d'autres termes, il s'agit de la durée de la délinquance; 4) La *fréquence* désigne le nombre moyen de délits commis par mois de délinquance active, excluant les manquements à une condition; 5) L'*intensité* de la délinquance réfère au nombre de délits commis; 6) La *gravité* de la délinquance a été calculée selon un indice développé par Statistique Canada (2009).

La durée d'observation d'un jeune dépend de plusieurs facteurs liés tant à la base de données (p. ex. fin de l'extraction des données en 2012) ou au jeune lui-même (p. ex. atteinte de la majorité avant ou après 2010), ce qui biaise les résultats des paramètres de délinquance. Afin de corriger cette variabilité, les paramètres de délinquance ont été pondérés selon la durée d'observation. Autrement, dit, pour chaque variable décrivant la délinquance officielle, les valeurs obtenues pour un jeune ont été corrigées en fonction du nombre de jours durant lequel il a possible d'obtenir des informations à son sujet

## **Analyses**

Dans un premier temps, une description des paramètres de la délinquance des groupes a été présentée. Dans un deuxième temps, des analyses bivariées exploratoires (chi carré, Test t, anovas) ont été effectuées afin de comparer les groupes sur les variables liées à la maltraitance (p. ex. : nature de la maltraitance ou durée des services offerts en vertu de la LPJ). Ces mêmes analyses ont été faites afin de comparer les AAAS ayant commis seulement des délits sexuels (AAAS-S) et les AAAS ayant commis des délits d'autres natures (AAAS+) aux autres délinquants juvéniles (AADNS). Finalement, des analyses multivariées (régression logistique binaire, régression multinomiale) ont permis de prédire si un adolescent a commis une agression sexuelle et ce, sur la base de la nature ou l'intensité de la maltraitance qu'il a subie lors de l'enfance. Les analyses bivariées ont permis d'identifier les formes de maltraitance pertinentes à inclure dans les régressions logistique et multinomiale. La première est une stratégie d'analyse multivariée couramment utilisée pour vérifier l'association entre la survenue d'un évènement (variable prédite) et plusieurs facteurs susceptibles de l'influencer (variables prédictives) qu'on considère simultanément. La seconde est une variante de la

régression logistique qui s'applique lorsque la variable prédite peut prendre trois valeurs (ici : AAAS-S, AAAS +, AADNS). Puisque les AAAS-S sont significativement plus nombreux à avoir une délinquance à délit unique que les AAAS+, l'intensité des délits a été utilisée comme variable contrôle dans la régression multinomiale. Pour toutes les analyses, le seuil de signification a été établi à  $p < 0,05$ . Le V de Cramer a été utilisé pour mesurer l'intensité du lien entre les variables pour les analyses du chi-deux.

## Résultats

### Délinquance des AAAS et des AADNS

Puisque les données sociodémographiques des deux groupes n'étaient pas disponibles ou comportaient des lacunes méthodologiques, ce sont les paramètres de délinquance qui ont permis de dresser le portrait de ces jeunes (voir tableau 1).

Tableau 1  
*Comparaison des paramètres de délinquance pondérés*

	Groupes					
	AAAS			AADNS		
	M	ET	n (jours)	M	ET	n (jours)
Intensité	5,53	8,36	1558385	6,34	9,24	1232553
Persistance (jours)	437,75	570,84	1558385	470,66	552,69	1232553
Fréquence	1,54	1,68	1558385	1,79	1,71	1232553
Variété (6 catégories)	1,80	1,10	1558385	2,02	1,21	1232553
Précocité (ans)	13,65	1,24	1558385	14,17	1,34	1232553
Gravité	166,88	93,73	1558385	79,55	158,95	1232553



## Comparaison de la maltraitance des AAAS et des AADNS

Les AAAS se distinguent du groupe de comparaison par des résultats plus élevés à la majorité des paramètres de maltraitance étudiés. D'abord, les nombres de signalements retenus (AAAS Moy = 0,75 ; AADNS Moy = 0,48 ;  $t = 5,444$ ,  $p < 0,001$ ), d'évaluations fondées (AAAS Moy = 0,47 ; AADNS Moy = 0,32 ;  $t = 4,679$ ,  $p < 0,001$ ) et de placements avant la commission du premier délit (AAAS Moy = 0,44 ; AADNS Moy = 0,24 ;  $t = 5,237$ ,  $p < 0,001$ ) sont significativement plus élevés chez les AAAS. Des résultats similaires sont observés pour la durée totale en jours des placements avant le premier délit (AAAS Moy = 1136,23 ; AADNS Moy = 893,41 ;  $t = 2,428$ ,  $p = 0,016$ ). Les adolescents ayant commis des délits sexuels sont également plus nombreux à avoir été signalés à la DPJ pour plusieurs formes de maltraitance au cours de leur développement (p. ex : abus sexuels et négligence, donc 2 formes de maltraitance) (AAAS Moy = 0,47 ; AADNS Moy = 0,29 ;  $t = 6,624$ ,  $p < 0,001$ ). Le tableau 2 rend compte de la variété de la maltraitance des deux groupes étudiés. Par contre, les différences observées ne sont pas significatives au niveau de l'âge au premier signalement retenu ( $p = 0,66$ ) et à la première évaluation fondée ( $p = 0,07$ ).

Les AAAS ont été comparés aux AADNS sous l'angle des différents types de maltraitance pouvant être retenus à la DPJ. Les jeunes qui ont commis des délits sexuels sont significativement plus nombreux que les autres à avoir subi toutes les formes de maltraitance étudiées à l'exception des mauvais traitements psychologiques pour lesquels la différence observée n'est pas significative ( $p = 0,39$ ). Par contre, la force de la relation pour les abus physiques et l'abandon sont très faibles, alors que celle de la négligence et l'abus sexuels peut être qualifiée de faible (Cohen, 1988) (voir tableau 3).

Tableau 2.  
*Nombre de formes de maltraitance*

Nbr formes maltraitance	AAAS (n = 1429)	AADNS (n = 1429)
0	69,1%	78,4%
1	17,6%	15,4%
2	10,7%	5,0%
3	2,3%	1,0%
4	0,3%	0,1%
5	0%	0,1%
Total	100%	100%

Tableau 3.  
*Comparaison des deux groupes sur les divers types de maltraitances*

	AADNS (n=1429)		AAAS (n=1429)		$\chi^2(1)$	$\Phi$
	Oui	Non	Oui	Non		
Abandon	1,9%	98,1%	3,3%	96,7%	5,549*	0,04
Abus physiques	5,7%	94,3%	9,5%	90,5%	14,481***	0,07
Abus sexuels	1,3%	98,7%	5,3%	94,7%	34,496***	0,11
MTP	2,1%	97,1%	2,6%	97,4%	0,749	n.s.
Négligence	18,3%	81,7%	26,7%	77,4%	28,417***	0,10

Note. \*=  $p \leq 0,05$  ; \*\*\*=  $p \leq 0,001$ .

Les résultats de la régression logistique indiquent que la probabilité d'appartenir au groupe d'AAAS augmente selon la présence ou non de victimisation sur le plan sexuel. Ainsi, les jeunes ayant été victimes d'abus sexuels sont 4,42 fois plus à risque de commettre un délit

de nature sexuelle. Par contre, aucune autre variable de maltraitance ne permet de prédire l'appartenance d'un adolescent dans l'un des deux groupes (voir tableau 4). La valeur du  $R^2$  indique que seulement 2% de la variance de la variable dépendante est expliquée par cet ensemble de prédicteurs (les prédicteurs ont été entrés dans l'ordre présenté dans le tableau 4).

Tableau 4.

*Paramètres de maltraitance prédisant l'appartenance au groupe des AAAS*

	B	ET B	Exp(B)	<i>p</i>	IC 95%
Nbr de formes maltraitance	-0,16	0,26	0,85	0,54	[0,51, 1,43]
Nbr évals fondées	-0,12	0,08	0,89	0,13	[0,76, 1,04]
Abus sexuels	1,49	0,38	4,42	0,00	[2,10, 9,29]
Négligence	0,62	0,31	1,86	0,05	[1,01, 3,42]
Abus physiques	0,58	0,32	1,78	0,07	[0,95, 3,34]
Abandon	0,54	0,38	1,71	0,16	[0,82, 3,57]

*Note.* Model  $\chi^2(6) = 62,80$ .  $R^2$  (Cox et Snell) 0,02,  $p < 0,001$

### **Comparaison des antécédents de maltraitance des AAAS-S, des AAAS+ et des AADNS**

Les trois groupes de l'étude ont été comparés sur les indicateurs de maltraitance au moyen d'une ANOVA. D'abord, à l'exception de l'âge à la première évaluation ( $p = 0,12$ ), les résultats montrent que les paramètres de maltraitance avant le premier délit permettent de distinguer les trois groupes de délinquants. Plus précisément, les comparaisons a posteriori de Sheffé montrent que les AAAS-S ne se distinguent pas significativement des AADNS sur la majorité des indicateurs de maltraitance. Pour leur part, les AAAS+ cumulent en moyenne un nombre significativement plus élevé d'évaluations fondées, de signalements retenus, de placements avant le 1<sup>er</sup> délit et de variétés de formes de maltraitance que les AADNS.

Cependant, aucune différence significative n'a été identifiée entre les AAAS+ et les AADNS quant à la durée totale en jours des placements avant le 1<sup>er</sup> délit et l'âge au premier signalement retenu (voir tableau 5).

Les AAAS+ sont significativement plus nombreux que les AADNS à avoir une évaluation fondée pour toutes les formes de maltraitance étudiées, à l'exception des mauvais traitements psychologiques où aucune différence significative n'a été observée. Les AAAS-S sont plus nombreux que les jeunes du groupe de comparaison à avoir été victimes d'abus sexuels. Les adolescents de ces deux groupes sont toutefois similaires quant aux autres formes de maltraitance. L'ensemble des différences identifiées sont toutefois faibles ou très faibles (voir tableau 6).

Une régression logistique multinomiale a également été réalisée afin de modéliser la relation entre les variables de maltraitance et l'appartenance aux trois groupes (AAAS-S, AAAS+ et AADNS). Les AADNS constituaient le groupe de référence. Le modèle global basé sur l'inclusion des variables « nombre de délits », « nombre de formes de maltraitance », « nombre d'évaluation fondée », « présence d'abus sexuel », « présence de maltraitance », « présence d'abus physiques », « présence d'abandon » et « présence de mauvais traitements psychologiques » (dans l'ordre énuméré) est statistiquement significatif ( $\chi^2(14) = 756,72$ , Cox et Snell  $R^2 = 0,23$ ,  $p < 0,001$ ). Cependant, l'analyse indique seulement l'abus sexuel et le nombre de délits comme prédicteurs de l'appartenance aux groupes de AAAS-S ou AAAS+ plutôt qu'aux AADNS. Cela signifie que les adolescents victimes d'abus sexuel sont de 4,7 à 6,5 fois plus susceptibles de se retrouver dans l'un des groupes de délinquants sexuels que le

groupe de référence. Quant aux jeunes qui ont commis un plus grand nombre de délits, ils sont presque deux fois moins susceptibles de se retrouver dans le groupe des AAAS-S (exp B = 0,58), mais très légèrement plus à risque d'être dans le groupe des AAAS+ (exp B = 1,04). Les autres paramètres du modèle ne sont pas significatifs (voir tableau 7). La valeur du  $R^2$  indique que, cette fois, 23% de la variance de la variable dépendante est expliquée par cet ensemble de prédicteurs

Tableau 5

*Comparaison des moyennes sur les indicateurs de maltraitance pour les trois groupes de délinquants*

Indicateurs de maltraitance	<i>dl</i>	Groupes			<i>F</i>	$\eta^2$
		AAAS-S (n=749)	AAAS+ (n=680)	AADNS (n=1429)		
Nbr d'évals fondées	(2, 2855)	0,36 <sup>a</sup> (0,79)	0,58 (0,99)	0,32 <sup>a</sup> (0,79)	23,35***	0,02
Nbr de signalements	(2, 2855)	0,59 <sup>a</sup> (1,37)	0,93 (1,56)	0,48 <sup>a</sup> (1,16)	26,77***	0,02
Durée des placements (jours)	(2, 428)	1292,35 <sup>a</sup> (1097,02)	1050,91 <sup>ab</sup> (994,94)	893,41 <sup>b</sup> (963,61)	4,71**	0,02
Nbr de placements	(2, 2855)	0,30 <sup>a</sup> (0,94)	0,60 (1,294)	0,25 <sup>a</sup> (0,81)	30,32***	0,02
Nbr de formes de maltraitance	(2, 81)	0,36 <sup>a</sup> (0,73)	0,59 (0,86)	0,29 <sup>a</sup> (0,63)	40,17***	0,03
Âge à la 1 <sup>ère</sup> éval fondée	(2, 683)	8,62 (3,87)	8,21 (3,76)	8,92 (4,01)	2,16	n.s.
Âge au 1 <sup>er</sup> signalement retenu	(2, 1121)	10,69 <sup>a</sup> (4,24)	9,46 <sup>b</sup> (4,05)	10,11 <sup>ab</sup> (4,15)	7,35**	0,01

*Note.*  $\eta^2$  = taille de l'effet. \*\*  $p \leq 0,01$ . \*\*\*  $p \leq 0,001$ . É-T entre parenthèses. Les moyennes qui ne partagent pas la même lettre en indice supérieur sont significativement différentes entre elles au test de Scheffé ( $p \leq 0,05$ )

Tableau 6.

*Comparaison des formes de maltraitance de chacun des groupes de délinquants sexuels avec les AADNS*

		Groupes de comparaisons aux					
		AADNS					
		AAAS-S (n=749)		AAAS+ (n=680)		AADNS (n=1429)	
		Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Abandon		2,3%	96,7%	4,4%	95,6%	1,9%	98,1%
	$\chi^2$	0,359		11,147***			
	$\Phi$	n.s.		0,07			
Abus physiques		7,9%	90,5%	11,3%	88,7%	5,7%	94,3%
	$\chi^2$	3,713		20,619***			
	$\Phi$	n.s.		0,10			
Abus sexuels		4,0%	94,7%	6,6%	93,4%	1,3%	98,7%
	$\chi^2$	15,999***		43,786***			
	$\Phi$	0,09		0,14			
MTP		1,9%	97,4%	3,4%	96,6%	2,1%	97,9%
	$\chi^2$	n.s.		n.s.			
	$\Phi$	n.s.		n.s.			
Négligence		20,4%	77,4%	33,5%	64,5%	18,3%	81,7%
	$\chi^2$	1,395		59,645***			
	$\Phi$	n.s.		0,17			

*Note.* \* =  $p \leq 0,05$  ; \*\*\* =  $p \leq 0,001$ .

Tableau 7

*Paramètres de maltraitance prédisant l'appartenance aux groupes des AAAS-S et AAAS+*

Groupes	Variabiles prédictives	B	Exp(B)	p	IC 95 %
AAAS-S vs AADNS	Nbr de délits	-0,58	0,56	0,00***	[0,52, 0,60]
	Nbr de formes de maltraitance	-0,27	0,76	0,48	[0,36, 1,60]
	Nbr d'évals fondées	-0,19	0,83	0,10	[0,67, 1,03]
	Abus sexuels	1,87	6,46	0,00***	[2,34, 17,79]
	Négligence	0,77	2,16	0,08	[0,91, 5,13]
	Abus physiques	0,82	2,27	0,07	[0,94, 5,50]
	Abandon	0,73	2,08	0,18	[0,71, 6,07]
	Constante	0,71		0,00***	
AAAS+ vs AADNS	Nbr de délits	0,04	1,04	0,001***	[1,03, 1,05]
	Nbr de formes de maltraitance	-0,11	0,89	0,71	[0,49, 1,62]
	Nbr d'évals fondées	-0,11	0,90	0,24	[0,75, 1,07]
	Abus sexuels	1,55	4,72	0,00***	[2,06, 10,84]
	Négligence	0,74	2,09	0,04*	[1,04, 4,22]
	Abus physiques	0,55	1,73	0,14	[0,83, 3,57]
	Abandon	0,57	1,77	0,18	[0,77, 4,07]
	Constante	-1,20		0,00***	

Note. ( $\chi^2(14) = 756,72$ , Cox et Snell  $R^2 = 0,23$ ,  $p < 0,001$ ).

Note. \* =  $p \leq 0,05$  ; \*\* =  $p \leq 0,01$  ; \*\*\* =  $p \leq 0,001$ .



## **Discussion**

La présente étude avait pour objectif de comparer une cohorte d'adolescents auteurs d'agression sexuelle (AAAS) à des adolescents auteurs de délits non-sexuels (AADNS) sur la présence (p. ex. présence ou non de négligence ou d'abandon), la variété (nombre de formes de maltraitance) ainsi que l'intensité (p. ex. nombre de signalements retenus) de leurs antécédents de maltraitance. Ces mêmes comparaisons ont été effectuées sur deux sous-groupes d'AAAS : les AAAS ayant commis des délits sexuels seulement (AAAS-S) et les AAAS ayant commis des délits non-sexuels (AAAS+). Finalement, l'étude avait pour objectif d'identifier les variables de maltraitance pouvant prédire l'appartenance d'un jeune au groupe des AAAS, des AAAS-S et des AAAS+.

### **La maltraitance**

D'abord, rappelons que la rétention d'un signalement implique qu'il y a des motifs suffisants pour que l'État amorce l'évaluation de la présence ou l'absence d'une ou plusieurs formes de maltraitance dans la vie d'un enfant. Une telle évaluation est dite «fondée» lorsqu'un intervenant a corroboré les faits allégués, soit : la présence d'abandon, d'abus physiques, d'abus sexuels, de mauvais traitements psychologiques ou de négligence. La sécurité et/ou le développement peuvent ou non être considérés compromis suite à cette évaluation.

## **Les abus sexuels**

Ce rappel étant fait, il s'avère que la plupart des résultats obtenus dans cette étude vont dans le sens des hypothèses formulées au départ. Les AAAS ont fait l'objet de plus d'évaluations fondées pour un motif d'abus sexuels que les jeunes du groupe de comparaison. Bien que la force de la relation soit faible, elle demeure la plus élevée de celles observées. Il s'agit également de la seule variable de maltraitance permettant de prédire l'appartenance d'un jeune au groupe des AAAS et ce, à la fois lorsque les AAAS sont étudiés de façon homogène et quand ils sont divisés selon la spécialisation du type de délits commis (pour les AAAS+ la négligence est aussi un prédicteur significatif). Ainsi, il est possible de soutenir l'hypothèse voulant que des antécédents d'abus sexuels subis soient la forme de maltraitance qui distingue le plus les deux groupes de jeunes contrevenants. Plusieurs auteurs ont identifié ce lien entre abus sexuel subi et agression sexuelle commise comme une explication possible de la délinquance sexuelle des mineurs (Salter et coll., 2003). La faible proportion d'AAAS ayant des antécédents d'abus sexuels répertoriés dans la présente cohorte ne permet pas d'aller dans le sens d'une relation causale. Toutefois, les résultats indiquent l'importance de cette forme de maltraitance dans le parcours des AAAS, qui présentent quatre fois plus d'antécédents que les AADNS (5,3% versus 1,3%). Dans leur méta-analyse, Seto et Lalumière (2010) avaient conclu que les AAAS étaient près de trois fois plus à risque d'avoir été abusés sexuellement que les autres délinquants juvéniles. Ainsi, bien que les taux d'abus sexuels corroborés soient faibles dans la présente étude, les différences obtenues entre les deux groupes sont cohérentes avec les résultats d'études dans la littérature sur le sujet.

Les taux d'abus sexuels observés sont toutefois significativement moins élevés que ce que rapportent la plupart des études portant sur ce thème. Une première explication possible réside dans la provenance des données. En effet, les résultats sont basés sur des données officielles, ce qui exclut d'emblée tous les possibles abus sexuels subis, mais non dénoncés. De plus, selon Jacob et Laberge (2001), ce sont les signalements d'abus sexuels qui sont le plus susceptibles de conduire à une évaluation non fondée étant donné la difficulté à démontrer clairement ce type de faits. Une deuxième explication possible est que la prévalence est plus faible lorsqu'elle est établie à partir de données populationnelles. En effet, les AAAS recrutés dans des lieux d'interventions et dans les centres spécialisés pour ce type de délits tendent à rapporter davantage d'abus sexuels (Burton, 2008). Par contre, si la provenance des données mène probablement à une sous-estimation du taux réel d'abus sexuels, cette limite s'applique également au groupe d'AADNS, ce qui permet de soutenir la validité des comparaisons faites et des différences observées.

### **La négligence**

Dans la présente étude, la négligence est la forme de maltraitance la plus souvent corroborée par une évaluation psychosociale. Effectivement, plus d'un AAAS sur quatre (26,7%) a fait l'objet d'une évaluation fondée pour négligence au cours de son enfance. Ce résultat diffère de ce qui est généralement présenté dans la littérature. En effet, dans d'autres échantillons d'AAAS, la négligence ne constitue pas la forme de maltraitance la plus fréquente, les taux de négligence tendant à être moins élevés que ceux d'abus sexuels (Burton, Leibowitz, Eldredge, Ryan et Compton, 2011b ; Vizard, et coll., 2007 ; Way et Urbaniak, 2008) ou d'autres formes d'abus (Kenny, Keogh, Seidler et Blaszczyński, 2000).

Comparativement aux AADNS (18,3%), les AAAS ont été davantage victimes de négligence au cours de leur développement. Cependant, la force de la relation est qualifiée de « faible ». Les AAAS+ se distinguent eux aussi du groupe de comparaison (force de la relation : faible) quant à la présence de négligence avant le premier délit. Cette forme de maltraitance constitue également l'un des prédicteurs de l'appartenance d'un jeune au groupe des AAAS+.

Il est proposé que la délinquance sexuelle des mineurs est associée à la polyvictimisation et à l'intensité de la maltraitance plutôt qu'à sa forme (Jonson-Reid et Way, 2001 ; Leach, Stewart et Smallbone, 2016). Par ailleurs, les auteurs s'étant intéressés à la négligence rappellent que l'évaluation de cette forme de maltraitance porte généralement sur des caractéristiques d'intensité, soit la précocité (Hildyard et Wolf, 2002), la chronicité (Hildyard et Wolf, 2002; Logan-Green et Semanchin, 2015; McGuigan, Luchette, et Atterholt, 2018) et la comorbidité (Hildyard et Wolf, 2002; Lacharité, Éthier et Nolin, 2006). Ce sont probablement ces caractéristiques qui jouent un rôle dans le lien entre négligence et délinquance. Plusieurs hypothèses ont été avancées pour rendre compte de l'association entre la négligence et le passage à l'acte violent. L'une d'entre elles est que la persistance de la négligence chez un individu pourrait interférer avec le développement du lobe frontal de son cerveau, ce qui réduirait la capacité de régulation émotionnelle et augmenterait l'impulsivité (Logan-Green et Semanchin, 2015; McGuigan, Luchette, et Atterholt, 2018). Il est aussi supposé que la négligence subie nuit au développement d'un attachement sécuritaire ainsi qu'à la régulation émotionnelle chez un individu (Bland, Lambie et Best, 2018; Logan-Green et

Semanchin, 2015). En ce sens, une étude rapporte que les AAAS seraient nombreux à présenter un attachement insécuré (Tardif et Forouzan, 2015). Zaremba et Keiley (2011), quant à eux, suggèrent que c'est la combinaison d'un attachement insécuré et d'une mauvaise régulation émotionnelle qui conduit à des comportements extériorisés tels que l'agression. Selon cette hypothèse, les AAAS auraient un plus faible contrôle de soi, seraient moins en mesure d'inhiber l'excitation émotionnelle et présenteraient un haut niveau d'impulsivité. Ces caractéristiques contribueraient aux risques de comportements sexuellement problématiques selon plusieurs auteurs (Grady, Levenson et Bolder, 2016; Yoder, Grady et Dillard 2018).

### **Les autres formes de maltraitance**

Les AAAS de notre cohorte sont plus nombreux à présenter des antécédents d'abus physiques et d'abandons que les autres jeunes délinquants. Ces résultats convergent avec les résultats d'autres études rapportant que le passé de victimisation des AAAS comporterait davantage d'abus physiques que celui des jeunes ayant commis des délits non sexuels (Leibowitz, Burton et Howard, 2012 ; Levenson et coll., 2017; Seto et Lalumière, 2010). Dans l'étude de Levenson et ses collègues (2017) portant sur un large échantillon de délinquants juvéniles, 20% des AAAS (n = 6237) avaient été victimes d'abus physiques au cours de leur enfance comparativement à 15% des AADNS (n = 62 898). Bien que supérieure à celle des autres délinquants juvéniles (1,9%), la proportion d'AAAS (3,3%) ayant subi de l'abandon est nettement plus basse que ce que l'on retrouve généralement dans les études (p. ex. 44,4% dans Auclair et coll., 2012 ; 86% dans Jacob et coll., 1993). Cela peut s'expliquer notamment par la définition d'abandon de la LPJ qui exclus généralement des situations considérées par les

études (p. ex. le départ d'un des parents du milieu familial ou le décès de l'un des parents dans Jacob et coll., 1993).

Dans la présente étude, seule la maltraitance sur le plan psychologique ne permet pas de distinguer significativement les AAAS des AADNS. Levenson et ses collègues (2017) sont arrivés à des résultats similaires puisqu'une proportion égale d'AAAS (28%) et d'autres délinquants juvéniles (28%) ont rapporté avoir été témoins de violence domestique durant leur enfance (à noter que le motif « mauvais traitements psychologiques » de la LPJ inclut le fait d'être témoin de violence). Dans la présente cohorte, les faibles taux d'évaluations fondées pour ce motif (30 versus 37/1429) ont également pu limiter la possibilité de mesurer une différence entre les deux groupes.

### **L'intensité de la maltraitance**

Plusieurs auteurs ont fait l'hypothèse que les AAAS se distinguent des autres délinquants juvéniles par l'intensité de la maltraitance subie. Les résultats de la présente étude vont dans ce sens. Les AAAS cumulent significativement plus d'évaluations fondées que les AADNS. Ils sont également plus nombreux à avoir été maltraités de différentes façons. Ce sont 13,3% d'entre eux qui ont une évaluation fondée pour deux formes de maltraitance et plus (versus 6,2% pour les AADNS). Ces résultats concordent avec ceux de nombreux auteurs qui ont mentionné la présence de traumatismes multiples dans leurs échantillons d'AAAS (McMackin et coll., 2002; Burton et coll., 2002; Rasmussen, 2013; Kenny, Keogh, Seidler et Blaszczyński, 2000) et qui suggèrent également la présence de difficultés importantes dans le système familial (Knight et Sims-Knight, 2004; Righthand et Welch, 2004).

## **L'attachement**

Dans le cadre de cette étude, les placements ordonnés pour les jeunes en vertu de la LPJ et qui ont précédé le premier délit sexuel ont probablement entraîné un moment de rupture avec une ou plusieurs figures d'attachement. Bien qu'ils aient pu avoir pour motif des troubles de comportement (et non une situation de maltraitance), ils ont néanmoins provoqué une instabilité relationnelle et pu jouer un rôle dans le développement d'un attachement insécuré (comme mentionné précédemment, les AAAS seraient plus nombreux à présenter un attachement de ce type). Chose certaine, les AAAS de notre cohorte sont plus nombreux à avoir un ou des antécédent(s) de placement comparativement aux AADNS et leurs placements ont été en moyenne plus longs.

## **La spécialisation de la délinquance des AAAS**

L'étude des AAAS en tant que groupe homogène étant contestée, la cohorte a été séparée en deux sous-groupes : les jeunes qui ont commis seulement un ou des délits sexuels (AAAS-S) et qui représentent 52% du total, et les autres (AAAS+) qui comptent pour 48%. Les résultats des comparaisons entre ces sous-groupes et les AADNS apportent un éclairage plus précis sur les différences observées quant à la maltraitance subie lorsqu'elle est mise en lien avec la présence ou non de polymorphisme des infractions commises par les AAAS.

Les AAAS-S se distinguent significativement des autres délinquants juvéniles seulement sous l'angle des évaluations fondées pour abus sexuels, alors que les AAAS+ ont

d'avantage d'antécédents d'abus sexuels, d'abus physiques, de négligence et d'abandon que ce même groupe de comparaison (AADNS). Toutefois, ces résultats ne se maintiennent pas lorsque les analyses incluent l'intensité des délits comme variable contrôle. Les antécédents d'abus sexuels et de négligence deviennent alors les deux formes de maltraitance qui permettent de distinguer significativement les AAAS+ aux AADNS. Ces résultats semblent révéler un lien entre l'intensité de la délinquance et le cumul de diverses formes de maltraitance. En d'autres mots, les AAAS+ présentent des antécédents de maltraitance plus sévères et variés que les AADNS, mais ils se caractérisent également par le plus grand nombre d'infractions commises. Ce lien entre le niveau de maltraitance subie durant l'enfance et l'intensité de l'activité délinquante durant l'adolescence a déjà été avancé par Smith et Thornberry en 1995. Quelques années plus tard, les résultats de l'étude longitudinale conduite par Widom (2001) indiquaient aussi que, comparativement aux jeunes délinquants qui n'ont pas été maltraités durant l'enfance, les délinquants juvéniles victimisés avaient une délinquance plus sévère et plus précoce.

Les conclusions de la présente étude tendent à démontrer un lien entre la spécialisation de la délinquance des AAAS et les caractéristiques de la maltraitance. En effet, lorsque l'intensité de la délinquance n'est pas prise en compte, les AAAS+ présentent une maltraitance plus sévère et variée qui permet de les distinguer des autres délinquants juvéniles. Les AAAS-S, quant à eux, se distinguent des AADNS uniquement sur les antécédents d'abus sexuels. Parmi les AAAS, on retrouve donc des jeunes dont la délinquance n'est que sexuelle et d'autres dont la fiche délictuelle est plus variée, *mais aussi plus volumineuse*. Ces deux groupes de jeunes pourraient avoir été exposés à des facteurs de risque différents, ce qui



pourrait impliquer des besoins thérapeutiques distincts. Toutefois, il ne faut pas oublier que pour une proportion importante d'AAAS-S, la délinquance se limite à un seul délit. Ces jeunes ont d'ailleurs justifié l'inclusion du nombre d'infractions comme variable contrôle afin de mieux nuancer les résultats. Cet ajout a pour résultat que seulement les abus sexuels subis prédisent la commission d'au moins une infraction sexuelle, que la fiche du jeune comporte un seul délit, plusieurs délits sexuels ou plusieurs délits de diverses natures. En somme, ces résultats tendent à démontrer 1) la présence constante de l'abus sexuel comme facteur de risque pour la délinquance sexuelle des mineurs, quel que soit le sous-groupe auquel on s'intéresse, 2) le lien entre l'intensité de la délinquance et la sévérité de la maltraitance subie, 3) la pertinence d'un modèle regroupant trois sous-groupes d'AAAS : les AAAS à délit unique, les AAAS-S et les AAAS+, tel que proposé par Nisbet et ses collègues (2010). Dans leur étude, Van Wijk, Mali et Bullens (2007) avaient également noté qu'une majorité d'AAAS-S en étaient à leur premier et seul délit répertorié, justifiant cette nouvelle classification.

### **Forces, limites et perspectives futures**

La présente étude met en lumière l'importance de poursuivre les recherches afin de mieux documenter le lien entre la maltraitance durant l'enfance et l'agression sexuelle à l'adolescence. Le caractère officiel des données de notre étude constitue une force non négligeable permettant à la fois d'étudier l'ensemble de la population d'AAAS judiciairisés, mais aussi d'avoir accès à des informations objectives et claires (p. ex. la définition des abus est celle de la LPJ). Or, il ne faut pas oublier le grand nombre de victimisations non portées à l'attention des autorités. L'accès à d'autres sources d'informations comme les questionnaires

autorapportés pourrait pallier cette limite afin d'étendre la portée des présents résultats. Des entrevues semi-structurées conduites auprès d'AAAS représentatifs des différents profils observés dans la cohorte pourraient également donner accès à des données d'importance dans la compréhension du lien entre maltraitance et délinquance (p. ex. perception du jeune). En effet, il serait intéressant de se pencher sur les conséquences psychologiques de la victimisation comme variables modératrices ou médiatrices. Par exemple, dans l'étude de Leibowitz, Laser et Burton (2010), la présence de dissociation post-trauma a été identifiée comme la variable contribuant le plus à distinguer les AAAS des autres délinquants juvéniles. Ainsi, il est possible que la réaction à l'abus soit un facteur plus déterminant dans le passage à l'acte que l'abus en soi, ce qui apporterait un éclairage nouveau au modèle abuseur-abusé.

La présente étude possède plusieurs forces comme l'accès à une cohorte entière d'AAAS ainsi qu'à un groupe de comparaison d'une taille tout aussi importante ( $n = 1429$  pour les deux groupes). Toutefois, les tailles d'effet rapportées sont toutes très faibles ou faibles, ce qui amène à nuancer les conclusions obtenues et encourage la poursuite d'études similaires. En effet, certaines différences statistiquement significatives ne semblent pas tracer de réalités cliniques distinctes pour les deux groupes (p. ex. nombre d'évaluations fondées pour les AAAS = 0,47 et pour les AADNS = 0,32).

Finalement, il importe de ne pas passer sous silence la proportion d'AAAS qui n'a été victime d'aucune forme de maltraitance et pour qui le passé d'abus ne constitue pas un facteur de risque associé à leur délinquance sexuelle. L'étude de ces jeunes serait riche pour le

développement d'un modèle explicatif plus complet de l'agression sexuelle commise par des adolescents.

Les résultats de cette étude mettent en relief l'importance de poursuivre les efforts en termes de prévention. Ainsi, une aide devrait être offerte aux jeunes victimes d'abus sexuels et ce, de façon systématique. Il serait également opportun d'élargir la population visée par la prévention en accordant une attention aux victimes de négligence et d'abus physiques. Nos résultats permettent également de souligner la pertinence d'une évaluation approfondie de la maltraitance des AAAS lors de l'évaluation du risque de récidive.

## Références

- Auclair, N., Carpentier, J. et Proulx, J. (2012). Une étude descriptive d'un échantillon d'adolescents auteurs d'abus sexuels référés en clinique psychiatrique externe. Dans M. Tardif, M. Jacob, R. Quenneville et J. Proulx (dir.), *La délinquance sexuelle des mineurs* (p. 25-57). Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Akakpo, T. F. et Burton, D. L. (2014). Emergence of nonsexual crimes and their relationship to sexual crime characteristics and the deviant arousal of male adolescent sexual offenders: An exploratory study. *Journal of Child Sexual Abuse*, 23(5), 595-613.
- Beauchemin, A. et Tardif, M. (2005). L'influence de l'adaptation psychosociale chez des adolescents ayant commis ou non des abus sexuels dans l'expression de leur sexualité. Dans M. Tardif (dir.), *L'agression sexuelle : Coopérer au-delà des frontières* (p. 181-193). Montréal : CIFAS. Repéré à [http://www.cifas.ca/PDF\\_livreCifas/11-CompetencesSocialePP\\_181-193.pdf](http://www.cifas.ca/PDF_livreCifas/11-CompetencesSocialePP_181-193.pdf)
- Becker, J. V. (1998). What we know about the characteristics and treatment of adolescents who have committed sexual offenses. *Child Maltreatment*, 3(4), 317-329.
- Becker, J. V. et Hunter, J. A. (1997). Understanding and treating child and adolescent sexual offenders. Dans T. H. Ollendick et R. J. Prinz (dir.), *Advances in clinical child psychology* (vol. 19, p. 177-197). New York, NY : Plenum Press.
- Bland, V.J., Lambie, B. et Best, C. (2018). Does childhood neglect contribute to violent behavior in adulthood? A review of possible links. *Clinical Psychology Review*, 60, 126-135.
- Burton, D. L. (2003). Male adolescents: Sexual victimization and subsequent sexual abuse. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 20(4), 277-296.

- Burton, D. L. (2008). An exploratory evaluation of the contribution of personality and childhood sexual victimization to the development of sexually abusive behavior. *Sexual Abuse : A Journal of Research and Treatment*, 20(1), 102-115.
- Burton, D. L., Duty, K. J. et Leibowitz, G. S. (2011a). Differences between sexually victimized and nonsexually victimized male adolescent sexual abusers: Developmental antecedents and behavioral comparisons. *Journal of Child Sexual Abuse*, 20(1), 77-93.
- Burton, D. L., Leibowitz, G. S., Eldredge, M., Ryan, G. et Compton, D. (2011b). The relationship of trauma to nonsexual crimes committed by adolescent sexual abusers: A new area of research. *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, 20(5), 579-593.
- Burton, D. L., Miller, D. L. et Shill, C. T. (2002). A social learning theory comparison of the sexual victimization of adolescent sexual offenders and nonsexual offending male delinquents. *Child Abuse & Neglect*, 26(9), 893-907.
- Butler, S. M. et Seto, M. C. (2002). Distinguishing two types of adolescent sex offenders. *Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry*, 41(1), 83-90.
- Caldwell, M. F. (2010). Study characteristics and recidivism base rates in juvenile sex offender recidivism. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 54(2), 197-212.
- Carpentier, J. (2009). *Adolescents auteurs d'abus sexuels : carrière criminelle et facteurs associés* (Thèse de doctorat, Université de Montréal). Repéré à <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/6532>
- Cohen, J. (1988). *Statistical power analysis for the behavioural sciences*. (2e éd.). Hillsdale, NJ : Lawrence Erlbaum Associates.

- Cooper, C. L., Murphy, W. D. et Haynes, M. R. (1996). Characteristics of abused and nonabused adolescent sexual offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 8(2), 105-119.
- Dennison, S. et Leclerc, B. (2011). Developmental factors in adolescent child sexual offenders a comparison of nonrepeat and repeat sexual offenders. *Criminal Justice and Behavior*, 38(11), 1089-1102.
- Duane, Y. et Morrison, T. (2004). Families of young people who sexually abuse: Characteristics, contexts and considerations. Dans G. O'Reilly, W. L. Marshall, A. Carr et R. Beckett (dir.), *The handbook of clinical intervention with young people who sexually abuse* (p. 103–127). Hove, Sussex de l'Est : Brunner-Routledge.
- Éditeur officiel du Québec (2019, 15 janvier). Loi sur la protection de la jeunesse. Repéré à <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/P-34.1>
- Fréchette, M. et Leblanc, M. (1987). *Délinquances et délinquants*. Montréal : Gaétan Morin.
- Gamache, D. (2010). *Développement d'une typologie psychodynamique des adolescents ayant commis un abus sexuel* (Thèse de doctorat, Université Laval). Repéré à <http://www.theses.ulaval.ca/2010/27057/>
- Grady, M., Levenson, J. S. et Bolder, T. (2016). Linking Adverse Childhood Effects and Attachment: A Theory of Etiology for Sexual Offending. *Trauma, Violence, & Abuse*, 18(4), 433-444.
- Grant, J., Indermaur, D. W., Thorton, J., Stevens, G., Chamarette, C. et Halse, A. (2009). Intrafamilial adolescent sex offenders: Psychological profile and treatment. *Trends and Issues in Crime and Criminal Justice* (375), 361-380.

- Harris, D. A., Mazerolle, P. et Knight, R. A. (2009). Understanding Male Sexual Offending A Comparison of General and Specialist Theories. *Criminal Justice and Behavior*, 36(10), 1051-1069.
- Hildyard, K. L. et Wolfe, D. A. (2002). Child neglect: developmental issues and outcomes. *Child Abuse & Neglect*, 26(6), 679-695.
- Hummel, P., Thömke, V., Oldenbürger, H. A. et Specht, F. (2000). Male adolescent sex offenders against children: Similarities and differences between those offenders with and those without a history of sexual abuse. *Journal of Adolescence*, 23(3), 305-317.
- Jacob, M., McKibben, A. et Proulx, J. (1993). Étude descriptive et comparative d'une population d'adolescents agresseurs sexuels. *Criminologie*, 26(1), 133-163.
- Jacob, M., et Laberge, D. (2001). L'évaluation des signalements à la Direction de la protection de la jeunesse : étude des facteurs qui influencent les décisions prises par les intervenants. *Criminologie*, 34, 123-151.
- Jacob, M., McKibben, A. et Proulx, J. (1993). Étude descriptive et comparative d'une population d'adolescents agresseurs sexuels. *Criminologie*, 26(1), 133-163.
- Jonson-Reid, M. et Way, I. (2001). Adolescent sexual offenders: incidence of childhood maltreatment, serious emotional disturbance, and prior offenses. *American Journal of Orthopsychiatry*, 71(1), 120-130.
- Kenny, D. T., Keogh, T., Seidler, K. et Blaszczyński, A. (2000). Offence and clinical characteristics of Australian juvenile sex offenders. *Psychiatry, Psychology and Law*, 7(2), 212-226.
- Keiley, M.K., Howe, T.R., Dodge, K.A., Bates, J.E. et Pettit, G.S. (2001). The timing of child physical maltreatment: Across-domain growth analysis of impact on adolescent externalizing and internalizing problems. *Development and Psychopathology*, 13(4), 891-912

- Knight, R. A. et Sims-Knight, J. E. (2004). Testing an etiological model for male juvenile sexual offending against females. *Journal of Child Sexual Abuse*, 13(3-4), 33-55.
- Lacharité, C., Éthier, L. et Nolin, P. (2006). Vers une théorie écosystémique de la négligence envers les enfants. *Bulletin de Psychologie*, 484(4), 381-394.
- Lafortune, D. Proulx, J., Tourigny, M. et Metz, K. (2004). Recension des études empiriques québécoises s'intéressant aux adolescents auteurs d'agression sexuelle. *Revue de Psychoéducation et d'Orientation*, 33(2), 449-472.
- Lagueux, F. et Tourigny, M. (1999). *État des connaissances au sujet des adolescents agresseurs sexuels*. Québec : Ministère de la Santé et des Services Sociaux.
- Lagueux, F. (2006). *Évaluation des effets d'un programme de traitement de groupe pour adolescents agresseurs sexuels* (Thèse de doctorat inédite). Université de Montréal, Montréal.
- Langton, C. M., et Worling, J. R. (2016). Trends over time in clinical assessment practices with individuals who have sexually offended. Dans D. P. Boer (dir.), *The Wiley Handbook on the Theories, Assessment, and Treatment of Sexual Offending*, (L. A. Craig, et M. Rettenberger éd., vol. II : Assessment, p. 573-606). Chichester, West Sussex, UK: John Wiley & Sons.
- Långström, N. (2002). Long-term follow-up of criminal recidivism in young sex offenders: Temporal patterns and risk factors. *Psychology, Crime and Law*, 8(1), 41-58.
- Leach, C., Stewart, A., Smallbone S. (2016). Testing the sexually abused-sexual abuser hypothesis: A prospective longitudinal birth cohort study. *Child Abuse and Neglect*, 51, 144-153.
- Leibowitz, G. S., Laser, J. A. et Burton, D. L. (2010). Exploring the relationships between dissociation, victimization, and juvenile sexual offending. *Journal of Trauma & Dissociation*, 12(1), 38-52.



- Levenson, J. S., Baglivio, M., Wolff, K. T., Epps, N., Royall, W., Gomez, K. C., Kaplan, D. (2017). You learn what you live: Prevalence of childhood adversity in the lives of juveniles arrested for sexual offenses. *Advances in Social Work, 18*(1), 313-334.
- Leversee, T. (2014). Etiology and typologies of juveniles who have committed sexual offenses. Repéré à [https://www.smart.gov/SOMAPI/sec2/ch2\\_etiology.html](https://www.smart.gov/SOMAPI/sec2/ch2_etiology.html)
- Logan-Greene, P. et Semanchin Jones, A. (2015). Chronic neglect and aggression/delinquency: A longitudinal examination. *Child Abuse & Neglect, 45*, 9-20.
- McCann, K. et Lussier, P. (2008). Antisociality, sexual deviance, and sexual reoffending in juvenile sex offenders: A meta-analytical investigation. *Youth Violence and Juvenile Justice, 6*(4), 363-385.
- McGuigan, W.M., Luchette, J.A. et Atterholt, R. (2018). Physical neglect in childhood as a predictor of violent behavior in adolescent males. *Child Abuse & Neglect, 79*, 395-400.
- McMackin, R. A., Leisen, D. M. B., Cusack, J. F., LaFratta, J. et Litwin, P. (2002). The relationship of trauma exposure to sex offending behavior among male juvenile offenders. *Journal of Child Sexual Abuse, 11*(2), 25-40.
- Milloy, C. D. (1994). A comparative study of juvenile sex offenders and non-sex offenders. *Olympia, WA: Washington State Institute for Public Policy.*
- Miner, M. H. et Crimmins, C. L. S. (1995). Adolescent sex offenders: Issues of etiology and risk factors. Dans B.K. Schwartz et H.R. Cellini (dir.), *The Sex Offender: Corrections, Treatment and Legal Practice (vol. 1.)*. Kingston, NJ: Civic Research Institute.

- Ministère de la Sécurité Publique (2010). Statistiques 2008 sur les agressions sexuelles au Québec. Repéré sur le site du Ministère de la Sécurité Publique : [https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/infractions\\_sexuelles/2008/agressions\\_sexuelles\\_2008.pdf](https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/infractions_sexuelles/2008/agressions_sexuelles_2008.pdf)
- Nisbet, I. A., Smallbone, S. W. et Wortley, R. (2010). Developmental, individual and family characteristics of specialist, versatile, and short-duration adolescent sex offenders. *Sexual Abuse in Australia and New Zealand*, 2(2), 85-96.
- Nisbet, I. A. (2009). *Factors associated with the sexual and nonsexual offending of Adolescent Sex Offenders* (Thèse de doctorat, Griffith University). Repéré à [https://www120.secure.griffith.edu.au/rch/file/67afec7b-6da8-3dc5-9504-8c65affc9175/1/Nisbet\\_2010\\_02Thesis.pdf](https://www120.secure.griffith.edu.au/rch/file/67afec7b-6da8-3dc5-9504-8c65affc9175/1/Nisbet_2010_02Thesis.pdf)
- Nisbet, I. A., Wilson, P. H. et Smallbone, S. W. (2004). A prospective longitudinal study of sexual recidivism among adolescent sex offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 16(3), 223-234.
- Paolucci, E. O., Genuis, M. L. et Violato, C. (2001). A meta-analysis of the published research on the effects of child sexual abuse. *The Journal of Psychology*, 135(1), 17-36.
- Pullman, L. E., Leroux, E. J., Motayne, G. et Seto, M. C. (2014). Examining the developmental trajectories of adolescent sexual offenders. *Child Abuse & Neglect*, 38(7), 1249-1258.
- Pullman, L. et Seto, M. C. (2012). Assessment and treatment of adolescent sexual offenders: Implications of recent research on generalist versus specialist explanations. *Child Abuse & Neglect*, 36(3), 203-209.
- Rasmussen, I. A. (2013). Young people who sexually abuse: A historical perspective and future directions. *Journal of Child Sexual Abuse*, 22(1), 119-141.

- Righthand, S. et Welch, C. (2004). Characteristics of youth who sexually offend. *Journal of Child Sexual Abuse, 13*(3-4), 15-32.
- Riser, D. K., Pegram, S. E. et Farley, J. P. (2013). Adolescent and young adult male sex offenders: Understanding the role of recidivism. *Journal of Child Sexual Abuse, 22*(1), 9-31.
- Rusticus, S. A. et Lovato, C. Y. (2014). Impact of Sample Size and Variability on the Power and Type I Error Rates of Equivalence Tests: A Simulation Study. *Practical Assessment, Research & Evaluation, 19*(11).
- Salter, D., McMillan, D., Richards, M., Talbot, T., Hodges, J., Bentovim, A., ... Skuse, D. (2003). Development of sexually abusive behaviour in sexually victimized males: a longitudinal study. *The Lancet, 361*(9356), 471-476.
- Seto, M. et Lalumière, M. (2010). What is so special about male adolescent sexual offending? A review and test explanations through meta-analysis. *Psychological Bulletin, 136*(4), 526-575.
- Simon, L. (1997). The myth of sex offender specialization: An empirical analysis. *New England Journal of Criminal and Civil Confinement, 23*, 387-403.
- Smith, C. et Thornberry, T. P. (1995). The relationship between childhood maltreatment and adolescent involvement in delinquency. *Criminology, 33*(4), 451-481.
- Statistiques Canada (2009). *La mesure de la criminalité au Canada : présentation de l'Indice de gravité de la criminalité et des améliorations du Programme de déclaration uniforme de la criminalité*. Repéré à [www.statcan.gc.ca/pub/85-004-x/85-004-x2009001-fra.pdf](http://www.statcan.gc.ca/pub/85-004-x/85-004-x2009001-fra.pdf)
- Tardif, M. et Forouzan, E. (2015). Un lien atypique d'attachement comme facteur étiologique à la délinquance sexuelle. Dans M. Tardif (dir.), *La délinquance sexuelle des mineurs : Théories et recherches* (p. 49-116). Montréal, Québec : Les Presses de l'Université de Montréal.

- Vandiver, D. M. (2006). A prospective analysis of juvenile male sex offenders characteristics and recidivism rates as adults. *Journal of Interpersonal Violence, 21*(5), 673-688.
- Vandiver, D. M. et Kercher, G. (2004). Offender and victim characteristics of registered female sexual offenders in Texas: A proposed typology of female sexual offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment, 16*(2), 121-137.
- Van Wijk, A., Loeber, R., Vermeiren, R., Pardini, D., Bullens, R. et Doreleijers, T. (2005a). Violent juvenile sex offenders compared with violent juvenile nonsex offenders: Explorative findings from the Pittsburgh Youth Study. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment, 17*(3), 333-352.
- Van Wijk, A. P., Mali, S. R. F. et Bullens, R. A. (2007). Juvenile sex-only and sex-plus offenders: An exploratory study on criminal profiles. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, 51*(4), 407-419.
- Van Wijk, A., Van Horn, J., Bullens, R., Bijleveld, C. et Doreleijers, T. (2005b). Juvenile sex offenders: A group on its own?. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, 49*(1), 25-36.
- Van Wijk, A., Vermeiren, R., Loeber, R., Hart-Kerkhoffs, L., Doreleijers, T. et Bullens, R. (2006). Juvenile sex offenders compared to non-sex offenders a review of the literature 1995-2005. *Trauma, Violence, & Abuse, 7*(4), 227-243.
- Veneziano, C., Veneziano, L. et LeGrand, S. (2000). The relationship between adolescent sex offender behaviors and victim characteristics with prior victimization. *Journal of Interpersonal Violence, 15*(4), 363-374.

- Vizard, E., Hickey, N., McCrory, E. (2007). Developmental trajectories towards sexually abusive behaviour and emerging severe personality disorder in childhood: the results of a three year UK study. *The British Journal of Psychiatry*, 190(49), 27-32.
- Yoder, J.R., Grady, M, et Dillard, R. (2018). Maternal Caregiving Practices and Child Abuse Experiences as Developmental Antecedents to Insecure Attachments: Differential Pathways Between Adolescents Who Commit Sexual and Non-Sexual Crimes. *Sexual Abuse*, 1(24).
- Wanklyn, S. G., Ward, A. K., Cormier, N. S., Day, D. M. et Newman, J. E. (2012). Can we distinguish juvenile violent sex offenders, violent non-sex offenders, and versatile violent sex offenders based on childhood risk factors?. *Journal of Interpersonal Violence*, 27(11), 2128-2143.
- Way, I. et Urbaniak, D. (2008). Delinquent Histories of Adolescents Adjudicated for Criminal Sexual Conduct. *Journal of Interpersonal Violence*, 23(9), 1197-1212.
- Widom C.S. (2001) Child Abuse and Neglect. Dans S. O. White (dir.) *Handbook of Youth and Justice* (p.31-47). The Plenum Series in Crime and Justice. Boston, MA : Springer US.
- Worling, J. R. et Curwen, T. (2000). Adolescent sexual offender recidivism: Success of specialized treatment and implications for risk prediction. *Child Abuse & Neglect*, 24(7), 965-982.
- Wright, J., Lussier, Y., Sabourin, S. et Perron, A. (1998). L'abus sexuel à l'endroit des enfants. Dans H. E. M. Tousignant et L. Ethier (dir.), *Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent* (p. 615–640). Montréal, Québec : Gaétan Morin.
- Wright, J., Lussier, Y., Sabourin, S. et Perron, A. (1998). L'abus sexuel à l'endroit des enfants. Dans H. E. M. Tousignant et L. Ethier (dir.), *Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent* (p. 615–640). Montréal, Québec : Gaétan Morin.

Zakireh, B., Ronis, S. T. et Knight, R. A. (2008). Individual beliefs, attitudes, and victimization histories of male juvenile sexual offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 20(3), 323-351.

Zaremba, L.A. et Keiley, M. K. (2011). The mediational effect of affect regulation on the relationship between attachment and internalising/externalising behaviours in adolescent males who have sexually offended. *Children and Youth Services Review*, 33(9), 1599-1607.

## **5. Troisième article**

### **Adolescents auteurs d'agression sexuelle : élaboration d'une typologie basée sur des variables de maltraitance**

Coutu, J<sup>1</sup>., Meilleur, D<sup>1</sup>. et Lafortune, D<sup>2</sup>.

1. Département de psychologie, Université de Montréal, C.P. 6128, succ. Centre-Ville,  
Montréal (Québec), H3C 3J7

2. École de criminologie, Université de Montréal, C. P. 6128, succ. Centre-ville, Montréal  
(Québec), H3C 3J7

## Résumé :

L'un des consensus dans la littérature portant sur les adolescents auteurs d'agressions sexuelles (AAAS) est le caractère hétérogène de cette population. De nombreux auteurs s'entendent sur la pertinence d'élaborer une typologie afin de mieux comprendre la délinquance sexuelle des mineurs, mais également mieux intervenir selon les besoins thérapeutiques propres à chaque type identifié. La présence de maltraitance dans le passé de ces jeunes est de plus en plus documentée et pourrait s'avérer une variable de choix dans l'élaboration d'une typologie. L'objectif du présent article est d'étudier cette hypothèse. Les données proviennent de l'Action concertée : « La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), sept ans plus tard : portrait des jeunes, des trajectoires et des pratiques ». À l'aide de la procédure du Two-Step, trois typologies ont été élaborées, soit auprès de 1076 AAAS québécois et de deux sous-groupes de ces jeunes (ceux ayant commis au moins deux délits sexuels avec ou sans délits non-sexuels et ceux ayant commis seulement des délits sexuels). Dans les trois cas, deux classes ont été créées : les AAAS-maltraités et les AAAS non-maltraités. Ce sont les variables d'intensité et de variété de la maltraitance qui ont le plus contribué à l'élaboration de la typologie. Les jeunes des classes identifiées ont été comparés entre eux sur des variables de délinquance (p. ex. nombre de délits, précocité). Les AAAS-maltraités tendent à présenter une délinquance plus sévère que les autres. Les résultats de l'étude appuient le bien-fondé d'une typologie basée sur la maltraitance ainsi que la pertinence de poursuivre les recherches à ce sujet.

**Mots clés :** typologie, adolescents auteurs d'agression sexuelle, abus sexuel, délinquance, spécialisation, maltraitance



## Introduction

Depuis les années 80, la pertinence de s'intéresser cliniquement et scientifiquement aux adolescents auteurs d'agressions sexuelles (AAAS) semble faire consensus. En effet, une majorité de délinquants sexuels adultes ont admis avoir commis une ou plusieurs agressions sexuelles avant l'atteinte de leur majorité (Abel, Mittelman et Becker, 1985). Cela appuie l'importance d'étudier les adolescents auteurs d'agression sexuelle dans la mesure où il y a risque de récurrence à l'âge adulte (20% dans Långström et Grann, 2000; Rubinstein, Yeager, Goodstein et Lewis, 1993). La gravité objective et subjective de ces délits, l'incidence et la prévalence des infractions de nature sexuelle ainsi que la proportion d'agressions sexuelles commises par des mineurs (15 à 30% des agressions sexuelles selon Lafortune, Proulx, Tourigny et Metz, 2004 et 50% des abus sexuels à l'égard des enfants selon Barbaree et Marshall, 2006) appuient le bien-fondé des recherches effectuées sur cette problématique.

Au cours des années 1980 et 1990, la majorité des études portant sur les AAAS étaient de nature descriptive et ont permis de dresser un portrait global de ces jeunes. Depuis, le caractère hétérogène des AAAS a été souligné et réitéré par de nombreux auteurs (Gamache, Diguier, Laverdière et Rousseau, 2012; Ryan, 2016; Ward, Polascheck et Beech, 2006). Les études ont relevé que ces jeunes se distinguaient les uns des autres sur plusieurs variables d'intérêt, telles que leurs caractéristiques psychologiques (p. ex : habiletés relationnelles, comorbidités) et leur parcours de délinquance (Righthand et Welch, 2004). Par conséquent, afin de rendre compte de cette hétérogénéité, plusieurs auteurs ont souligné l'intérêt d'élaborer une classification permettant de décrire de manière valide les différents « types » d'AAAS

(Guay et Gaumont-Casias, 2015; Veneziano et Veneziano, 2002). En effet, l'élaboration d'une typologie spécifique pourrait aider à identifier des facteurs de risque et des caractéristiques propres aux différents types d'AAAS (Heighes, 2014; Leversee, 2014). Une classification valide permettrait également l'identification de cibles spécifiques d'intervention pour chaque type d'AAAS (Guay et Gaumont-Casias, 2015; Heighes, 2014). Riser, Pegram et Farley (2013) soulèvent d'ailleurs que l'inconstance des résultats au sein de la littérature pourrait s'expliquer par le fait que certaines recherches étudient les AAAS comme un groupe homogène alors que tel n'est pas le cas. À ce jour, aucun système classificatoire concernant ces jeunes contrevenants n'a encore été validé empiriquement ou n'a fait l'objet d'un large consensus, malgré la pertinence théorique et clinique indéniable de continuer à en développer.

Chaffin, Létourneau et Silvosky (2002) soutiennent que les AAAS se distinguent considérablement des délinquants adultes sur de nombreux aspects, tels que leurs stades de développement cognitif et émotionnel, les facteurs étiologiques en cause, le risque de récidive et la réponse au traitement. Olivas (2012) ajoute qu'il existe des différences notables quant au *modus operandi* des agressions sexuelles commises par les délinquants adultes et celles commises par les adolescents (AAAS : probabilités plus grandes de connaître la victime, d'avoir une victime de moins de 12 ans et de sexe masculin ainsi que d'avoir commis une agression sexuelle sans pénétration), ce qui appuie la nécessité de recherches spécifiques à ce groupe d'âge. Pourtant, les premières tentatives de classification pour les AAAS se sont inspirées de celles élaborées auprès des délinquants sexuels adultes (Lafortune, 1996; Leversee, 2014).

La première tentative de classification distingue, comme cela s'est avéré utile pour les délinquants sexuels adultes, les AAAS qui commettent une agression sexuelle sur des enfants de ceux qui agressent des pairs ou des adultes (Awad et Saunders, 1991; Hunter, Figueredo, Malamuth et Becker, 2003). Elle a permis de démontrer que les adolescents qui ont commis une agression sexuelle à l'égard d'un enfant présentent de plus grandes difficultés sur le plan de l'estime de soi (68,4% vs 19,0% dans Gunby et Woodhams, 2010; Hendrick et Bijleveld, 2004), commettent leur premier délit sexuel plus tôt (13,0 vs 14,1 ans dans Auclair, Carpentier et Proulx, 2012 ; Hunter et coll., 2003) et sont plus nombreux à agresser une victime connue (98,6% vs 86,9% dans Auclair et coll., 2012; 90,5% vs 31,8% dans Gunby et Woodhams, 2010). Des différences sont également notées sur le plan développemental : les AAAS d'enfants rapporteraient plus d'antécédents de victimisation sexuelle (Keelan et Fremouw, 2013), mais seraient moins nombreux à avoir présenté des problèmes de comportement et/ou de consommation (Glowacz et Born, 2013; Fanniff et Kolko, 2012). Par ailleurs, les adolescents qui commettent une agression sexuelle contre un pair ou un adulte ressemblent davantage aux délinquants non sexuels (Glowacz et Born, 2013; Miner, Robinson, Knight, Berg, Swinburne et Netland, 2010) : ils agressent principalement des victimes de sexe féminin (88,2% vs 58,5% dans Auclair et coll., 2012; Hunter et coll., 2003; Jacob, McKibben et Proulx, 1993) et ils sont plus nombreux à avoir utilisé de la violence lors de la commission de leur délit (59,1% vs 9,5% dans Gunby et Woodhams, 2010). Il n'y a toutefois pas de consensus entre les études sur de nombreuses autres variables distinctives, telles que l'expérience d'abus physiques subis et l'engagement dans une délinquance non sexuelle (Skubic-Kemper et Kistner, 2010).

Cette classification basée sur l'âge de la victime est certes parcimonieuse, mais considérée par certains comme trop réductrice et ne permettant pas de mettre en lumière la grande hétérogénéité des AAAS (Riser et coll., 2013). Plusieurs auteurs ont conclu qu'il existe plus de similarités que de différences entre les AAAS envers un enfant et les AAAS envers un pair ou un adulte (Fanniff et Kolko, 2012; Leroux, Pullman, Motayne et Seto, 2014; Parks et Bard, 2006). D'autres ont souligné la présence d'un troisième sous-groupe, soit les jeunes qui abusent de victimes des deux groupes d'âge, qui représenteraient de 18 à 27% des AAAS (Wieckowski, Hartsoe, Mayer et Shortz, 1998; Worling, 1995). Par ailleurs, la classification sur la base de l'âge de la victime omet des variables confondantes très importantes, tel que le sexe de la victime (Worling, 1995; 2001) et le lien entre l'agresseur et la victime (Joyal, Carpentier et Martin, 2016). Ainsi, les différences observées entre les AAAS d'enfant et ceux de pair ou d'adulte pourraient s'expliquer également par le sexe de la victime, son lien avec l'agresseur ou par la combinaison de ces variables (Worling, 1995; Worling, 2001; Joyal et coll., 2016).

Selon une deuxième perspective, Seto et Barbaree (1997) ont distingué les AAAS sur la base des caractéristiques de leur parcours délictuel, ce qui a mené à l'identification de deux groupes distincts. Le premier groupe, constitué « d'antisociaux persistants », a emprunté sa trajectoire délinquante tôt. Ils présentent aussi une délinquance variée et persistante ainsi qu'un risque de récidive élevé et des conduites antisociales (p. ex. consommation de substances) Les jeunes du deuxième groupe, appelés les « opportunistes », agressent généralement une fille de leur âge et présentent une délinquance limitée à la période de leur adolescence.

Un troisième système de classification, proche de ceux centrés sur le parcours délictuel, mais ne s'appuyant que sur l'âge au moment de la première offense sexuelle, a été proposé par Carpentier, Leclerc et Proulx (2011). Ainsi, ils ont identifié deux types d'AAAS : ceux ayant commis leur premier délit avant 12 ans et les autres. Selon ces auteurs, le groupe d'AAAS précoces était significativement plus à risque d'avoir manifesté des comportements agressifs (65,2% vs 50%) ou sexuellement déviants (53,6% vs 30,9%) durant l'enfance, d'avoir été victime de négligence (69,6% vs 53,9%) et d'avoir grandi auprès de parents ayant été eux-mêmes victimes d'abus sexuels (18,8% vs 9,2%).

Un autre aspect largement discuté à propos des AAAS est leur degré de «spécialisation», ce qui implique le caractère distinct de la nature des infractions commises par ces jeunes. Certains auteurs sont d'avis que les AAAS constituent un groupe particulier présentant des caractéristiques les différenciant des autres délinquants juvéniles (Nisbet, 2009), alors que d'autres soutiennent qu'ils présentent à la fois des points communs et des différences avec les adolescents qui commettent des délits non sexuels (Fanniff, Schubert Mulvey, Iselin et Piquero, 2017; Seto et Lalumière, 2010). Ce débat a résulté en un quatrième système classificatoire basé sur la nature des gestes de délinquance commis : les AAAS dits spécialistes (qui ont commis un/des délit(s) sexuel(s) seulement) et les AAAS généralistes ou polymorphes (qui ont commis un/des délit(s) sexuel(s) et non sexuel(s)) (Pullman et Seto, 2012). Les AAAS spécialistes agresseraient principalement des victimes inconnues (Butler et Seto, 2002), présenteraient davantage d'antécédents d'abus sexuels et seraient plus nombreux à rapporter des intérêts sexuels déviants (Seto et Lalumière, 2010). Les AAAS généralistes

auraient manifesté, quant à eux, davantage de problèmes de comportement durant l'enfance et des problèmes de consommation (Butler et Seto, 2002), seraient plus nombreux à entretenir des croyances antisociales (Butler et Seto, 2002) et davantage à risque de récidiver à l'âge adulte (VanWijk, Mali et Bullens 2007). Bref, ils seraient semblables aux autres délinquants juvéniles (Butler et Seto, 2002; Pullman et Seto, 2012). Wolf (2008), quant à elle, a étudié plusieurs variables (p. ex. histoire de victimisation, violence dans la famille, TDAH) pouvant prédire l'appartenance d'un jeune au groupe des spécialistes ou des généralistes. Au terme des analyses, le manque d'empathie a été la seule variable permettant de faire cette prédiction statistique de manière probante.

La présence de maltraitance dans l'histoire développementale d'une majorité d'AAAS a été identifiée par de nombreux chercheurs (77,5% dans McMackin, Leisen, Cusack, LaFratta et Litwin, 2002; Rasmussen, 2013; Way et Urbaniak, 2008). D'abord, il s'avère qu'une proportion significative de ces jeunes a subi un ou des abus sexuels durant l'enfance (40,3% dans la méta-analyse de Burton et Schatz, 2003; Rimel, 2014; 46% dans la méta-analyse de Seto et Lalumière, 2010). Par contre, la relation n'en est pas une de causalité puisque tous les AAAS n'ont pas été abusés et tous les garçons victimes ne sont pas devenus des abuseurs. La présence d'abus sexuels dans le parcours des AAAS diffère également selon le sous-groupe étudié. Ainsi, les adolescents abusés seraient plus nombreux chez les AAAS intra-familiaux (Tidefors, Arvidsson, Ingevaldsib et Larsson, 2010), ceux qui s'en prennent aux enfants (Keelan et Fremouw, 2013) ainsi que ceux qui ont un parcours délinquant plus sévère (p. ex. nombre élevé de délits, délits de gravité plus sévère, peines de détention ou recevant un traitement dans un centre spécialisé) (Burton, Duty et Leibowitz, 2011a).

Par ailleurs, au-delà la seule présence d'un abus sexuel, des aspects liés à l'expérience de victimisation sont identifiés comme des variables distinctives de la trajectoire des AAAS (Jonson-Reid et Way, 2001; Rasmussen, 2013). Il existe donc des variables modératrices et médiatrices pouvant expliquer le passage du rôle d'abusé à celui d'abuseur (théorie abusé-abuseur), dont : la précocité des abus sexuels subis (Cooper, Murphy et Haynes, 1996), la durée des abus subis (Burton et coll., 2002) et le lien avec l'agresseur (Burton et coll., 2002). D'autres auteurs concluent même que certains AAAS reproduisent les circonstances de l'abus dont ils ont été victimes (Burton, 2003; Veneziano, Veneziano et Legrand, 2000).

De plus, un bon nombre d'auteurs s'entendent pour dire qu'au-delà des abus sexuels, les AAAS ont souvent été polyvictimisés, ce qui inclut l'expérience de l'abus physique, la violence psychologique, l'abandon ou la négligence (Kenny, Keogh, Seidler et Blaszczynski, 2000; Knight et Sims-Knight, 2004; McMackin et coll., 2002; Way et Urbaniak, 2008).

Malgré la multiplication d'études soutenant la présence notable de maltraitance durant l'enfance des AAAS, peu d'auteurs ont inclus des variables de cette nature dans la construction d'une typologie et ceux l'ayant fait ce sont intéressés exclusivement à la maltraitance sexuelle (Fox et DeLisi, 2018). Récemment, des auteurs ont souligné la pertinence d'inclure dans les modèles de classification des variables en lien avec la trajectoire développementale des AAAS (Zeng, Chu, Koh et Teoh, 2015), notamment, mais non exclusivement, la présence d'abus sexuels (Fox et DeLisi, 2018). Pour Guay et Gaumont-Casias (2015), la diversité des profils de maltraitance au sein de la population d'AAAS

pourrait permettre l'élaboration d'une typologie basée sur les traumatismes vécus durant l'enfance. C'est précisément dans ce dernier courant de recherche que s'inscrit l'objectif de la présente étude.

En somme, bien que plusieurs auteurs, s'inspirant des travaux menés chez les adultes, aient élaboré différentes typologies (fondées sur l'âge de la victime, son genre, le lien de proximité avec elle, le parcours de délinquance ou le degré de spécialisation dans une seule forme de délit), aucune ne fait l'objet d'un large consensus à ce jour. Les études ayant fait ce type d'exercice ont souvent accès à de petits échantillons (Fox et DeLisi, 2018; Guay et Gaumont-Casias, 2015), utilisent des variables qui ne sont pas opérationnalisées adéquatement (Guay et Gaumont-Casias, 2015) ou ne sont pas basées sur des données empiriques (Fox et DeLisi, 2018). Dans leur recension des écrits concernant la classification des AAAS, Guay et Gaumont-Casias (2015) déplorent également l'absence totale de validation sur d'autres échantillons. De plus, parmi le petit nombre d'études proposant une typologie spécifique aux adolescents, il n'a pas été possible d'en identifier une ayant vérifié la validité d'une classification faite à partir des antécédents de maltraitance, tel que proposé par Guay et Gaumont-Casias en 2015. Pourtant, la présence significative de maltraitance (sexuelle ou non) dans le parcours des AAAS est bien démontrée. Les différents profils de victimisation pourraient donc être associés aux différents profils de délinquance observés au sein de cette population. La présente étude entend proposer une telle typologie et répondre aux limites plus généralement identifiées dans l'état des connaissances actuelles.



## **Objectifs de l'étude**

L'objectif principal de la présente étude est d'élaborer une typologie au sein d'un groupe d'AAAS en s'appuyant sur des variables associées à la maltraitance et ne se limitant pas à la victimisation sexuelle. Par la suite, les différents types d'AAAS identifiés à l'objectif 1 seront comparés entre eux sur la base des variables liées à la délinquance afin de vérifier les liens entre les caractéristiques de la maltraitance vécue et les types d'infractions commises (objectif 2). Ces comparaisons permettront de valider la pertinence clinique de la typologie créée. Le troisième objectif est de valider la typologie obtenue à l'objectif 1 au sein de deux sous-groupes d'AAAS : les AAAS ayant commis un ou des délits à caractère sexuel uniquement (les AAAS-S) et les AAAS ayant commis plus d'une agression sexuelle (au moins 2 délits sexuels) avec ou sans la présence de délits non-sexuels (AAAS+1). Cela permettra de s'assurer que la typologie obtenue s'applique également a) à la délinquance spécifiquement sexuelle et b) aux jeunes qui récidivent. Finalement, le dernier objectif visera à valider les résultats de l'analyse de cluster en vérifiant si les AAAS appartenant aux différentes classes identifiées aux objectifs précédents se distinguent quant aux paramètres de délinquance.

## **Méthodologie**

### **Base de données**

Les données de cette étude proviennent d'une base de données constituée dans le cadre de l'Action concertée : *La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)*,

*sept ans plus tard : portrait des jeunes, des trajectoires et des pratiques.* Cette base a été construite à partir des Banques de données informationnelles (BDI) de l'ensemble des centres jeunesse du territoire québécois (CJ). Les données proviennent d'un système informatique, soit le Projet Intégration Jeunesse (PIJ). Ce système permet de collecter et de gérer des informations au sein de chaque «Centre Jeunesse» du Québec. L'information est saisie de façon assez protocolaire par des intervenants formés et ce, au cours des différentes étapes prévues par la LPJ : la **rétenion des signalements, l'évaluation/orientation et l'application des mesures.**

Ainsi, il a été possible de constituer une cohorte de 47 211 jeunes contrevenants desservis par la LSJPA pour tous types de délits commis au Québec entre 2005 et 2010. Toutes les données se rapportant aux adolescents de sexe masculin ayant été reconnus coupables ou ayant assumé la responsabilité d'une agression sexuelle<sup>1</sup> avec contact<sup>2</sup> entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2010 ou reconnus coupables d'un délit non sexuel durant cette même période tout en ayant un antécédent sexuel entre avril 2003 (date qui représente le moment d'entrée en vigueur de la LSJPA) et le 1<sup>er</sup> janvier 2005 ont été extraites de cette cohorte (n = 1429). Ces jeunes devaient être âgés entre 12 et 18 ans au moment des délits étudiés. Étant donné la variation de la durée d'observation de chacun de ces jeunes, seulement

---

<sup>1</sup> Dans l'article, par « adolescents auteurs d'agression sexuelle », il faut entendre «à la fois les jeunes reconnus coupables (peines) et ceux ayant fait l'objet d'une sanction extrajudiciaire»

<sup>2</sup> Les infractions comprises dans cette définition sont : agression sexuelle (simple, armée, avec lésions corporelles, grave), attentat à la pudeur auprès d'un mineur, attouchements, inceste et/ou exploitation sexuelle. Ces catégories de délits sont celles utilisées par le système d'informations des CJ du Québec et elles s'appuient sur les infractions inscrites au Code Criminel Canadien.

les AAAS pour lesquels des données sont disponibles pendant plus de deux ans (730 jours et demi, soit deux années) ont été inclus dans les analyses (n = 1076).

L'accès aux données de cette Action concertée a été autorisé par l'ensemble des Directions des services professionnels des Centres jeunesse (février 2011) et par un juge de la Chambre de la Jeunesse (mai 2012). Les certificats d'éthique ont été attribués par le comité d'éthique de la recherche de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal et le comité d'éthique de la recherche de la Faculté des Arts et des Sciences de l'Université de Montréal. Les variables contenues dans la base de données proviennent des informations officielles colligées par les intervenants des Centres Jeunesses du Québec. Ainsi, les concepts de maltraitance et de délinquance utilisés dans la présente étude ont été élaborés à l'aide des données clinico-administratives disponibles dans ce système.

### **Définition du concept de maltraitance**

Dans le cadre de cette étude, la maltraitance est définie selon l'article 38 de la Loi sur la Protection de la Jeunesse qui énonce que : « la sécurité ou le développement d'un enfant est considéré comme compromis lorsqu'il se retrouve dans une situation d'abandon, de négligence, de mauvais traitements psychologiques, d'abus sexuels ou d'abus physiques ou lorsqu'il présente des troubles de comportement sérieux. » (Éditeur officiel du Québec, 2019). Ces variables permettront une comparaison avec les autres études traitant des abus subis par les AAAS. Par ailleurs, les troubles du comportement sérieux seront retirés pour ce même motif de comparabilité. Donc dans la présente étude, les variables de maltraitance utilisées seront les évaluations fondées pour les motifs: d'abandon, de négligence, de mauvais traitements

psychologiques, d'abus sexuels, d'abus physiques.

Aussi, les variables de maltraitance utilisées n'incluront que les données provenant des situations de maltraitance qui précèdent le premier délit commis (qu'il soit ou non de nature sexuelle). Plusieurs étapes font suite au signalement d'un enfant à la Protection de la jeunesse. La première est d'évaluer si les informations permettent de retenir le signalement (p. ex. faits permettant de croire à une maltraitance, enfant qui présente une vulnérabilité). Si le signalement est retenu, les faits sont évalués afin de confirmer ou non la présence d'une situation de compromission pour la sécurité et/ou le développement de l'enfant. Le cas échéant, l'évaluation est dite fondée. Dans la présente étude, seulement les cas d'évaluation fondée seront inclus.

### **Définition du concept de délinquance**

La délinquance sera mesurée à l'aide des paramètres les plus reconnus en criminologie (Fréchette et Leblanc, 1987). Ils seront définis de la manière suivante :

- 1) précocité : âge du premier délit commis;
- 2) variété : nombre de différents types de délits selon 6 catégories (délits contre la personne, délits contre la propriété, délits relatifs aux drogues, délits relatifs aux armes à feu, manquements à une ordonnance et autres);
- 3) persistance : nombre de mois écoulé entre le premier et le dernier délit (durée de la délinquance);
- 4) fréquence : nombre moyen de délits par mois de délinquance active;
- 5) nombre d'agression(s) sexuelle(s) commise(s);

- 6) nombre de délits contre la personne (ex : voies de fait);
- 7) nombre de délits contre la propriété (ex : vol);

Dans le cadre de cette étude, la délinquance sera opérationnalisée par ces sept paramètres soit : la précocité, la variété, la persistance, la fréquence, le nombre d'agression(s) sexuelle(s) commise(s), le nombre de délit(s) contre la personne commis, le nombre de délit(s) contre la propriété commis, l'intensité.

### **Analyses**

Les analyses des données ont été effectuées à l'aide du logiciel SPSS version 25. L'analyse de cluster Two-Step permet d'identifier des groupements naturels au sein d'un ensemble de données, d'assurer une homogénéité interne au sein des classes ainsi que l'hétérogénéité entre les groupes créés. Considérant la nature des données de la présente étude (catégorielles et continues) et l'absence d'études validant la pertinence des variables de maltraitance comme étant susceptibles de permettre une classification d'intérêt, une analyse exploratoire a été identifiée comme une première étape appropriée. De plus, ce type de classification est adéquate lorsqu'effectuée sur des variables dichotomiques ainsi que sur un très large échantillon. Le choix du nombre de catégories peut ou non être imposé par le chercheur. Dans le cas présent, l'objectif étant exploratoire, aucun nombre n'a été prédéterminé.

L'ensemble des types de maltraitance a été inclus dans l'analyse de cluster, soit les variables « présence oui/non d'une évaluation fondée pour abus sexuels », « présence oui/non d'une évaluation fondée pour abus physiques », « présence oui/non d'une évaluation fondée

pour négligence », « présence oui/non d'une évaluation fondée pour mauvais traitements psychologiques » et « présence oui/non d'une évaluation fondée pour abandon ». Des variables mesurant l'intensité (nombre d'évaluations fondées) et la variété (nombre de formes de maltraitance) de la maltraitance ont aussi été incluses. L'âge au moment de la première évaluation fondée n'a pu être intégré dans les analyses puisqu'il s'agit d'une variable qui ne fait aucun sens dans le cas des jeunes qui n'ont reçu aucun service de la LPJ. Puisque l'analyse du Two-Step a été réalisée avec une majorité de variables dichotomiques, la mesure de distance choisie se doit d'être le « log-vraisemblance ». Tel que recommandé par Sarstedt et Mooi (2014), nous avons effectué l'analyse du Two-Step avec les deux critères de classification possibles (critère bayésien de Schwartz (BIC) et critère d'information d'Akaik (AIC)) afin de vérifier si le même nombre de classes étaient créé. Dans les deux cas, deux classes ont été produites. Nous avons donc choisi le BIC, tel que suggéré par ces mêmes auteurs (Sarstedt et Mooi, 2014).

La qualité du modèle est évaluée à partir d'un indice de mesure par silhouette de la cohésion et de la séparation. Lorsque cet indice est inférieur à 0,20, le modèle est qualifié de « pauvre »; lorsqu'il se situe entre 0,20 et 0,50 le modèle est considéré « adéquat »; et si cet indice est supérieur à 0,50, cela indique un « bon » modèle (Sarstedt et Mooi, 2014). Le poids de chaque variable incluse dans l'analyse est évalué de la même manière.

Suite à l'analyse de cluster, il s'avère nécessaire de faire des analyses comparatives afin de vérifier la validité du modèle. Ainsi, des tests T ont été effectués pour comparer les classes obtenues sur des variables de délinquance.

Dans un premier temps, des analyses de cluster Two-Step ont été effectuées sur l'ensemble de la cohorte (n = 1429) et sur tous les AAAS ayant une durée d'observation supérieure ou égale à deux ans (n = 1076). Bien que les résultats obtenus aient été identiques, la suite des analyses a été effectuée à partir du sous-échantillon pour lequel une durée d'observation minimale a été imposée. Puis, un échantillon aléatoire de 500 AAAS a été sélectionné et une analyse Two-Step a de nouveau été effectuée afin de vérifier la robustesse du modèle. Dans un second temps, les mêmes analyses ont été refaites avec les jeunes ayant commis des délits à caractère sexuel seulement (AAAS-S) ainsi qu'avec les jeunes qui ont commis plus d'un délit sexuel avec ou sans délit de nature non sexuelle (AAAS+1). Des analyses comparatives (tests T) ont été effectuées pour comparer les jeunes des classes obtenues sur les paramètres de la délinquance.

## **Résultats**

Dans un premier temps, les analyses de cluster effectuées sur 1076 AAAS ont permis de créer deux classes. La première, les AAAS maltraités, regroupe 33,9% des jeunes (n = 365). Au sein de cette première classe, 87,7% des AAAS ont au moins une évaluation fondée pour un motif de négligence, 30,1% pour des abus physiques et 16,2% pour des abus sexuels. Certains adolescents (14,5%) cumulent plus d'une forme de maltraitance. La deuxième classe est composée de 66,1% des jeunes de l'étude (n = 711). Aucune évaluation fondée à la DPJ n'a été répertoriée pour ces adolescents (voir tableau 1). Par ailleurs, ce sont les

variables de variété et d'intensité de la maltraitance qui ont été les plus importantes dans la détermination du classement.

Tableau 1. *Analyse de classification des types de AAAS selon les paramètres de maltraitements*

Paramètres de maltraitance	Classes / types de AAAS				Mesure par silhouette
	Classe 1 <i>n</i> = 365 (33,9%)		Classe 2 <i>n</i> = 711 (66,1%)		
	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	
Nbr de formes de maltraitance	1,53		0,00		1,00
Nbr d'évaluations fondées avant le 1 <sup>er</sup> délit	1,50		0,00		0,69
Négligence	320	87,7	0	0,0	0,63
Abus physiques	110	30,1	0	0,0	0,17
Abus sexuels	59	16,2	0	0,0	0,09
Abandon	39	10,7	0	0,0	0,06
Mauvais traitements Psychologiques	32	8,8	0	0,0	0,05

*Note.* *N*= 1076.

Par la suite, les deux groupes d'AAAS (identifiés à l'étape précédente) ont été comparés sur les sept paramètres de délinquance. Les résultats sont présentés dans le tableau 2 ci bas. Les AAAS-maltraités se distinguent significativement des autres sur l'ensemble des variables,



mis à part le nombre d'agressions sexuelles commises. Pour l'ensemble des paramètres étudiés, les AAAS-maltraités manifestent une délinquance plus sévère.

Tableau 2. Comparaisons des types d'AAAS sur les variables de délinquance pour l'ensemble du groupe

Variables de délinquance	Groupes				<i>t</i>	<i>dl</i>	IC 95 %
	AAAS maltraités (classe 1 n = 365)		AAAS non-maltraités (classe 2 n = 711)				
	<i>M</i>	<i>ÉT</i>	<i>M</i>	<i>ÉT</i>			
Âge au premier délit	13,55	1,08	13,69	1,00	2,188*	683,914	[0,02, 0,28]
Variété (6 catégories)	2,13	1,25	1,65	0,99	6,354***	604,561	[-0,62, -0,33]
Persistance (en jours)	587,22	588,90	334,05	496,380	7,031***	634,662	[-323,88,-182,46]
Nbr délits par mois	2,04	1,69	1,31	1,62	6,944***	1074	[-0,27, -0,08]
Nbr agression sexuelle	1,82	1,49	1,31	1,62	1,069	1074	[-0,27, 0,08]
Nbr délit personne	3,39	3,59	2,35	2,07	5,095***	491,859	[-1,43, -0,64]
Nbr délit propriété	1,88	4,90	0,66	2,38	4,546***	455,694	[-1,76, -0,70]

Note. \*=  $p \leq 0,05$  ; \*\*\*=  $p \leq 0,001$ .

Dans un deuxième temps, des analyses de clusters ont été effectuées sur un sous-groupe d'AAAS ayant commis seulement des délits à caractère sexuel (AAAS-S; n = 507) et ce, afin de valider que la typologie établie est spécifique à la délinquance sexuelle et ne

s'applique pas simplement à la délinquance générale de ces jeunes. Les résultats sont précisés dans le tableau 3.

Tableau 3. *Analyse de classification des types de AAAS-S selon les paramètres de maltraitance*

Paramètres de maltraitance	Classes / types de AAAS-S				Mesure par silhouette
	Classe 1 <i>n</i> = 124 (24,5%)		Classe 2 <i>n</i> = 383 (75,5%)		
	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	
Nbr de formes de maltraitance	1,57		0,00		1,00
Nbr d'évaluations fondées avant le 1 <sup>er</sup> délit	1,50		0,00		0,79
Négligence	111	89,5	0	0,0	0,55
Abus physiques	39	31,5	0	0,0	0,17
Abus sexuels	20	16,1	0	0,0	0,08
Abandon	14	11,3	0	0,0	0,06
Mauvais traitements Psychologiques	11	8,9	0	0,0	0,05

*Note.* *N* = 507

Comme pour la typologie précédente, deux classes ont été identifiées : un premier groupe formé d'AAAS-S maltraités (*n* = 124 ; 24,5%) et un second groupe composé d'AAAS-S-non maltraités (*n* = 383 ; 75,5%). Le nombre de formes de maltraitance, le nombre d'évaluations fondées et la négligence constituent les trois variables de maltraitance les plus significatives pour l'établissement de cette classification. Les AAAS-S maltraités ne se distinguent toutefois pas des AAAS-S non-maltraités sur l'ensemble des paramètres de

délinquance étudiés (précocité, fréquence, persistance et nombre d'agressions sexuelles) tel qu'en témoigne le tableau 4.

Tableau 4. Comparaisons des types d'AAAS sur les variables de délinquance pour les AAAS-S

Variables de délinquance	Groupes				<i>t</i>	<i>dl</i>	IC 95 %
	AAAS-S maltraités (classe 1 n = 124)		AAAS-S non-maltraités (classe 2 n = 383)				
	<i>M</i>	<i>ÉT</i>	<i>M</i>	<i>ÉT</i>			
Âge au premier délit	13,67	1,07	13,72	1,01	-0,458	505	[-0,26, 0,16]
Persistance (en jours)	22,53	104,19	31,01	168,94	-0,527	505	[-40,08, 23,12]
Nbr délits par mois	0,23	0,84	0,21	0,84	0,229	505	[-0,15, 0,19]
Nbr agression sexuelle	1,69	1,09	1,63	1,16	0,433	505	[-0,18, 0,28]

Dans un troisième temps, une analyse des résultats a été effectuée en excluant les jeunes qui avaient commis une seule agression sexuelle (n restant = 441 auteurs de plusieurs infractions de nature sexuelle avec ou sans délit de nature non sexuelle (AAAS+1)). Les résultats obtenus sont très comparables à la première classification. En effet, deux classes ont été produites et les mêmes variables permettaient de distinguer les jeunes des deux groupes créés (voir tableau 5).

Tableau 5. *Analyse de classification des types de AAAS+1*

Paramètres de maltraitance	Classes / types d'AAAS+1				Mesure par silhouette
	Classe 1 <i>n</i> = 155 (35,1%)		Classe 2 <i>n</i> = 286 (64,9%)		
	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	
Nbr de formes de maltraitance	1,55		0,00		1,00
Nbr d'évaluations fondées avant le 1 <sup>er</sup> délit	1,50		0,00		0,62
Négligence	135	87,1	0	0,0	0,58
Abus physiques	46	29,7	0	0,0	0,16
Abus sexuels	30	19,4	0	0,0	0,10
Abandon	14	9,0	0	0,0	0,05
Mauvais traitements Psychologiques	16	10,3	0	0,0	0,06

*Note.* *N* = 441

La première classe regroupe des jeunes ayant été maltraités sur un ou plusieurs plans (35,1%) alors que la deuxième classe est composée des 64,9% des jeunes n'ayant vécu aucune maltraitance. Encore une fois, lorsque comparés sur les paramètres de délinquance, les deux groupes sont significativement différents (variété, persistance, fréquence, nombre de délits contre la personne et contre la propriété). La précocité et le nombre d'agressions sexuelles ne constituent toutefois pas des variables distinctives de ces deux groupes. En somme, les jeunes maltraités de ce sous-groupe composé uniquement des AAAS ayant commis plus d'un délit sexuel (avec ou sans délit non sexuel) présentent eux aussi une délinquance plus sévère (voir détails dans le tableau 6).

Tableau 6. Comparaisons des types d'AAAS sur les variables de délinquance pour les AAAS ayant commis plus d'une agression sexuelle (AAAS+1)

Variables de délinquance	Groupes				<i>t</i>	<i>dl</i>	IC 95 %
	AAAS +1 maltraités (classe 1 n = 155)		AAAS+1 non-maltraités (classe 2 n = 286)				
	<i>M</i>	<i>ÉT</i>	<i>M</i>	<i>ÉT</i>			
Âge au premier délit	13,52	1,12	13,58	0,96	0,575	276,78	[-0,15, 0,27]
Variété (6 catégories)	1,99	1,11	1,69	1,00	-2,901**	439	[-0,51, -0,10]
Persistance (en jours)	574,77	584,40	384,35	524,08	-3,385***	287,94	[-301,12, -79,71]
Nbr délits par mois	2,24	1,71	1,59	1,73	-3,778***	439	[-0,99, -0,31]
Nbr agression sexuelle	2,92	1,75	2,79	1,56	-0,794	439	[-0,45, 0,19]
Nbr délit personne	4,37	3,72	3,48	2,25	-2,745**	216,54	[-1,54, -0,25]
Nbr délit propriété	1,19	2,39	0,65	2,29	-2,284*	304,21	[-1,0, -0,07]

Note. \* =  $p \leq 0,05$  ; \*\* =  $p \leq 0,01$  ; \*\*\* =  $p \leq 0,001$ .

## Discussion

La présente étude visait à développer une typologie chez un groupe d'AAAS s'appuyant sur des variables de maltraitance. Une analyse de cluster a été effectuée à partir des données clinico-administratives relatives à 1076 AAAS s'étant reconnus responsables ou

ayant été déclarés coupables dans l'ensemble du Québec entre 2005 et 2010 et pour lesquels la période d'observation correspond à au moins deux ans. Dans un deuxième temps, les classes obtenues ont été comparées sur diverses variables associées à la délinquance. Ces deux étapes ont été répétées avec deux sous-échantillons, soit auprès des AAAS n'ayant commis que des délits de nature sexuelle (AAAS-S) ainsi qu'auprès de jeunes ayant commis au moins deux agressions sexuelles qu'ils aient ou non commis des délits de nature non-sexuelle (AAAS+1). Dans les trois exercices de classifications, deux types ont été identifiés et ré-identifiés : les AAAS-maltraités et les AAAS non-maltraités. Les résultats de notre étude montrent que les AAAS qui ont des antécédents de maltraitance de diverses natures ont une délinquance plus importante que les autres. Toutefois, cette association ne se maintient pas si l'on étudie uniquement un sous-échantillon d'AAAS, soit ceux ayant commis exclusivement un ou des délits sexuels.

### **Les AAAS non maltraités**

Les résultats de l'étude rappellent d'abord que ce ne sont pas tous les AAAS qui ont été victimes de maltraitance au cours de leur développement. En effet, une majorité, soit 66,1% des jeunes n'ont jamais fait l'objet d'une évaluation fondée pour les types de maltraitance examinés dans cette étude (négligence, abus physiques, abus sexuels, mauvais traitements psychologiques, abandon) avant d'avoir commis leur premier délit. Par conséquent, dans ce sous-groupe, la victimisation durant l'enfance ne semble pas constituer un facteur associé à la délinquance sexuelle. Ce résultat met en évidence la nécessité d'un modèle conceptuel différent pour tenter de comprendre les liens entre ces variables et les gestes posés pour plus de la moitié des AAAS. Ainsi, il serait intéressant de comparer ces jeunes sur

d'autres variables, telles que leurs caractéristiques personnelles (p. ex. personnalité, trouble de santé mentale) ou les caractéristiques de leurs agressions (p. ex. âge et lien avec la victime, contexte de l'abus commis). De plus, on ne peut exclure que ces jeunes aient subi certains types de victimisation non rapportés ou non répertoriés dans la présente base de données (p. ex. : abus non déclaré, intimidation dans le milieu scolaire). En effet, les taux rapportés, notamment en ce qui concerne les abus sexuels (10,7%), sont nettement inférieurs à ceux observés dans d'autres études (p.ex. 32% dans Rimel 2014 ; 42,76% dans Way et Urbaniak, 2008). Deux hypothèses peuvent être formulées à cet effet. D'abord, cela peut être expliqué par la provenance de notre échantillon. Les études incluent généralement des AAAS en centre ou en milieu de traitement et ces derniers tendent à rapporter des taux plus importants de maltraitance et de délinquance que les AAAS dans la collectivité (Burton, 2008). Ensuite, l'accès exclusif à des données officielles a certainement eu une influence importante puisque la présence d'abus sexuels est la forme de maltraitance la moins rapportée aux autorités. De plus, selon Jacob et Laberge (2001), les signalements d'abus sexuels sont nombreux à conduire à une évaluation non fondée étant donné la difficulté à démontrer clairement ce type de faits

### **L'intensité de la maltraitance**

Dans tous les cas, ce sont les variables d'intensité de la maltraitance (nombre de formes de maltraitance et nombre d'évaluations fondées) qui se sont avérées les plus déterminantes pour la constitution de classes d'AAAS. Ces résultats appuient ceux d'autres auteurs proposant que la délinquance sexuelle à l'adolescence est davantage associée à l'intensité ou gravité de la maltraitance plutôt qu'à sa forme (Jonson-Reid et Way, 2001;

Leach, Stewart et Smallbone, 2016). Le nombre de formes de maltraitance, soit la variété de la maltraitance, s'est révélé la variable ayant le poids le plus important dans les analyses. Par contre, cette variable n'a pas permis de discriminer avec plus de précision les AAAS maltraités. En effet, plusieurs classes auraient pu être constituées (p. ex. 4 types différents : aucune forme, 1 forme, 2 à 3 formes, plus de quatre formes), ce qui aurait renforcé l'hypothèse d'un lien entre intensité de la maltraitance et intensité de la délinquance. Ainsi, dans la présente étude, avoir connu une forme ou plus de maltraitance ne semble pas permettre la création de types plus précis d'AAAS.

### **Les formes de maltraitance**

Bien que le type de maltraitance n'ait pas permis de distinguer des groupes au sein des AAAS, le fait d'avoir été maltraité ou non s'est avéré crucial dans l'élaboration d'une typologie. Ces résultats permettent donc d'appuyer l'hypothèse voulant que la maltraitance durant l'enfance influence le parcours de délinquance des AAAS et cela semble applicable à l'ensemble de la cohorte ainsi qu'au sous-groupe des AAAS ayant commis plus d'une agression sexuelle. Le modèle explicatif le plus répandu de la délinquance sexuelle chez les mineurs se centre sur la présence d'abus sexuels dans leur développement (Salter et coll., 2003). Au fil des ans, la compréhension du rôle des abus subis durant l'enfance s'est développée et d'autres types de maltraitance ont été inclus dans les recherches (p. ex. abus physiques, négligence; Burton, Leibowitz, Eldredge, Ryan et Campton, 2011b). Les résultats de la présente étude semblent appuyer ce deuxième modèle de compréhension. En effet, parmi les jeunes de l'échantillon, seulement 10,7% ont été formellement reconnus victimes d'abus sexuels et ce type de maltraitance ne s'est pas révélé déterminant dans la création de la



typologie. Des résultats récents tendent à démontrer la présence d'une ou plusieurs expériences de victimisation durant l'enfance pour presque la totalité des AAAS (Kenny et coll., 2000; McMackin et coll., 2002). Dans la présente étude, 29,7% des AAAS ont fait l'objet d'une évaluation fondée pour un motif de négligence. Il s'agit de la forme de maltraitance la plus représentée chez les jeunes étudiés, ce qui diffère des résultats généralement rapportés (Burton et coll., 2011b; Vizard, Hickey et McCrory, 2007; Way et Urbaniak, 2008). De nombreux auteurs ont souligné les conséquences négatives de la négligence sur le développement d'un individu (Dubowitz et Poole, 2012; Hildyard et Wolf, 2002; Lacharité, Éthier et Nolin, 2006) telles que les retards scolaires (Eckenrode, Laird et Doris, 1993; Lacharité et coll., 2006), les difficultés d'attachement et de régulation des affects (Lacharité et coll., 2006), ainsi qu'une atteinte du développement cérébral (Teicher, Dumont, Vaituzis, Giedd et Andersen, 2004). Hildyard et Wolf (2002) arrivent même à la conclusion que ce type de maltraitance nuirait de façon plus importante à l'adaptation des enfants comparativement à l'abus physique. En effet, la négligence a) survient généralement plus tôt dans le développement et b) tend à être plus chronique, deux indicateurs de la sévérité de la maltraitance. Par conséquent, les caractéristiques de la maltraitance (âge auquel elle survient et sa durée) pourraient être les variables les plus décisives dans le modèle « abusé-abuseur » rendant la nature de la victimisation sexuelle moins déterminante que ce qu'elle avait été envisagée au départ. Le fait qu'il a été impossible de regrouper les jeunes de la cohorte selon la nature de la maltraitance vécue constitue un autre argument en faveur de cette hypothèse. En effet, le fait d'avoir subi de la maltraitance semble prédominer sur la nature de cette maltraitance dans l'établissement d'une typologie d'AAAS.

## **Délinquance sexuelle et délinquance générale des AAAS**

Les analyses ont aussi porté sur les AAAS-S, c'est-à-dire ceux qui avaient commis exclusivement des délits de nature sexuelle. Les analyses de cluster ont permis d'identifier les deux mêmes classes, soit les AAAS-S maltraités et les AAAS-S non-maltraités. Par contre, chez ces jeunes, la présence de maltraitance durant l'enfance n'influence pas les caractéristiques de la délinquance examinées dans cette étude (précocité, persistance, fréquence, nombre d'agression sexuelle). Ainsi, chez les adolescents n'ayant commis qu'une ou plusieurs infractions sexuelles le fait d'avoir ou non subi de la maltraitance durant l'enfance ne semble pas avoir d'incidence sur la précocité, la persistance et l'intensité de la délinquance. Le lien entre la maltraitance et les paramètres de la délinquance serait donc réservé aux AAAS dit « généralistes ». Toutefois, il est possible que ce résultat s'explique par la grande proportion d'AAAS-S (60,6%) qui n'a commis qu'un seul délit. L'intensité plus faible de leur délinquance pourrait être en lien avec la proportion moins importante d'expériences de maltraitance. Il importe également de rappeler que les AAAS-S ont été comparés sur moins de paramètres de délinquance puisque la plupart d'entre eux ne faisaient pas de sens (p. ex. nombre de crimes contre la propriété, variété des délits).

Les deux classes identifiées lors de nos trois analyses de cluster ne se sont pas distinguées sur la base du nombre d'agressions sexuelles commises. Le fait d'avoir été victime de maltraitance durant l'enfance n'influencerait donc pas le nombre d'agressions sexuelles commises, soit l'intensité de la délinquance sexuelle. Par conséquent, ces résultats suggèrent que la présence de victimisation durant l'enfance est plus associée aux caractéristiques de la délinquance générale que des infractions spécifiquement sexuelles. Il faut noter toutefois que

certaines caractéristiques plus spécifiques des infractions sexuelles commises par les jeunes inclus dans cette étude n'étaient pas disponibles (p. ex. : type de gestes sexuels, niveau de violence utilisé, degré de préméditation).

### **Le modèle abusé-abuseur**

L'ensemble des résultats permet de remettre en question le modèle abusé-abuseur original qui suppose uniquement un lien entre la maltraitance sexuelle et la délinquance sexuelle. D'une part, dans la présente étude, c'est la présence ou l'absence de maltraitance dans l'histoire des AAAS qui a été déterminante dans l'établissement des classifications. La forme de la maltraitance n'a donc pas été un facteur d'importance. De plus, ce ne sont pas les évaluations fondées pour un motif d'abus sexuels qui ont eu le poids le plus grand dans la création de typologie, mais bien celles pour un motif de négligence. D'autre part, ce sont les variables de variété et d'intensité de la maltraitance qui se sont avérées les plus déterminantes dans les classifications présentées. Finalement, les résultats tendent à démontrer que le lien entre la maltraitance (présence ou non, intensité, variété) et la délinquance s'applique davantage aux paramètres de la délinquance non-sexuelle des AAAS. Ainsi, il apparaît que le modèle abusé-abuseur ne peut plus faire fi des autres formes de maltraitance, mais également de la polyvictimisation et autres caractéristiques d'intensité de la maltraitance (p.ex. chronicité).

### **Forces, limites et perspectives futures**

La typologie élaborée dans la présente étude semble robuste, car elle se maintient sur le plan statistique lorsqu'elle est appliquée auprès de la cohorte entière, mais également auprès

de sous-échantillons qu'ils soient aléatoires ou non. Par contre, la classification distingue seulement deux types d'AAAS, ce qui ne répond pas aux critiques formulées à l'égard des autres tentatives de typologies antérieures. En effet, il existe une grande hétérogénéité au sein de la population d'AAAS. Ainsi, une classification composée de deux types d'AAAS semble réduire la réalité clinique de ces jeunes et permet difficilement d'offrir une compréhension complète de la délinquance sexuelle des mineurs dans le but d'aider à l'élaboration de cibles de traitement spécifiques. Il faut souligner une force importante du modèle classificatoire ici proposé, soit sa capacité de distinguer significativement les AAAS sur des paramètres de délinquance reconnus en criminologie et par les intervenants œuvrant dans les milieux cliniques. Ainsi, il serait pertinent de poursuivre les études cherchant à établir une typologie basée sur les expériences de victimisation et d'y ajouter des variables qui ne nous étaient pas accessibles, telles que l'âge et la durée de la victimisation subie par l'AAAS ainsi que le lien unissant la victime avec la personne qui a commis l'abus.

### **Conclusion**

Les résultats de nos différentes tentatives de classification suggèrent que la présence, la variété et l'intensité de la maltraitance durant l'enfance constituent des variables pertinentes dans la construction d'une typologie pour la population d'AAAS. Des données qualitatives et/ou non dichotomiques pourraient permettre d'enrichir nos connaissances et notre compréhension de l'impact des différents traumatismes dans le développement de la délinquance de ces jeunes. Même si la typologie ici obtenue n'a pas mis en lumière toute l'hétérogénéité possible des AAAS, il demeure que la maltraitance durant l'enfance s'est révélée une variable

pertinente associée à différents paramètres de délinquance. Sur le plan clinique, nos résultats permettent d'appuyer l'importance de miser sur la prévention de la délinquance en offrant un traitement aux victimes de différents types de maltraitance. En effet, une intervention en amont pourrait potentiellement influencer favorablement les caractéristiques de la délinquance (p. ex : précocité, variété, persistance). Certains centres répondent déjà à cette mission pour les jeunes victimes d'abus sexuels. Par contre, nos résultats soulignent la pertinence de faire de même avec les enfants négligés ou abusés sur d'autres plans (négligence, abus physiques). Enfin, les résultats montrent que les jeunes connus du système de protection de la jeunesse pour des motifs de maltraitance qui ont été reconnus fondés représentent 34% des AAAS en contact avec le système de justice pénale. Il y a tout lieu de penser qu'ils ont des besoins spécifiques.

## Références

- Abel, G.G., Mittelman, M. S. et Becker, J. V. (1985). Sexual offenders: results of assessment and recommendations for treatment. Dans H. H. Ben-Aron, S. J., Hucker et C. D. Webster (dir.), *Clinical Criminology* (p. 191-205). Toronto, Canada: MM Graphics.
- Awad, G. A. et Saunders, E. (1991). Male adolescent sexual assaulters : Clinical observations. *Journal of Interpersonal Violence*, 6(4), 446-460.
- Auclair, N., Carpentier, J. et Proulx, J. (2012). Une étude descriptive d'un échantillon d'adolescents auteurs d'abus sexuels référés en clinique psychiatrique externe. Dans M. Tardif, M. Jacob, R. Quenneville et J. Proulx (dir.), *La délinquance sexuelle des mineurs : Approches cliniques* (p. 25-57). Montréal, Québec : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Barbaree, H. E. et Marshall, W. (2006). *The juvenile sex offender* (2<sup>e</sup> éd.). New York, NY : Guilford Press.
- Burton, D. L. (2003). Male adolescents: Sexual victimization and subsequent sexual abuse. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 20(4), 277-296.
- Burton, D. L. (2008). An Exploratory Evaluation of the Contribution of Personality and Childhood Sexual Victimization to the Development of Sexually Abusive Behavior. *Sexual Abuse*, 20(1), 102–115.
- Burton, D. L., Duty, K. J. et Leibowitz, G. S. (2011a). Differences between sexually victimized and nonsexually victimized male adolescent sexual abusers: Developmental antecedents and behavioral comparisons. *Journal of Child Sexual Abuse*, 20(1), 77-93.

- Burton, D. L., Leibowitz, G. S., Eldredge, M., Ryan, G. et Compton, D. (2011b). The relationship of trauma to nonsexual crimes committed by adolescent sexual abusers: A new area of research. *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, 20(5), 579-593.
- Burton, D. L., Miller, D. L. et Shill, C. T. (2002). A social learning theory comparison of the sexual victimization of adolescent sexual offenders and nonsexual offending male delinquents. *Child Abuse & Neglect*, 26(9), 893-907.
- Burton, D. et Schatz, R. (2003). *Meta-analysis of the abuse rates of adolescent sexual abusers*. Communication présentée au 8th International Family Violence Conference, Portsmouth, NH.
- Butler, S. M. et Seto, M. C. (2002). Distinguishing two types of adolescent sex offenders. *Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry*, 41(1), 83-90.
- Carpentier, J., Leclerc, B. et Proulx, J. (2011). Juvenile sexual offenders: Correlates of onset, variety, and desistance of criminal behavior. *Criminal Justice and Behavior*, 38(8), 854-873.
- Chaffin, M., Letourneau, E. et Silovsky, J. F. (2002). Adults, adolescents, and children who sexually abuse children: A developmental perspective. Dans J. E. B. Myers et L. Berliner (dir.), *APSAC Handbook on Child Maltreatment* (2<sup>e</sup> éd., p. 205–232). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Cooper, C. L., Murphy, W. D. et Haynes, M. R. (1996). Characteristics of abused and nonabused adolescent sexual offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 8(2), 105-119.
- Eckenrode, J., Laird, M. et Doris, J. (1993). School performance and disciplinary problems among abused and neglected children. *Developmental Psychology*, 29(1), 53-62.
- Éditeur officiel du Québec (2019, 15 janvier). Loi sur la protection de la jeunesse. Repéré à <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/P-34.1>

- Dubowitz, H. et Poole, G. (2012). La négligence à l'égard des enfants : un tour d'Horizon. Repéré sur le site de l'Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants <http://www.enfant-encyclopedie.com/maltraitance-des-enfants/selon-experts/la-negligen-legeard-des-enfants-un-tour-dhorizon>
- Fanniff, A. M. et Kolko, D. J. (2012). Victim age-based subtypes of juveniles adjudicated for sexual offenses comparisons across domains in an outpatient sample. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 24(3), 224-264.
- Fanniff, A. M., Schubert, C. A., Mulvey, E. P., Iselin, A. M. R. et Piquero, A. R. (2017). Risk and outcomes: are adolescents charged with sex offenses different from other adolescent offenders?. *Journal of Youth and Adolescence*, 46(7), 1394-1423.
- Fox, B. et DeLisi, M. (2018). From Criminological Heterogeneity to Coherent Classes: Developing a Typology of Juvenile Sex Offenders. *Youth Violence and Juvenile Justice*, 16(3), 299–318.
- Fréchette, M. et Leblanc, M. (1987). *Délinquances et délinquants*. Montréal, Québec : Gaétan Morin.
- Gamache, D., Diguier, L., Laverdière, O. et Rousseau, J. P. (2012). Development of an object relation–based typology of adolescent sex offenders. *Bulletin of the Menninger Clinic*, 76(4), 329-364.
- Glowacz, F. et Born, M. (2013). Do adolescent child abusers, peer abusers, and non-sex offenders have different personality profiles?. *European Child Adolescent Psychiatry*, 22(2), 117–125.
- Guay, J-P. et Gaumont-Casias, J. (2015). La classification des auteurs d'infractions sexuelles. Dans M. Tardif (dir.), *La délinquance sexuelle des mineurs : Théories et recherches* (p. 547-576). Montréal, Québec : Les Presses de l'Université de Montréal.



- Gunby, C. et Woodhams, J. (2010). Sexually deviant juveniles: Comparisons between the offender and offence characteristics of « child abusers » and « peer abusers ». *Psychology, Crime & Law*, 16(1-2), 47-64.
- Heighes, C. (2014). Juvenile sex offenders subgroups : Differences in personality and sexual recidivism (Thèse d'honneur, Florida State University). Repéré à [http://purl.flvc.org/fdu/fdu/FDU\\_migr\\_uhm-0420](http://purl.flvc.org/fdu/fdu/FDU_migr_uhm-0420)
- Hendriks, J. et Bijleveld, C. C. J. H. (2004). Juvenile sexual delinquents: Contrasting child abusers with peer abusers. *Criminal Behaviour and Mental Health*, 14(4), 238-250.
- Hildyard, K. L. et Wolfe, D. A. (2002). Child neglect: developmental issues and outcomes. *Child Abuse & Neglect*, 26(6), 679-695.
- Hunter, J. A., Figueredo, A. J., Malamuth, N. M. et Becker, J. V. (2003). Juvenile sex offenders: Toward the development of a typology. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 15(1), 27-48.
- Jacob, M., et Laberge, D. (2001). L'évaluation des signalements à la Direction de la protection de la jeunesse : étude des facteurs qui influencent les décisions prises par les intervenants. *Criminologie*, 34, 123-151.
- Jacob, M., McKibben, A. et Proulx, J. (1993). Étude descriptive et comparative d'une population d'adolescents agresseurs sexuels. *Criminologie*, 26(1), 133-163.
- Jonson-Reid, M. et Way, I. (2001). Adolescent sexual offenders: incidence of childhood maltreatment, serious emotional disturbance, and prior offenses. *American Journal of Orthopsychiatry*, 71(1), 120-130.

- Joyal, C. C., Carpentier, J. et Martin, C. (2016). Discriminant factors for adolescent sexual offending: On the usefulness of considering both victim age and sibling incest. *Child Abuse & Neglect*, 54, 10-22.
- Keelan, C. M. et Fremouw, W. J. (2013). Child versus peer/adult offenders: A critical review of the juvenile sex offender literature. *Aggression and Violent Behavior*, 18(6), 732-744.
- Kenny, D. T., Keogh, T., Seidler, K. et Blaszczynski, A. (2000). Offence and clinical characteristics of Australian juvenile sex offenders. *Psychiatry, Psychology and Law*, 7(2), 212-226.
- Knight, R. A. et Sims-Knight, J. E. (2004). Testing an etiological model for male juvenile sexual offending against females. *Journal of Child Sexual Abuse*, 13(3-4), 33-55.
- Lacharité, C., Éthier, L. et Nolin, P. (2006). Vers une théorie écosystémique de la négligence envers les enfants. *Bulletin de Psychologie*, 484(4), 381-394.
- Lafortune, D. (1996). *Antécédents et caractéristiques psychologiques des adolescents ayant commis un abus sexuel* (Thèse de doctorat inédite). Université de Montréal, Montréal.
- Lafortune, D. Proulx, J., Tourigny, M. et Metz, K. (2004). Recension des études empiriques québécoises s'intéressant aux adolescents auteurs d'agression sexuelle. *Revue de Psychoéducation et d'Orientation*, 33(2), 449-472.
- Långström, N. et Grann, M. (2000). Risk for criminal recidivism among young sex offenders. *Journal of Interpersonal Violence*, 15(8), 855-871.
- Leach, C., Stewart, A. et Smallbone S. (2016). Testing the sexually abused-sexual abuser hypothesis: A prospective longitudinal birth cohort study. *Child Abuse and Neglect*, 51, 144-153.
- Leroux, E. J., Pullman, L. E., Motayne, G. et Seto, M. C. (2014). Victim age and the generalist versus specialist distinction in adolescent sexual offending. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, <http://dx.doi.org/10.1177/1079063214535814>

- Leversee, T. (2014). Etiology and Typologies of juveniles who have committed sexual offenses. Repéré à [https://www.smart.gov/SOMAPI/sec2/ch2\\_etiology.html](https://www.smart.gov/SOMAPI/sec2/ch2_etiology.html)
- McMackin, R. A., Leisen, D. M. B., Cusack, J. F., LaFratta, J. et Litwin, P. (2002). The relationship of trauma exposure to sex offending behavior among male juvenile offenders. *Journal of Child Sexual Abuse, 11*(2), 25-40.
- Miner, M. H., Robinson, B. E., Knight, R. A., Berg, D., Swinburne Romine, R. et Netland, J. (2010). Understanding sexual perpetration against children: Effects of attachment style, interpersonal involvement, and hypersexuality. *Sexual Abuse, 22*(1), 58-77.
- Nisbet, I. A. (2009). *Factors associated with the sexual and nonsexual offending of Adolescent Sex Offenders* (Thèse de doctorat, Griffith University). Repéré à [https://www120.secure.griffith.edu.au/rch/file/67afec7b-6da8-3dc5-9504-8c65affc9175/1/Nisbet\\_2010\\_02Thesis.pdf](https://www120.secure.griffith.edu.au/rch/file/67afec7b-6da8-3dc5-9504-8c65affc9175/1/Nisbet_2010_02Thesis.pdf)
- Olivas, M. B. (2012). *The typology of juvenile sex offenders: Applying the MTC:R3 model*. (Thèse de doctorat, Azusa Pacific University). Repéré à <https://search.proquest.com/docview/1114481831?accountid=12543>
- Parks, G. A. et Bard, D. E. (2006). Risk factors for adolescent sex offender recidivism: Evaluation of predictive factors and comparison of three groups based upon victim type. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment, 18*(4), 319-342.
- Pullman, L. et Seto, M. C. (2012). Assessment and treatment of adolescent sexual offenders: Implications of recent research on generalist versus specialist explanations. *Child Abuse & Neglect, 36*(3), 203-209.
- Rasmussen, I. A. (2013). Young people who sexually abuse: A historical perspective and future directions. *Journal of Child Sexual Abuse, 22*(1), 119-141.

- Righthand, S. et Welch, C. (2004). Characteristics of youth who sexually offend. *Journal of Child Sexual Abuse*, 13(3-4), 15-32.
- Rimel, H. (2014). Juvenile sexual offenders : Relationship between sexual abuse and sexual offending (Thèse d'honneur, Florida State University). Repéré à <http://diginole.lib.fsu.edu/islandora/object/fsu:204780/datastream/PDF/view>
- Riser, D. K., Pegram, S. E. et Farley, J. P. (2013). Adolescent and young adult male sex offenders: Understanding the role of recidivism. *Journal of Child Sexual Abuse*, 22(1), 9-31.
- Rubinstein, M., Yeager, C. A., Goodstein, C. et Lewis, D. O. (1993). Sexually assaultive male juveniles : A follow-up. *American Journal of Psychiatry*, 150(2), 262-265.
- Ryan, E. P. (2016). Juvenile sex offenders. *Child and Adolescent Psychiatric Clinics*, 25(1), 81-97.
- Salter, D., McMillan, D., Richards, M., Talbot, T., Hodges, J., Bentovim, A., ... Skuse, D. (2003). Development of sexually abusive behaviour in sexually victimised males: A longitudinal study. *The Lancet*, 361(9356), 471-476.
- Sarstedt, M. et Mooi, E. (2014). *A concise guide to market research: The process, data, and methods using IBM SPSS Statistics* (2e éd.). New York: Springer.
- Seto, M. et Lalumière, M. (2010). What is so special about male adolescent sexual offending? A review and test explanations through meta-analysis. *Psychological Bulletin*, 136(4), 526-575.
- Seto, M. C. et Barbaree, H. E. (1997). Sexual aggression as antisocial behavior: A developmental model. Dans D. Stoff, J. Breiling et J. D. Maser (dir.), *Handbook of antisocial behavior* (p. 524-533). New York, NY : Wiley.
- Skubic-Kemper, T. et Kistner, J. A. (2010). An evaluation of classification criteria for juvenile sex offenders. *Sexual Abuse*, 22(2), 172-190.

- Tidefors, I., Arvidsson, H., Ingevaldson, S., et Larsson, M. (2010). Sibling incest: A literature review and a clinical study. *Journal of Sexual Aggression, 16*(3), 347-360.
- Teicher, M. H., Dumont, N. L., Ito, Y., Vaituzis, C., Giedd, J. N. et Andersen, S. L. (2004). Childhood neglect is associated with reduced corpus callosum area. *Biological Psychiatry, 56*(2), 80-85.
- Van Wijk, A. P., Mali, S. R. F. et Bullens, R. A. (2007). Juvenile sex-only and sex-plus offenders: An exploratory study on criminal profiles. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, 51*(4), 407-419.
- Veneziano, C. et Veneziano, L. (2002). Adolescent sex offenders: A review of the literature. *Trauma, Violence, & Abuse, 3*(4), 247-260.
- Veneziano, C., Veneziano, L. et LeGrand, S. (2000). The relationship between adolescent sex offender behaviors and victim characteristics with prior victimization. *Journal of Interpersonal Violence, 15*(4), 363-374.
- Vizard, E., Hickey, N., et McCrory, E. (2007). Developmental trajectories towards sexually abusive behaviour and emerging severe personality disorder in childhood: the results of a three year UK study. *The British Journal of Psychiatry, 190*(49), 27-32.
- Ward, T., Polascheck, D. et Beech, A. R. (2006). *Theories of sexual offending*. New York, NY : John Wiley.
- Way, I. et Urbaniak, D. (2008). Delinquent histories of adolescents adjudicated for criminal sexual conduct. *Journal of Interpersonal Violence, 23*(9), 1197-1212.
- Wieckowski, E., Hartsoe, P., Mayer, A. et Shortz, J. (1998). Deviant sexual behavior in children and young adolescents: Frequency and patterns. *Sexual abuse, 10*(4), 293-303.
- Wolf, A. L. (2008). *Differentiating Two Types of Juvenile Sex Offenders: Generalists versus*

*Specialists. Retrieved from.* (Thèse de doctorat, Florida State University). Repéré à [http://purl.flvc.org/fsu/fd/FSU\\_migr\\_etd-0881](http://purl.flvc.org/fsu/fd/FSU_migr_etd-0881)

Worling, J. R. (1995). Sexual abuse histories of adolescent male sex offenders: differences on the basis of the age and gender of their victims. *Journal of Abnormal Psychology, 104*(4), 610-613.

Worling, J. R. (2001). Personality-based typology of adolescent male sexual offenders: Differences in recidivism rates, victim-selection characteristics, and personal victimization histories. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment, 13*(3), 149-166.

Zeng, G., Chu, C. M., Koh, L. L. et Teoh, J. (2015). Risk and criminogenic needs of youth who sexually offended in Singapore: An examination of two typologies. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment, 27*(5), 479–495.

## 6. Discussion

L'importance et la pertinence de s'intéresser aux mineurs qui commettent des délits sexuels n'ont été soulignées que de manière relativement récente dans la littérature. Les premières études, de nature descriptive, soulignaient notamment l'hétérogénéité de cette population et les nombreux antécédents de délinquance non-sexuelle qui la caractérisent. Leurs résultats indiquaient également que les adolescents auteurs d'agressions sexuelles (AAAS) récidivent principalement en commettant des délits non sexuels (Carpentier, 2009; Vandiver, 2006). L'ensemble de ces résultats suggère qu'il y aurait au sein de cette population des AAAS dits « spécialistes » (i.e des adolescents qui présentent une délinquance exclusivement de nature sexuelle) et d'autres dits « généralistes » (i.e des adolescents qui présentent une délinquance de nature sexuelle et non sexuelle). Cette distinction continue de faire l'objet d'un débat dans la littérature actuelle, car elle sous-tend la pertinence d'appliquer un traitement spécialisé aux AAAS (Leroux et coll., 2014; Nisbet, 2009).

Bien qu'il soit établi que les AAAS constituent un groupe très hétérogène, plusieurs recherches les ont étudiés sans tenir compte de cette caractéristique, ce qui limite les conclusions pouvant en être tirées. Ainsi, l'élaboration d'une typologie s'avère importante pour tenter de mieux comprendre le passage à l'acte chez ces jeunes (Olivas, 2012). Les auteurs sont nombreux à avoir suggéré des classifications, mais à ce jour, aucune de celles-ci ne se distingue à la fois par sa pertinence clinique ou sa capacité à être répliquée au sein de plusieurs échantillons et dans plusieurs contextes (Guay et Gaumont-Casias, 2015). La typologie la plus utilisée est basée sur l'âge de la victime, distinguant les agressions contre des enfants ou contre des pairs/adultes (Joyal et coll., 2016; Skubic-Kemper et Kistner, 2010).

Quoique souvent mentionnée dans les écrits, cette classification ne permet pas de trouver de différences significatives entre ces deux types d'AAAS sur d'autres variables d'importance, telles que les taux de récidive (Keelan et Fremovw, 2013; Skubic-Kemper et Kistner, 2010), l'étiologie (Fanniff et Kolko, 2011) ou les antécédents de maltraitance (Joyal et ses coll., 2016). De nombreux auteurs ont récemment souligné l'importance de poursuivre les études à ce propos, en y incluant notamment des variables liées à l'environnement familial et aux traumas (Guay et Gaumont-Casias, 2015). La victimisation des AAAS comme facteur étiologique potentiel pourrait s'avérer une avenue d'intérêt pour l'élaboration de typologies utiles. En effet, de nombreux auteurs ont identifié un lien entre les antécédents d'abus sexuels durant l'enfance et la délinquance sexuelle des mineurs (Burton, 2008; Burton et coll., 2002; Glasser et coll., 2001; Salter et coll., 2003; Seto et Lalumière, 2010; Wanklyn et coll., 2012), alors que d'autres ont mis en évidence la polyvictimisation vécue par ces jeunes (Aebi et coll., 2015; McMackin et coll., 2002; Rasmussen, 2013; Yoder et coll., 2016).

Certaines limites méthodologiques des études menées jusqu'à présent ont été notées par les auteurs s'intéressant au domaine. Les caractéristiques des échantillons étudiés sont souvent identifiées comme des obstacles à la généralisation des résultats. En effet, ils sont souvent de petites tailles, particulièrement dans les études québécoises (p. ex.  $n = 293$  dans Auclair et coll., 2012;  $n = 140$  dans Côté, 2011;  $n = 351$  dans Joyal et ses coll., 2016). La taille restreinte des échantillons ne permet pas l'élaboration d'une typologie qui soit robuste sur le plan statistique. Aussi, les jeunes étudiés proviennent majoritairement de milieux de placement sous garde ou de centres offrant un traitement spécialisé, des lieux habituellement réservés aux adolescents les plus à risque, dangereux et/ou cumulant un nombre important de



délits (Vandiver et Kercher, 2004). De nombreuses études ont souligné que plusieurs de ces AAAS présentent davantage d'antécédents de maltraitance que les autres (Burton et coll., 2011a). Ainsi, les taux de victimisation identifiés dans ces recherches ne sont possiblement pas représentatifs de ceux caractérisant la population entière d'AAAS. De plus, plusieurs études n'incluent pas de groupes de comparaison, ce qui restreint la validité de leurs conclusions (Zakireh et coll., 2008).

La présente thèse a tenté de pallier à plusieurs de ces limites en présentant, dans un premier temps, une description exhaustive d'une cohorte d'AAAS québécois de grande envergure (n = 1429). Les données à leur sujet proviennent d'une Action Concertée « La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), sept ans plus tard : portrait des jeunes, des trajectoires et des pratiques ». Les informations ont été extraites du système Projet Intégration Jeunesse (PIJ) utilisé par tous les Centres Jeunesses du Québec. Le portrait dressé de ces jeunes dans le premier article de la thèse a permis de relever plusieurs caractéristiques d'importance quant à leur délinquance et leurs antécédents de maltraitance. La thèse avait comme deuxième objectif de comparer le passé de maltraitance des AAAS avec un groupe d'adolescents auteurs de délits non-sexuels (AADNS ; n = 1429). Les AAAS ont ensuite été divisés en deux sous-groupes, les jeunes ayant commis seulement des délits sexuels (AAAS-S) et les AAAS dont la délinquance comporte aussi des délits non-sexuels (AAAS+). Ces deux sous-groupes ont été comparés aux AADNS sur la base des mêmes variables de maltraitance. Un troisième objectif de la thèse était d'identifier les aspects de la maltraitance (p. ex. type, variété, intensité) permettant le mieux de classer un jeune dans le groupe des AAAS plutôt que celui des autres délinquants juvéniles. Le deuxième article couvre ces deux derniers objectifs.

Enfin, le quatrième et dernier objectif visait à élaborer une typologie basée sur des variables de maltraitance. La typologie proposée a été validée auprès de tous les AAAS ayant une durée d'observation supérieure à deux ans (730 jours et demi) (n = 1076) ainsi qu'auprès de ceux ayant commis plus d'une agression sexuelle avec ou sans délits non-sexuels et des AAAS ayant commis uniquement des délits sexuels (spécialistes). Les résultats de cette étude sont présentés dans l'article 3.

### **Rappel des résultats**

#### *Article 1*

Le premier article avait pour objectif de décrire la délinquance officielle ainsi que le parcours dans les services de protection de l'enfance d'une cohorte de 1429 AAAS. Alors que l'âge au premier délit est distribué normalement, les données sur l'intensité, la persistance et la fréquence de la délinquance se distribuent de façon très asymétrique. Plusieurs jeunes (30,4%) n'ont commis qu'un seul délit. Un quart des AAAS a une intensité de délinquance variant entre trois et cinq délits alors que le dernier quart des jeunes a une fiche délictuelle qui inclut de six à 104 délits. Les paramètres de persistance et de fréquence ont des médianes de « 0 » puisque pour une majorité d'AAAS, la délinquance s'est limitée à un seul événement. Pour le quart des AAAS, la délinquance a duré entre un et 590 jours. Pour un nombre restreint d'AAAS (11,8% des AAAS), les actes délictueux se sont étendus sur plus de trois ans.

L'indice de variété moyen est de 1,7 type de délits, mais il a été influencé par le grand nombre de jeunes n'ayant commis qu'un seul délit. Lorsqu'on les retire, le paramètre de variété moyen augmente à 2,5 types de délits. L'analyse de la délinquance permet également

de mettre en évidence que les AAAS commettent davantage de délits contre la personne que contre la propriété. Ils cumulent donc des gestes de violence qu'ils soient ou non de nature sexuelle.

L'analyse des données provenant de la Direction de la Protection de la Jeunesse met en lumière la grande proportion (81,6%) d'AAAS ayant été signalés. Pour la majorité d'entre eux, le signalement a été retenu (67%) et l'évaluation a été considérée fondée pour 61,3%. Le motif principal de signalement est la présence de troubles de comportement sérieux pouvant nuire au développement ou à la sécurité de l'enfant. Les taux de signalements retenus pour négligence (41,1%), abus physiques (18,7%) et abus sexuels (14,7%) sont également notables. Ce sont 47,7% des AAAS qui ont au moins une évaluation fondée pour une ou plusieurs forme(s) de maltraitance (négligence, abus sexuels, abus physiques, abandon, mauvais traitements psychologiques). Les intervenants de la protection de la jeunesse sont intervenus à plusieurs reprises puisque les AAAS cumulent en moyenne 1,7 signalements retenus au cours de leur développement. Ces adolescents ont été signalés pour plus d'un type de motifs (moyenne : 2,3 types incluant les troubles de comportement). L'intervention de la DPJ dans la vie des AAAS s'est faite sur une longue période (76,9% pendant plus d'un an). Aussi, les AAAS sont nombreux (32,1%) à avoir connu un placement extrafamilial dans le cadre de l'application de la LPJ. Enfin, le nombre et la durée de ces retraits du milieu familial sont considérables.

## *Article 2*

Dans le second article, les AAAS ont été comparés à un groupe de délinquants juvéniles n'ayant commis aucun délit sexuel (AADNS) sur diverses variables de maltraitance (p. ex. nombre d'évaluations fondées, présence d'abus sexuels). Sur la très grande majorité des variables étudiées, les AAAS présentent des antécédents de maltraitance plus importants. Leurs dossiers contiennent davantage de signalements retenus (AAAS : Moy = 0,75 ; AADNS : Moy = 0,48) ainsi que d'évaluations fondées (AAAS : Moy = 0,47 ; AADNS : Moy = 0,32). La variété des maltraitements subies est également plus importante chez ces jeunes comparativement au groupe de comparaison (AAAS : Moy = 0,47 ; AADNS : Moy = 0,29). Par contre, les deux groupes sont similaires quant à l'âge du premier signalement reçu et celui de la première évaluation fondée. Le profil des résultats est similaire lorsque les motifs d'évaluations fondées sont étudiés de façon séparée. En effet, en comparaison avec le groupe des AADNS, le passé des AAAS comprend davantage d'évaluations fondées pour toutes les formes de maltraitance (négligence, abus physiques, abus sexuels, abandon) exception faite des mauvais traitements psychologiques.

Les AAAS ont également été subdivisés en deux sous-groupes, soit les AAAS-S et AAAS+. Tous deux ont été comparés au groupe des AADNS sur les mêmes variables de maltraitance. Les AAAS-S étaient généralement similaires aux autres délinquants juvéniles sur les variables de maltraitance étudiées. Ils se sont toutefois distingués du groupe de comparaison par la présence plus importante d'évaluation fondée pour un motif d'abus sexuel.

Les AAAS+, pour leur part, diffèrent significativement des AADNS sur presque la totalité des caractéristiques de maltraitance étudiées. Les AAAS+ ont été signalés plus souvent, leur sécurité et leur développement ont été jugés compromis plus fréquemment. Ils ont également subi un plus grand nombre de formes de maltraitance et sont plus nombreux à avoir été négligés, abandonnés ainsi que victimes d'abus sexuels et physiques.

Le dernier objectif de cet article visait à identifier les variables prédictives de l'appartenance au groupe d'AAAS. La présence d'abus sexuels dans le passé est la seule variable permettant de prédire la présence de délit sexuel dans la délinquance d'un jeune. Le résultat est identique pour le sous-échantillon des AAAS-S. Toutefois, la présence de négligence au cours du développement s'ajoute à la présence d'abus sexuels dans la prédiction de l'appartenance d'un jeune au groupe des AAAS+.

### *Article 3*

Dans le cadre du dernier article, une typologie basée sur des variables de maltraitance a été élaborée avec trois sous-échantillons de la cohorte (tous les AAAS ayant une durée d'observation de plus de deux années, ceux ayant commis au moins deux délits sexuels avec ou sans délits non sexuels (AAAS+1), et les AAAS-S). Dans les trois cas, deux types d'AAAS ont été identifiés : les AAAS-maltraités et les AAAS-non maltraités. Par ailleurs, la nature spécifique de la maltraitance n'a pas été déterminante pour classer un jeune et ce, peu importe la typologie obtenue. La présence de maltraitance dans l'enfance semble donc plus décisive que sa forme. Ce sont les variables de variété (nombre de formes de maltraitance) et d'intensité (nombre d'évaluations fondées) de la maltraitance qui ont eu le plus de poids dans

l'élaboration de la typologie. Les deux types d'AAAS identifiés ont été comparés entre eux sur la base des variables de délinquance. Pour la typologie élaborée avec les AAAS de la cohorte générale et pour celle des AAAS+1, les AAAS-maltraités se distinguaient des autres par une délinquance plus sévère sur la majorité des variables étudiées (variété, persistance, nombre de délits contre la personne, nombre de délits contre la propriété). La typologie élaborée pour les AAAS-S était identique (maltraités versus non-maltraités), mais dans ce sous-échantillon, aucune différence significative n'a été trouvée pour l'ensemble des variables de délinquance. Dans tous les cas, les AAAS-maltraités et non-maltraités étaient similaires quant au nombre d'agressions sexuelles commises.

## **Discussion des résultats**

### *L'hétérogénéité des AAAS*

Les résultats présentés dans cette étude témoignent de la grande hétérogénéité des AAAS, fait déjà bien établi dans la littérature (Becker, 1990 ; Hunter et coll., 2003 ; Hunter et coll., 2000 ; Righthand et Welch, 2004 ; Olivas, 2012). En effet, tant sur le plan de la délinquance que de la maltraitance et des troubles du comportement (TC), plusieurs tendances se dessinent au sein de la cohorte étudiée. En plus d'une proportion importante de jeunes ayant commis un seul délit (30,4%), il est possible d'identifier tout un éventail de fiches délictuelles, allant des jeunes ayant une délinquance exclusivement sexuelle jusqu'à ceux dont la délinquance est polymorphe, fréquente, intense et persistante. Puis, bien que la grande majorité (67%) des AAAS aient reçu les services de la DPJ suite à un signalement retenu, les profils de maltraitance et de troubles du comportement sont tout aussi diversifiés. Des AAAS ont été victimes de plusieurs formes de maltraitance (28,5% deux formes ou plus en excluant

les TC) alors que d'autres ont fait l'objet d'une intervention de la DPJ parce que leurs parents n'étaient pas en mesure de gérer les TC qu'ils manifestaient (61%). Ces résultats tendent à démontrer l'absence d'un profil général d'AAAS en termes de délinquance et de maltraitance, justifiant ainsi l'importance d'identifier une typologie pertinente sur les plans clinique et de la recherche. Dans la présente thèse, l'étude des AAAS selon deux classifications (AAAS-S/AAAS+ et AAAS-maltraités/AAAS non maltraités) a permis de relever des différences nuanciant les résultats obtenus à partir de l'ensemble de la cohorte. Ainsi, l'hétérogénéité des AAAS pourrait expliquer la grande variabilité des résultats présentés dans la littérature sur des aspects tels que la délinquance non-sexuelle, les taux de victimisation non-sexuelle et bien d'autres variables (p. ex : manque d'habiletés sociales, présence d'antécédents d'abus physiques).

### *La délinquance des AAAS*

Les résultats de la présente thèse mettent en lumière qu'une proportion importante des AAAS québécois n'a commis qu'un seul délit officiel (30,4%). Dans l'ensemble de la cohorte, malgré le fait que le nombre d'infractions officielles varie d'une à 104 pour un même jeune, dans une majorité des cas, ce nombre n'inclut qu'une agression sexuelle (58,2%). Cette tendance a non seulement influencé l'ensemble des autres résultats de l'étude, mais appuie aussi la nécessité d'utiliser une terminologie adaptée, car l'étiquette d'« adolescents agresseurs sexuels » est peu représentative de la réalité. L'appellation « adolescents auteurs d'agression sexuelle », telle qu'utilisée dans la présente étude paraît plus appropriée. L'importance d'être prudent au niveau des choix terminologiques est soulignée depuis plusieurs années (Becker, 1998 ; Van Wijk et coll., 2007).

Les AAAS de la cohorte semblent engagés principalement dans une délinquance contre la personne. En effet, 60,7% d'entre eux ont commis uniquement un ou des délit(s) de cette nature et seulement 26,2% ont commis des délits contre la propriété. Ces résultats vont dans le sens des études portant sur la récidive qui identifient la récidive violente non-sexuelle comme la plus fréquente (Waite et coll., 2005). Les AAAS dont la fiche délictuelle ne comprend que des délits de violence (sexuelle et non sexuelle) se distinguent possiblement des autres. Ainsi, alors que plusieurs auteurs proposent de séparer les spécialistes des généralistes (voir ci-bas), il paraît pertinent de distinguer plutôt une délinquance polymorphe qui n'inclut que des délits contre la personne d'une autre comprenant également des délits contre les biens et/ou contre les drogues, par exemple. Par le fait même, la variété des délits ou types de polymorphisme pourrait influencer les résultats tirés de comparaisons avec les autres délinquants juvéniles.

Plusieurs auteurs ont relevé que la littérature portant sur les AAAS est principalement basée sur des jeunes recrutés dans des centres de détention ou des programmes spécialisés (Burton, 2008). Or, ces AAAS tendraient à s'engager dans une délinquance plus intense (Vandiver et Kercher, 2004). Les résultats de la présente thèse semblent appuyer partiellement cette affirmation. En effet, les AAAS de la cohorte ont commis en moyenne 5 délits et 1,78 délits sexuels. En comparaison, dans une étude de 2010 portant sur 156 AAAS en traitement, les jeunes avaient commis en moyenne 4,23 délits et 2,76 délits sexuels (Chu et Thomas, 2010). Ainsi, l'étude d'une cohorte populationnelle semble identifier une délinquance générale similaire, mais une délinquance sexuelle de plus faible intensité. L'étude d'une cohorte entière a donc permis d'avoir accès à des adolescents qui auraient probablement été exclus d'échantillons cliniques ou institutionnalisés. Par le fait même, le portrait qui en résulte paraît



plus représentatif de cette population et permet une comparaison plus juste avec les autres délinquants juvéniles (AADNS).

### *AAAS versus AADNS*

Des études se sont intéressées à la comparaison des AAAS aux autres délinquants juvéniles (AADNS). En effet, dans le cas où les AAAS présenteraient des facteurs de risque différents, il deviendrait important de développer un modèle conceptuel adapté et mettre en place des interventions ciblées sur leurs besoins spécifiques. La présente étude s'est penchée sur des facteurs développementaux précis, soient ceux liés à leur histoire de maltraitance telle que validée par les services sociaux (évaluation fondée). Or, à ce propos, les AAAS diffèrent significativement des AADNS sur toutes les variables de maltraitance étudiées (abus sexuels, abus physiques, négligence et abandon) à l'exception de la présence de mauvais traitements psychologiques. Ils cumulent également davantage de mesures de placement ordonnées pour leur protection ainsi qu'une durée de placement plus importante.

Les études comparant les AAAS aux AADNS quant à la présence d'abus physiques durant l'enfance arrivent à des résultats mitigés. En effet, certains auteurs concluent que les AAAS et les autres délinquants juvéniles présentent des taux équivalents d'antécédents de cette nature (Benoit et Kennedy, 1992 ; Jonson-Reid et Way, 2001), alors que d'autres arrivent à la conclusion que les abus physiques sont significativement plus nombreux au cours de l'enfance des AAAS (Burton, 2008 ; Leibowitz et coll., 2012 ; Wanklyn et coll., 2012). Dans le cadre de la présente étude, les AAAS sont significativement plus nombreux que les autres délinquants juvéniles à avoir des évaluations fondées pour des motifs d'abus physiques.

Toutefois, lorsque l'intensité de la délinquance est prise en compte, cette forme spécifique d'abus ne permet pas de prédire l'appartenance d'un jeune au groupe des AAAS. Les études à venir gagneraient donc à inclure l'intensité de la délinquance comme variable contrôle. En effet, les différences entre les résultats obtenus d'une recherche à l'autre pourraient s'expliquer par les caractéristiques de la délinquance des échantillons étudiés.

Dans le cadre de la présente recherche, en comparaison à d'autres délinquants juvéniles, les AAAS se caractérisent par un historique de maltraitance plus varié (formes différentes de maltraitance) et plus intense (nombre d'évaluations fondées), ce qui appuie la littérature existante (Jonson-Reid et Way, 2001 ; Rasmussen, 2013).

#### *Spécialisation des AAAS*

L'un des enjeux les plus discutés dans la littérature portant sur la délinquance sexuelle des mineurs est la spécialisation ou non des adolescents concernés. Alors que certains auteurs soutiennent que les AAAS présentent des caractéristiques suffisamment différentes des AADNS pour les considérer comme une population distincte ayant des besoins spécifiques, d'autres arrivent à des conclusions contraires (Fanniff et coll., 2017). Une méta-analyse d'importance à ce sujet a conclu à la présence de facteurs de risque similaires aux AADNS, mais également à la présence de caractéristiques distinctes (Seto et Lalumière, 2010). D'ailleurs, la présence d'abus sexuels dans l'enfance est l'un des facteurs de risque spécifiques aux AAAS les plus cités. Bref, étant donné les résultats dissemblables, une classification suggérée par plusieurs auteurs distingue les AAAS-spécialistes des AAAS-généralistes

(Pullman et Seto, 2012). Les seconds présenteraient plusieurs ressemblances avec les AADNS (Butler et Seto, 2002; Pullman et Seto, 2012).

Les résultats de la présente thèse tendent à justifier la pertinence d'une telle classification, mais également à l'ajout éventuel d'un troisième type, soit les AAAS ayant commis un seul délit. D'abord, lorsqu'ils sont considérés comme un seul groupe, les AAAS se distinguent significativement des autres délinquants juvéniles par une expérience de maltraitance plus importante (exception faite des mauvais traitements psychologiques). Par contre, la division des jeunes en deux sous-groupes (AAAS-S et AAAS+) nuance grandement ces conclusions. Les AAAS-S sont similaires au groupe de comparaison sur l'ensemble des variables de maltraitance, sauf pour ce qui est de la présence d'évaluations fondées pour un abus sexuel. Cela contraste avec ce qui est habituellement rapporté dans la littérature (Leroux et ses coll., 2014; Pullman et Seto, 2012). Quant aux AAAS+, ils diffèrent significativement du groupe de comparaison sur toutes les formes de maltraitance étudiées (outre la présence de mauvais traitements psychologiques) ainsi que sur les variables de variété et d'intensité de la maltraitance. Ainsi, contrairement à ce qui était attendu, les AAAS-S ressemblent davantage aux autres délinquants juvéniles que ceux dont la fiche délictuelle comprend des délits d'autres natures. A l'adolescence, la présence de négligence, d'abus physiques ou de polyvictimisation ne semble donc pas liée à une délinquance exclusivement sexuelle. Encore une fois, il importe de rappeler que, parmi les AAAS-S, nombreux (n = 434, soit 58%) sont ceux qui n'ont commis qu'un délit ce qui suggère un lien possible entre l'intensité de la maltraitance et l'intensité de la délinquance, tel que discuté dans une section subséquente, mais également l'importance de distinguer un troisième sous-type (AAAS-1 seul délit).

La classification basée sur la maltraitance proposée dans le cadre de cette thèse a été validée auprès de l'ensemble des AAAS, mais également auprès de deux sous-échantillons : les AAAS-S et les AAAS ayant commis plus d'un délit sexuel (avec ou sans présence de délits non-sexuels : AAAS+1). Bien que la classification soit demeurée valide au sein de ces sous-échantillons et que ce soient les mêmes variables qui aient permis son élaboration (nombre de formes de maltraitance, nombre d'évaluations fondées et négligence sont les trois variables ayant eu le plus grand poids), les résultats pour les AAAS-S se sont distingués des autres. En effet, les paramètres de la délinquance des AAAS-S maltraités ne différaient pas de celles des AAAS-S non maltraités. Autrement dit, lorsqu'un adolescent présente une délinquance exclusivement sexuelle, le fait d'avoir ou non subi de la maltraitance au cours de son développement n'aurait pas d'influence sur la précocité, la fréquence, la persistance et l'intensité de ses passages à l'acte. Encore une fois, les résultats obtenus s'expliquent possiblement davantage par le nombre d'infractions officielles, trop faible pour que les autres paramètres soient associés à la présence de maltraitance durant l'enfance.

La présence de négligence durant le développement a permis de prédire l'appartenance d'un jeune au groupe des AAAS+, alors que cette variable ne s'est pas avérée significative pour l'appartenance au groupe des AAAS-S ou à la cohorte entière des AAAS. Il s'agit donc d'une spécificité de ce sous-groupe qui reste significative même lorsque l'intensité de la délinquance est contrôlée dans les analyses.

En somme, à la lumière des variables étudiées, on observe, au sein de la population d'AAAS, des jeunes qui commettent exclusivement des délits sexuels et des jeunes qui ont

une délinquance polymorphe. Leur histoire développementale paraît différente en ce qui concerne l'aspect de la maltraitance. Toutefois, la présence de nombreux AAAS-S ayant commis un seul délit explique une partie des résultats. Étant donné les conclusions émises quant au lien entre l'intensité de la maltraitance et celle de la délinquance, il paraît pertinent d'isoler ce sous-groupe de jeunes pour ensuite le comparer aux autres AAAS-S et aux AAAS+. Bref, la classification que nous proposons fait l'hypothèse de trois types d'AAAS. Il serait également intéressant de vérifier si la présence d'abus sexuels durant l'enfance demeurerait le seul prédicteur prédisant l'appartenance d'un jeune à ces trois sous-groupes lorsqu'ils sont comparés avec les AADNS.

Évidemment, les variables de maltraitance ne sont qu'une partie de celles qui devraient être considérées au moment de distinguer les spécialistes des généralistes. D'autres variables telles que la présence d'un trouble de santé mentale ou les traits de personnalité, pourraient apporter des informations complémentaires pertinentes. De plus, dans la mesure où une proportion significative des AAAS-S et des AAAS+ ont subi une ou plusieurs formes de maltraitance, il ne paraît pas justifié, pour le moment, d'identifier des cibles de traitement spécifiques sur la seule base du critère de spécialisation.

#### *L'abus sexuel subi*

L'un des facteurs explicatifs de la délinquance sexuelle des mineurs ayant fait l'objet du plus grand nombre d'études est l'abus sexuel subi. Plusieurs auteurs ont proposé un modèle « abusé-abuseur ». Certains soutiennent même que les caractéristiques des abus sexuels subis seraient reproduites dans le *modus operandi* des agressions sexuelles commises (p. ex. le

contexte de l'agression et le lien agresseur-victime). La présence de la maltraitance sexuelle est également identifiée par de nombreux auteurs comme l'une des variables les plus importantes pour distinguer les AAAS des autres délinquants juvéniles.

Les résultats de la présente thèse appuient la littérature à ce propos. La présence d'évaluation fondée pour un motif d'abus sexuels s'est avérée la variable de maltraitance ayant la plus *grande taille d'effet* dans la comparaison des AAAS aux AADNS (analyse bivariée). Plus précisément, les AAAS ont 4 fois plus d'évaluations fondées pour un motif d'abus sexuels que le groupe de comparaison, ce qui appuie les résultats obtenus par Seto et Lalumière (2010) dans leur méta-analyse. La présence d'abus sexuels avant le premier délit s'est également révélée la seule variable permettant de *prédire l'appartenance d'un jeune à l'un de ces deux groupes* (analyse multivariée). En effet, le fait d'avoir une évaluation fondée pour un motif d'abus sexuel augmente 2,5 fois la probabilité d'avoir commis au moins une agression sexuelle à l'adolescence. Toutefois, les taux d'abus sexuels de notre étude sont nettement inférieurs à ceux généralement rapportés, ce qui peut s'expliquer par 1) l'analyse de données clinico-administratives officielles et 2) l'examen d'une cohorte qui inclut une proportion importante d'AAAS à délit unique.

Lorsque les AAAS sont divisés en sous-groupes (AAAS-S et AAAS+) et que l'intensité de la délinquance est prise en compte comme variable contrôle, la présence d'abus sexuels durant l'enfance demeure la seule forme de maltraitance prédisant l'appartenance d'un jeune aux AAAS-S ou aux AADNS. Pour les AAAS+, il en est de même, mais la présence de négligence est également un élément à considérer.

Ainsi, au terme de l'ensemble des analyses effectuées, la présence d'abus sexuels durant l'enfance s'avère le seul corrélat et prédicteur constant. Par contre, lorsque les AAAS sont comparés les uns aux autres dans une démarche classificatoire, la présence d'abus sexuels perd sa signification. Autrement dit, ce corrélat, malgré sa taille d'effet, ne permet pas la création de sous-types d'AAAS.

Les résultats concernant les abus sexuels sont fort probablement ceux ayant le plus soufferts de la nature clinico-administrative des données et de l'utilisation des données relatives aux évaluations fondées seulement (versus les signalements reçus). En effet, dans cette étude, si 14,7% des AAAS ont fait l'objet d'un signalement retenu pour un motif d'abus sexuels, seulement le tiers (5,3%) de ces signalements s'est soldé par une évaluation fondée. De manière générale, ce ne sont que 5% des agressions sexuelles qui seraient rapportées aux autorités (Perreault, 2015). De plus, la présence d'abus sexuels est le motif de compromission le plus difficile à démontrer (Jacob et Laberge, 2001). Il faut également prendre en compte les situations où l'agresseur était inconnu et celles où il n'y avait plus de contact entre l'enfant et l'agresseur au moment du signalement. Dans ces cas particuliers, le signalement est retenu, mais ne se rend pas à l'étape de l'évaluation. Pourtant, ces situations impliquent tout de même la présence d'abus sexuels durant l'enfance.

Les abus sexuels se distinguent également des autres par ses caractéristiques, dont le lien entre l'enfant et la personne maltraitante. En effet, les autres formes de maltraitance (négligence, abandon, mauvais traitements psychologiques, abus physiques) sont généralement survenues dans le milieu de vie de l'enfant, alors que les abus sexuels peuvent

être intra ou extra familiaux. Parmi les abus sexuels subis en dehors de la famille, les agresseurs peuvent être connus (p. ex. un entraîneur de sport) ou inconnus (p. ex. un étranger dans un parc) de l'enfant. Il aurait donc été intéressant d'avoir accès au lien entre l'agresseur et la victime de l'abus sexuel afin de répondre aux questions suivantes : 1) les AAAS et les AADNS se distinguent-ils davantage lorsque cette variable est incluse ? 2) cette variable permet-elle de créer une typologie différente d'AAAS ? 3) les AAAS-S et les AAAS+ se distinguent-ils quant au lien agresseur-victime lors d'un abus sexuels subis ?

Par ailleurs, alors que l'abandon ne peut survenir qu'une fois et qu'une évaluation fondée pour de la négligence implique généralement que les besoins de l'enfant n'ont pas été répondus de façon chronique, la maltraitance sexuelle peut avoir été limitée à un épisode ou s'être poursuivie sur de nombreuses années. Il aurait donc été pertinent de prendre en compte la persistance de cette forme de maltraitance afin de répondre aux questions de recherche (comparaison AAAS et AADNS, comparaison AAAS-S et AAAS+, typologie). Finalement, malgré la sous-estimation probable du taux d'abus sexuels subis par les AAAS, il demeure que le passage de la position d'abusé à celui d'agresseur ne semble pas pouvoir s'expliquer par la simple présence ou non de cette forme de maltraitance.

#### *La polyvictimisation et l'intensité de la maltraitance*

La littérature la plus récente ayant exploré la maltraitance chez les AAAS s'intéresse à la polyvictimisation (McMackin et coll., 2002; Rasmussen, 2013). De nombreux auteurs rapportent qu'une majorité d'AAAS a connu plusieurs formes de maltraitance au cours de leur développement. De plus, l'environnement familial des jeunes qui commettent des agressions



sexuelles est souvent décrit comme problématique et dysfonctionnel (p. ex. problèmes de consommation et antécédents judiciaires des parents dans Graves et coll., 1996; Way et Urbaniak, 2008). Johnson-Reid et Way (2001) soutiennent que ce serait l'intensité de la maltraitance (signalements pour négligence et au moins deux autres formes d'abus) et non la présence spécifique d'abus sexuels ou physiques qui distingue les AAAS des autres délinquants juvéniles.

À ce sujet, les résultats de la présente thèse sont mitigés. D'une part, les AAAS cumulent davantage d'évaluations fondées et de formes de maltraitance que le groupe de comparaison. Trente-sept (2,6% des 1429) jeunes de la cohorte ont des évaluations fondées pour plus de trois formes différentes de maltraitance et 190 (13,3% des 1429) pour plus de deux formes. Ainsi, plus d'un jeune sur dix a été victime de négligence et d'abus physiques ou d'abus sexuels et de mauvais traitements psychologiques, par exemple.

Par contre, la variété (nombre de formes de maltraitance) et l'intensité (nombre d'évaluations fondées) de la maltraitance n'ont pas été des variables prédictives de l'appartenance au groupe des AAAS ou AADNS. La présence d'abus sexuels subis semble donc mieux prédire le passage à l'acte sexuel que les caractéristiques plus générales de la maltraitance. Il serait intéressant de vérifier si la combinaison « maltraitance sexuelle et une autre forme de maltraitance » (p. ex. négligence) est un meilleur prédicteur que la présence seule d'abus sexuels.

Les résultats concernant la classification proposée (AAAS maltraités versus non maltraités) apportent d'autres éléments d'informations quant à l'intensité de la maltraitance vécue. En effet, les variables « nombre de formes de maltraitance » et « nombre d'évaluations fondées » se sont avérées les plus importantes dans l'élaboration de la classification. Toutefois, l'identification de deux types seulement d'AAAS semble indiquer que la simple présence de maltraitance surpasse les formes et leur cumul au moment d'établir un système classificatoire. Selon les résultats obtenus, qu'un jeune ait connu une forme, deux formes ou trois formes de maltraitance, il se retrouve dans le même sous-groupe. La conclusion est identique lorsqu'on examine si la DPJ est intervenue une seule fois ou à plusieurs reprises (nombre d'évaluation(s) fondée(s)).

Par conséquent, contrairement à ce que suggère la littérature, les résultats de la présente thèse ne corroborent pas entièrement l'importance de la polyvictimisation dans le parcours des AAAS. Les caractéristiques (variété et intensité) de la maltraitance ne se sont révélées ni des variables prédictives de la nature de la délinquance des jeunes, ni des variables supérieures à la simple présence de maltraitance dans l'élaboration d'une typologie d'AAAS. Il est possible que les particularités des données et de la cohorte aient influencé ces résultats. D'une part, les variables de maltraitance sont basées sur des données officielles. Toutes les maltraitements vécues, mais non rapportées ne sont donc pas prises en compte. De plus, les formes de maltraitance sont celles traitées en vertu de la LPJ et donc 1) n'incluent pas toutes les victimisations (p. ex. intimidation par les pairs), 2) ni les cas où les faits, la vulnérabilité de l'enfant et l'absence de changement possible par les parents ou l'environnement n'ont pu être démontrés. Les cas de maltraitance étudiés dans la présente étude sont passés par un filtre

constitué de nombreuses évaluations et décisions. Par exemple, si pour chaque forme de maltraitance, le nombre « d'évaluations fondées » sous-estime les expériences réellement vécues, alors le taux de polyvictimisation est aussi sous évalué. D'autre part, les AAAS étudiés dans la présente thèse ne proviennent pas exclusivement de milieux de traitement ou de cliniques spécialisées. La polyvictimisation caractérise peut-être davantage les AAAS ayant une délinquance sexuelle suffisamment importante pour justifier leur orientation vers de tels milieux, ce qui pose la question des liens entre l'intensité de la maltraitance vécue et l'intensité des infractions commises.

#### *Bilan de la maltraitance vécue par les AAAS*

À la lumière de l'ensemble des résultats présentés, la présence et les caractéristiques de la maltraitance, principalement de nature sexuelle, semblent être des corrélats significatifs de la délinquance sexuelle des mineurs. Par contre, la maltraitance durant l'enfance ne peut suffire à expliquer les agressions sexuelles commises par les adolescents puisque 1) tous les jeunes maltraités ne deviennent pas des AAAS, 2) tous les AAAS n'ont pas été maltraités et 3) un nombre tout de même important d'AADNS cumulent, eux aussi, des antécédents de maltraitance. Des auteurs ont proposé d'autres facteurs de risque de la délinquance sexuelle des adolescents comme la présence d'intérêts sexuels déviants (Seto et coll., 2003) ou de troubles de santé mentale (Boonmann et coll., 2015). Bien que ces hypothèses soient pertinentes, d'autres variables en lien avec les antécédents de maltraitance semblent également à considérer. Ainsi, il serait intéressant d'étudier davantage les caractéristiques de l'intensité de la maltraitance. Dans la présente étude, l'âge au moment de la première évaluation fondée était accessible, mais cette donnée ne représente possiblement pas l'âge exact de l'enfant au

moment des faits. Un jeune abusé sexuellement à la petite enfance peut avoir dévoilé son abus tardivement et n'avoir été signalé à la DPJ que plusieurs années après les événements, par exemple. De plus, il faut rappeler que l'âge lors de la première évaluation fondée n'a pas pu être inclus dans les analyses multivariées puisque cette variable ne concernait qu'une proportion des jeunes étudiés. Par ailleurs, les variables utilisées dans le cadre de cette étude indiquent la durée des services reçus, ce qui ne représente pas adéquatement la chronicité de la maltraitance vécue par les jeunes. Il n'était pas non plus possible d'avoir accès aux caractéristiques du lien avec la personne maltraitante (stable/ instable, intra/ extrafamiliale, famille proche/ éloignée). Or, Harrelson et ses collègues (2017) rappellent qu'une maltraitance intrafamiliale influence davantage le développement psychoaffectif d'un enfant, notamment en ce qui concerne le développement d'un attachement insécure.

Dans d'autres domaines que celui de la délinquance sexuelle des mineurs, plusieurs auteurs ont identifié la présence de certains mécanismes de coping, tel que la dissociation, comme une variable modératrice du lien entre abus sexuels et problèmes de santé mentale (p. ex. trouble de personnalité limite ou vomissement dans les troubles alimentaires) (Collin-Vézina et Hébert, 2012; Watson et coll., 2006). Parmi les variables étudiées par Leibowitz, Laser et Burton (2010), la présence de dissociation s'est avérée un facteur d'importance dans la prédiction de l'appartenance d'un jeune au groupe des AAAS ou des AADNS. Les jeunes ayant une délinquance sexuelle présentaient davantage de symptômes de dissociation que les autres. Aussi, plus les symptômes de dissociation étaient sévères, plus la probabilité qu'un jeune appartienne au groupe des AAAS était grande. Ainsi, l'étude des mécanismes de coping pourrait apporter un éclairage intéressant dans la formulation d'un modèle explicatif des

agressions sexuelles commises à l'adolescence. D'autres facteurs sont également à intégrer dans un tel modèle afin d'expliquer notamment pourquoi certains adolescents ayant été victimes d'abus sexuels durant l'enfance ne commettent pas à leur tour des délits sexuels.

En 2013, Spice et ses collègues mentionnaient qu'aucune étude ne s'était intéressée aux facteurs de protection de la récidive sexuelle des AAAS alors que celles portant sur la récidive non sexuelle comportaient des lacunes méthodologiques. Dans leur étude, ces mêmes auteurs n'ont pas été en mesure d'identifier de facteur de protection parmi ceux étudiés (p. ex. personnalité résiliente, attitudes positives envers l'autorité et implication prosociale). Ils expliquent toutefois que le faible taux de récidive sexuelle (8,3%) au sein de leur échantillon de 193 AAAS a pu restreindre la possibilité d'en trouver. Une méta-analyse publiée en 2017 a permis d'identifier trois facteurs qui protègent de la violence sexuelle de façon générale (violence commise par des hommes de tous âges), soit l'empathie, le soutien social et l'engagement scolaire (Casey et Masters, 2017)

#### *Lien intensité de la maltraitance et intensité de la délinquance*

L'hypothèse voulant que l'intensité de la maltraitance subie (précocité, chronicité, variété) soit liée à l'intensité de la délinquance agie (précocité, persistance, variété, gravité) a été mise de l'avant par plusieurs auteurs (Smith et Thornberry, 1995; Widom, 2001).

Les résultats de la présente thèse semblent entériner ce lien. D'abord, ce sont les AAAS+ qui ont les taux les plus élevés pour l'ensemble des variables de maltraitance étudiées. Lorsque l'intensité de la délinquance est prise en compte, ce sont les variables d'abus

sexuels et de négligence qui permettent de prédire l'appartenance d'un jeune dans le groupe des AAAS+ (versus AADNS). Le fait que la négligence soit un prédicteur significatif uniquement pour les AAAS+ va également dans le sens d'un lien entre intensité de la maltraitance et intensité de la délinquance. En effet, la négligence implique souvent des éléments de chronicité, de précocité et de comorbidité (Hildyard et Wolf, 2002; Lacharité, Éthier et Nolin, 2006; Logan-Green et Semanchin, 2015; McGuigan, Luchette, et Atterholt, 2018). Ensuite, la classification élaborée dans l'article 3 distingue les AAAS-maltraités des AAAS-non maltraités. Lorsque la délinquance des deux sous-groupes est comparée, celle des AAAS-maltraités s'avère plus précoce, fréquente, variée et persistante (sauf pour les AAAS-S tel que discuté précédemment). Les AAAS ayant subi de la maltraitance ont également commis davantage de délits contre la personne et contre la propriété. Par contre, les AAAS-maltraités (que ce soit l'ensemble du groupe, ceux ayant commis uniquement des délits sexuels ou ceux ayant commis plus d'un délit sexuel) ne se distinguent pas des AAAS non maltraités au niveau du nombre d'agressions sexuelles commises. Il s'agit d'ailleurs du seul indicateur de délinquance qui n'a pas su distinguer les AAAS maltraités des autres lors des trois analyses de classification. Pourtant, la maltraitance sexuelle est identifiée par plusieurs auteurs comme un facteur de risque lié à la récidive sexuelle, et donc à un volume plus important de délinquance de cette nature (Carpentier, 2009; Dennison et Leclerc, 2011; Mallie et coll., 2011). Dans une étude portant sur la récidive des AAAS, l'abandon parental et la victimisation sexuelle sont deux des quatre variables liées à la récidive sexuelle (Carpentier, 2009). L'intensité de la délinquance sexuelle des AAAS serait donc influencée par d'autres facteurs que les abus subis durant l'enfance. Selon plusieurs auteurs, la présence d'intérêts sexuels déviants serait liée à la récidive sexuelle (Kenny et coll., 2001; Worling et Långström,

2006), ce qui pourrait constituer une variable à ajouter aux expériences de maltraitance dans une classification d'AAAS.

Un jeune ayant un historique de maltraitance est donc plus à risque d'avoir une délinquance polymorphe et intense. Par contre, ces conclusions semblent s'appliquer davantage à la délinquance non-sexuelle des AAAS. Il importe toutefois de rappeler que les données accessibles indiquaient uniquement la présence ou non d'une évaluation fondée. L'inclusion de caractéristiques plus précises de la maltraitance (p. ex. lien avec l'agresseur, chronicité) aurait pu modifier les résultats quant au lien entre intensité de la maltraitance et intensité de la délinquance sexuelle. Un jeune ayant subi des abus sexuels de la part d'une figure d'attachement pendant plusieurs mois serait possiblement plus à risque de commettre plusieurs agressions sexuelles, par exemple. D'ailleurs, des auteurs ont trouvé un lien entre les abus sexuels durant l'enfance et le développement d'intérêts sexuels déviants (Murphy et coll., 2001). Un historique d'abus sexuels plus intense pourrait favoriser l'émergence d'intérêts sexuels déviants qui pourraient donc constituer une variable modératrice du lien entre maltraitance sexuelle et délinquance sexuelle.

Le lien entre intensité de la maltraitance et intensité de la délinquance peut également s'expliquer par l'accumulation de conséquences sur les plans neurodéveloppementaux et psychologiques, notamment sur le développement d'un attachement sécuritaire. Les jeunes ayant subi de la maltraitance dite « intense » cumuleraient donc davantage de facteurs de risque pour le passage à l'acte délinquant. Cela sera discuté dans une section subséquente.

### *Une typologie basée sur la maltraitance*

Plusieurs typologies ont été proposées dans la littérature portant sur les AAAS. La plus utilisée, celle basée sur l'âge de la victime, ne fait pas l'unanimité, car 1) elle ne comprend que deux types et 2) plusieurs similarités sont rapportées entre les AAAS sur les enfants et les AAAS sur les pairs/adultes (Fanniff et Kolko, 2012; Joyal et coll., 2016; Keelan et Fremouw, 2013 ; Skubic-Kemper et Kistner, 2010). La présence d'abus divers dans l'histoire développementale d'une majorité d'AAAS a amené certains auteurs à suggérer l'élaboration d'une typologie basée sur des variables de maltraitance (Burton et coll., 2011a; Guay et Gaumont-Casias, 2015). La présente étude s'est penchée, de façon exploratoire, sur cette proposition.

Les résultats de cette thèse soutiennent la pertinence d'une telle typologie, bien que d'autres études soient nécessaires pour formuler une conclusion claire en ce sens. En effet, les types identifiés (AAAS-maltraités et les AAAS non-maltraités) se distinguent significativement sur une grande majorité des variables de délinquance. Ainsi, la classification proposée permet de prédire plusieurs aspects de la délinquance générale de ces jeunes, ce qui constitue une force importante de celle-ci. Par contre, elle n'a pas été en mesure de prédire le volume de la délinquance sexuelle des AAAS, ce qui justifie la nécessité de poursuivre les études en ce sens.

L'une des raisons évoquées pour soutenir la pertinence de typologies est le désir d'adapter les interventions en ciblant mieux les facteurs de risque de chaque type d'AAAS. La



classification proposée tend à indiquer le bien-fondé de s'intéresser au passé de maltraitance de ces jeunes afin de prévenir l'aggravation ou la persistance de la délinquance.

Par contre, la typologie étudiée n'identifie que deux types d'AAAS, ce qui paraît peu représentatif de la variété des profils de maltraitance de la cohorte. Les résultats de la présente étude semblent justifier la poursuite des recherches sur l'élaboration d'une typologie basée sur des variables de maltraitance. Pour ce, il serait intéressant d'inclure des caractéristiques plus précises de la maltraitance (p. ex. la durée, la fréquence, le lien avec la personne maltraitante). Une typologie plus élaborée permettrait d'orienter plus adéquatement le traitement. Il importerait également de comparer les types obtenus sur d'autres variables de délinquance (p. ex. taux de récidive, âge de la victime) ainsi que sur des variables d'autres natures comme la présence de trouble de santé mentale ou d'intérêts sexuels déviants.

#### *L'attachement : une contribution au plan conceptuel ?*

Les résultats présentés mettent en lumière le lien entre maltraitance subie et délinquance agie. Cette relation semble d'autant plus forte lorsque l'on s'intéresse à la présence d'abus sexuels durant l'enfance et la commission d'infractions de nature sexuelle. L'intensité de la maltraitance paraît également influencer l'intensité de la délinquance. Plusieurs hypothèses ont été mises de l'avant pour expliquer ce lien, comme le modeling ou le désir de vengeance. De plus en plus d'auteurs suggèrent qu'un attachement insécuré pourrait être un facteur explicatif du cycle abusé-abuseur (Seto et Lalumière, 2010; Smallbone, 2006; Tardif et Forouzan, 2015; Yoder et coll., 2016).

En effet, les études portant sur la maltraitance soutiennent que les abus subis tendent à avoir un impact négatif sur le lien d'attachement de l'enfant (Harrelson et coll., 2017). Plus la maltraitance présente des caractéristiques d'intensité (précocité, chronicité, comorbidité), plus la qualité de l'attachement en serait affectée (Finkelhor, Ormrod et Turner, 2009).

Plusieurs auteurs ont identifié un lien indirect entre un attachement de type insécuré et la commission d'une agression sexuelle à l'adolescence. Parmi les variables médiatrices identifiées certaines sont en lien avec les relations sociales (p. ex. le sentiment d'isolement, la difficulté d'entrer en contact avec les filles (Miner et coll., 2010)), le manque de compétences sociales (Yoder et coll., 2016) alors que d'autres concernent le développement psychoaffectif (p. ex. développement déficitaire de la métacognition, du sentiment d'efficacité personnelle, de la moralité et de l'empathie (Rich, 2011)). D'autres auteurs suggèrent que ce serait la combinaison entre un attachement insécuré et une difficulté de régulation émotionnelle qui pourrait expliquer le cycle abusé-abuseur (Zaremba et Keiley, 2011).

Ainsi, un adolescent ayant subi de la maltraitance durant l'enfance serait plus susceptible de présenter un attachement insécuré. Par le fait même, il aurait de la difficulté à entrer en contact avec ses pairs ou d'autres adultes ainsi qu'à leur faire confiance. Il pourrait se sentir isolé et peu compétent sur le plan social. Par ailleurs, le développement normal de la métacognition, de l'empathie et de la moralité durant la période de l'adolescence serait entravé par la maltraitance subie, mais également le peu de contact positif avec les autres. L'adolescent pourrait donc être prédisposé à présenter des conduites antisociales.

Selon plusieurs auteurs, on ne sait pas encore si le lien avec l'attachement s'applique à la délinquance générale ou à la délinquance sexuelle (Tardif et Forouzan, 2015). Nous émettons l'hypothèse que ce lien s'applique davantage à une délinquance plus intense et que cette intensité est habituellement caractéristique de la délinquance violente qu'elle soit ou non sexuelle. En effet, un adolescent qui a subi de la maltraitance chronique et précoce cumulerait davantage de facteurs de risque (p.ex. faible capacité d'autorégulation, manque d'empathie) et ce serait cette accumulation qui le prédisposerait à poser des gestes délictuels. Ceux-ci présenteraient également des caractéristiques d'intensité (p.ex. volume et persistance), dont la présence de délinquance sexuelle qui implique une gravité objective et subjective importante. La présence de négligence comme variable prédictive de l'appartenance d'un jeune au sous-groupe des AAAS+ va également dans ce sens. La négligence de par sa forme, sa chronicité probable, sa précocité habituelle et sa comorbidité possible tend à affecter négativement le lien d'attachement entre l'enfant et les figures parentales. Au sein de la cohorte étudiée, le fait d'avoir été négligé durant l'enfance augmente significativement la probabilité d'avoir commis à la fois des délits sexuels et non-sexuels (c-à-d faire partie du sous-groupe AAAS+).

### **Forces et limites de la recherche**

La principale force de cette thèse est le nombre élevé d'AAAS étudiés. De plus, les données ont été recueillies auprès d'une cohorte entière de jeunes ayant commis et été reconnus responsables d'au moins un délit sexuel, ce qui permet une grande représentativité. L'utilisation d'une cohorte a permis d'éliminer le biais de certaines recherches dont les échantillons proviennent uniquement de cliniques spécialisées ou de centres de détention. Les jeunes qui purgent leur peine dans la collectivité (probation, travaux communautaires) sont

souvent oubliés, car peu disponibles lors des recrutements. Par ailleurs, une importante proportion des AAAS de notre cohorte n'a commis qu'un seul délit sexuel et donc, n'aurait probablement pas été recrutés dans la plupart des études. Il nous paraît toutefois primordial de s'intéresser à ces jeunes qui constituent plus de la moitié des jeunes AAAS québécois et qui influencent donc grandement les résultats ici obtenus. L'étude d'une cohorte entière permet également de tirer des conclusions d'une grande portée.

De nombreux avantages sont associés aux données provenant de sources officielles. D'abord, elles ne sont pas influencées par la désirabilité sociale particulièrement présente chez les adolescents et encore plus chez les délinquants juvéniles et qui peut teinter les résultats obtenus à partir de questionnaires auto-rapportés. Le caractère officiel des données permet également d'éviter les omissions et oublis ainsi que les mensonges pouvant influencer les réponses de questionnaires auto-rapportés. La nature clinico-administrative des données assure l'uniformité des informations recueillies de par l'utilisation de définitions claires et standardisées, ce qui manque parfois dans certaines études. Les données officielles de maltraitance viennent pallier aux critiques inhérentes des méthodes auto-rapportées des abus chez les AAAS (exagération ou augmentation des taux en fin de traitement). L'accès à des données clinico-administratives officielles dans l'étude de la maltraitance vécue par les AAAS est également très rare, ce qui constitue une autre force de la présente thèse.

Une autre force majeure de l'étude est la comparaison avec un groupe composé d'un nombre important de délinquants juvéniles provenant du même bassin. Grant et ses collègues (2009) ainsi que Zakireh et ses collègues (2008) mentionnaient l'importance d'avoir des

groupes de comparaison afin de tenter de distinguer ce qui appartient à la délinquance sexuelle et à la délinquance générale.

L'élaboration d'une typologie basée sur des variables de maltraitance, tel que proposé par plusieurs auteurs (Burton et coll., 2011b ; Guay et Gaumont-Casias, 2015), est une des contributions originales de la présente thèse. L'ampleur de l'échantillon a également permis une validation sur plusieurs sous-types d'AAAS, ce que peu d'études sont en mesure de faire.

Toutefois, l'utilisation de données rétrospectives colligées dans un cadre et à des fins spécifiques restreint l'accès à des précisions importantes tant sur le plan de la délinquance que de la maltraitance. En effet, des informations telles que le lien entre l'agresseur et la victime, l'âge des victimes et la fréquence des abus subis, pour ne nommer que celles-là, n'étaient pas disponibles aux fins d'analyses. Les agressions sexuelles sont les délits les moins rapportés aux autorités. Ainsi, on ne peut exclure la possibilité que les jeunes étudiés aient plus de délits sexuels à leur actif. Il n'est pas impossible que des adolescents du groupe des AADNS aient aussi commis une agression sexuelle, sans avoir été appréhendés pour ce motif. Il est aussi probable que les AAAS de l'étude aient commis plus d'infractions d'autres natures que celles contenues dans la base de données. De plus, on ne peut exclure le fait que des adolescents ont probablement commis des agressions sexuelles sur le territoire québécois entre 2003 et 2010, mais sans avoir été dénoncés. Ces jeunes non inclus dans les analyses auraient pu influencer les résultats obtenus et modifier les conclusions tirées dans le cadre de cette thèse. Sur le plan de la maltraitance, les données recueillies l'ont été dans le cadre de la LPJ. Toutefois, pour qu'un signalement soit retenu, plusieurs critères doivent être satisfaits (présence de faits,

vulnérabilité de l'enfant, incapacité des parents et du milieu à prendre en charge la situation). Ainsi, plusieurs situations de maltraitance peuvent être survenues dans la vie de ces jeunes sans que cela fasse partie des informations contenues dans la base de données utilisée. D'autres formes de victimisation peuvent également entraîner des conséquences importantes sans pourtant être des motifs de signalement à la DPJ (intimidation dans le milieu scolaire, abus sexuels extrafamiliaux pris en charge par les parents) ou sont peu rapportées (aliénation parentale, abus physiques dans la fratrie).

La base de données utilisée dans le cadre de cette étude contenait un très grand nombre de variables. Toutefois, certaines autres variables se seraient révélées d'un grand intérêt, mais n'étaient pas disponibles. Par exemple, il aurait été pertinent de contrôler pour l'âge de la victime (AAAS d'enfants versus AAAS de pairs) ou d'avoir des informations sur le profil psychologique des jeunes (p.ex. présence d'une déficience sur le plan intellectuel, présence d'un trouble de santé mentale). Les variables utilisées dans l'élaboration de typologies étaient de nature dichotomique, ce qui a certainement eu un impact sur les résultats obtenus. De plus, les conclusions posées doivent tenir compte de la durée d'observation qui varie d'un jeune à l'autre, ce qui peut influencer les résultats. Certaines mesures ont toutefois été prises pour restreindre la portée de cette limite.

### **Implications cliniques**

À la lumière des résultats obtenus dans le cadre de cette thèse, il paraît primordial de s'intéresser à l'histoire de maltraitance des jeunes qui commettent des délits sexuels. En effet, la présence de maltraitance ainsi que son intensité semblent liées à la persistance, la fréquence,

la précocité et l'intensité des passages à l'acte de ces jeunes principalement de la délinquance générale. Au cours de l'intervention, il paraît donc essentiel de s'intéresser aux passés d'abus et d'en faire une cible thérapeutique. Devant le caractère choquant des gestes posés par certains adolescents, il peut être difficile de se montrer empathique aux victimes qu'ils ont été en accordant une place à leur propre histoire de maltraitance dans le traitement. Pourtant, selon les résultats obtenus, cela semble important.

Le rôle possible de l'attachement dans le développement de la délinquance sexuelle des mineurs amène à suggérer une stabilité des intervenants dans la vie de ces jeunes, mais également, l'importance de pouvoir établir un lien de confiance avec des adultes significatifs.

Au sein de la cohorte étudiée, les AAAS maltraités avaient été signalés à la protection de la jeunesse et leur situation était suffisamment importante pour que l'évaluation soit considérée fondée. Ainsi, ces jeunes ont été en contact avec un ou plusieurs intervenant(s) qui étaient au fait de la maltraitance dont ils étaient victimes. Les interventions mises en place ne se sont donc pas révélées suffisantes pour limiter les conséquences des abus subis. Malgré la dévotion des intervenants, un système engorgé ne peut offrir le soutien et l'encadrement adéquats pour pallier aux impacts psychologiques de négligence ou d'abus. Les résultats de la présente thèse tendent à démontrer l'importance d'apporter des changements à ce niveau, surtout lors d'un deuxième signalement ou lorsque l'enfant subit plusieurs formes de maltraitance.

### **Perspectives de recherches futures**

Les conclusions posées dans le cadre de cette thèse suscitent d'autres questionnements et ouvrent la porte à d'autres études sur le sujet. La typologie proposée mériterait d'être bonifiée par l'ajout de variables en lien avec les caractéristiques de la maltraitance, comme la durée de l'abus ou l'âge où il est survenu, par exemple. Ainsi, une typologie plus élaborée pourrait permettre l'identification de plus de deux types d'AAAS et par le fait même, une orientation plus précise des cibles d'intervention. Ces mêmes caractéristiques pourraient également être incluses dans une comparaison entre les jeunes qui commettent des délits sexuels et les autres délinquants juvéniles, les deux groupes se distinguant peut-être davantage sur ces variables d'intensité. Par ailleurs, le système Projet Intégration Jeunesse (PIJ) des Centres Jeunesses pourrait éventuellement permettre l'entrée de telles informations qui paraissent utiles sur le plan de la recherche, mais également sur le plan clinique.

Le lien entre maltraitance et délinquance ne paraît pas suffisant pour expliquer l'émergence de comportements sexuels délictueux à l'adolescence. Bien que les conclusions de la présente thèse semblent appuyer l'importance de cette corrélation, les résultats tendent également à démontrer la présence potentielle de variables modératrices. D'autres études s'avèrent nécessaires pour les identifier et en évaluer l'ampleur. Parmi celles qui pourraient susciter l'intérêt, l'impact sur le lien d'attachement semble d'une grande pertinence.

Les données recueillies étant de nature clinico-administrative, il serait intéressant d'envisager la complétion de questionnaire de maltraitance auto-rapportés par un sous-



échantillon représentatif de la cohorte afin de valider si les résultats se maintiennent. Des entretiens semi-dirigés dans le cadre d'un volet qualitatif auraient aussi pour avantage d'approfondir notre compréhension, à partir des propos des jeunes, des mécanismes sous-jacents qui peuvent amener un jeune, victime d'abus sexuel dans son passé, à commettre une agression sexuelle à l'adolescence.

Les résultats portant sur les AAAS-S tendent à démontrer l'intérêt d'étudier trois sous-groupes de jeunes : les AAAS-S, les AAAS à délit unique et les AAAS+. Une sous-division des AAAS+ (ceux ayant des délits de violence uniquement versus ceux ayant des délits de violence + contre la propriété/liés aux drogues) paraît également pertinente.

## 6. Conclusion

Les adolescents auteurs d'abus sexuel constituent une population d'intérêt depuis plusieurs décennies. Les études descriptives à leur sujet ont permis d'identifier plusieurs caractéristiques également identifiées dans le cadre de cette thèse (population hétérogène, nombreux antécédents de maltraitance, présence de délinquance non-sexuelle). Plusieurs aspects à leur sujet demeurent toutefois à approfondir, bien que l'étude actuelle ait permis l'avancement des connaissances à ce propos (spécialisation de la délinquance, lien entre la maltraitance et la délinquance). Différents profils de délinquance ont pu être tirés de notre cohorte, ce qui appuie l'idée d'une population hétérogène. Nos résultats suggèrent aussi que les antécédents de maltraitance semblent liés à l'évolution de la délinquance à l'adolescence. En effet, cette thèse a permis de démontrer que les AAAS se distinguent des autres délinquants juvéniles quant à leur historique de maltraitance. Au terme de cette thèse, nous pouvons suggérer que la présence d'abus sexuels est la variable de maltraitance la plus associée et prédictive de la commission d'une agression sexuelle. Les antécédents de maltraitance se sont également avérés des variables d'importance dans l'élaboration d'une typologie robuste sur le plan statistique.

D'autres études incluant des variables d'intérêts pourraient être envisagées (caractéristiques des victimes, caractéristiques des abus subis, tels que la nature du lien avec l'agresseur) afin de poursuivre la validation des hypothèses apportées par la présente thèse. Dans le même ordre d'idées, la complétion de questionnaires de maltraitance auto-rapportés par un sous-échantillon représentatif de la cohorte serait également pertinente. La présente

thèse a permis d'identifier les antécédents de maltraitance comme des variables à inclure dans l'élaboration d'une typologie. Il serait donc pertinent de refaire un exercice similaire en incluant davantage de variables de maltraitance afin d'en poursuivre la validation.

## 7. Bibliographie

- Abel, G.G., Mittelman, M.S. et Becker, J.V. (1985). Sexual offenders: results of assessment and recommendations for treatment. Dans H. H. Ben-Aron, S. J., Hucker et C. D. Webster (dir.), *Clinical Criminology* (p. 191-205). Toronto, Canada: MM Graphics.
- Aebi, M., Landolt, M. A., Mueller-Pfeiffer, C., Schnyder, U., Maier, T. et Mohler-Kuo, M. (2015). Testing the “sexually abused-abuser hypothesis” in adolescents: A population based study. *Archives of Sexual Behavior*, 44(8), 2189-2199.
- Aebi, M., Vogt, G., Plattner, B., Steinhausen, H. C. et Bessler, C. (2012). Offender types and criminality dimensions in male juveniles convicted of sexual offenses. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 24(3), 265–288.
- Akakpo, T. F. et Burton, D. L. (2014). Emergence of nonsexual crimes and their relationship to sexual crime characteristics and the deviant arousal of male adolescent sexual offenders: An exploratory study. *Journal of Child Sexual Abuse*, 23(5), 595-613.
- Auclair, N., Carpentier, J. et Proulx, J. (2012). Une étude descriptive d’un échantillon d’adolescents auteurs d’abus sexuels référés en clinique psychiatrique externe. Dans M. Tardif, M. Jacob, R. Quenneville et J. Proulx (dir.), *La délinquance sexuelle des mineurs : Approches cliniques* (p. 25-57). Montréal, Québec : Les Presses de l’Université de Montréal.
- Awad, G. A. et Saunders, E. B. (1989). Adolescent male child molesters: Clinical observations. *Child Psychiatry and Human Development*, 19(3), 195-206.
- Awad, G. A. et Saunders, E. B. (1991). Male adolescent sexual assaulters : Clinical observations. *Journal of Interpersonal Violence*, 6(4), 446-460.

- Barbaree, H. E. et Marshall, W. (2006). *The juvenile sex offender* (2<sup>e</sup> éd.). New York, NY : Guilford Press.
- Barbaree, H. E. et Langton, C. M. (2006). The effects of child sexual abuse and family environment. Dans H. E. Barbaree et W. Marshall (dir.), *The juvenile sex offender*, ( 2<sup>e</sup> éd., p. 58-76). New York, NY : Guilford Press.
- Beauchemin, A. et Tardif, M. (2005). L'influence de l'adaptation psychosociale chez des adolescents ayant commis ou non des abus sexuels dans l'expression de leur sexualité. Dans M. Tardif (dir.), *L'agression sexuelle : Coopérer au-delà des frontières* (p. 181-193). Montréal, Québec : CIFAS. Repéré à [http://www.cifas.ca/PDF\\_livreCifas/11-CompetencesSocialePP\\_181-193.pdf](http://www.cifas.ca/PDF_livreCifas/11-CompetencesSocialePP_181-193.pdf)
- Becker, J. V. (1990). Treating adolescent sexual offenders. *Professional Psychology: Research and Practice*, 21(5), 362-365.
- Becker, J. V. (1998), What we know about the characteristics and treatment of adolescents who have committed sexual offenses. *Child Maltreatment*, 3(4), 317-329.
- Becker, J. V., Cunningham-Rathner, J. et Kaplan, M. S. (1986). Adolescent sexual offenders: Demographics, criminal and sexual histories, and recommendations for reducing future offenses. *Journal of Interpersonal Violence*, 1(4), 431-445.
- Becker, J.V., Harris, C.D. et Sales, B.D. (1993). Juveniles who commit sexual offenses: A critical review of research. Dans G.C. Nagayama Hall, R. Hirschman, J.R. Graham et M.S. Zaragoza (dir.), *Sexual aggression: Issues in etiology, assessment, treatment, and policy*, (p. 215-228). Bristol, PA: Taylor & Francis.
- Becker, J. V. et Hunter, J. A. (1997). Understanding and treating child and adolescent sexual offenders. Dans T. H. Ollendick et R. J. Prinz (dir.), *Advances in clinical child psychology* (vol. 19, p. 177-197). New York, NY : Plenum Press.

- Benoit, J. L. et Kennedy, W. A. (1992). The abuse history of male adolescent sex offenders. *Journal of Interpersonal Violence*, 7(4), 543-548.
- Boissonneault, C. et Cloutier, R. (1990). *Les adolescents délinquants sexuels*. Support à l'intervention. Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval.
- Boonmann, C., Nelson, R.J., DiCataldo, F., Jansenl, MC., Doreleijers, TAH., Vermeiren, RRJM., ... Grisso, T. (2015). Mental health problems in young male offenders with and without sex offences: a comparison based on the MAYSI-2. *Crim Behav Mental Health*, 26(5), 352-365.
- Burton, D. L. (2000). Were adolescent sexual offenders children with sexual behavior problems?. *Sexual Abuse : A Journal of Research and Treatment*, 12(1), 37-48.
- Burton, D. L. (2003). Male adolescents: Sexual victimization and subsequent sexual abuse. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 20(4), 277-296.
- Burton, D. L. (2008). An exploratory evaluation of the contribution of personality and childhood sexual victimization to the development of sexually abusive behavior. *Sexual Abuse*, 20(1), 102-115.
- Burton, D. L., Duty, K. J. et Leibowitz, G. S. (2011a). Differences between sexually victimized and nonsexually victimized male adolescent sexual abusers: Developmental antecedents and behavioral comparisons. *Journal of Child Sexual Abuse*, 20(1), 77-93.
- Burton, D. L., Leibowitz, G. S., Eldredge, M., Ryan, G. et Compton, D. (2011b). The relationship of trauma to nonsexual crimes committed by adolescent sexual abusers: A new area of research. *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, 20(5), 579-593.
- Burton, D. L., Leibowitz, G. S. et Howard, A. (2010). Comparison by crime type of juvenile delinquents on pornography exposure: The absence of relationships between exposure to pornography and sexual offense characteristics. *Journal of Forensic Nursing*, 6(3), 121-129.

- Burton, D. L., Miller, D. L. et Shill, C. T. (2002). A social learning theory comparison of the sexual victimization of adolescent sexual offenders and nonsexual offending male delinquents. *Child Abuse & Neglect*, 26(9), 893-907.
- Burton, D. et Schatz, R. (2003). *Meta-analysis of the abuse rates of adolescent sexual abusers*. Communication présentée au 8th International Family Violence Conference, Portsmouth, NH.
- Butler, S. M. et Seto, M. C. (2002). Distinguishing two types of adolescent sex offenders. *Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry*, 41(1), 83-90.
- Caldwell, M. F. (2002). What we do not know about juvenile sexual reoffense risk. *Child Maltreatment*, 7(4), 291-302.
- Carpentier, J. (2009). *Adolescents auteurs d'abus sexuels : carrière criminelle et facteurs associés* (Thèse de doctorat, Université de Montréal). Repéré à <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/6532>
- Carpentier, J., Leclerc, B. et Proulx, J. (2011). Juvenile sexual offenders: Correlates of onset, variety, and desistance of criminal behavior. *Criminal Justice and Behavior*, 38(8), 854-873.
- Carpentier, J. et Proulx, J. (2015). Adolescents auteurs d'abus sexuels; Récidive et facteurs associés. Dans M. Tardif, M. Jacob, R. Quenneville et J. Proulx (dir.), *La délinquance sexuelle des mineurs : Approches cliniques* (p. 597-626). Montréal, Québec : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Casey, E. A. et Masters, T. (2017). Sexual violence risk and protective factors : A systematic review of the literature. Repéré à <https://www.doh.wa.gov/Portals/1/Documents/Pubs/140-164-SexualViolenceRiskProtectiveFactors.pdf>

- Chaffin, M., Letourneau, E. et Silovsky, J. F. (2002). Adults, adolescents, and children who sexually abuse children: A developmental perspective. In J. E. B. Myers et L. Berliner (dir.), *APSAC Handbook on Child Maltreatment* (2<sup>e</sup> éd., p. 205–232). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Christiansen, A. K. et Vincent, J. P. (2013). Characterization and prediction of sexual and nonsexual recidivism among adjudicated juvenile sex offenders. *Behavioral Sciences & the Law*, 31(4), 506-529.
- Chu, C. M. et Thomas, S. D. M. (2010). Adolescent sexual offenders: The relationship between typology and recidivism. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 22, 218-233.
- Collin-Vézina, D.L. et Hébert, M. (2012). Victimization sexuelle et troubles des conduites alimentaires: les différentes facettes d'une relation complexe. Dans Hébert, M., Cyr, M., et Tourigny, M. (2012). *L'agression sexuelle envers les enfants, Tome 2*, Les Presses de l'Université du Québec.
- Cooper, C. L., Murphy, W. D. et Haynes, M. R. (1996). Characteristics of abused and nonabused adolescent sexual offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 8(2), 105-119.
- Côté, C. (2011). *Caractéristiques personnelles, traitement et récidive chez les adolescents agresseurs sexuels* (Mémoire de maîtrise, Université de Montréal). Repéré à <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/6043>
- Davis, G. E. et Leitenberg, H. (1987). Adolescent sex offenders. *Psychological Bulletin*, 101(3), 417-427.
- DeLisi, M., Kosloski, A. E., Vaughn, M. G., Caudill, J. W. et Trulson, C. R. (2014). Does childhood sexual abuse victimization translate into juvenile sexual offending? New evidence. *Violence and Victims*, 29(4), 620-635.



- Dennison, S. et Leclerc, B. (2011). Developmental factors in adolescent child sexual offenders a comparison of nonrepeat and repeat sexual offenders. *Criminal Justice and Behavior*, 38(11), 1089-1102.
- Dorais, M. (1997). *Ça arrive aussi aux garçons*. Montréal, Québec: VLB éditeur.
- Dozois, J. (1994). Adolescent et agresseur sexuel: bilan d'une recherche. *Criminologie*, 27(2), 71-85.
- Driemeyer, W., Spehr, A., Yoon, D., Richter-Appelt, H. et Briken, P. (2013). Comparing sexuality, aggressiveness, and antisocial behavior of alleged juvenile sexual and violent offenders. *Journal of Forensic Sciences*, 58(3), 711-718.
- Duane, Y. et Morrison, T. (2004). Families of young people who sexually abuse: Characteristics, contexts and considerations. Dans G. O'Reilly, W. L. Marshall, A. Carr et R. Beckett (dir.), *The handbook of clinical intervention with young people who sexually abuse* (p. 103–127). Hove, Sussex de l'Est : Brunner-Routledge.
- Éditeur officiel du Québec (2019, 15 janvier). Loi sur la protection de la jeunesse. Repéré à <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/P-34.1>
- Fanniff, A. M. et Kolko, D. J. (2012). Victim age-based subtypes of juveniles adjudicated for sexual offenses comparisons across domains in an outpatient sample. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 24(3), 224-264.
- Fanniff, A. M., Schubert, C. A., Mulvey, E. P., Iselin, A. M. R. et Piquero, A. R. (2017). Risk and outcomes: are adolescents charged with sex offenses different from other adolescent offenders?. *Journal of Youth and Adolescence*, 46(7), 1394-1423.
- Fehrenbach, P. A., Smith, W., Monastersky, C. et Deisher, R. W. (1986). Adolescent sexual offenders: Offender and offense characteristics. *American Journal of Orthopsychiatry*, 56(2), 225-233.

- Finkelhor, D., Ormrod, R. K. et Turner, H. A. (2009). Lifetime assessment of poly-victimization in a national sample of children and youth. *Child Abuse & Neglect*, 33, 403-411.
- Ford, M. E. et Linney, J. A. (1995). Comparative analysis of juvenile sexual offenders, violent nonsexual offenders, and status offenders. *Journal of Interpersonal Violence*, 10(1), 56-70.
- Fréchette, M. et Leblanc, M. (1987). *Délinquances et délinquants*. Montréal, Québec : Gaétan Morin.
- Glasser, M., Kolvin, I., Campbell, D., Glasser, A., Leitch, I. et Farrelly, S. (2001). Cycle of child sexual abuse: Links between being a victim and becoming a perpetrator. *The British Journal of Psychiatry*, 179(6), 482-494.
- Glowacz, F. et Born, M. (2013). Do adolescent child abusers, peer abusers, and non-sex offenders have different personality profiles?. *European Child Adolescent Psychiatry*, 22(2), 117–125.
- Grant, J., Indermaur, D. W., Thorton, J., Stevens, G., Chamarette, C. et Halse, A. (2009). Intrafamilial adolescent sex offenders: Psychological profile and treatment. *Trends and Issues in Crime and Criminal Justice*, 375, 361-380.
- Graves, R. B., Openshaw, D. K., Ascione, F. R. et Ericksen, S. L. (1996). Demographic and Parental Characteristics of Youthful Sexual Offenders. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 40(4), 300–317.
- Groth, A. N. (1977). The adolescent sexual offender and his prey. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 21(3), 249-254.
- Groth, A.N., Longo, R.E. et McFadin, J. B. (1982). Undetected recidivism among rapists and child molesters. *Crime and Delinquency*, 28, 450-458.
- Guay, J-P. et Gaumont-Casias, J. (2015). La classification des auteurs d'infractions sexuelles. Dans M. Tardif (dir.), *La délinquance sexuelle des mineurs : Théories et recherches* (p. 547-576). Montréal, Québec : Les Presses de l'Université de Montréal.

- Gunby, C. et Woodhams, J. (2010). Sexually deviant juveniles: Comparisons between the offender and offence characteristics of « child abusers » and « peer abusers ». *Psychology, Crime & Law*, 16(1-2), 47-64.
- Harrelson, M. E., Alexander, A. A., Morais, H. B. et Burkhart, B. R. (2017). The effects of polyvictimization and quality of caregiver attachment on disclosure of illegal sexual behavior. *Journal of Child Sexual Abuse*, 26(5), 635-642.
- Heighes, C. (2014). Juvenile sex offenders subgroups : Differences in personality and sexual recidivism (Thèse d'honneur, Florida State University). Repéré à [http://purl.flvc.org/fdu/fdu\\_migr\\_uhm-0420](http://purl.flvc.org/fdu/fdu_migr_uhm-0420)
- Hendriks, J. et Bijleveld, C. C. J. H. (2004). Juvenile sexual delinquents: Contrasting child abusers with peer abusers. *Criminal Behaviour and Mental Health*, 14(4), 238-250.
- Hildyard, K. L. et Wolfe, D. A. (2002). Child neglect: developmental issues and outcomes\*. *Child Abuse & Neglect*, 26(6), 679-695.
- Hsu, L. K. G. et Starzynski, J. (1990). Adolescent Rapists and Adolescent Child Sexual Assaulters. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 34(1), 23-30.
- Hummel, P., Thömke, V., Oldenbürger, H. A. et Specht, F. (2000). Male adolescent sex offenders against children: Similarities and differences between those offenders with and those without a history of sexual abuse. *Journal of Adolescence*, 23(3), 305-317.
- Hunter, J. A., Figueredo, A. J., Malamuth, N. M. et Becker, J. V. (2003). Juvenile sex offenders: Toward the development of a typology. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 15(1), 27-48.

- Hunter, J. A., Hazelwood, R. R. et Slesinger, D. (2000). Juvenile-perpetrated sex crimes: Patterns of offending and predictors of violence. *Journal of Family Violence*, 15(1), 81-89.
- Jacob, M., et Laberge, D. (2001). L'évaluation des signalements à la Direction de la protection de la jeunesse : étude des facteurs qui influencent les décisions prises par les intervenants. *Criminologie*, 34, 123-151.
- Jacob, M., McKibben, A. et Proulx, J. (1993). Étude descriptive et comparative d'une population d'adolescents agresseurs sexuels. *Criminologie*, 26(1), 133-163.
- Jonson-Reid, M. et Way, I. (2001). Adolescent sexual offenders: incidence of childhood maltreatment, serious emotional disturbance, and prior offenses. *American Journal of Orthopsychiatry*, 71(1), 120-130.
- Joyal, C. C., Carpentier, J. et Martin, C. (2016). Discriminant factors for adolescent sexual offending: On the usefulness of considering both victim age and sibling incest. *Child Abuse & Neglect*, 54, 10-22.
- Joyal, C. C., de Chanterac, A., et Tardif, M. (2015). Fonctions exécutives et cognition sociale : un modèle neuropsychologique. Dans M. Tardif (dir.), *La délinquance sexuelle des mineurs : Théories et recherches* (p. 29-48). Montréal, Québec : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Keelan, C. M. et Fremouw, W. J. (2013). Child versus peer/adult offenders: A critical review of the juvenile sex offender literature. *Aggression and Violent Behavior*, 18(6), 732-744.
- Skubic-Kemper, T. et Kistner, J. A. (2010). An evaluation of classification criteria for juvenile sex offenders. *Sexual Abuse*, 22(2), 172-190.

- Kenny, D. T., Keogh, T. et Seidler, K. (2001). Predictors of recidivism in Australian juvenile sex offenders: Implications for treatment. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 13(2), 131-148.
- Kenny, D. T., Keogh, T., Seidler, K. et Blaszczynski, A. (2000). Offence and clinical characteristics of Australian juvenile sex offenders. *Psychiatry, Psychology and Law*, 7(2), 212-226.
- Knight, R. A. et Sims-Knight, J. E. (2004). Testing an etiological model for male juvenile sexual offending against females. *Journal of Child Sexual Abuse*, 13(3-4), 33-55.
- Kobayashi, J., Sales, B. D., Becker, J. V., Figueredo, A. J. et Kaplan, M. S. (1995). Perceived parental deviance, parent-child bonding, child abuse, and child sexual aggression. *Sexual Abuse*, 7(1), 25-44.
- Lacerte, D., Nadeau, D. et Tremblay-Roy, J. (2014). Maximiser l'utilisation des bases de données administratives en recherche sociale au bénéfice des enfants vulnérables. *Service social*, 60(1), 90-99.
- Lacharité, C., Éthier, L. et Nolin, P. (2006). Vers une théorie écosystémique de la négligence envers les enfants. *Bulletin de Psychologie*, 484(4), 381-394.
- Lafortest, S. et Paradis, R. (1990). Adolescents et délinquance sexuelle. *Criminologie*, 23(1), 95-116.
- Lafortune, D. (1996). *Antécédents et caractéristiques psychologiques des adolescents ayant commis un abus sexuel* (Thèse de doctorat inédite). Université de Montréal, Montréal.
- Lafortune, D. Proulx, J., Tourigny, M. et Metz, K. (2004). Recension des études empiriques québécoises s'intéressant aux adolescents auteurs d'agression sexuelle. *Revue de Psychoéducation et d'Orientation*, 33(2), 449-472.

- Lafortune, D., Royer, M.N., Rossi, C., Turcotte, M.E., Boivin, R., Cousineau, M.M., ... Trépanier, J. (2015). *La loi sur le système de justice pénale pour les adolescents sept ans plus tard : portrait des jeunes, des trajectoires et des pratiques* (FQRSC 2011-TA-144097). Rapport de recherche remis au FRQSC Programme Actions concertées.
- Lagueux, F. et Tourigny, M. (1999). *État des connaissances au sujet des adolescents agresseurs sexuels*. Québec : Ministère de la Santé et des Services Sociaux.
- Lagueux, F. (2006). *Évaluation des effets d'un programme de traitement de groupe pour adolescents agresseurs sexuels* (Thèse de doctorat inédite). Université de Montréal, Montréal.
- Långström, N. et Grann, M. (2000). Risk for criminal recidivism among young sex offenders. *Journal of Interpersonal Violence, 15*(8), 855-871.
- Leguizamo, A. (2000). *Juvenile sex offenders: An object relations approach* (Thèse de doctorat). Accessible par ProQuest Dissertations & Theses. (9963836)
- Leibowitz, G. S., Burton, D. L. et Howard, A. (2012). Part II: Differences between sexually victimized and nonsexually victimized male adolescent sexual abusers and delinquent youth: Further group comparisons of developmental antecedents and behavioral challenges. *Journal of Child Sexual Abuse, 21*(3), 315-326.
- Leibowitz, G. S., Laser, J. A. et Burton D. L. (2010) Exploring the Relationships Between Dissociation, Victimization, and Juvenile Sexual Offending, *Journal of Trauma & Dissociation, 12*(1), 38-52.
- Leroux, E. J., Pullman, L. E., Motayne, G. et Seto, M. C. (2014). Victim age and the generalist versus specialist distinction in adolescent sexual offending. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment, 28* (2), 79-95.

- Lévesque, V. (2001). *Les adolescents auteurs d'agression sexuelle envers les enfants et référés aux CJM entre 93 et 98 : rétrospective et prospective* (Mémoire de maîtrise inédit). Université de Montréal.
- Lewis, D. O., Shanok, S. S. et Pincus, J. H. (1979). Juvenile male sexual assaulters. *American Journal of Psychiatry*, 136, 1194-1196.
- Lewis, D. O., Shanok, S. S. et Pincus, J. H. (1981). Juvenile male sexual assaulters: Psychiatric, neurological, psychoeducational, and abuse factors. Dans Lewis, D. O. (dir.), *Vulnerabilities to delinquency* (p.89-105). New York: SP Medical and Scientific Books.
- Logan-Greene, P. et Semanchin Jones, A. (2015). Chronic neglect and aggression/delinquency: A longitudinal examination. *Child Abuse & Neglect*, 45, 9-20.
- Longo, R. E. et Groth, A. N. (1983). Juvenile sexual offense in the histories of adult rapists and child molesters. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 27(2), 150-155.
- Madrigano, G.D., Robinson, M.C. et Rouleau, J.L. (1997). Caractéristiques sociodémographiques et cliniques d'une population d'adolescents ayant commis des crimes sexuels. *Revue québécoise de psychologie*, 18 (3), 91-110.
- Mallie, A. L., Viljoen, J. L., Mordell, S., Spice, A. et Roesch, R. (2011). Childhood abuse and adolescent sexual re-offending: A meta-analysis. *Child & Youth Care Forum*, 40(5), 401-417.
- McCann, K. et Lussier, P. (2008). Antisociality, sexual deviance, and sexual reoffending in juvenile sex offenders: A meta-analytical investigation. *Youth Violence and Juvenile Justice*, 6(4), 363-385.
- McGuigan, W.M., Luchette, J.A. et Atterholt, R. (2018). Physical neglect in childhood as a predictor of violent behavior in adolescent males. *Child Abuse & Neglect*, 79, 395-400.

- McMackin, R. A., Leisen, D. M. B., Cusack, J. F., LaFratta, J. et Litwin, P. (2002). The relationship of trauma exposure to sex offending behavior among male juvenile offenders. *Journal of Child Sexual Abuse, 11*(2), 25-40.
- Miner, M. H. (2002). Factors associated with recidivism in juveniles: An analysis of serious juvenile sex offenders. *Journal of Research in Crime and Delinquency, 39*(4), 421-436.
- Miner, M. H., Robinson, B. E., Knight, R. A., Berg, D., Swinburne Romine, R. et Netland, J. (2010). Understanding sexual perpetration against children: Effects of attachment style, interpersonal involvement, and hypersexuality. *Sexual Abuse, 22*(1), 58-77.
- Ministère de la Justice du Canada (2018, 17 octobre). Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Repéré à <https://www.laws-lois.justice.gc.ca/PDF/Y-1.5.pdf>
- Ministère de la Sécurité Publique (2004). *Statistiques 2002 sur les agressions sexuelles au Québec*. Repéré sur le site du Ministère de la Sécurité Publique : [https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/infractions\\_sexuelles/2002/stats\\_agsexuel\\_2002.pdf](https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/infractions_sexuelles/2002/stats_agsexuel_2002.pdf)
- Ministère de la Sécurité Publique (2006a). *Statistiques 2004 sur les agressions sexuelles au Québec*. Repéré sur le site du Ministère de la Sécurité Publique : [https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/infractions\\_sexuelles/2004/stats\\_agressions\\_sexuelles\\_2004.pdf](https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/infractions_sexuelles/2004/stats_agressions_sexuelles_2004.pdf)
- Ministère de la Sécurité Publique (2006b). *Statistiques 2005 sur les agressions sexuelles au Québec*. Repéré sur le site du Ministère de la Sécurité Publique : [https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/infractions\\_sexuelles/2005/stats\\_agressions\\_sexuelles\\_2005.pdf](https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/infractions_sexuelles/2005/stats_agressions_sexuelles_2005.pdf)



Ministère de la Sécurité Publique (2010). Statistiques 2008 sur les agressions sexuelles au Québec.

Repéré sur le site du Ministère de la Sécurité Publique :  
[https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/infractions\\_sexuelles/2008/agressions\\_sexuelles\\_2008.pdf](https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/infractions_sexuelles/2008/agressions_sexuelles_2008.pdf)

Ministère de la Sécurité Publique (2012). Infractions sexuelles au Québec : Faits saillants 2011.

Repéré sur le site du Ministère de la Sécurité Publique :  
[https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/infractions\\_sexuelles/2011/agressions\\_sexuelles\\_2011.pdf](https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/infractions_sexuelles/2011/agressions_sexuelles_2011.pdf)

Ministère de la Sécurité Publique (2015). Infractions sexuelles au Québec : Faits saillants 2013.

Repéré sur le site du Ministère de la Sécurité Publique :  
[https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/infractions\\_sexuelles/2013/infractions\\_sexuelles\\_2013.pdf](https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/infractions_sexuelles/2013/infractions_sexuelles_2013.pdf)

Miranda, A. O. et Corcoran, C. L. (2000). Comparison of perpetration characteristics between male juvenile and adult sexual offenders: Preliminary results. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 12(3), 179-188.

Moffitt, T. E. (1993). Adolescence-limited and life-course-persistent antisocial behavior: a developmental taxonomy. *Psychological review*, 100(4), 674-701.

Murphy, W. D., DiLillo, D., Haynes, M. R. et Steere, E. (2001). An exploration of factors related to deviant sexual arousal among juvenile sex offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 13(2), 91-103.

- Murphy, W. D., Page, I. J. et Hoberman, H. M. (2016). Adolescents Who Have Engaged in Sexually Abusive Behavior: An Overview. Dans A. Phenix et H. M. Hoberman (dir), *Sexual Offending: Predisposing antecedents, assessments, and management* (p.185-212). New York, NY: Springer.
- New, M. J., Stevenson, J. et Skuse, D. (1999). Characteristics of mothers of boys who sexually abuse. *Child Maltreatment*, 4(1), 21-31.
- Nisbet, I. A. (2009). *Factors associated with the sexual and nonsexual offending of Adolescent Sex Offenders* (Thèse de doctorat, Griffith University). Repéré à [https://www120.secure.griffith.edu.au/rch/file/67afec7b-6da8-3dc5-9504-8c65affc9175/1/Nisbet\\_2010\\_02Thesis.pdf](https://www120.secure.griffith.edu.au/rch/file/67afec7b-6da8-3dc5-9504-8c65affc9175/1/Nisbet_2010_02Thesis.pdf)
- Nisbet, I. A., Wilson, P. H. et Smallbone, S. W. (2004). A prospective longitudinal study of sexual recidivism among adolescent sex offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 16(3), 223-234.
- O'Brien, M. J. (1991). Taking sibling-incest seriously. Dans M. Q. Patton (dir.), *Family sexual abuse: Frontline research and evaluation* (p. 75–92). Newbury Park, CA: Sage Publications.
- Olivas, M. B. (2012). *The typology of juvenile sex offenders: Applying the MTC:R3 model*. (Thèse de doctorat, Azusa Pacific University). Repéré à <https://search.proquest.com/docview/1114481831?accountid=12543>
- Paolucci, E. O., Genuis, M. L. et Violato, C. (2001). A meta-analysis of the published research on the effects of child sexual abuse. *The Journal of psychology*, 135(1), 17-36.
- Perreault, S. (2015). *La victimisation criminelle au Canada, 2014* (Publication n° 85-002-X). Repéré sur le site de Statistique Canada : <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2015001/article/14241-fra.pdf>

- Pullman, L. et Seto, M. C. (2012). Assessment and treatment of adolescent sexual offenders: Implications of recent research on generalist versus specialist explanations. *Child Abuse & Neglect*, 36(3), 203-209.
- Rasmussen, I. A. (1999). Factors related to recidivism among juvenile sexual offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 11, 69-86.
- Rasmussen, I. A. (2013). Young people who sexually abuse: A historical perspective and future directions. *Journal of Child Sexual Abuse*, 22(1), 119-141.
- Reitzel, L. R. et Carbonell, J. L. (2006). The effectiveness of sexual offender treatment for juveniles as measured by recidivism: A meta-analysis. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 18(4), 401-421.
- Rich, P. (2011). *Understanding, Assessing, and Rehabilitating Juvenile Sexual Offenders* (2<sup>e</sup> éd.). Hoboken, NJ: John Wiley and Sons.
- Richardson, G., Kelly, T. P., Bhat, S. R. et Graham, F. (1997). Group differences in abuser and abuse characteristics in a British sample of sexually abusive adolescents. *Sexual Abuse : A Journal of Research and Treatment*, 9(3), 239-257
- Righthand, S. et Welch, C. (2001). *Juveniles who have sexually offended. A review of the professional literature*. Washington : U.S. Department of Justice.
- Righthand, S. et Welch, C. (2004). Characteristics of youth who sexually offend. *Journal of Child Sexual Abuse*, 13(3-4), 15-32.
- Rimel, H. (2014). *Juvenile sexual offenders : Relationship between sexual abuse and sexual offending* (Thèse d'honneur, Florida State University). Repéré à <http://diginole.lib.fsu.edu/islandora/object/fsu:204780/datastream/PDF/view>

- Ronis, S. T. et Borduin, C. M. (2007). Individual, family, peer, and academic characteristics of male juvenile sexual offenders. *Journal of Abnormal Child Psychology*, 35(2), 153-163.
- Rubinstein, M., Yeager, C. A., Goodstein, C. et Lewis, D. O. (1993). Sexually assaultive male juveniles : A follow-up. *American Journal of Psychiatry*, 150(2), 262-265.
- Rusticus, S. A. et Lovato, C. Y. (2014). Impact of Sample Size and Variability on the Power and Type I Error Rates of Equivalence Tests: A Simulation Study. *Practical Assessment, Research & Evaluation*, 19(11), 1-10.
- Ryan, G., Miyoshi, T. J., Metzner, J. L., Krugman, R. D. et Fryer, G. E. (1996). Trends in a national sample of sexually abusive youths. *Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry*, 35(1), 17-35.
- Salter, D., McMillan, D., Richards, M., Talbot, T., Hodges, J., Bentovim, A., ... Skuse, D. (2003). Development of sexually abusive behaviour in sexually victimised males: A longitudinal study. *The Lancet*, 361(9356), 471-476.
- Seto, M. C. et Barbaree, H. E. (1997). Sexual aggression as antisocial behavior: A developmental model. Dans D. Stoff, J. Breiling et J. D. Maser (dir.), *Handbook of antisocial behavior* (p. 524-533). New York, NY : Wiley.
- Seto, M. C. et Lalumière, M. (2010). What is so special about male adolescent sexual offending? A review and test explanations through meta-analysis. *Psychological Bulletin*, 136(4), 526-575.
- Seto, M. C., Murphy, W. D., Page, J., et Ennis, L. (2003). Detecting anomalous sexual interest among juvenile sexual offenders. *Annals of the New York Acedemy of Sciences*, 989(1), 118–130.
- Sioui, B. (2008). *Jeux interdits: ces adolescents accusés d'agression sexuelle*. Montréal, Québec : VLB Éditeur.

- Skuse, D., Bentovim, A., Hodges, J., Stevenson, J., Andreou, C., Lanyado, M., ... et McMillan, D. (1998). Risk factors for development of sexually abusive behaviour in sexually victimised adolescent boys: cross sectional study. *Bmj*, 317(7152), 175-179.
- Smallbone, S. W. (2005). Attachment insecurity as a predisposing and precipitating factor in sexual offending by young people. In M. C. Calder (dir.), *Children and young people who sexually abuse : New theory, research and practice developments* (p. 6-18). Lyme Regis, Angleterre : Russell House Publishing.
- Smallbone, S. W. (2006). Social and psychological factors in the development of delinquency and sexual deviance. Dans H. E. Barbaree et W. L. Marshall (dir.), *The juvenile sex offender* (2<sup>e</sup> éd.). New York, NY : The Guilford Press.
- Smith, W. R. et Monastersky, C. (1986). Assessing juvenile sexual offenders' risk for reoffending. *Criminal Justice and Behavior*, 13(2), 115-140.
- Smith, C. et Thornberry, T. P. (1995). The relationship between childhood maltreatment and adolescent involvement in delinquency. *Criminology*, 33(4), 451-481.
- Spice, A., Viljoen, J. L., Latzman, N. E., Scalora, M. J. et Ullman, D. (2013). Risk and protective factors for recidivism among juveniles who have offended sexually. *Sexual Abuse*, 25(4), 347-369.
- Tardif, M. (2015). L'environnement familial des adolescents. Dans M. Tardif (dir.), *La délinquance sexuelle des mineurs : Théories et recherches* (p. 399-510). Montréal, Québec : Les Presses de l'Université de Montréal.

- Tardif, M., Hébert, M. et Béliveau, S. (2007). La transmission intergénérationnelle de la violence chez les familles d'adolescents qui ont commis des agressions sexuelles. Dans M. Tardif (dir.), *L'agression sexuelle : Coopérer au delà des frontières, Textes choisis Cifas 2005* (p. 151-180). Montréal : Cifas- Institut Philippe-Pinel de Montréal.
- Tardif, M. et Forouzan, E. (2015). Un lien atypique d'attachement comme facteur étiologique à la délinquance sexuelle. Dans M. Tardif (dir.), *La délinquance sexuelle des mineurs : Théories et recherches* (p. 49-116). Montréal, Québec : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Tidefors, I., Goulding, A. et Arvidsson, H. (2011). A Swedish sample of 45 adolescent males who have sexually offended: Background, individual characteristics, and offending behavior. *Nordic Psychology*, 63(4), 18-34.
- Tourigny, M. et Dufour, M. H. (2000). *La consommation de drogues ou d'alcool en tant que facteur de risque des agressions sexuelles envers les enfants : une recension des écrits*. Repéré sur le site du Ministère de la Santé et des Services Sociaux : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/biblio/CPLT/publications/0400agres.pdf>
- Ueda, M. (2017). Developmental risk factors of juvenile sex offenders by victim age: An implication for specialized treatment programs. *Aggression and Violent Behavior*, 37, 122-128
- Vandiver, D. M. (2006). A prospective analysis of juvenile male sex offenders: Characteristics and recidivism rates as adults. *Journal of Interpersonal Violence*, 21(5), 673-688.
- Vandiver, D. M. et Kercher, G. (2004). Offender and victim characteristics of registered female sexual offenders in Texas: A proposed typology of female sexual offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 16(2), 121-137.
- Van Ness, S. R. (1985). Rape as instrumental violence: A study of youth offenders. *Journal of Offender Counseling Services Rehabilitation*, 9(1-2), 161-170.

- Van Wijk, A., Loeber, R., Vermeiren, R., Pardini, D., Bullens, R. et Doreleijers, T. (2005a). Violent juvenile sex offenders compared with violent juvenile nonsex offenders: Explorative findings from the Pittsburgh Youth Study. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 17(3), 333-352.
- Van Wijk, A. P., Mali, S. R. F. et Bullens, R. A. (2007). Juvenile sex-only and sex-plus offenders: An exploratory study on criminal profiles. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 51(4), 407-419.
- Van Wijk, A., Van Horn, J., Bullens, R., Bijleveld, C. et Doreleijers, T. (2005b). Juvenile sex offenders: A group on its own?. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 49(1), 25-36.
- Van Wijk, A., Vermeiren, R., Loeber, R., Hart-Kerkhoffs, L. T., Doreleijers, T. et Bullens, R. (2006). Juvenile sex offenders compared to non-sex offenders: A review of the literature 1995-2005. *Trauma, Violence, & Abuse*, 7(4), 227-243.
- Veneziano, C. et Veneziano, L. (2002). Adolescent sex offenders: A review of the literature. *Trauma, Violence, & Abuse*, 3(4), 247-260.
- Veneziano, C., Veneziano, L. et LeGrand, S. (2000). The relationship between adolescent sex offender behaviors and victim characteristics with prior victimization. *Journal of Interpersonal Violence*, 15(4), 363-374.
- Viens, S., Tourigny, M., Lagueux, F. et Étienne, L. (2012). Évaluation des effets d'une thérapie de groupe pour adolescents auteurs d'agressions sexuelles. *Criminologie*, 45(1), 243-270.
- Vizard, E., Hickey, N., French, L. et McCrory, E. (2007). Children and adolescents who present with sexually abusive behaviour: A UK descriptive study. *Journal of Forensic Psychiatry and Psychology*, 18, 59-73.

- Waite, D., Keller, A. McGarvey, E. L., Wieckowski, E., Pinkerton, R. et Brown, G. L. (2005). Juvenile sex offender re-arrest rates for sexual, violent nonsexual and property crimes: A 10-year follow-up. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 17(3), 313-331.
- Wanklyn, S. G., Ward, A. K., Cormier, N. S., Day, D. M. et Newman, J. E. (2012). Can we distinguish juvenile violent sex offenders, violent non-sex offenders, and versatile violent sex offenders based on childhood risk factors?. *Journal of Interpersonal Violence*, 27(11), 2128-2143.
- Ward, T., Polascheck, D. et Beech, A. R. (2006). *Theories of sexual offending*. New York, NY : John Wiley.
- Wasserman, J. et Kappel, S. (1985). *Adolescent sex offenders in Vermont*. Burlington: Vermont Department of Health.
- Watson, S., Chilton, R., Fairchild, H., et Whewell, P. (2006). Association between Childhood Trauma and Dissociation Among Patients with Borderline Personality Disorder. *Australian & New Zealand Journal of Psychiatry*, 40(5), 478–481.
- Way, I. et Urbaniak, D. (2008). Delinquent Histories of Adolescents Adjudicated for Criminal Sexual Conduct. *Journal of Interpersonal Violence*, 23(9), 1197-1212.
- Widom C.S. (2001) Child Abuse and Neglect. Dans S. O. White (dir.) *Handbook of Youth and Justice* (p.31-47). The Plenum Series in Crime and Justice. Boston, MA : Springer US.
- Worling, J. R. (1995). Sexual abuse histories of adolescent male sex offenders: differences on the basis of the age and gender of their victims. *Journal of Abnormal Psychology*, 104(4), 610-613.
- Worling, J. R. (2004). The estimate of risk of adolescent sexual offense recidivism (ERASOR): Preliminary psychometric data. *Sexual Abuse*, 16(3), 235-254.



- Worling, J. (2012). The assessment and treatment of deviant sexual arousal with adolescents who have offended sexually. *Journal of Sexual Aggression, 18*(1), 36-63.
- Worling, J. R. (2013). What were we thinking? Five erroneous assumptions that have fueled specialized interventions for adolescents who have sexually offended. *International Journal of Behavioral Consultation and Therapy, 8*(3-4), 80-88.
- Worling, J. R., Bookalam, D. et Litteljohn, A. (2012). Prospective validity of the estimate of risk of adolescent sexual offense recidivism (ERASOR). *Sexual Abuse, 24*(3), 203-223.
- Worling, J. R. et Curwen, T. (2000). Adolescent sexual offender recidivism: Success of specialized treatment and implications for risk prediction. *Child Abuse & Neglect, 24*(7), 965-982.
- Worling, J. R. et Långström, N. (2006). Risk of sexual recidivism in adolescents who offend sexually. Dans H. Barbaree et W. Mashall (dir.), *The juvenile sex offender* (2<sup>e</sup> éd., p. 219-247). New York, NY : Guilford Press.
- Wright, J., Lussier, Y., Sabourin, S. et Perron, A. (1998). L'abus sexuel à l'endroit des enfants. Dans H. E. M. Tousignant et L. Ethier (dir.), *Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent* (p. 615-640). Montréal, Québec : Gaétan Morin.
- Yoder, J. R., Hodge, A. I., et Ruch, D. (2016). Intra- and Extra-Familial Victimization Experiences: Differentiating Between Incarcerated Serious Youth Offenders and Youth Rapists. *Journal of Interpersonal Violence*. <https://doi.org/10.1177/0886260516669167>
- Zakireh, B., Ronis, S. T. et Knight, R. A. (2008). Individual beliefs, attitudes, and victimization histories of male juvenile sexual offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment, 20*(3), 323-351.

Zaremba, L.A. et Keiley, M. K. (2011). The mediational effect of affect regulation on the relationship between attachment and internalising/externalising behaviours in adolescent males who have sexually offended. *Children and Youth Services Review*, 33(9), 1599-1607.

Zeng, G., Chu, C. M., Koh, L. L. et Teoh, J. (2015). Risk and criminogenic needs of youth who sexually offended in Singapore: An examination of two typologies. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 27(5), 479–495.